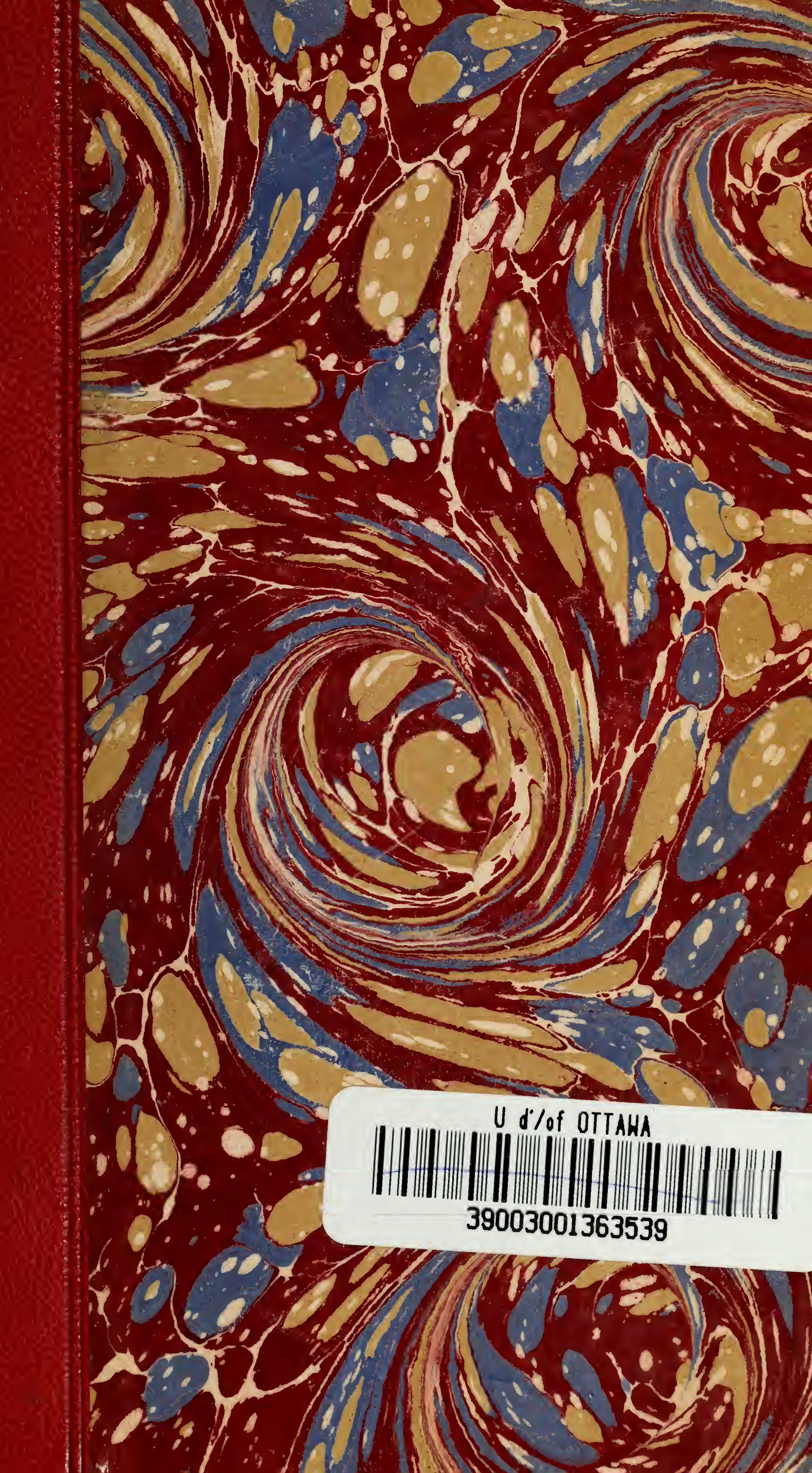


HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

VIII

NOUVELLE ÉDITION

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, PARIS

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Lettres sur l'Angleterre, 1re série, 2 vol. in-8°. 12 fr.
— — 2e — 12 fr.
L'État et la Commune, brochure in-8°. . . . , 1 fr.
Histoire de la Révolution de Février 1848. 2 vol. grand in-18 jésus.. . . . . 7 fr.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

TOME HUITIÈME

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX ET Cie, ÉDITEURS

13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

1878

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

LIVRE SEPTIÈME

(SUITE)

CHAPITRE X

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR.

Plan militaire de Dumouriez. — Rochambeau et la Fayette, généraux du Feuillantisme. — Luckner peint par madame Roland. — Revers à la frontière du Nord. — Effet produit au dehors; mot présomptueux de Bischofswerder. — Bruits de trahison. — FÊTE DE LA LOI. — Démission de de Grave. — Division dans le conseil. — Dénonciation d'un *comité autrichien*, par Carra. — Le juge de paix la Rivière envoyé à la haute cour d'Orléans. — Aveux singuliers de Mallet du Pan dans ses *Mémoires*. — Correspondance entre Louis XVI et Pétion. — Dénonciation du comité autrichien, à la tribune; insinuation calomnieuse de Brissot, violemment relevée par le journal de Prudhomme. — Décret contre les prêtres. — Louis XVI, Marie-Antoinette, et le souvenir de madame Lamotte. — Séance permanente; licenciement de la garde royale. Entrevue de Barnave et de la reine; leurs adieux. — Continuation de la lutte entre Robespierre et les Girondins. — Servan et les Girondins proposent la formation d'un camp de vingt mille hommes aux portes de Paris. — Pétition des huit mille. — Le camp des vingt mille hommes, d'abord combattu, puis accepté par Robespierre; pourquoi. — Émeute pieuse. — Lettre du ministre Roland à Louis XVI. — Renvoi de Servan, Roland et Clavière. — Indignation des Girondins. — Dumouriez à l'Assemblée; son sang-froid. — Il découvre qu'il a été joué par Louis XVI; sa démission.

L'exercice du pouvoir a cela de corrupteur que, par le désir de le conserver, on est conduit bien souvent, soit à se relâcher de la rigueur des principes, soit à les compromettre dans des alliances équivoques : faiblesse aveugle, tristes transactions, où l'on perd de sa dignité, sans aboutir toujours au succès. Les Girondins en firent l'expérience. A peine en possession du pouvoir, ils penchèrent vers le Feuillantisme, ils s'adoucirent à l'égard de la royauté ; un moment ils crurent à Louis XVI, un moment ils mêlèrent leur destinée à la fortune de Dumouriez ; et loin de le servir, le résultat leur devint fatal. C'est ce que les événements vont prouver.

Lors de la déclaration de guerre, l'état approximatif des forces combinées de l'Autriche et de la Prusse, prêtes à entrer en campagne, était :

Armée autrichienne du Brabant. . .	58,000	200,000 hommes[1].
Troupes prussiennes id. . . .	12,000	
Armée autrichienne du Luxembourg.	25,000	
Troupes prussiennes id. . .	15.000	
Armée autrichienne dans le Palatinat.	30, 00	
— prussienne id. . .	25.000	
— autrichienne en Brisgau. . .	35.000	

A ces forces, la France avait à opposer, d'abord, trois armées :

La première, d'un peu plus de cinquante-trois mille hommes, destinée à agir entre la mer et la Meuse, sous les ordres du maréchal Rochambeau ;

La seconde, de soixante-deux mille hommes, destinée à agir entre la Meuse et les Vosges, sous les ordres de général la Fayette ;

La troisième, de près de quarante-neuf mille hommes, destinée à agir entre les Vosges et le Rhin, sous les ordres du maréchal Luckner.

Le total de ces trois armées, du Nord, du Centre et du Rhin, était donc d'environ cent soixante-quatre mille hommes[2].

[1] Montgaillard, *histoire de France*, t III, p. 83.
[2] Voyez, à la suite des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t II, le nº 1er des *Pièces justificatives*.

Quant aux troupes réservées pour la défense des places ou distribuées dans l'intérieur, elles ne s'élevaient pas à moins de soixante et dix-sept mille hommes[1].

Mais ce n'était rien en comparaison de ce que la France pouvait fournir, et nous assisterons bientôt à un spectacle extraordinaire. Nous verrons des légions sortir de terre pour ainsi dire, les gardes nationales s'enrégimenter, les bataillons se grossir partout d'ardents volontaires, ouvriers, employés aux fermes, contrebandiers, gardes-chasse, laboureurs; la guerre aura beau moissonner les rangs, un soldat nouveau sera toujours là prêt à remplacer le soldat mort; encore quelques mois, et, pour soutenir le choc du monde entier, la France aura, de ses flancs inépuisables, tiré neuf cent quatre vingt-cinq mille combattants!

L'attaque convient au caractère français : la guerre une fois déclarée, nul doute qu'il ne fallût frapper le premier coup. Mais où et comment?

Suivant un écrivain militaire fort distingué, c'était sur les électorats qu'aurait dû porter l'attaque. Par là, « on pénétrait sans peine dans un pays abondant: on coupait la communication entre les Pays-Bas et l'Allemagne; l'armée du général autrichien Bender était tenue en échec; l'importante place de Luxembourg restait inutile et masquée; enfin, on allait saisir, entre la Moselle et le Rhin, des positions qui nous procuraient un nouveau front de frontières, étroit et facile à conserver, nous soumettaient la navigation du Rhin et de la Moselle, retardaient la jonction des différents corps d'armée des alliés, et changeaient vraisemblablement le plan de leurs opérations[2]. »

Dumouriez ne vit pas les choses ainsi. Quoique ministre des relations extérieures, c'était lui qui, en réalité, avait à conduire la guerre, de Grave étant moins son collègue que son instrument. L'invasion

[1] Rapport du 27 juin 1792, par Aubert-Dubayet.
[2] Opinion de Mathieu Dumas. Voyez ses *Souvenirs*, t. II, p. 489.

soudaine de la Belgique, tel fut le point de départ de Dumouriez. Se rappelant la récente révolution des Pays-Bas, comprimée, il est vrai, mais non domptée, il crut qu'il y avait là des cendres encore brûlantes à agiter, et que l'insurrection nous y attendait, décidée à nous servir d'auxiliaire. Il ne négligea point, du reste, de préparer le résultat, et divers agents secrets, parmi lesquels Saint-Huruge, furent envoyés en Belgique pour y travailler les esprits dans l'intérêt de la France[1]. Au fond, ce fut sur la propagande révolutionnaire que Dumouriez basa son plan de campagne[2].

Le maréchal de Rochambeau, supérieur en grade à la Fayette, semblait appelé, à cause de cela même, au commandement de l'expédition; mais il était fort appesanti par l'âge, chagrin, malade, hostile au nouveau ministère, et si expansif dans ses aversions, qu'avant de se rendre à son armée, il lui était échappé de dire à Dumouriez : « Vous êtes un fou[3]. » La Fayette parut plus propre à diriger une invasion moitié militaire, moitié insurrectionnelle. Mais ce choix même ne témoignait-il pas d'une grande légèreté? Dumouriez ignorait-il que les patriotes belges étaient animés contre la Fayette d'un vif ressentiment? Ignorait-il que, sous la Constituante, c'était la Fayette qui s'était opposé à ce qu'on lût les dépêches par lesquelles les insurgés brabançons réclamaient contre Joseph II l'appui de la France?

Au reste, l'*Instruction pour M. de la Fayette*, signée de Grave, mais rédigée par Dumouriez, contient ce curieux passage : « Le général n'entrera dans aucun détail politique avec les Belges sur leur manière de faire leur révolution : pourvu que leur insurrection soit franche et à peu près universelle, IL NOUS EST ABSOLUMENT ÉGAL DANS QUEL SENS ELLE EST CONDUITE[4]. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 359.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III.
[3] *Ibid.*
[4] *Instructions pour M. de la Fayette*, du 22 avril 1792. — Voyez, à la suite du t. II, des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, le n° 4 des *Pièces justificatives.*

Ceci bien entendu, le plan militaire qu'adopta Dumouriez était fort simple.

La Fayette eut ordre de se porter sur Givet, d'en partir à la tête d'un corps de dix mille hommes, le 1er ou le 2 mai, au plus tard, pour attaquer Namur, et, s'il l'emportait, ce qui était probable, de prendre une position défensive sur la Meuse, en avant de cette ville[1].

D'autre part, il fut ordonné au maréchal de Rochambeau de confier au général Biron une avant-garde de dix mille hommes, pour se porter rapidement sur Mons, et, en cas de succès, marcher du même pas sur Bruxelles[2].

Mais il était à craindre que, voyant la ville de Mons menacée, la nombreuse garnison de Tournai ne sortît pour la secourir. Afin de prévenir ce mouvement, d'attirer sur Tournai l'attention de l'ennemi, et de faire croire que c'était un des points de débouché de l'armée française, d'Aumont, commandant de Lille, reçut l'ordre de lancer dans la direction de cette dernière ville un détachement de cavalerie, lequel devait éviter de se compromettre, et battre en retraite dans le cas où la garnison de Tournai marcherait contre lui[3].

En même temps, et pour jeter le gouvernement de Bruxelles dans une semblable frayeur, les généraux autrichiens dans une semblable perplexité, d'Elbeck, commandant de Dunkerque, devait pousser droit à Furne, à la tête de douze cents hommes[4].

Le système de l'invasion de la Belgique consistait donc dans la combinaison de quatre attaques simultanées, deux vraies et deux fausses, les secondes destinées à masquer les premières.

Ce plan que, sur la foi des *Mémoires de Dumouriez*, la plupart des historiens sont convenus d'admirer,

[1] Rapport de Dumouriez à l'Assemblée nationale, 4 mai 1792.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

n'avait-il rien qui prêtât à la critique? Il fallait que la Fayette rassemblât à Givet, d'une manière presque instantanée, un corps de dix mille hommes, le mît en mouvement, s'emparât de Namur : était-ce avec une poignée de troupes harassées, manquant de tout par la précipitation de leur marche, qu'on pouvait tenter un tel coup de main? Etait-il supposable que l'ennemi, qui pouvait, en deux ou trois marches, renforcer la garnison de Namur, pendant qu'il en fallait *huit* ou *neuf* au général la Fayette pour y atteindre, ignorerait un mouvement de flanc sur cinquante lieues d'une frontière enclavée et découverte en beaucoup de points? Où étaient l'artillerie, les munitions de guerre, les pontons, mais surtout le nombre d'hommes nécessaire pour former l'investissement de la ville et du château de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse? Ne savait-on pas combien était inexpugnable cette position du château de Namur, qui, avec une garnison de quatre mille hommes, avait arrêté autrefois les armées victorieuses de Louis XIV? Comment concevoir qu'on s'emparât de la ville, fût-elle ouverte, alors qu'elle était soumise au feu du château? La Fayette aurait-il divisé son corps déjà si faible? Aurait-il pu à la fois contenir dans sa position le corps autrichien, retranché sous le château, entre les deux rivières, et cependant attaquer la ville, s'y établir, s'emparer des magasins, des dépôts d'artillerie, des munitions, des armes, y laisser garnison?

Fondées ou non, ces critiques, ainsi que d'autres qui avaient trait aux attaques de Mons et de Tournai, servirent de base à la dénonciation dirigée plus tard contre Dumouriez par Mathieu Dumas[1].

Mais des reproches d'une nature différente pouvaient lui être adressés, et de ceux-ci la plus large part revenait aux Girondins, responsables des choix, tant qu'ils dominaient la situation.

A quels généraux confiaient-ils le soin de conduire la *guerre aux rois?* A des généraux royalistes.

[1] Voyez son discours à la suite du t. II, des *Souvenirs*.

La Fayette, qui devint républicain dans ses derniers jours, ne l'était nullement alors. Depuis quelque temps, il ne songeait plus qu'à couvrir le trône; il avait horreur des clubs, et nourrissait avec complaisance l'idée de voir fuir les Jacobins devant son épée. Dumouriez avoue dans ses Mémoires que c'étaient les Feuillants qui « portaient en avant la Fayette[1]. » Déjà Beaumetz était allé, sous l'habit d'un volontaire national, s'installer auprès de lui[2]; d'André, le Chapelier, Desmeuniers, se disposaient à en faire autant : que pouvaient attendre les Girondins de la direction qu'un tel conseil martial imprimerait à la guerre?

Au point de vue de la Gironde, Rochambeau méritait-il plus de confiance? Ici encore, c'est Dumouriez qui nous apprend que Rochambeau se trouvait « obsédé par les feuillants, dont une partie étaient ses officiers généraux; » qu'il n'y avait pas moyen de compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenants n'avaient su gagner la confiance; qu'en un mot, ce général était « mécontent de tout ce qu'il voyait, et *ennemi de la Révolution, quoiqu'elle l'eût créé maréchal de France*[3]. »

Quant à Luckner, connu pour le mal que, dans la guerre de sept ans, il avait fait, comme chef de partisans, aux troupes françaises[4], madame Roland l'a peint en ces termes : « C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'une certaine intrépidité, acquérait de la popularité dans les armées, parmi les machines stipendiées, toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi, lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa con-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 225.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III, p. 224.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.

versation durant quatre ou cinq heures : « O mon « pauvre pays, disais-je le lendemain à Guadet, qui « me demandait comment j'avais trouvé Luckner, « vous êtes donc perdu, puisqu'il faut aller chercher « hors de votre sein un pareil être pour lui confier « vos destinées [1] ! »

Robespierre avait donc raison d'opposer ses craintes vigilantes au laisser aller des Girondins ; et quel rude avertissement ne reçut pas ce laisser aller présomptueux, lorsque, dans la matinée du 1er mai, le bruit se répandit que nos troupes venaient d'essuyer à la frontière un déplorable échec, évidemment imputable à la trahison !

Sorti de Valenciennes, Biron était venu camper à Quiévrain, d'où il menaçait la ville de Mons. Tout à coup, sans même voir l'ennemi, deux régiments de dragons se mettent à fuir, en criant : *Nous sommes trahis !* et entraînent l'infanterie. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide de camp de Dumouriez, se jettent au-devant des fuyard, s'efforcent de les arrêter : pour toute réponse on tire sur eux [2]. L'armée entière se débande. Le camp de Quiévrain, les équipages de Biron, la caisse militaire, tout est pillé. On arrive, dans le plus grand désordre, à Valenciennes, où les soldats parlèrent de massacrer Rochambeau. Dumouriez l'affirme : « C'était un coup monté [3]. »

Et en effet, dans le même temps, Théobald Dillon étant sorti de Lille, les trois mille hommes qu'il commandait n'eurent pas plutôt aperçu un petit corps de neuf cents hommes, venu de Tournai à leur rencontre, que le cri : *Nous sommes trahis !* se fait entendre. Et aussitôt la cavalerie s'ébranle, tourne bride, passe sur le corps de l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Dillon fut massacré dans une grange par ses propres soldats [4].

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 388 et 389.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II. liv. IV, chap. IV, p. 235.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 236.

A Lille, un curé et quelques chasseurs tyroliens, qu'on avait faits prisonniers, furent pendus[1]. Trois cents hommes environ avaient péri dans cette double déroute, « résultat d'un complot très-noir, » dit Dumouriez[2].

Mais par qui fut-il tramé, ce complot? La seule chose qu'on puisse dire avec certitude, c'est qu'il n'y avait qu'un parti qui fût intéressé à un tel désastre, et que le royalisme dominait dans les corps de cavalerie envoyés à la frontière.

Les échecs de Mons et de Tournai, au début même de la campagne, trompèrent complétement l'Europe sur les ressources et la force de la Révolution armée. A la cour de Berlin, à la cour de Vienne, on ne parla plus de nos troupes que comme d'un ramas de milices indisciplinables. Le duc de Brunswick, malgré sa réputation de sagesse, passa de l'excès du respect à celui du dédain; et à une revue de l'armée prussienne qui eut lieu, peu de temps après, à Magdebourg, on entendit Bischofswerder dire à plusieurs officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux; la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. L'*armée des avocats* sera bientôt anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en automne[3]. »

A Paris, la sensation produite fut très-vive, et, selon l'usage, tous les partis se renvoyèrent la responsabilité de l'événement. Des déclamateurs royalistes furent vus courant de rue en rue, de café en café, parlant beaucoup de Dillon massacré, nullement des soldats qui avaient péri, et criant qu'il y avait parmi les Français des cannibales; qu'on ne trouverait plus de généraux désormais; qu'il fallait un exemple, et terrible; qu'égorger un pauvre prêtre sans défense, des prisonniers, était le dernier des crimes. Et ils se gardaient bien d'ajouter que, dans les chasseurs tyro-

1 *Révolutions de Paris*, n° 147.
2 *Memoires de Dumouriez*, t. II, p. 233.
3 *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 371.

liens tués à Lille, on avait reconnu des espions de l'Autriche. Quant au curé, c'était un fanatique de contre-révolution, trop connu comme tel. Effrayé de la fin tragique de Dillon, il se sauvait du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut saisi, fouillé, et trouvé nanti de papiers compromettants [1].

De leur côté, les Jacobins flétrissaient leurs ennemis du nom de traîtres. Robespierre dans le *Défenseur de la Constitution*, Carra dans les *Annales patriotiques*, Marat dans *l'Ami du peuple*, faisaient ressortir en traits brûlants tout ce qui démontrait qu'il y avait eu perfidie sanguinaire. Le journal de Prudhomme rappelait fort amèrement combien avaient raison ceux qui s'étaient armés de défiance, et il demanda si c'était pour aboutir à de semblables résultats, que l'Assemblée, chose inouïe ! avait fait délivrer à chacun des généraux une somme de 500,000 livres à employer en *dépenses secrètes* [2] !

Bien que les Girondins ne pussent être soupçonnés sans absurdité d'avoir voulu faire manquer les premières opérations d'une guerre si ardemment provoquée par eux-mêmes, ils sentirent bien qu'on les pouvait accuser au moins d'imprudence, et ils ne négligèrent rien pour étouffer des clameurs importunes. Le 2 mai, ils se joignirent aux Feuillants. pour chasser de l'Assemblée une députation de Cordeliers, qui venaient y crier à la trahison, et, le lendemain, sur la motion d'un des leurs, Lasource, motion appuyée par Guadet avec un emportement extraordinaire, Marat fut frappé, en compagnie de Royon, d'un décret d'accusation [3].

Quelque momentanée qu'elle soit, l'alliance d'un parti contraire n'est jamais gratuite : en échange de l'appui qu'ils venaient de prêter aux Girondins contre les Cordeliers et contre Marat, les Feuillants avaient à réclamer une concession. Cette concession fut un

[1] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIV. p. 222.

décret qui autorisât la célébration d'une fête funéraire en mémoire de Simoneau, maire d'Etampes, mort le 3 mars 1792, pour avoir défendu la loi. Dans l'esprit des Feuillants, qui la décrétèrent, de Dupont de Nemours, qui en fut l'ordonateur, de Roucher et d'André Chénier, qui en furent les poëtes, cette cérémonie n'était pas autre chose qu'une revanche de la *fête de la Liberté*, donnée aux soldats de Châteauvieux. Les Girondins, en paraissant y adhérer, se frappaient donc eux-mêmes, et prêtaient le flanc à de légitimes attaques. Ils cédèrent pourtant, et la fête eut lieu, sinon avec leur assentiment secret, du moins avec leurs concours visible. Or, l'image de la LIBERTÉ, cette fois, n'était plus en première ligne : l'étendard arboré par les Feuillants était celui de la LOI ; au lieu de l'inscription *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, ils avaient adopté l'inscription *Liberté*, *égalité*, *propriété;* et ils se complurent à promener sous les yeux de tout Paris un tableau calomnieux qui représentait le maire d'Etampes assassiné par des piques, tandis qu'il l'avait été par des baïonnettes[1]. Le peuple était allé voir passer le cortége par pure curiosité[2], cette fête n'étant point la sienne : la calomnie peinte dirigée contre les piques l'offensa cruellement, et les haines mutuelles s'en accrurent.

Les Girondins descendaient une pente dangereuse : il était temps, pour leur gloire, que quelque fait survînt qui, en les chassant du pouvoir, les rendît à la Révolution : le coup désirable ne se fit pas attendre.

A la nouvelle des revers de Mons et de Tournai, le timide de Grave s'était hâté de donner sa démission de ministre de la guerre, et, cédant cette fois à l'influence des Girondins, quoique plus particulièrement dominé par Dumouriez, lui-même avait proposé au roi, pour le remplacer, le colonel Servan[3]. Suivant Dumouriez, dont il devint bien vite l'ennemi, Servan cachait

[1] *Révolutions de Paris*, nº 152.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. V, p. 244.

sous un extérieur froid, réfléchi et austère, beaucoup d'ambition et d'insensibilité [1]. Suivant Mme Roland, dont il fut l'ami, et à laquelle des calomnies de salon le donnèrent pour amant, c'était un homme d'une trempe ardente, de mœurs pures et très-sensible, un soldat intrépide, un patriote, un philosophe [2]. Etienne Dumont, plus désintéressé dans ses jugements, lui attribue un caractère noir et un orgueil atrabilaire [3]. Ce qui est sûr, c'est que c'était un honnête homme, fidèle à ses principes, très-dévoué à son parti, et qui n'entendait nullement s'asservir à l'ambition sceptique de Dumouriez.

Son avénement au ministère était donc de nature à ébranler l'influence de ce dernier, qui s'en aperçut bientôt, et s'en irrita.

Jusqu'alors, l'entière soumission de de Grave et de Lacoste à Dumouriez avait servi de contre-poids, dans le Conseil, à la prédominance de la Gironde; mais l'entrée de Servan aux affaires rompait tout équilibre, et Dumouriez croyait trop en son génie pour se passer du premier rang.

Aussi bien, l'ascendant de Mme Roland lui avait toujours déplu; il ne pouvait souffrir qu'elle tînt en quelque sorte le *bureau de la Gironde* [4], et que le dîner ministériel du vendredi qui avait lieu chez elle devînt le *dîner de faction* [5]. A l'un de ces dîners, Guadet ayant lu une lettre qu'il proposait aux ministre de signer et qui avait pour objet de forcer Louis XVI à renvoyer son confesseur non assermenté, Dumouriez déclara d'une façon très-vive que nul ministre n'avait dans son département la conscience du roi, et que Louis XVI était en droit de prendre comme directeur de conscience un calviniste, un papiste, un iman, un rabbin, à son choix. Guadet était furieux. La scène

1 *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. v, p. 243.
2 *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 371.
3 *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. xx, p. 395.
4 Ce sont ses propres expressions. — Voyez ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. iv, p. 255.
5 *Ibid.*

s'anima fort. Mais Dumouriez tint bon, et la lettre dut être retirée [1].

Autre cause de rupture : Lacoste, soufflé par Dumouriez, refusa résolûment de nommer pour gouverneur de Saint-Domingue Sillery, que les Girondins proposaient [2].

Alors, pour se venger, ceux-ci commencèrent à porter sur la conduite du ministre des affaires étrangères un regard plus scrutateur. Il avait une maîtresse, et c'était Mme de Beauvert, une femme galante, la sœur de l'aristocrate Rivarol [3]. Il avait un agent de confiance, c'était Bonne-Carrère, aimable intrigant, héros des lieux de prostitution, homme dont la fortune avait pris naissance dans les tripots [4]. Il s'était fait allouer six millions de fonds secrets, et voilà qu'on parlait d'une affaire, trop obscure, que Bonne-Carrère avait ménagée, de certaines sommes dont Mme de Beauvert devait avoir sa part [5]. Roland crut qu'il appartenait à la gravité de son caractère et de son âge de gourmander sur tout cela son collègue. Dumouriez le prit d'abord sur un ton léger, puis, se voyant pressé, témoigna de l'humeur [6]. Les deux ministres se séparèrent mécontents l'un de l'autre. Le dîner du vendredi fut rompu. Les rapports s'aigrirent de plus en plus.

Mais ce qui vint combler la mesure des colères réciproques, ce furent les imprudentes menaces de Guadet. Lorsqu'on avait accordé à Dumouriez six millions de fonds secrets, il avait été décidé formellement que le ministre ne serait assujetti à en rendre compte qu'au roi ; et, soit erreur involontaire, soit perfidie, cette clause, bien que votée par l'Assemblée, se trouvait avoir été, à l'insu de Dumouriez, omise dans la rédaction du décret. Guadet s'arme de cette

1 Voyez ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. IV. p. 256 et 257.
2 *Ibid.*, p. 257 et 258.
3 *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 381.
4 *Première lettre de Brissot à Dumouriez*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 673, 74, 75. — BRISSOT. — British Museum.
5 *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 381.
6 *Ibid.*

omission, assure qu'il a entre les mains de quoi faire trembler le ministre rebelle, et se dispose à demander compte publiquement des six millions. S'il eût été moins ferme, Dumouriez était perdu. Mais l'indignation exaltant son énergie naturelle, il éclata d'une manière inattendue, changea brusquement sa position d'accusé en celle d'accusateur, fit grand bruit d'un *faux* commis à son préjudice, poussa un Jacobin à dénoncer ce faux du haut de la tribune, força de la sorte l'annulation du décret, et réduisit Guadet au silence[1].

A de semblables querelles il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, le renouvellement ou la chute du ministère. Si les Girondins ne chassaient pas Dumouriez du pouvoir, ils devaient s'attendre à en être chassés par lui. Madame Roland le comprit du reste, elle le dit à son mari[2], et de part et d'autre on se prépara au combat décisif.

Mais pendant que Dumouriez, en courtisan qu'il était, s'étudiait à gagner le roi, pour rester maître du terrain, les Girondins, dans le même but, réunirent tous leurs efforts pour intimider Louis XVI et le désarmer.

Le prélude à ce système d'attaques fut la dénonciation d'un *comité autrichien*, auquel on faisait aboutir tous les fils d'une conspiration immense dans laquelle la nation était enveloppée. La cour, saisie d'effroi, ne trouva pas de meilleur moyen de dissimuler sa frayeur que de l'abriter derrière un grand étalage d'indignation. Carra, qui, prenant l'initiative de la dénonciation dans ses *Annales patriotiques*, avait nommé Montmorin et Bertrand de Moleville, fut cité au tribunal des juges de paix; et, comme il déclarait tenir ses renseignements de Merlin, Bazire et Chabot, le juge de paix Etienne de la Rivière, sans plus de façon, lança un mandat d'amener contre les trois députés et les fit ar-

1. Voyez, pour les détails, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, ch. VI, p. 258-264.

2 *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 382.

rêter chez eux par la gendarmerie[1], à quoi l'Assemblée, stupéfaite de tant d'audace, répondit aussitôt par un décret d'accusation qui envoya de la Rivière à la cour d'Orléans[2].

Bientôt, on ne parla plus dans Paris que de ce mystérieux et terrible *comité autrichien*, la Gironde faisant maintenant ce que, par l'organe de Brissot, elle avait tant reproché à Robespierre..., semant le soupçon.

Et elle n'avait ici d'autre tort que de se contredire : car, en indiquant les Tuileries comme le centre d'un complot tramé contre la constitution, de concert avec l'étranger, et en désignant Montmorin, en désignant Bertrand de Moleville, elle était dans le vrai. C'est ce que nous savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, par les révélations contemporaines. Louis XVI, en effet, aussitôt après la déclaration de guerre à l'Autriche, avait chargé Mallet du Pan d'une mission secrète auprès du roi de Bohême et de Hongrie, et du roi de Prusse. Or, à propos de cette mission sur laquelle nous aurons à revenir, voici ce qu'on lit dans les *Mémoires*, tout récemment publiés, de Mallet du Pan :

« ... J'eus un entretien de plusieurs heures avec M. de Montmorin, dans son hôtel, l'avant-veille de mon départ et en présence de M. Malouet... Le résultat fondamental auquel nous nous arrêtâmes et qui était celui des vœux et des instructions secrètes de Sa Majesté, fut qu'il importait par-dessus tout de conserver à la guerre le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance, afin d'écarter toute idée de collusion entre le roi et les deux cours, et d'amener le dénoûment à la forme d'un arbitrage entre Sa Majesté et les étrangers d'une part, et de l'autre entre Sa Majesté et la nation. Cette conférence dernière avec M. de Montmorin eut lieu le jour même où ce ministre — il ne l'était plus alors — et M. de Ber-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 150.
[2] *Ibid.*

trand rendirent plainte criminelle par-devant le juge de paix la Rivière. contre Carra et ses *calomnieuses* dénonciations d'un comité autrichien siégeant aux Tuileries[1]. »

Quoi! les dénonciations de Carra étaient *calomnieuses*, lorsqu'on nous apprend que Louis XVI correspondait secrètement avec l'Autriche ; que Bertrand de Moleville, Montmorin, Malouet, Mallet du Pan étaient les agents de ce concert ; et qu'on s'entendait sur les dernières dispositions à prendre, le JOUR MÊME où l'on ne rougissait pas de se prétendre calomnié! La Révolution fut soupçonneuse, c'est certain, mais eut-elle tort de l'être? Avec de pareils faits sous les yeux, l'affirme qui l'ose!

Dans le même temps, d'autres rumeurs agitaient la capitale : le roi, était-il dit, méditait une seconde tentative d'évasion... Vague d'abord, cette rumeur prit peu à peu une telle consistance, que Pétion crut devoir écrire au commandant de la garde nationale pour lui recommander la vigilance. Louis XVI s'en plaignit dans une lettre adressée à la municipalité, et Pétion répliqua : « Qu'ai-je fait? J'ai veillé quand mes concitoyens dormaient[2]. »

Ce fut au plus fort de l'excitation produite par toutes ces défiances et toutes ces craintes, que, le 23 mai, Gensonné et Brissot firent monter, de la presse à la tribune, la dénonciation du *comité autrichien*. Brissot basa son réquisitoire sur des documents que, comme membre du comité diplomatique, il avait pu extraire des archives. Il fut clair, vif, pressant et n'hésita pas à conclure à la mise en accusation de Montmorin.

Mais il nuisit lui-même à sa cause et gâta l'effet de son discours par cette insinuation, trop évidemment calomnieuse : « On a reconnu l'existence du comité autrichien *dans l'opposition d'un certain parti à la*

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII. p. 289 et 290. Paris, 1851.

[2] Voyez cette correspondance entre Louis XVI et Pétion, reproduite *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 347-351.

guerre offensive. C'était accuser l'élite du Jacobinisme de complicité avec la cour, c'était accuser Robespierre de complicité avec Montmorin! Ce rapprochement insensé remplit les patriotes d'indignation, et fut relevé par le journal de Prudhomme d'une manière terrible : « Vous avez dit, à la tribune des Jacobins, qu'il ne fallait pas dénoncer sans preuves : donnez les vôtres, sinon vous serez réputé calomniateur... Vous dites que ce *parti* a voté contre la guerre, parce qu'elle était dirigée contre la maison d'Autriche? Escobar! Quand on a commencé la discussion sur la guerre, il n'était nullement question de la maison d'Autriche. Vous répondiez, vous, des intentions pacifiques de l'empereur, et ne vouliez détruire que Coblentz[1]. »

Cependant, rejetés avec violence dans la Révolution, les Girondins ne ménageaient plus rien. Le 6 avril ils avaient fait rendre un décret qui prohibait le port public de tout costume ecclésiastique, et, à cette occasion, on avait vu Fauchet prendre sa calotte et la mettre dans sa poche : le 27 mai, sur la motion de Vergniaud et le rapport de la commission des Douze, les prêtres non assermentés furent frappés d'un décret qu'avaient provoqué leurs menées factieuses, mais qui n'en était pas moins d'une rigueur que la stricte justice désavouait : « Considérant que ce serait compromettre le salut public que de regarder plus longtemps comme membres de la société, des hommes qui cherchent évidemment à la dissoudre..., l'Assemblée décrète : Lorsque vingt citoyens actifs d'un même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation si l'avis du Directoire est conforme à la pétition. »

Triste ressource que de faire porter à l'équité le costume de la tyrannie! Et puis, comme le firent très-

[1] *Révolutions de Paris*, nº 156. — On voit ici l'éclatante confirmation de la distinction importante, et inaperçue jusqu'à présent, que nous avons établie plus haut, dans le chapitre intitulé *Débats sur la guerre.*

bien observer les *Révolutions de Paris*, pourquoi vingt citoyens *actifs*[1]? Même en matière de persécution, le privilége?

Le roi fut douloureusement affecté du décret contre les prêtres, et se promit bien de refuser sa sanction. Mais ce coup ne fut pas le seul qui fit alors saigner son cœur. Un jour, comme il se trouvait à table avec la reine, madame Campan leur vint annoncer que l'Assemblée s'était fort occupée d'une dénonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sèvres; qu'ils avaient apporté sur le bureau du président une liasse de brochures contenant, disaient-ils, la vie de Marie-Antoinette; que le directeur de la manufacture avait été mandé à la barre et avait déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces imprimés dans les fours qui servaient à la cuisson des pâtes de ses porcelaines[2]. Le roi rougit, et baissa la tête sur son assiette. La reine lui dit : « Monsieur, avez-vous connaissance de cela? » Il ne répondit rien. Madame Campan s'étant retirée, la reine se rendit chez elle, peu d'instants après, et lui confia qu'un nouveau libelle de madame Lamotte avait été publié à Londres; que le roi avait fait acheter l'édition, pour étouffer le scandale, et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'anéantir la totalité de l'ouvrage, qu'en le faisant brûler à Sèvres en présence de deux cents ouvriers dont cent quatre-vingts étaient Jacobins. Aussi l'éclat qu'on voulait éviter venait-il d'avoir lieu. Marie-Antoinette cacha sa douleur, Louis XVI fut consterné[3].

Mais ce qui combla la mesure de leurs amertumes, ce fut le licenciement de la garde royale.

Qu'il y eût impossibilité de la tolérer plus longtemps, les aveux de Dumouriez dans ses *Mémoires* le prouvent jusqu'à l'évidence. Elle abondait en *coupe-jarrets*, en *chevaliers d'industrie*[4], dont l'enrôlement se faisait à

[1] *Révolutions de Paris*, nº 156.
[2] La séance à laquelle ce récit fait allusion fut celle du 28 mai 1792.
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XX, p. 198.
[4] Ce sont les propres termes dont se sert Dumouriez. — Voyez ses *Mémoires*, t. II, chap. VI, p. 167.

des bureaux bien connus ; elle comprenait une foule de spadassins qu'on rencontrait partout la menace dans les yeux, la main sur la garde de leur épée, et la provocation à la bouche. Les gardes nationaux de service à leurs côtés, ils les traitaient avec un mépris irritant, et se plaisaient à réveiller de vieilles étiquettes de cour pour les mortifier[1]. Murat, le même que la fortune destinait à être le beau-frère de Napoléon, faisait partie de cette garde, et donna sa démission[2], de dégoût sans doute. Enfin les choses en vinrent au point que, dans tout Paris, les alarmes s'éveillèrent. On raconta que, dans les casernes des gardes du corps, à l'ancienne Ecole militaire, il y avait un drapeau blanc, présent du roi. Il n'en fallut point davantage : le peuple des faubourgs voisins de cette caserne s'assemble, et, précédé de quelques officiers municipaux, force l'entrée. Une recherche ardente n'aboutit qu'à la découverte d'un très-petit drapeau blanc donné au Dauphin ou par le Dauphin, mais on trouva nombre de chansons royalistes et des pamphlets contre l'Assemblée nationale[3]. D'autre part, on sut que des cocardes blanches avaient été distribuées aux Suisses. Quelques-uns d'entre eux les avaient arborées à Neuilly. Une multitude de libelles, ayant pour but d'avilir les représentants du peuple, étaient jetés dans la circulation par des mains mystérieuses. Le cri *Au diable la nation!* fut entendu sous le portique des Tuileries.

C'en était trop.

Le 28 mai, Chabot ouvrit le feu. « J'ai sous les yeux, s'écria-t-il, cent quatre-vingt deux pièces qui prouvent le complot dont on nous menace. » Aussitôt Bazire prend la parole. Il signale l'esprit contre-révolutionnaire des défenseurs du château, parle de certaines orgies où des cavaliers ont associé insolemment aux santés du roi et de la reine celle du prince de Condé, celle du

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, chap. VI, p. 168.
[2] Rapport de Bazire, dans la séance du 29 mai 1792.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 168 et 169.

comte d'Artois, celle de Lambesc; il insiste sur le projet d'enlever le roi, et demande que la garde de Paris soit doublée. A son tour, Carnot le jeune propose à l'Assemblée de se déclarer permanente, suivant la forme adoptée par la Constituante, lors de la première fuite du roi. La salle retentit d'applaudissements, et sur-le-champ il est décrété que l'Assemblée se tiendra en permanence; que la garde de Paris sera doublée, et que, chaque matin, Pétion viendra rendre compte de l'état de la capitale [1].

Le 29, en effet, à neuf heures du matin, Pétion se présentait à la barre. « La nuit a été calme, dit-il, et rien n'annonce un jour orageux. Cependant, point de fausse sécurité! ce serait celle de la stupeur. » A peine a-t-il prononcé ces paroles, qui résonnèrent au fond des cœurs comme le bruit lointain de la foudre, qu'une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demande à être admise. Armée de fusils, de fourches, de piques, de bâtons que surmonte le bonnet rouge, et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes* [2], elle traverse la salle tambour battant et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. Bazire, dans un long rapport, conclut au licenciement de la garde. Couthon raconte et s'offre à prouver qu'un maréchal des logis a pris l'engagement, si on voulait lui confier l'exécution de cet attentat, de faire, avant qu'il fût un mois, sauter la salle de l'Assemblée. Une émotion extraordinaire régnait sur tous les bancs. Elle fut accrue par des provocations royalistes, les unes d'un ordre vulgaire et bas, comme celle de Jaucourt, qui alla menacer Chabot à l'oreille de lui donner cent coups de bâton; les autres mêlées d'insolence et de courage, comme celles de Foudrières et de Calvet, qui se firent envoyer à l'Abbaye, le premier, pour avoir imputé à l'éloquence de Guadet et de ses pareils l'embrasement de la place publique; le second, pour avoir

[1] Voyez Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 297 et suiv.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 151.

comparé l'époque de la Révolution au règne de Tibère. Tout cela ne pouvait que précipiter le dénoûment : l'Assemblée décréta que la garde serait licenciée, et le duc de Brissac, son commandant, mis en accusation[1].

Le 30 mai, à la séance du soir, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris fussent déclarées en permanence; et de ses lèvres, qui, plus tard, prêcheront le modérantisme, tomba cet avertissement farouche : « Il importe d'empêcher par de sages précautions qu'il n'arrive enfin un jour où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles[2]. »

Louis XVI parut d'abord décidé à ne point obéir à ce dernier décret; mais ses ministres lui ayant représenté avec force l'inutilité, le péril de la résistance, il céda, et, lorsque le duc de Brissac vint prendre congé de lui, « Vous allez en prison, lui dit-il d'un air triste. Je serais bien plus affligé si vous ne m'y laissiez moi-même[3]. »

Barnave était d'avis que, sans perdre de temps, le roi recréât un état-major, sauf à le composer de gens dont il envoyait les noms à la reine, ajoutant que les hommes portés sur la liste *passaient pour être des Jacobins prononcés et ne l'étaient pas*[4]. La reine ne crut pas devoir se ranger à cette opinion ; et Barnave, découragé, résolut de s'éloigner de Paris. Dans une dernière audience qu'il obtint de Marie-Antoinette, il lui dit : « Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu du succès du plan qu'on vous fait suivre. (Celui qui consistait à attendre tout désormais de l'étranger.) Vous êtes trop

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIV, *ubi supra*.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 76.
[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XX, p. 204.

loin des secours ; vous serez perdus avant qu'ils parviennent jusqu'à vous. Je désire ardemment me tromper dans une aussi douloureuse prédiction ; mais je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La reine lui accorda cette faveur, le visage baigné de larmes[1].

Les Girondins venaient de désarmer la royauté au dedans ; mais elle restait armée contre eux au dehors. Et puis, comme un spectre qui partout se serait dressé devant eux, Robespierre était là, qui les suivait de son froid regard, analysait leurs actes, plongeait au fond de leurs pensées, et, avec une persistance inexorable, notait jusqu'aux moindres fautes. De récents débats avaient fait à leur orgueil une blessure dont il saignait encore. Dans un but fort patriotique en soi, sous l'impulsion d'un sentiment très-sincère peut-être, mais qui put paraître suspect aux esprits soupçonneux, ils s'étaient avisés de proposer aux Jacobins l'exclusion de quiconque ne serait pas muni de la quittance du percepteur, et ils eussent probablement fait passer cette proposition, où l'apothéose du Girondin Clavière s'enveloppait du prétexte de faciliter le recouvrement de l'impôt, si, pour la combattre, Robespierre ne se fût levé, au milieu d'une effroyable tempête de cris, et tellement obstinés, que le président des Jacobins, ce jour-là, dut se couvrir[2]. Robespierre fit rejeter la motion comme contraire à l'égalité, puisqu'elle tendait à fermer aux pauvres la porte des sociétés patriotiques ; comme contraire à la justice, puisqu'elle ne distinguait pas entre la mauvaise volonté et l'impuissance ; comme fallacieuse, puisqu'elle transformait en titre de civisme le payement de l'impôt, c'est-à-dire l'exécution de la loi et l'accomplissement du plus simple des devoirs[3].

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 204.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 10 mai 1792.
[3] *Ibid.*

Les Girondins avaient vivement ressenti cette défaite ; mais ce qui avait retourné le poignard dans la plaie, c'était l'éclatant appui que, dans cette circonstance, Danton avait prêté à leur adversaire. « Plus j'approuve l'opinion de M. Robespierre, s'était écrié Danton, plus j'en crois la discussion utile. M. Robespierre n'a jamais exercé ici que le despotisme de la raison. Ce n'est donc pas l'amour de la patrie, mais une basse jalousie, mais toutes les passions les plus nuisibles qu'excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence. Eh bien, messieurs, il nous importe à tous de confondre complétement ceux qui vous proposent des arrêtés aussi attentatoires à la majesté du peuple... Il sera peut-être un temps, et il n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois, une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais il n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui [1] ! »

Danton ne disait que trop vrai. Il fut prouvé que les Girondins, pour abattre Robespierre, employaient des moyens illégitimes ; qu'ils se servaient contre lui du pouvoir officiel dont ils disposaient ; qu'ils essayèrent de lui enlever le club des Jacobins, en accordant places et faveurs à la plupart des membres du comité

[1] *Journal des débats des amis de la Constitution.* — Séance du 10 mai 1792. — C'est ici qu'éclate d'une manière, on peut le dire, déplorable la partialité de M. Michelet (voyez son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, ch. VII, p. 438 et 439). Ces mots de Robespierre : « Il me semblerait meilleur citoyen, celui qui, pauvre mais honnête homme, gagnerait sa vie sans pouvoir payer ses contributions, que celui qui, gorgé peut-être de richesses, ferait des présents puisés à une source corrompue, » ces mots si naturels, si bien appropriés à la circonstance, voilà ce que M. Michelet appelle « une lâche flatterie au populaire, » un « bavardage hypocrite. » Mais pourquoi donc n'imprime-t-il pas la même flétrissure à son héros Danton, qui se range de l'opinion de Robespierre et déclare la proposition girondine *attentatoire à la majesté du peuple*? Est-ce que Robespierre avait poussé aussi loin que Danton semble le faire « la flatterie au populaire ! » Mais quoi ! ce discours de Danton, M. Michelet se garde bien de le donner. Il se borne à dire que Danton fit, en cette occasion, par politique, un éloge enthousiaste des vertus de Robespierre. De sorte que ce qui est lâche flatterie et hypocrisie chez le second n'est plus que de l'habileté chez le premier ! Et M. Michelet se trouve louer presque dans celui-ci ce que, dans celui-là, il voue au mépris et à la haine !...

de correspondance[1]; qu'ils firent enfin circuler, sous le couvert de Roland, ministre de l'intérieur, les discours où Brissot essayait de ruiner dans l'opinion un rival presque aussi difficile à décrier qu'à vaincre[2].

Mais Robespierre, de son côté, sut-il toujours être juste à l'égard de ses ennemis? Non. Dans l'acte d'accusation que publia contre les Girondins, avec désignation particulière de Brissot, de Guadet, de Condorcet, le journal qui venait d'être créé par Robespierre, on trouve, mêlés à des reproches malheureusement bien fondés, beaucoup d'imputations fausses ou vagues, et la calomnie s'y montre plus d'une fois pour tenir tête à la calomnie. Certes, si Robespierre s'était contenté de crier aux Girondins: « Vous n'avez pas su vous garder de l'esprit d'intrigue, vous avez penché vers d'équivoques alliances, vous avez donné dans le système corrupteur des dépenses secrètes: Vous, Guadet, vous avez poursuivi la licence de la presse avec un emportement qui montrait peu de souci pour sa liberté. Vous, Brissot, vous avez disposé des emplois publics en faveur de vos créatures avec une ostentation qui touchait au scandale, » il y aurait eu certes peu de choses à reprendre à un tel réquisitoire. Mais les accuser d'indulgence pour le crime, et, *peut-être*, de connivence avec les chefs de faction; mais insinuer que leurs dénonciations mêmes pouvaient bien n'être qu'un jeu concerté avec les ennemis de la Révolution; mais leur reprocher de n'avoir pas assez pris le parti des sanglants héros d'Avignon, quand c'était de l'avoir pris qu'il eût fallu les blâmer..., quoi de plus absurde, et, tranchons le mot, de plus inique[3]?

Toutefois, il est un passage de l'article qui mérite d'être cité; c'est celui où Robespierre dit: « N'est-ce pas vous qui avez voulu qu'on investît les généraux

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution.*
[2] *Ibid.* — Dénonciation de Brissot par Tallien.
[3] Voyez cette longue attaque dans le n° 3 du *Défenseur de la Constitution.*

du pouvoir arbitraire de vie ou de mort, et du droit de faire des lois pour l'armée? Ignorez-vous que ce sont ceux qui disposent de la force armée qui fixent le sort des révolutions? Ignorez-vous quel est l'ascendant que des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats? L'histoire des autres peuples, l'expérience de la faiblesse et des passions des hommes ne devraient-elles pas vous éclairer sur des dangers si pressants? Le plus redoutable ennemi de la liberté des peuples, et surtout de la nôtre, c'est le despotisme militaire [1]. »

Le péril que Robespierre signalait ici avec tant de raison était un de ceux qui l'avaient toujours le plus préoccupé. Déjà, dans le second numéro de son journal, il avait exposé, sur *la nécessité et la nature de la discipline militaire*, un système qui partait de cette définition : « La discipline militaire — la vraie — est l'obéissance aux lois *particulières* qui règlent les *fonctions du soldat.* » Hors de là, selon Robespierre, il n'y avait que tyrannie ; et si le soldat se trouvait asservi à la volonté de l'officier, même pour ce qui ne tenait en aucune sorte aux obligations du service militaire, il cessait d'être un citoyen, il cessait d'être un homme, il devenait une machine de mort. « En résumé, écrivait Robespierre, il y a deux disciplines militaires : l'une est le pouvoir absolu des chefs sur *toutes* les actions et *toute* la personne du soldat ; l'autre est leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche au service militaire. La première fait, des soldats, autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprice d'un homme ; l'autre en fait les serviteurs dociles de la patrie et de la loi : elle les laisse hommes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres [2]. »

[1] Voyez cette longue attaque dans le nº 3 du *Défenseur de la Constitution.*

[2] *Défenseur de la Constitution*, nº 2. — Voilà ce que, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VII, p. 473, M. Michelet appelle tout simplement une *tendance désorganisatrice* de Robespierre. Si c'est là de la *désorganisation*, il faut convenir qu'elle ressemble fort à la liberté. Plût au ciel que la France eût toujours pu se préserver de ce genre d'*organisation* qui

Ainsi menacés de toutes parts, les Girondins résolurent de se sauver, à force d'audace. Le 4 juin, Servan, sans en avoir rien dit à ses collègues du Conseil, vint proposer inopinément à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés, vêtus et équipés, qui se réuniraient le 14 juillet, à Paris, *pour former ensuite un camp de vingt mille hommes au nord de la capitale*[1].

Les Girondins comptaient disposer jusqu'au bout de cette force, qui, au besoin, leur pouvait servir contre tous leurs ennemis à la fois. Aussi la mesure, favorablement accueillie dans l'Assemblée, souleva-t-elle, au dehors, une opposition très-vive. Courant de porte en porte, mendiant la signature des femmes, recueillant celle des enfants, les meneurs du Feuillantisme opposèrent au projet du camp de vingt mille hommes le vœu de huit mille pétitionnaires; et, de son côté, au risque d'être accusé d'une alliance contre-révolutionnaire, Robespierre, aux Jacobins s'écria : « Cette armée est-elle appelée à combattre l'étranger? Pourquoi la renfermer dans le sein de Paris? N'est-ce pas aux frontières qu'il faut porter nos forces? Admirable expédient de fortifier Paris contre les troupes rassemblées en Belgique ou sur les bords du Rhin, lorsque sur l'un et l'autre point notre armée n'est pas encore complète; lorsqu'une partie des gardes nationales et des autres troupes est mal armée; lorsqu'une partie de nos frontières est dégarnie; lorsque Metz, Sarrelouis, Thionville, et tant de nos places fortes sont dans un état insuffisant de défense!... Quoi! nous avons nous-mêmes déclaré la guerre; depuis deux mois l'étendard tricolore devrait flotter sur les murs des villes belges, et l'on nous parle de défendre la capitale[2]! » Au lieu de cela, il proposait, lui, d'armer, conformément à leur demande, les habitants des pays ravagés par

consiste dans l'absorption par l'officier de toute la personne et de toutes les actions du soldat!

[1] Séance du 4 juin 1792.

[2] *Défenseur de la Constitution*, n° 5.

l'Autriche; de rappeler les anciennes gardes françaises et cent mille soldats congédiés pour cause de civisme[1].

Les Girondins, irrités, lui répondirent qu'il était un transfuge; *le Patriote français* se mit à l'attaquer avec un acharnement de toutes les heures, et Girez-Dupré n'hésita plus à signer les articles où il le déchirait.

Servan, nous l'avons dit, n'avait point communiqué sa motion au conseil : Dumouriez le lui reprocha en face, et si violemment, que, sans la présence du roi, le sang eût coulé[2].

Voici en quels termes l'Assemblée vota la nouvelle levée de vingt mille hommes et leur réunion à Paris pour le 14 juillet : « En chaque municipalité, un registre sera ouvert pour recevoir les inscriptions volontaires. Dans le cas où le nombre des gardes nationaux qui se seront fait inscrire excéderait celui fixé pour le canton, *ceux inscrits* SEULEMENT *se réuniront pour faire entre eux le choix de ceux qui voudront marcher*[3].

Vergniaud et ses amis avaient combattu, mais en vain, cette dernière disposition. A demi effrayés déjà d'avoir mis en mouvement une machine de guerre dont la portée était difficile à calculer, et sentant bien que les hommes qui s'enrôleraient seraient les patriotes les plus ardents, les Jacobins les plus exaltés, les futurs soldats de Robespierre, peut-être, ils auraient voulu que les choix fussent faits par tous les gardes nationaux de chaque canton ou par les corps administratifs. Précautions tardives ! La Révolution, appelée par eux à Paris de chaque point de la France, s'était hâtée de les prendre au mot. L'importance de l'article 7 du décret du 8 juin fut si bien comprise par Robespierre et tous les révolutionnaires de l'avant-garde, que leur opposition au camp des vingt mille hommes tomba soudain. Et il se trouva que les Giron-

[1] *Défenseur de la constitution*, n° 5.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 269.
[3] Décret du 8 juin 1792, art. 7.

dins venaient de lancer un char sous les roues duquel ils devaient eux-mêmes périr écrasés !

C'est ce que Dumouriez prévit; c'est ce qu'en plein conseil il annonça d'un ton si ému et si prophétique, que Servan ne se put défendre d'un trouble secret[1]. Mais après de telles démarches, revenir sur ses pas est le comble de l'imprudence. Quoique fort opposé à la mesure, Dumouriez fut d'avis qu'il ne restait plus au roi d'autre ressource que de la sanctionner. « Au lieu des vingt mille hommes, si vous vous opposez au décret, dit-il à Louis XVI, il arrivera des provinces, sans décret, quarante mille hommes qui peuvent renverser la constitution, l'Assemblée et le trône[2]. » Louis XVI, effrayé sans être convaincu, demanda du temps pour réfléchir...

Mais sa sanction était impatiemment attendue pour un autre décret qui, bien plus que celui du camp de vingt mille hommes, lui faisait horreur. Quoi ! on exigeait de lui, le fils aîné de l'Eglise, qu'il mît sa royale attache à la déportation possible d'un prêtre! Plutôt que de céder sur ce point, il était résolu de mourir. O fatalité terrible! Il avint que ces prêtres qu'au prix de tout son sang il eût voulu sauver, remplirent, en ce moment même, Paris de désordres et de scandales.

La veille des processions de la Fête-Dieu, Camille Desmoulins avait écrit : « Je crains que Manuel n'ait fait une grande faute. en provoquant l'arrêté contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le bon Dieu et non pas Dieu, ce qui est bien différent[3]. »

La critique était injuste ; elle frappait un arrêté de la municipalité qui n'était en aucune sorte dirigé « contre la procession, » mais qui, très-philosophiquement, et par un respect bien entendu de la liberté des opinions religieuses, déclarait que les citoyens ne

[1] Voyez les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 272.
[2] *Ibid*, p. 274
[3] *Tribune des patriotes*, n° 3.

pouvaient être *forcés* à tendre et tapisser leurs maisons[1]. Quoi qu'il en soit, si Camille Desmoulins lui-même crut l'intérêt du bon Dieu compromis dans cette affaire, on juge du bruit que firent les prêtres et les dévotes! Ce qu'il y eut de pis, c'est que les contre-révolutionnaires, sous l'uniforme de la garde nationale, se hâtant d'intervenir, la procession de la Fête-Dieu donna naissance à des scènes de fanatisme du plus odieux caractère. Des citoyens, pour avoir gardé leur chapeau sur la tête, furent meurtris de coups et foulés aux pieds. Legendre raconta, aux Jacobins, que, menacé d'un coup d'épée, il avait dû se couvrir la poitrine comme d'un bouclier, du livre de la Constitution, qu'il portait dans sa poche, et qu'une mégère avait été au moment de le faire pendre, en criant : *Ne trouverai je donc pas une pierre pour briser la boîte qui renferme la corde du réverbère*[2]*?* On reconnaît ici l'effet des prédications de la *Mère Duchêne!*

Tout cela poussait naturellement les révolutionnaires à presser la sanction des derniers décrets. Mme Roland eut l'idée de faire écrire au roi par son mari une lettre sévère qui mît un terme aux incertitudes, et, d'une façon ou d'une autre, donnât à la situation un dénoûment.

Elle est fort belle cette lettre que Mme Roland traça de sa propre main et « tout d'un trait[3]. » La résistance aux deux décrets y est combattue par cette prophétie d'une forme si virile : « Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force, pour contraindre l'Assemblée; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait indignée, et, se déchirant elle-même dans les horreurs

[1] Voyez le texte de cet arrêté dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV p. 424.
[2] *Journal de la Société des Amis de la Constitution*, n° 210.
[3] *Mémoires de madame Roland*, p. 375.

d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. » Quelle vigueur d'expression! Et, d'un autre côté, qui n'entendrait les battements d'un cœur de femme dans ce passage : « La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu à embellir; c'est un être auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère [1]. »

La lettre de Roland au roi commençait-elle en ces termes : « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi? » et fut-elle lue à Louis XVI en plein conseil? Dumouriez l'affirme [2]. Selon le récit de Mme Roland, au contraire, la lettre ne fut que remise au prince [3]; et, telle que le *Moniteur* la publia, elle ne contient point la phrase susmentionnée. Faut-il croire que la haine de Dumouriez pour Roland l'a fait, tant d'années après l'événement, descendre à un mensonge? Ou faut-il croire que Roland ayant cru devoir livrer à la publicité une lettre qu'il avait promis de tenir secrète, fut conduit à supprimer la phrase qui constatait la violation de l'engagement? Etienne Dumont, qui ne parle de Mme Roland qu'avec sympathie et respect, a écrit : « Le plus grand reproche qu'on ait à faire à Mme Roland, c'est d'avoir engagé son mari à publier la lettre confidentielle qu'il avait écrite au roi, et qui commençait ainsi : « Sire, cette lettre ne sera jamais connue que de vous et de moi [4]. »

Quoi qu'il en soit, Louis XVI vit une insulte dans les représentations du ministre de l'intérieur, et fit appeler Dumouriez, en présence de la reine, qui lui dit

1 Voyez cette lettre, reproduite *in extenso*, à la suite du t. Ier des *Mémoires de madame Roland*, note C.
2 Voyez ses *Mémoires*, t. II. liv. IV, chap. VII, p. 274.
3 *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 376.
4 Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, ch. XX, p. 398.

tout d'abord : « Croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, les fourberies de Servan et de Clavière? — Non, madame, répondit Dumouriez, j'en suis indigné ; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère. — Je veux que vous restiez, vous, dit le roi, ainsi que Lacoste et le bonhomme Duranthon. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout [1]. » Dumouriez y consentit, mais à la condition que, pour ne le point laisser sous le coup d'une impopularité écrasante, le roi sanctionnerait les deux décrets. La reine s'écria : « Pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer ! » Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas s'exagérer le danger ; qu'aux termes du décret, le pouvoir exécutif restait maître de fixer le lieu de rassemblement de ces vingt mille hommes « qui n'étaient pas des coquins ; » qu'on pouvait indiquer Soissons, où ils seraient peu à craindre. « Eh bien, soit, dit Louis XVI. Si vous êtes le ministre de la guerre, je me fie entièrement à vous. » La promesse de sanctionner le décret contre les prêtres était bien autrement difficile à arracher. Dumouriez, cependant, insista d'une manière si pressante, que Louis XVI céda [2]... ou parut céder.

Le 13 juin au matin, Servan, Roland et Clavière avaient leur lettre de renvoi, et leur place au conseil était occupée par deux personnages que Dumouriez avait désignés, Dumouriez prenant pour lui-même le portefeuille de la guerre, donnant à Nailhac celui des affaires étrangères, et celui de l'intérieur à Mourgues de Montpellier, qui fut, en outre, chargé par intérim du département des finances [3].

A cette nouvelle, les Girondins coururent répandre

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 275.
[2] *Ibid.*, p. 275-280.
[3] *Ibid.*, p. 280-281.

dans l'Assemblée la fureur dont ils étaient animés. Avec un sombre enthousiasme, elle vota que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation, et couvrit d'applaudissements la lecture de la lettre de Roland au roi, dont communication lui fut donnée. Le bruit de ces applaudissements durait encore, quand tout à coup Dumouriez entre. Des murmures éclatent; mais sa contenance assurée et la fermeté réfléchie de son regard déjouent l'indignation [1]. Il demande la parole froidement et commence par annoncer la mort du général Gouvion. « Ce brave homme est heureux dit-il, d'être mort en combattant l'ennemi et de n'être pas témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort [2]. » Il lit ensuite un *mémoire sur le ministère de la guerre*, dont l'exorde avait trait aux égards dus aux ministres. Guadet, d'une voix de tonnerre, l'interrompant : « L'entendez-vous? Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils! » Mais lui se tourne vers la gauche, et s'écrie : « Et pourquoi pas [3]? » Quoique son rapport ne fût qu'une longue accusation contre Servan, on l'écouta dans le plus grand silence [4]. Seulement, quand il eut fini, Lacuée, membre du comité militaire, Paganel et d'autres lui crièrent : « Lorsque vous avez demandé la guerre, vous deviez savoir si nous étions en état de la faire. Vous êtes donc ou un traître ou un calomniateur [5]. » Sans se déconcerter, il fit mine de remettre son mémoire dans sa poche; puis, sur ce qu'on l'accusait de vouloir soustraire une pièce qui le condamnait, il prit une plume, signa tranquillement son travail, le déposa sur le bureau et sortit, en traversant la foule de ses ennemis, étonnés. Le peuple se précipitait des tribunes et des corridors de la salle pour le voir de plus près.

1 Mathieu Dumas, qui ne l'aime pas, lui rend cette justice, et il était présent. Voyez ses *Souvenirs*, t. II, p. 190.
2 *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 292.
3 *Ibid.*
4 *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 191.
5 Voyez le compte rendu officiel de la séance dans le *Moniteur*.

Comme il était sur le seuil, il entendit murmurer à ses oreilles : « Ils voudraient bien vous envoyer à Orléans. — Tant mieux, dit-il avec beaucoup de sang-froid, j'y prendrais des bains et du petit-lait, et je me reposerais [1]. »

Brissot, qui l'avait tant vanté et si vivement poussé au pouvoir, se répandit contre lui en malédictions. Il lui demanda compte publiquement de l'audace immorale avec laquelle il avait tiré ses agents des lieux de prostitution et des tripots. Il écrivit, pour l'en accabler, l'impure biographie de Bonne-Carrère. Il parla de l'emploi, resté trop ténébreux, des six millions de fonds secrets [2]. En réponse, parurent des placards, attribués à Dumouriez, et où l'on menaçait ses détracteurs, s'ils continuaient de publier les dividendes et les noms propres. Brissot mit ses ennemis au défi de maintenir ou de prouver leurs insinuations, et le 17 juin, il écrivit : « Ma deuxième lettre allait être lancée; mais j'apprends que Dumouriez est par terre, et je ne me bats point contre un ennemi par terre [3]. »

En effet, Dumouriez venait d'être renversé à son tour, victime d'une comédie indigne. A peine s'était-il compromis pour Louis XVI et perdu dans l'opinion, que ce prince, croyant désormais lui tenir le pied sur la gorge, le prit avec lui sur un ton de hauteur et de dédain qui disait assez au ministre qu'on l'avait joué. Quand il voulut réclamer l'accomplissement de la condition convenue, Louis XVI lui déclara, ainsi qu'à ses collègues, que son parti était pris, qu'il refusait sa sanction au décret contre les prêtres ; et montrant un projet de lettre au président, il ajouta, en maître qui entend qu'on lui obéisse : « Je vous chargerai demain de cette lettre ; réfléchissez-y, un de vous la contresignera, et vous la porterez ensemble à l'Assem-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 293 et 294.

[2] Première lettre de Brissot à Dumouriez, en date du 15 juin 1792, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Brissot, 673, 74, 75. — British Museum.

[3] *Ibid.*

blée[1]. » Dumouriez fut comme frappé de stupeur : était-ce donc là ce Louis XVI que jusqu'alors il avait connu si doux et si maniable ?

Il comprit alors dans quel piége il était tombé ; et si à cet égard quelques doutes avaient pu lui rester, ils eussent été levés par la démarche qu'osa faire auprès de lui un des meneurs du parti feuillant[2]. « Vous êtes perdu, lui dit imprudemment cet homme, si vous ne vous jetez dans nos bras, et nous vous tenons... Dépêchez-vous de contre-signer vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. — Vous êtes des êtres atroces, repliqua Dumouriez indigné, mais vous n'êtes que des enfants. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez... »

Le 15, il offrit sa démission, Louis XVI avait compté que Dumouriez fléchirait : « Eh bien, j'accepte, » dit-il *d'un air très-sombre*[3].

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 294.
[2] Dumouriez, qui raconte le fait, ne nomme point le personnage.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, p. 300.

CHAPITRE XI.

LE SERRURIER GAMAIN.

Visite mystérieuse de Gamain au château. — Nuit du 22 mai 1792 aux Tuileries; Louis XVI, Gamain et Durey placent l'armoire de fer. — En retournant à Versailles, Gamain est saisi de douleurs violentes. — Les symptômes d'un empoisonnement se déclarent. — Recit verbal fait par Gamain de ce qui s'etait passé dans la nuit du 22 mai. — Décret de la Convention qui, plus tard, accuse Louis XVI d'avoir empoisonné Gamain. — Contradiction entre la petition de ce dernier, du 8 floréal an II, et ce qu'il racontait dans les derniers temps de sa vie. — Documents officiels soustraits de la Bibliothèque royale et des Archives — Ce qu'il faut penser de cette sombre aventure. — Comment l'armoire de fer etait indispensable. — Mallet du Pan, agent d'une trahison. — Système de corruption adopté par la Cour. — Beaucoup de choses à cacher!

Nous allons montrer le peuple aux Tuileries... Mais pendant que tout se préparait pour la visite tumultueuse que les faubourgs firent au roi, il se passait dans l'intérieur du château des choses étranges sur lesquelles les réticences calculées ou l'ignorance de l'histoire ont jusqu'ici laissé planer un mystère épouvantable.

Sur ces choses, comme nous l'expliquerons un peu plus loin, les archives du royaume avaient reçu un dépôt qu'elles n'ont point gardé; il existait des documents officiels, et ils ont disparu; il existait des traces de feu, et des mains inconnues, mais à coup sûr toutes-puissantes, les ont effacées. N'importe! Le fait dont il s'agit se trouvant tirer une gravité funèbre, non pas seulement de soupçons plus ou moins bien fondés, mais d'un décret solennel rendu par une grande assemblée, il est nécessaire de présenter ce fait sous le jour douteux qui l'environne quant à présent, pour que, plus tard, si des lumières nouvelles viennent à

briller, il prenne son rang parmi les affirmations ou les négations historiques.

Lors des 5 et 6 octobre, Gamain, le maître en serrurerie de Louis XVI, s'était abstenu de quitter Versailles, où il avait ses ateliers, et, depuis cette époque, pour aller aux Tuileries, il avait toujours attendu que le roi le fît mander. Le 21 mai 1792, comme il était dans sa boutique, un homme à cheval s'arrêta devant sa porte et l'appela par son nom. L'homme portait l'habit de roulier. Gamain s'approche, et reconnaît Durey, que Louis XVI avait pris pour aide de forge. « M. Gamain, dit Durey, Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château. »

Les relations de Gamain avec son royal élève ne l'avaient point préservé de la contagion des idées révolutionnaires ; la pente de ses opinions était vers la République. Déjà compromis aux yeux des patriotes exaltés par ses rapports avec le château, il craignait de l'être encore davantage. D'ailleurs on commençait à parler vaguement d'une prochaine invasion des Tuileries. Gamain eut d'autant plus peur de trop s'engager cette fois, que Durey lui avait dit : « Vous entrerez par les cuisines, pour ne pas inspirer de soupçons. » Il s'excusa donc de son mieux. Mais le lendemain ses hésitations furent vaincues par un billet écrit de la main même du roi, et dans lequel Louis XVI le priait amicalement de lui venir donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Il embrassa sa femme et ses enfants, leur promit d'être de retour avant la nuit, et suivit Durey, qui lui avait apporté l'invitation écrite du roi.

Ils entrèrent aux Tuileries par les communs, et se rendirent à l'atelier de Louis XVI, où Gamain resta, pendant que Durey allait annoncer son arrivée. Lorsque le roi et Durey arrivèrent, Gamain était occupé à examiner une porte en fer nouvellement forgée, une serrure exécutée avec beaucoup de précision, et une petite cassette en fer. Le visage de Louis XVI respirait la bienveillance, et ses lèvres souriaient. « Eh bien,

mon pauvre Gamain, dit-il à l'artiste, voilà bien longtemps que nous ne nous sommes vus ! » Puis, lui montrant la porte en fer et la serrure : « Que dis-tu de mon talent ? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux, et en moins de dix jours. » Gamain s'enorgueillit de l'habileté de son apprenti, et fit l'offre de tout son dévouement. Le roi lui dit alors qu'il se confiait à sa fidélité, et il le conduisit dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey, à la lueur d'une bougie, leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel était un trou rond d'à peu près deux pieds de diamètre, pratiqué dans la muraille. Le roi apprit à Gamain qu'il avait fait cette cachette pour y serrer de l'argent ; que Durey l'avait aidé à percer ce mur ; qu'ils en jetaient les gravois dans la rivière, et avaient été obligés d'y faire plusieurs voyages dans la nuit. « Maintenant, ajouta-t-il, la question est d'appliquer la porte de fer à l'entrée de ce trou. Je ne sais comment m'y prendre pour cette opération. Voilà le service que j'attends de toi. »

Gamain se mit à l'œuvre aussitôt, activement secondé par le roi, dont la main robuste était plus propre à presser des travaux de maçonnerie qu'à manier le sceptre dont la chargèrent de moqueuses destinées. Ce furent des heures pleines d'anxiété. Chaque coup de marteau vibrait douloureusement au fond du cœur de Louis XVI, et les précautions prises pour étouffer le bruit de ce travail nocturne en prolongèrent la durée. Quand il fut achevé, le roi pria Gamain de l'aider à compter avec lui deux millions en doubles louis, qui furent divisés en quatre sacs de cuir ; et, pendant ce temps, le serrurier, non sans surprise, aperçut Durey qui transportait des liasses de papier. Il n'en sut pas davantage[1].

[1] Ce que nous disons ici relativement à cette ténébreuse affaire est tiré d'une brochure fort intéressante et fort bien faite, publiée en 1838, par le bibliophile Jacob, sous ce titre : *Dissertations sur quelques points curieux de l'Histoire de France*

Au moment où il allait se retirer... Ici que se passa-t-il?

Dans la pétition que Musset lut à la Convention, le 8 floréal an II [1], il est dit : « L'ouvrage fini, Capet apporta lui-même au citoyen Gamain un grand verre de vin qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement il avait chaud. Quelques heures après qu'il eut avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma que lorsqu'il eut pris uue ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a été neuf perclus de ses membres, sans que sa santé se soit rétablie assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires de manière à subvenir aux besoins de sa famille. »

Mais ce n'était pas le roi que Gamain accusait dans le récit verbal que, depuis, on lui entendit faire si souvent, et toujours sans la moindre variante. Car il ne mourut qu'en 1800; et, dans l'agonie d'une vieillesse prématurée, il semblait trouver un amer plaisir à rappeler les détails d'une aventure dont le souvenir l'obsédait. Voici comment la fin de son récit est rapportée dans la brochure que nous analysons.

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi ; elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin ; elle s'avança vers moi, qui la saluais avec étonnement : « Mon cher Gamain, me dit-elle d'une voix caressante, vous avez « chaud : buvez ce verre de vin et mangez ce gâteau, « cela vous soutiendra pour la route que vous allez « faire. » Je la remerciai tout confus, je vidai le verre de vin à sa santé, et glissai la brioche dans ma poche... Quand je sortis des Tuileries, il était nuit close... Je m'acheminai à travers les Champs-Élysées,

[1] Voyez le *Moniteur* de cette époque. Le procès-verbal de la séance du 8 floréal an II, moins détaillé que le compte rendu du *Moniteur*, se trouve aux Archives.

en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient guère ni piétons ni voitures, les communications entre Paris et Versailles étant devenues de plus en plus rares, depuis que le roi avait quitté cette dernière ville. Soudain je fus saisi d'un malaise général, bientôt suivi de déchirements d'estomac, de spasmes nerveux, de brûlements d'intestins, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre... Il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et les entrailles... Je poussais par intervalles des cris aigus, et sans interruption des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses. Enfin, je me regardai comme sauvé quand le bruit d'une voiture roulant sur le pavé parvint à mes oreilles. Je me poussai en avant sur les mains et les genoux, afin d'être secouru ou écrasé... A mes plaintes réitérées, un homme mit la tête à la portière, et voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, ordonna au cocher de retenir les chevaux pour éviter un malheur. Puis il s'élança hors de la voiture... C'était un riche Anglais, d'un caractère humain et généreux... Il considéra ma face livide, tâta mon pouls à peine sensible, toucha ma poitrine brûlante, et me demanda froidement si je n'avais pas été empoisonné. Ce fut pour moi un éclair imprévu, dont la lueur me montra les motifs qu'on pouvait avoir de se défaire du possesseur d'un secret d'État... L'Anglais me porta dans sa voiture, et la fit arrêter devant une boutique d'apothicaire de la rue du Bac, où fut préparé sur-le-champ un élixir dont la puissance combattit l'action foudroyante du poison... Je recouvrai en partie l'ouïe et la vue ; le froid, qui déjà circulait dans mes veines, se dissipa par degrés ; et l'Anglais jugea que je pouvais être transporté à Versailles... Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin : ma femme était dans les transes ; son désespoir éclata en sanglots quand elle me vit revenir moribond, enveloppé dans une houppelande comme dans un linceul, et déjà semblable à un cadavre... Le médecin,

M. de Lameiran, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés, et constatèrent les signes non équivoques du poison. Interrogé à ce sujet, je refusai de répondre. Grâce à leurs soins, je triomphai du poison après trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables, mais non sans en subir les terribles conséquences : une paralysie presque complète, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre. Je ne voulais pas avouer même à ma femme que j'avais été empoisonné. Mais la vérité vit le jour malgré moi. Quelque temps après cette catastrophe, la servante, nettoyant l'habit que je portais lors de mon incident, trouva dans les poches un mouchoir sillonné de taches noirâtres, et une brioche aplatie, déformée... Le chien mangea cette pâtisserie, et mourut. Il fut ouvert par M. Voisin, et la présence du poison constatée, etc..., etc...[1] »

Ainsi, de deux choses l'une : ou Gamain avait odieusement calomnié le roi dans la pétition que le 8 floréal an II il présenta à la Convention nationale, ou il calomniait odieusement la reine dans le récit verbal qui vient d'être transcrit. Par qui le verre de vin lui fut-il offert, s'il est vrai qu'on lui ait offert quoi que ce soit ? Par Louis XVI ? par Marie-Antoinette ? Impossible de concevoir que, sur un fait de ce genre, il soit resté la moindre incertitude dans ses souvenirs. Il y a donc ici une contradiction qui, à elle seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain, s'il n'était combattu de reste et anéanti par une démonstration morale presque plus décisive que toute preuve matérielle ! Qui, de nos jours, pourrait s'arrêter une seconde à l'idée que, soit Louis XVI, soit Marie-Antoinette, aient été capables d'un tel attentat ?

Et cependant, — chose qui montre bien jusqu'où peut aller dans un moment donné le délire des pas-

[1] *Dissertations sur quelques points curieux de l'Histoire de France*, p. 22-35.

sions politiques, — le 28 floréal an II[1], sur un rapport de Peyssard, la Convention nationale adopta par acclamation le décret suivant :

« Article 1er. François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1,200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

« Article 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de la correspondance.* »

Quant aux pièces qui motivèrent ce décret, elles n'existent plus aux Archives. Certificats des médecins, certificats de la commune de Versailles, enquête ordonnée par le comité des secours publics, tout a été soustrait, tout a disparu. Les originaux de cette sombre affaire furent-ils mis à l'index par la Restauration ? C'est probable. Toujours est-il que ce singulier épisode de la Révolution ayant excité, il y a quelques années, la curiosité d'un étranger de distinction, il fut bien vite découragé dans ses recherches par les entraves de tout genre que l'administration lui suscita[2]. Et d'un autre côté, le volume du *Moniteur* qui contient la motion de Musset et le rapport de Peyssard se trouvait, en 1838, avoir été enlevé de la Bibliothèque royale[3]. Par qui ? Pourquoi ?

Maintenant, que, dans la journée du 22 mai 1792, Gamain ait été appelé au château ; qu'il y ait aidé Louis XVI à placer la fameuse armoire de fer ; qu'en retournant chez lui, il ait été saisi de douleurs atroces ; que le médecin Lameiran et le chirurgien Voisin aient reconnu dans ces douleurs l'action du poison, et que, jusqu'à la fin de ses jours, Gamain ait gardé, visibles sur sa personne, les traces d'un empoisonnement, voilà ce qui est acquis à l'Histoire : « Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 1838, cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa

[1] Voyez le *Moniteur* du temps.
[2] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'Histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 49.
[3] *Ibid.*, p. 50.

canne comme un vieillard, dans les allées désertes du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il offrait déjà tous les signes de la décrépitude : ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restaient blanchissaient sur son front sillonné de rides profondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec larmes... Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 1838 — et du docteur Lameiran, qui l'avait soigné. Ces trois personnes attestaient au besoin toutes les particularités du poison, lequel, du reste, avait été constaté par procès-verbaux; mais Gamain manquait de témoins pour affirmer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée du 22 mai 1792[1]. »

Après un semblable exposé, on se demande naturellement quels motifs poussèrent Gamain à poursuivre d'accusations si meurtrières ceux qui l'avaient honoré de tant de confiance. Lui, quand il lui arrivait de lire cette question sur le visage de ses auditeurs, « il montrait ses infirmités, le tic nerveux qui le défigurait, sa main droite entièrement paralysée, une de ses jambes tordue; il rappelait les tourments de sa longue maladie, la perte de son industrie et des modiques ressources amassées par son travail[2]. » Il prétendait n'avoir fait que se venger.

Victime d'un de ces hasards extraordinaires que notre ignorance attribue quelquefois au calcul, Gamain crut-il réellement avoir été empoisonné de pro-

[1] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'Histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 10, 11, 12, 13 et 14.

[2] *Ibid.*, p. 36 et 37. — La conclusion de l'auteur de la brochure qui vient d'être analysée est celle-ci :

« Louis XVI était-il coupable d'un empoisonnement ? — Non.

« Gamain a-t-il été réellement empoisonné ? — Oui. »

pos délibéré? Ou bien, ce qu'il racontait à cet égard n'était-il qu'une explication, la seule qu'il eût jugée propre à colorer sa conduite? Car enfin, ce prince qui fut son apprenti et s'était abandonné à sa foi, il l'avait mis sur la route de l'échafaud, par la dénonciation que, le 19 novembre 1792, il fit à Roland de l'existence de l'*armoire de fer*. Or, s'il manqua du courage de sa trahison, peut-être pensa-t-il qu'il la couvrirait au moyen d'une calomnie! Mais, sur ce point, l'histoire est réduite à des conjectures; et si c'est trop peu pour absoudre, c'est aussi trop peu pour condamner.

Quoi qu'il en soit, une armoire de fer qui dérobât à jamais au peuple le secret des correspondances de la cour était certainement très-nécessaire. Car, au mois de juin, tout annonçait que le château des Tuileries ne resterait pas longtemps inviolable; et, d'un autre côté, la masse des papiers compromettants devenait de jour en jour plus considérable. De ce nombre étaient les lettres de Barnave à la reine et les réponses de Marie-Antoinette, dont elle avait fait des copies [1].

A cette époque se rapporte la mission secrète confiée à Mallet du Pan. Cet écrivain, un des plus éclairés parmi les royalistes, ayant pris la résolution de quitter en même temps *le Mercure*, qu'il rédigeait, et le royaume, Malouet, Montmorin et Bertrand de Moleville persuadèrent à Louis XVI qu'il fallait rendre ce voyage utile à la cause royale : Mallet serait allé à Vienne, à Berlin, à Coblentz; il aurait représenté au roi de Bohême et de Hongrie, au roi de Prusse, aux frères de Louis XVI, la situation du royaume; il leur aurait communiqué, relativement à la guerre et à ses conséquences, les intentions de la cour des Tuileries.

Mallet accueillit avec empressement les ouvertures qui lui furent faites. L'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances lui ayant été demandée,

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 221.

Louis XVI y fit de sa main plusieurs corrections, et ce brouillon fut conservé par Bertrand de Moleville, ainsi que d'autres billets journaliers du roi, dans un Saint-Augustin de la bibliothèque de l'ex-ministre [1].

Louis XVI y joignit un sommaire d'instructions générales, dont la première partie, concernant les princes et les émigrés, était conçue en ces termes :

« Le roi joint ses prières aux exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

« Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend; cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes [2]. »

Venaient ensuite les recommandations que l'envoyé de Louis XVI avait mission d'adresser aux cours de Vienne et de Berlin :

« Représenter l'utilité d'un manifeste commun.

« Le rédiger de manière à séparer les Jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le ma-

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 281.
[2] *Ibid.*, p. 284-285.

nifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement, mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire.

« Déclarer avec force à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux ministres, aux municipalités, aux individus, qu'on les rendra personnellement responsables de tous les attentats commis contre la personne du roi, contre celle de la reine et de leur famille, contre les vies et propriétés de tous les citoyens quelconques.

« Déclarer enfin qu'en entrant dans le royaume, les puissances sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront qu'avec le roi... [1] »

Certes, si jamais trahison fut incontestable, c'est celle dont la preuve a été consignée si naïvement dans ces remarquables aveux.

Ainsi, Louis XVI avait, au nom de la nation française, déclaré publiquement la guerre à l'Autriche, et sous main il lui faisait passer des indications propres à éclairer sa marche !

Ainsi, Louis XVI, dans ses proclamations, repoussait l'intervention de l'étranger dans nos affaires, comme une insulte à notre honneur, et dans ses dépêches confidentielles, il se concertait avec eux sur les termes de cette intervention outrageante !

Ainsi, Louis XVI professait, en toute circonstance, le respect le plus strict pour la Constitution, dont il affectait même de porter toujours le livre dans sa poche, et secrètement il appelait les ennemis de la France, une fois la guerre engagée, à faire sortir de tout le sang répandu le rétablissement de « l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté entendrait la circonscrire ! »

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 285-287.

Muni des instructions qu'on vient de voir, Mallet partit et arriva le 12 juin à Francfort[1] : nous l'y retrouverons.

Les négociations mystérieuses au dehors n'empêchaient pas la cour d'assurer de son mieux ses positions au dedans. Aussitôt après le renvoi du ministère girondin, dont il ne resta que Lacoste et Duranthon, le roi avait nommé Chambonas aux affaires étrangères, Terrier-Monteuil à l'intérieur, Lajard à la guerre, et Beaulieu aux finances. C'était un ministère feuillant. Et son principal moyen d'action, quel fut-il? La corruption. Le 18 juin, presque à la veille du drame émouvant que nous allons raconter, Chambonas écrivait au roi :

« Sire, je rends compte à Votre Majesté que mes agents viennent de se mettre en mouvement. Je viens de convertir un méchant. Ce soir, on fera une proposition à Santerre. J'ai donné ordre qu'on m'éveillât pendant la nuit pour m'apprendre le succès. Tous les intérêts respectifs sont ménagés. *On me répond actuellement du secrétaire des Cordeliers.* Tous ces gens-là sont à vendre, et, certes, il n'y en a pas un à louer[2]. »

La corruption, tel était aussi le grand moyen de gouvernement proposé alors par Bertrand de Moleville, comme il ne rougit pas de s'en vanter dans ses Mémoires :

« Mon plan consistait à faire occuper tous les jours les premiers rangs des deux tribunes à l'Assemblée par deux cent soixante-deux personnes affidées, dont la solde était fixée, savoir :

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 292.
[2] Papiers trouvés dans l'armoire de fer.— *Recueil des pièces justificatives*, nº 8, p. 37.

« 1° Pour un chef, qui était seul dans le secret	50 livres par jour.
« 2° Pour un sous-chef choisi par le premier.	25
« 3° Pour dix adjudants choisis par les chefs et sous-chefs, ne se connaissent pas entre eux, chargés de recruter chacun vingt-cinq hommes et de les conduire tous les jours à l'Assemblée, dix livres chacun.	100
« 4° Pour deux cent cinquante hommes payés chacun à cinquante sols par jour, total	625
	800 livres [1]. »

C'était donc une somme de huit cents livres par jour que Bertrand de Moleville voulait qu'on dépensât, de son propre aveu, pour acheter, selon le besoin du jour, des applaudissements ou des huées !

Le roi avait d'abord répugné à cette mesure, non pas à cause de ce qu'elle avait d'immoral, mais simplement parce qu'il « lui en avait coûté, disait-il, près de trois millions pour avoir les tribunes pendant la première Assemblée, et qu'elles avaient été constamment contre lui [2]. » Cependant, pressé par Bertrand de Moleville, il permit un essai, dont le succès fut si étrange et si scandaleux, qu'il éveilla des soupçons. Averti un jour que les tribunes venaient de manifester bruyamment des opinions qu'on savait anti-populaires, Pétion envoya dans les faubourgs des émissaires qui se mirent à questionner les ouvriers..., et la cour craignit que la mèche ne fut bien vite éventée. De là ce que Bertrand de Moleville ajoute :

« Le lendemain, lorsque je parus au lever, Leurs

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIII, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 53.

Majestés et Madame Élisabeth m'adressèrent le regard le plus gracieux et le plus satisfait. Au retour de la messe, le roi, rentrant dans sa chambre, et passant auprès de moi, me dit, sans se retourner, et assez bas pour n'être entendu que de moi : « Fort bien; mais trop vite... Je vous écrirai. » En effet, dans la lettre que le roi me renvoya le même jour avec sa réponse, il me marqua que l'épreuve avait réussi au delà de ses espérances, mais qu'il y aurait du danger, surtout pour moi, à la prolonger ; qu'il fallait réserver ce moyen pour le besoin, et qu'il m'avertirait quand il en serait temps[1]. »

Lorsqu'on gouverne de la sorte, la nécessité d'armoires de fer qui gardent bien ce qu'on leur confie s'explique de reste !

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIII, p. 62 et 63.

CHAPITRE XII.

LE PEUPLE AUX TUILERIES [1].

Lettre menaçante de la Fayette à l'Assemblée.— Complot tramé chez madame Roland. — Robespierre ne veut pas d'une insurrection partielle; pourquoi; il envoie Chabot dans les faubourgs. — Les exhortations de Chabot combattues par les menées des amis de Brissot, Boisguyon et Girey-Dupré. — Les grands agitateurs s'abstiennent. — Meneurs subalternes à l'œuvre. — Correspondance entre Pétion et le Directoire. — Incertitude de Pétion. — Idée que lui suggère Saint-Prix et qu'il adopte.— Nuit du 19 au 20 juin. — Caricature qui représente Louis XVI et le duc d'Orléans jouant au piquet.— Ebranlement des faubourgs.— Procession pacifique. — L'officier municipal Mouchet.— Mouchet dans la chambre à coucher de Louis XVI. — Conduite remarquable des Girondins. — Le peuple dans l'Assemblée; véritable physionomie de l'événement. — Le peuple sur la place du Carrousel, ne sachant que faire. — L'ex-ministre Clavière fait circuler le mot d'ordre de la Gironde : *Rappel des bons ministres.* — Arrivée de Santerre sur le Carrousel. — Invasion du château. — Louis XVI et le peuple face à face. — Attitude du peuple. — Attitude du roi. — La vérité sur le fait du roi coiffé d'un bonnet rouge. — Il cède tout sur la forme, rien sur le fond. — *Je suis bien ici, je veux y rester.* — Manuel et Dumouriez dans le jardin des Tuileries.—Vergniaud et Isnard accourent auprès de Louis XVI. — Le verre de vin offert à Louis XVI, acte de dévouement affectueux. — Pétion harangue le peuple. — Il s'écoule. — La multitude défile devant la reine. — La vérité sur cette scène. — Le 20 juin, acte de badaudisme de la part des Parisiens; faute commise par la Gironde; journée des dupes.

Pendant que la cour descendait à ces obscures manœuvres, la Fayette, dans son camp, songeait à sauver par quelque coup hardi ce trône qu'il avait tant con-

[1] Comme nous allons présenter sous un jour tout à fait nouveau la fameuse journée du 20 juin, il importe que nous fassions remarquer au lecteur que, laissant de côté et les *Mémoires du temps*, écrits sous l'empire des passions de parti, par des hommes qui n'avaient pas été *témoins* de l'événement, et tant d'histoires dont les auteurs, se copiant les uns les autres, n'ont fait que servir d'échos aux mêmes erreurs, nous avons basé notre récit sur l'enquête même à laquelle le 20 juin donna lieu, enquête que le BRITISH MUSEUM a mise sous nos yeux — nº 6* de la *Bibliothèque historique de la Révolution* — et qui offre le plus imposant, le plus irrécusable ensemble de documents officiels et authentiques : déclarations de témoins

tribué lui-même à ébranler. Ne justifiant que trop bien les craintes prévoyantes si souvent exprimées par Robespierre, il n'avait pas attendu le renvoi des ministres girondins pour parler à la façon de Cromwell. Lorsque Roland était encore au ministère, une correspondance ouverte entre ce dernier et le général, par suite de quelques propos d'officiers, avait dévoilé d'étranges périls. A une lettre de Roland, calme et ferme, la Fayette avait fait une réponse que terminaient ces mots impérieux, menaçants : « Je compte sur mon armée autant qu'elle compte sur moi. Notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect de la loi, la haine des factions et *le mépris de leurs chefs* [1]. »

Le 18 juin, c'est-à dire le jour même où Louis XVI acceptait la démission de Dumouriez, et annonçait à l'Assemblée la création d'un nouveau ministère, on remit au président une lettre que la Fayette, du milieu de ses soldats, adressait aux représentants du peuple. Or, les premières lignes, à défaut d'autre preuve, suffisaient pour démontrer que le renvoi, non-seulement des Girondins, mais de Dumouriez, était le

oculaires, dénonciations signées, rapports, procès-verbaux, le tout imprimé, dans ce temps-là, par ordre du conseil général et publié sous le sceau de l'autorité publique.

C'est sur ces pièces que, longtemps après l'événement, Rœderer composa le récit publié en 1832 sous le titre de *Chronique de cinquante jours*. Mais il n'est pas exact, comme le prétendent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 119, que ce travail, qu'ils se bornent à reproduire, soit une analyse fidèle des materiaux réunis contre les fauteurs du 20 juin par le département de Paris. En comparant l'œuvre de Rœderer avec les documents qui lui ont servi, nous avons noté, tout d'abord, plusieurs omissions graves, plusieurs erreurs ; et même il se trouve qu'en ce qui touche la conduite personnelle de l'auteur, au 20 juin, le récit publié par lui en 1832 n'est pas strictement conforme au *Rapport* qu'il eut à publier, comme magistrat, en 1792. Or, comme nous avions à notre disposition les mêmes materiaux qu'il avait employés, nous avons refait son travail, en rectifiant ses inexactitudes et en réparant ses omissions.

Par le récit qu'il va lire, lequel s'appuie sur des données incontestables, dont les indications mises par nous au bas de chaque page rendent d'ailleurs la vérification très-facile, le lecteur verra dans quelles étranges, dans quelles déplorables altérations de la vérité sont exposés à tomber les historiens qui, au lieu de remonter aux sources premières, quand elles existent, se bornent à copier leurs prédécesseurs, en masquant ce plagiat fait au hasard, soit par des artifices de style, soit par des ornements tirés de leur seule imagination.

[1] Voyez la correspondance du ministre de l'intérieur Roland avec le général la Fayette, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 102-112.

résultat d'une intrigue secrète, ourdie entre les Feuillants qui fréquentaient la cour, Louis XVI et la Fayette :

« J'apprends, écrivait le général, qu'un ministère que *ma correspondance accusait depuis longtemps* a succombé sous ses propres intrigues; car, *sans doute*, ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir que le moins excusable, le plus noté de ces ministres (Dumouriez) aura cimenté, dans le conseil du roi, son *équivoque et scandaleuse existence* [1] »

La Fayette savait donc avant le 16 juin, date de sa lettre, que Dumouriez menaçait de donner sa démission et qu'elle serait acceptée[2].

Après cet exorde, le signataire en venait à des conseils qui ressemblaient à des ordres : « Des ennemis intérieurs nous fatiguent de leur insolente malveillance : *vous devez*, messieurs, les réprimer. — Ce n'est pas sans doute *au milieu de ma brave armée* que les sentiments timides sont permis. — Toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve *ici*. — *Ici* on ne connaît ni les calomnies ni les factions. — *Il faut* que le roi soit révéré. — *Il faut* que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, etc... etc... [3] »

C'était parler en maître, et l'assemblée eût dû se sentir blessée jusqu'au fond du cœur. Pourtant, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. L'impression fut même décrétée à une très-grande majorité [4]. C'est qu'au fond l'Assemblée était feuillantine... ; mais les Girondins exerçaient sur elle une puissance de fascination, et l'opinion publique l'entraînait.

En cette occasion, ce fut Vergniaud qui, le premier,

[1] Voy. le texte de cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 69-75.

[2] Ainsi, M. Michelet se trompe, quand, d'une manière si absolue, il dit, liv. VI, chap. VIII, de son *Histoire de la Révolution*, à la page 462 : « Il n'y a pas un mot dans la lettre de la Fayette qui indique qu'il connaît la démission de Dumouriez.

[3] *Ubi supra*.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 74.

quoique timidement, essaya de changer la disposition d'esprit de ses collègues. Tout en reconnaissant que « la Constitution était chère à la Fayette, » et que « jusqu'alors il avait défendu la liberté avec succès, » il parut surpris que directement un soldat s'adressât à l'Assemblée pour lui donner des avis : « Que sont les conseils d'un général d'armée si ce ne sont des lois[1] ? » Grande agitation. Guadet assure que la Fayette n'a pu connaître le 16 la démission de Dumouriez, qui n'a eu lieu que le 18, et il part de là pour révoquer en doute l'authenticité de la lettre. A ces mots, Mathieu Dumas se lève brusquement : « Cette signature est bien celle du général; je la connais. » Sans se déconcerter, Guadet reprend : « Il est impossible que M. de la Fayette soit l'auteur de la lettre qui vient de vous être lue; M. de la Fayette sait que lorsque Cromwell... » Nouvelle interruption de Mathieu Dumas. Le tumulte devient général. « Je disais, continue Guadet, que lorsque Cromwell tenait un pareil langage, la liberté était perdue en Angleterre. » Chacun comprit ce que cela voulait dire. Au lieu de l'envoi aux départements, que les Feuillants demandaient avec passion, Carnot le jeune proposait le renvoi à un comité : c'est ce qui fut décrété, les opinions flottantes ou craintives ayant, cette fois encore, subi l'ascendant de la Gironde[2].

Terrible fut l'explosion au dehors. Du haut de la tribune des Jacobins, Collot d'Herbois, Chabot, Réal, Robert, Bazire, tonnèrent contre la lettre du nouveau dictateur; Fabre d'Églantine et Danton firent adopter la motion d'inviter par affiche toutes les sections à s'assembler; Condorcet et Fauchet s'indignèrent bien haut; Brissot, qui avait toujours jusque-là gardé quelques ménagements pour la Fayette, donna le plus grand éclat à leur rupture[3]; et Robespierre dressa

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 75.
[2] Voyez le compte rendu de cette séance, t. II, p. 206, 207 et 208 des *Souvenirs* de Mathieu Dumas, qui était présent.
[3] Voyez *le Patriote français*, n° 1044.

contre le général un acte d'accusation qui aboutissait à ce résumé formidable : « Il n'y a pour l'Assemblée nationale que deux alternatives : il faut, ou qu'elle déploie contre la Fayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de l'avilissement[1]. »

Le 19 juin, sur la motion de Condorcet, l'Assemblée venait de rendre un décret « portant que tous les titres généalogiques placés dans un dépôt public seraient brûlés[2], » lorsque Louis XVI lui fit annoncer qu'il opposait son veto aux décrets des 24 mai et 8 juin. Dans une lettre particulière au roi, la Fayette lui avait écrit : « Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée[3]. » Et le roi persistait. A cette nouvelle, un silence singulier régna dans la salle, silence de satisfaction de la part des Feuillants, de fureur concentrée de la part des Girondins. Puis l'assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Ce fut alors que Rouyer ayant appelé l'attention de la France sur la faiblesse des armées que la royauté opposait à l'ennemi, cette exclamation ironique se fit entendre : *Eh! si le roi trouve qu'il y a assez de soldats*[4] *!*

On était à la veille dn 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, et depuis plusieurs jours déjà l'idée se trouvait répandue parmi le peuple de célébrer cet anniversaire fameux par la plantation, sur la terrasse même des Feuillants, d'un arbre de la Liberté.

Mais à cette inspiration toute populaire s'étaient associés des calculs de parti. Rejetés du haut du pouvoir dans la Révolution, les Girondins voulaient que Paris les relevât ou les vengeât. Un mouvement des faubourgs, alors même qu'il n'eût pas couronné leur ambition, attestait leur puissance et consolait leur or-

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 6.
[2] *Le Patriote français*, n° 1045.
[3] Voyez cette lettre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 100 et 101.
[4] Séance du 19 juin 1792.

gueil. Sergent, alors administrateur de la police, apprit par des rapports fidèles qu'un complot se tramait chez madame Roland. Les moteurs principaux qu'on lui indiqua étaient Roland, Clavière, Gensonné, Guadet, Brissot. D'autres, moins en vue, se chargèrent du rôle d'excitateurs. Le mot d'ordre était *Rappel des bons ministres*[1].

Robespierre fut averti, et ses craintes s'éveillèrent. Que le trône pérît emporté dans un orage, il attendait ce moment avec un calme terrible ; et à cause de cela même, il ne voulait pas qu'on risquât de tout compromettre, en tout précipitant. Une agitation ayant pour mot d'ordre le rappel au pouvoir de ceux qui la fomentaient lui paraissait plus propre à conduire au succès d'une intrigue qu'à la vengeance ou à la victoire d'un principe. Dans sa défiance, certainement excessive, injuste même, à l'égard des Girondins, quoique expliquée par l'injustice contraire de leurs attaques, il tremblait que le peuple ne fût pris pour jouet, comme il arrive trop souvent, par quelques ambitieux, et que les faubourgs, poussés en avant, n'épuisassent dans une démonstration vaine, ou à la poursuite d'un but trompeur, une énergie bonne à réserver pour un coup décisif[2]. Déjà, le 13 juin, il avait invité le club des Jacobins à se tenir en garde contre « les insurrections partielles qui ne font qu'énerver la chose publique[3]. » Telle était aussi l'opinion des Jacobins les plus énergiques, celle du trio cordelier, composé de Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, celle de Chabot surtout. Girey-Dupré et Boisguyon, amis de Brissot, sachant combien contagieuse était la turbulence de l'ex-capucin, mirent tout en œuvre pour le gagner à leurs vues, mais ce fut inutilement. Plus docile à l'impulsion de Robespierre, il alla au fau-

[1] *Notice historique sur les événements du* 10 *août* 1792 *et des* 20 *et* 21 *juin précédents* par Sergent-Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

[2] Déposition de Chabot devant le tribunal révolutionnaire, séance du 5 brumaire. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 40 et 41.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nº 213.

bourg Saint-Antoine, avec quelques amis, conjurer le peuple de se borner à une simple pétition, d'attendre l'arrivée des Marseillais, et de ne se lever, quand le moment serait venu, que pour renverser le trône [1].

Or, rien n'était mûr encore, et les grands agitateurs le sentaient si bien, qu'aucun d'eux ne parut, cette fois, sur la scène. Plus paresseusement que jamais, Camille Desmoulins s'oublia auprès de Lucile. Danton avait, il est vrai, déclaré aux Jacobins qu'il s'engageait à porter la terreur dans une cour perverse, mais en expliquant que le moyen pour cela était de lever un impôt sur les riches et de renvoyer Marie-Antoinette en Autriche [2], ce qui n'avait aucun trait au mouvement projeté, dans lequel en effet nul ne rencontra sa personne, nul n'entendit sa voix, nul n'aperçut sa trace. Marat, Marat lui-même, cet infatigable apôtre des révoltes armées, ne remplit la journée du 20 juin que de son absence et de son silence.

Quels furent donc les excitateurs dont la passion s'alluma au souffle de la Gironde, et qui à leur tour agitèrent les faubourgs? Ce furent des meneurs subalternes plus emportés qu'intelligents : le bossu Buirette-Verrières, qui avait encore sur ses mains le sang versé aux 5 et 6 octobre; Legendre, qui cherchait un emploi à sa violence; Fournier l'Américain, qui apportait dans le meurtre les fureurs de l'amour; l'élégant Polonais Lazouski; Gonor, un des vainqueurs de la Bastille; Rotondo; le sapeur Nicolas; le futur général Rossignol, alors orfévre, et enfin Santerre, que les faubourgs aimaient, parce que c'était un hercule-bonhomme, un richard sans morgue, un patriote exalté mais point méchant, et, pour tout dire, un brasseur, qui, de très-bonne grâce, laissait le pauvre peuple boire sans payer. Chez ce dernier, et, quelquefois, dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés, se tinrent les conciliabules nocturnes [3] où

[1] Déposition de Chabot, *ubi supra*.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 213.
[3] Déclaration de la Reynie, volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis,

se prépara la bruyante et stérile aventure du 20 juin.

Si ce fut une conspiration, il faut convenir qu'il n'y en eut jamais de plus étrange; car, dès le 16, les meneurs allèrent tout simplement demander au conseil général de la commune l'autorisation de faire la démarche projetée, laquelle devait consister, pour le peuple, à s'armer, à se mettre processionnellement en marche, à planter sur la terrasse des Feuillants un arbre de la Liberté, et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition pour la sanction des décrets [1].

Le conseil général ne pouvait ignorer que la loi proscrivait les rassemblements armés, à moins qu'ils ne fissent partie de la force légalement requise. Il passa donc à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait d'abord envoyé au directoire du département, puis communiqué au corps municipal [2]. Sur quoi, deux des meneurs, Alexandre et Santerre, dirent d'un ton résolu : *Rien n'empêchera les citoyens de toutes armes de marcher* [3]

Pétion était très-incertain. Comme homme de parti, il inclinait à favoriser le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi. Il passa la journée du 17 dans cette incertitude, et ce fut le 18 seulement qu'il adressa au directoire l'arrêté pris deux jours auparavant par le conseil général de la commune [4].

Le lendemain, il était mandé au sein du directoire, et là, en sa présence, on décidait que la municipalité et le commandant supérieur de la garde nationale prendraient les mesures nécessaires pour contenir ou réprimer les perturbateurs du repos public [5].

Situation tragique! Si la menace de Santerre et d'Alexandre se vérifiait, si Paris se levait portant sa

dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 20 juin. — 6*, British Museum.

[1] Proclamation du roi concernant l'arrêté du département qui suspend provisoirement le maire et le procureur général de la commune. *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris. *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris. *Ibid.*

pétition au bout d'une pique, que ferait Pétion? Risquerait-il de noyer sa popularité dans le sang? Déjà les fantômes livides du Champ de Mars se dressaient devant lui... Vivement ému, il envoya une ordonnance de cavalerie chercher l'acteur Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, et ardent royaliste. Interrogé sur les dispositions de sa section, Saint-Prix répondit : « J'aurais pu, M. le Maire, vous en rendre compte il y a six semaines; mais depuis il s'est formé à la porte Saint-Marcel un club qui fait fermenter toutes les têtes....[1] » Pétion garda le silence, perdu qu'il était dans ses pensées; et ce fut alors que Saint-Prix lui conseilla de faire servir la garde nationale elle-même de cadre aux pétitionnaires armés, de façon à donner au mouvement, si on ne le pouvait empêcher, une apparence légale[2].

Cette idée frappa Pétion ; elle servait ses vues d'homme de parti, tout en couvrant sa responsabilité comme magistrat : à minuit, il écrivit dans ce sens à Rœderer, procureur général syndic du département; et celui-ci, approuvant la proposition sans toutefois l'adopter, convoqua sur-le-champ le directoire pour la lui soumettre. Le résultat fut qu'on ne devait pas *composer avec la loi.* Nouvelle lettre de Pétion, très-vive, très-pressante. Le directoire déclara sèchement qu'il persistait[3].

C'en est fait : on n'est plus séparé que par une nuit de l'événement prévu. Que porte-t-il dans ses flancs? Les sections sont rassemblées, elles veillent. Ceux qui les président échangent entre eux des lettres passionnées touchant la *cérémonie* du lendemain[4]. Aux Quinze-Vingts, Chabot fait décider qu'on ira à l'Assemblée « sans armes, par une députation conforme à

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, le 20 juin 1792, avec les pièces à l'appui.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

[4] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, n° 4 des pièces justificatives.

la loi. » Mais des émissaires de la Gironde parcourent les quartiers populeux et leur soufflent de plus audacieuses pensées [1]. La terreur est aux Tuileries. Depuis deux jours, le roi a déposé son testament chez trois notaires, et la famille royale a fait aux personnes attachées à son service les derniers dons de son souvenir [2]. Car on parle d'un régicide froidement médité, et l'on commente d'une manière sinistre certaine caricature qui, les jours précédents, à couvert les murs des quais... Elle représentait Louis XVI jouant au piquet avec le duc d'Orléans, portant la main à sa couronne pour la retenir, et disant : *J'ai écarté les cœurs, il a pour lui les piques... J'ai perdu la partie* [3].

Du reste, à l'hôtel de ville, immobilité complète, silence de mort. Seulement, Romainvilliers, commandant de la garde nationale, a envoyé prévenir les chefs de bataillon de se tenir prêts à marcher [4].

Le 20 juin de grand matin, Pétion écrivait aux commandants des divers postes d'obéir au directoire, et en même temps, il chargeait plusieurs officiers municipaux d'aller dans les faubourgs demander respect pour la loi [5].

Déjà tout était en mouvement. De chaque maison sortaient, se hâtant vers les points de réunion convenus, hommes armés ou sans armes, en uniforme bleu ou en haillons, gardes, bourgeois, femmes, enfants. Un volontaire courait de rue en rue, tenant un papier à la main, et lisant : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, armés des armes qu'ils voudront.* SAINT-PRIX. Mensonge d'insurgé! L'ordre était libellé en ces termes : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, pour être prêts à marcher au premier signal.* SAINT-PRIX [6]. De

[1] Déposition de Chabot, *ubi supra*.
[2] *Lettre de Blanc-Gilli, député au département des Bouches-du-Rhône*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, n° 6*. — British Museum.
[3] *Histoire particulière des événements pendant les mois de juin, juillet, août et septembre*, par M. de la Varenne, p. 19 et 20. 1792.
[4] Rapport de Romainvillers.
[5] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département.
[6] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, nos 5, 6 et 7 des pièces justificatives.

sorte que les chefs royalistes ne pouvaient pas même trouver un homme qui consentît à lire leurs proclamations sans les altérer !

A poste du Val-de-Grâce, autre circonstance caractéristique : ce fut la garde nationale elle-même qui fit signe aux gens à pique de s'emparer des canons ; et lorsque, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur et l'épée au poing, Saint-Prix accourut pour les défendre, pas une voix sympathique n'applaudit à son courage, et, sauf deux officiers, tous ses camarades l'abandonnèrent [1].

L'entraînement était donc général, et toutefois la violence n'avait aucun empire sur les âmes. Joie, curiosité, bonne humeur, voilà ce qu'exprimaient les physionomies. On se faisait une fête de défiler devant l'Assemblée. Plusieurs avaient eu déjà cet honneur : pourquoi pas tous ? Cela n'était pas juste. Et puis, on serait admis dans la demeure royale, peut-être ; on pourrait voir, et de près, le roi, la reine, leurs enfants, que beaucoup n'avaient jamais vus. Aussi, quelle impatience ! *On ne marchera donc pas ?* disaient les uns ; et les autres de répliquer : *Et qui nous en empêcherait ?* La confiance était entière : *est-ce que Pétion n'était pas là* [2] *?*

Ainsi pensait, ainsi parlait le peuple, au faubourg Saint-Antoine, quand les officiers municipaux se présentèrent pour le haranguer. Et comme ils furent touchés du cordial accueil qu'il reçurent ! Tous ces hommes, jugés si farouches par la cour, répondaient à la fois qu'ils connaissaient la loi parfaitement ; qu'ils n'entendaient pas y manquer ; que leurs motifs étaient purs ; que tous faisaient bien, les officiers municipaux en remplissant leur devoir de magistrats, et eux en remplissant leur devoir de bons citoyens... Mais qu'on ne s'avisât pas de leur opposer des canons ! Ils en

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, nos 5, 6 et 7 des pieces justificatives.

[2] Procès-verbal dresse par Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux ; — et déclaration de la Reynie.

avaient, eux aussi. Et ils les montraient d'un air résolu. Les envoyés de l'hôtel de ville résistèrent tant qu'ils purent ; mais enfin les plus animés crièrent : *Allons ! allons! en voilà bien assez. En avant, M. le commandant!* L'ordre fut donné : tout le faubourg s'ébranla[1].

Cette marche n'avait rien du caractère sombre, épouvantable que tant d'écrivains se sont complu à lui attribuer. Ce n'étaient ni apostrophes insultantes, ni sarcasmes atroces, ni éclats de voix succédant à des intervalles de silence farouche ; on marchait paisiblement, gaiement [2]. Vous eussiez dit un fleuve immense grossi dans son cours par des milliers de rivières et de ruisseaux. La fraternité et l'égalité faisaient les honneurs de cette fête, où s'avançaient pêle-mêle et se donnant le bras, des gardes nationaux, des artisans, des invalides presque centenaires, la corporation des charbonniers, les forts de la halle, des mères suivies de leurs enfants [3]. Nulle bannière injurieuse ne flottait au vent, nulle pique n'apparaissait surmontée d'allégories menaçantes : les emblèmes effrayants dont on a tant parlé ne se produisirent aux Tuileries et à l'Assemblée que plus tard : ils furent comme improvisés dans la scène de l'invasion et grâce à son tumulte [4]. Les inscriptions adoptées par le cortége étaient : *La nation et la loi. — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes se lèvent. — Nous ne voulons que l'union. — Avis à Louis XVI. — Peuple, garde nationale, nous ne faisons qu'un cri... ;* et autres devises du même genre. Ceux-ci, il est vrai, étaient armés de piques ; ceux-là de bâtons ferrés, de haches, de marteaux, même de pelles et de couteaux emmanchés : mais beaucoup étaient sans armes d'aucune espèce; et quant aux citoyens qui, non moins

[1] Procès-verbal ci-dessus.

[2] Rapport du procureur général syndic du département.

[3] Relation de la journée du 20 juin par Prudhomme. — Voyez les *Révolutions de Paris*, nº 154.

[4] C'est ce qu'a affirmé Sergent-Marceau, témoin oculaire, et ce qui résulte aussi du récit de Prudhomme. Voyez *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série, et les *Révolutions de Paris*, nº 154.

inoffensifs, avaient trouvé plaisant de prendre une sorte d'allure guerrière, ils avaient si peu pour but « de multiplier l'horreur de la mort en la présentant sous mille formes cruelles et inusitées [1], » que partout on apercevait, se confondant avec le fer et l'acier, des épis de blé, des rameaux verts et des bouquets de fleurs [2]. Une joie franche animait ce tableau mouvant [3], gagnait jusqu'aux âmes rebelles ; et il ne faut pas s'étonner si Pétion, dans son rapport imprimé, put écrire : « Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune. Toutes les nouvelles étaient excellentes ; le spectacle était beau ; de la joie, de la gaieté : les propriétés étaient respectées ; pas une plainte particulière. Je me rendis à la mairie, plein de calme et de sécurité [4]. »

Ce qui forme aujourd'hui la rue de Rivoli, depuis le château jusqu'à la rue Castiglione, formait alors la cour du Manége, bâtiment d'environ cent cinquante pieds de longueur que l'Assemblée constituante avait approprié à son usage, lorsqu'elle quitta Versailles, et qui s'étendait parallèlement à la terrasse des Feuillants. Arrivée à la hauteur des Tuileries, après avoir monté la rue Saint-Honoré, la foule aurait pu, pour pénétrer jusqu'à la salle de l'Assemblée, entrer dans la cour du Manége ; mais cette cour était longue, étroite : il parut dangereux de s'y engager. On préféra donc suivre la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme, et se présenter par la porte des Feuillants [5].

Mais dans ce moment même, l'admission des pétitionnaires était, au sein de l'Assemblée, l'objet d'un débat orageux. Rœderer était venu lui faire part des

[1] Ce sont les mots dont se sert M. de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 479. Edition de Bruxelles, Wouters frères.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 154.
[3] *Ibid.*
[4] *Conduite tenue par M. le maire de Paris, à l'occasion des événements des 20 et 21 juin*, dans la *Biblioth. histor. de la Révolution*. — 6*. — British Museum.
[5] Nous empruntons ces détails topographiques à la *Chronique de cinquante jours*, par Rœderer.

craintes du directoire, en appeler d'une tolérance anarchique à l'exécution stricte de la loi, et il avait terminé son discours par ces paroles fermes : « Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique [1].

La conduite des Girondins en cette circonstance mérite d'être remarquée. Au fond, il ne leur échappait pas qu'ouvrir l'Assemblée à des bandes de visiteurs en armes, c'était mettre à la merci de toutes les séditions possibles la liberté de ses débats, l'indépendance de ses votes, la dignité de ses membres, la perdre enfin ; mais, par un aveuglement ordinaire aux partis, ils s'imaginaient qu'il serait toujours à temps d'arrêter, quand il leur deviendrait contraire, un élan qu'ils entendaient favoriser tant qu'il leur restait favorable. Ils ne prévoyaient pas le 31 mai !

Vergniaud n'hésita donc pas à opiner qu'il fallait permettre à la multitude de défiler devant l'Assemblée, s'appuyant sur l'exemple qu'en avaient donné l'Assemblée constituante d'abord, puis la Législative, lorsque, le 9 avril, elle avait admis la foule se pressant sur les pas des Suisses de Châteauvieux. Il reconnaissait d'ailleurs la gravité des circonstances, laissait perçait l'appréhension, vague encore et cependant importune, que lui causaient les futurs périls..., et proposait q'uune députation de soixante membres se rendît chez le roi jusqu'à ce que l'attroupement fût dissipé [2]. Dumolard appuya cette dernière partie de la motion de Vergniaud, mais en repoussant celle de l'admission des gens armés. Ramond était à la tribune et s'attachait à réfuter Vergniaud, quand tout à coup on remet au président un billet du commandant de la garde... Huit mille homme armés insistaient pour être admis ! « Puisqu'ils sont huit mille, s'écrie Calvet d'une voix ironique et amère, puisqu'ils sont huit

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 128.

[2] Voyez *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 110, et l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 130.

mille et que nous sommes seulement sept cent quarante-cinq, je propose que nous levions la séance. » Calvet est rappelé à l'ordre. Ramond reprend : « Si huit mille hommes attendent à votre barre votre décision, vingt-cinq millions d'hommes ne l'attendent pas moins. Je continue... » Mais pressé par l'impatience des auditeurs, il finit en demandant qu'au moins les pétitionnaires déposent leurs armes à la porte. Guadet s'y oppose et rappelle les précédents. « Allons, s'écrie Mathieu Dumas, voici l'heure suprême où il faut faire son devoir ! » A peine ces mots sont-ils prononcés, que l'irruption des pétitionnaires, qui paraissent à la barre, et les applaudissements enthousiastes des tribunes, jettent l'Assemblée dans la plus grande confusion. Debout et irrités, les membres du côté droit protestent, ils invoquent l'inviolabilité du sanctuaire de la loi : « L'Assemblée n'a pas encore prononcé. Retirez-vous ! Retirez-vous ! » Et, respectueuse jusque dans les emportements de son patriotisme, la députation se retire [1]. Alors seulement, son admission fut mise aux voix et décrétée.

Elle rentre, et Huguenin, son orateur, lit une pétition pleine de colère, pleine de menaces, et qui, à cause de cela même, répondait fort peu aux dispositions de la foule :

« ... Au nom de la nation, qui a les yeux fixés sur cette ville, nous venons vous assurer que le peuple est debout... La trame est découverte, l'heure est arrivée ; le sang coulera, ou l'arbre de la Liberté que nous venons planter fleurira en paix... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous, témoin le renvoi des ministres patriotes... Les ennemis de la patrie s'imagineraient-ils que les hommes du 14 juillet sont endormis ? Leur réveil est terrible...Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées ; nous demandons que vous en pénétriez la cause. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti !... Le peuple

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 136.

est là, il attend dans le silence une réponse digne de sa souveraineté... Législateurs, nous demandons la permanence de nos armes jusqu'à ce que la Constitution soit exécutée... [1] »

Français de Nantes présidait. Il répondit, avec un courage qui n'excluait pas l'habileté, que les trames des conspirateurs seraient déjouées, mais qu'aux lois seules il appartenait de venger le peuple.

Les pétitionnaires ayant ensuite traversé la salle au milieu des applaudissements du côté gauche et des tribunes, l'Assemblée décréta que les citoyens des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine seraient admis [2].

Pendant ce temps, voici ce qui s'était passé au dehors.

L'avant-garde de l'armée populaire s'étant trouvée arrêtée au seuil de l'Assemblée, dont la porte n'avait laissé passer que les commissaires, une foule ardente s'était jetée dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants : mais aussitôt des ordres partis du château avaient fait fermer la grille du jardin. Alors, renonçant à planter sur la terrasse l'arbre de la Liberté, ceux qui l'escortaient se détournèrent dans le potager des Capucins, à quelques pas de là, et ce fut, faute de mieux, à cette terre classique des préjugés anciens qu'ils confièrent l'emblème de la loi nouvelle.

Mais, le long de la rue Saint-Honoré, la multitude arrivait de plus en plus dense ; elle arrivait comme la mer, les vagues poussant les vagues ; et elle s'amoncelait dans le passage sans issue, et elle y écumait. A la fin, l'engorgement devenant effroyable, la pression meurtrière, des clameurs s'élèvent, et la grille tremble sous des coups redoublés; trois officiers municipaux, Mouchet, Boucher Saint-Sauveur et Boucher-René, accourent; ils essayent de calmer le peuple, mais on leur répond par ce cri : *Nous*

[1] Cette pétition se trouve *in extenso* dans les *Révolutions de Paris*, nº 154.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 140.

étouffons! En ce moment, au lieu d'ouvrir la grille, un officier nommé Tassin, qui se trouvait dans l'intérieur du jardin, fait avancer des canons. Le sang allait donc couler à flots, si les officiers municipaux, saisis d'effroi, ne se fussent entremis. Revêtus de leurs écharpes, ils arrêtent les canons, et se rendent en toute hâte au château pour parler à Louis XVI [1].

Le roi était dans sa chambre à coucher, entouré de personnes toutes vêtues de noir [2], parmi lesquelles Terrier-Monteil, ministre de l'intérieur. A peine introduits, les trois officiers municipaux se plaignirent de ce que la porte donnant sur la terrasse des Feuillants eût été fermée. Mouchet dit que le rassemblement marchait sous l'égide de la loi ; qu'il se composait de citoyens paisibles conduits par le désir de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume ; que ces citoyens étaient armés des mêmes armes et portaient les mêmes habits qu'à une époque glorieuse ; que l'aspect des canons pointés contre eux leur avait causé une indignation profonde, parce qu'ils ne méritaient pas d'être soupçonnés. Le roi répondit : « Vous devez faire exécuter la loi. Entendez-vous avec le commandant de la garde. Si vous le jugez nécessaire, faites ouvrir la porte de la terrasse des Feuillants, et que les citoyens, défilant le long de cette terrasse, sortent par la cour des écuries [3]. »

Cet ordre avait déjà cessé d'être nécessaire; car l'Assemblée venait de décider l'admission de la foule, comme il a été raconté plus haut, et c'était par la porte de la salle des délibérations, toute grande ouverte, qu'elle s'écoulait maintenant.

Spectacle inouï ! On vit entrer pêle-mêle des musiciens, des gens à piques, forts de la halle et charbonniers, des gardes, des mendiants, de curieuses jeunes

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.
[2] *Ibid.*
[3] Rapport de Terrier, ministre de l'intérieur. — Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.

filles, de pauvres mères traînant par la main leurs enfants demi-nus, et dont le visage pâle souriait. C'était une revue de cette civilisation pleine de navrants contrastes, fille de l'ignorance mariée au crime. La misère était là, mais comme en vacances. Les fusils, les lances, les épées brillaient, mais à travers des branches d'olivier. Quelques femmes portaient un sabre nu..., et dansaient. D'autres chantaient le *Ça ira*, hymne sauvage adressé à la plus clémente des déesses, l'Espérance. O désordre! ô bouffonnerie poignante de certaines joies populaires! de quelle accusation profonde vous poursuivez les maîtres de la terre! Il est trop vrai que des culottes déchirées, mises au bout d'un bâton, furent saluées par quelques cris, et qu'on vit entrer au bout d'une pique un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate.* Mais le dégoût général fit aussitôt disparaître le hideux emblème; et, quant aux potences avec la figure de la reine suspendue, quant aux guillotines promenées en grande pompe, ce sont des calomnies que réfute assez l'ensemble des documents officiels réunis dans l'enquête qui fut ouverte sur le 20 juin[1]. Au reste, on peut juger du sentiment qui prévalait dans cette masse confuse par ces mots que Santerre, son principal meneur, adressa au président de l'Assemblée, en lui tendant un drapeau : « Les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont venus vous offrir leur vie pour la défense de vos décrets. Ils vous prient d'agréer ce drapeau pour les marques d'amitié que vous avez bien voulu nous donner[2]. »

En sortant de l'Assemblée, le peuple entra dans le jardin des Tuileries; il se mit à défiler le long de la terrasse, pour aller sortir par la porte qui donne sur le pont Royal. Dix bataillons de gardes nationaux avaient été placés devant le palais, où ils formaient

[1] Le fait est que, parmi les procès-verbaux, rapports, déclarations de témoins oculaires, que nous avons sous les yeux, il n'y a trace de ces guillotines dont parle si complaisamment l'auteur *anonyme* de la relation insérée dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 186.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 142.

un front de bandière. Mais les dispositions de la foule semblaient rendre ce déploiement de forces bien inutile. L'officier municipal Mouchet, homme de mine chétive, et si petit, que son écharpe traînait dans la boue [1], n'eut qu'un mot à dire pour faire ôter les baïonnettes [2]; et, traversant paisiblement le jardin, le peuple alla se présenter aux guichets du Carrousel, que gardaient les fusiliers du Petit-Saint-Antoine, mais qu'il franchit malgré leur résistance, grâce à l'intervention de quelques officiers municipaux, de Mouchet surtout, un des plus singuliers héros de cette journée [3].

On occupait le Carrousel: fallait-il que chacun regagnât ses foyers... sans avoir vu le roi? Ils étaient tous là regardant le château, désirant d'y entrer, ne l'osant [4]. Les émissaires de la Gironde avaient beau parcourir les groupes; l'ex-ministre Clavière avait beau se mêler à la foule et l'exciter à pénétrer aux Tuileries pour demander le rappel des ministres patriotes [5], l'hésitation était manifeste, elle était générale. Même les plus emportés sentaient peser sur eux la modération de ce peuple qui s'en allait disant : *Nous ne voulons pas de mal au roi* [6]. Pour soulever ce lac tranquille, il eût fallu un souffle puissant, celui de Santerre, par exemple. Il parut, accompagné de deux hommes ardents, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre; et voyant la foule arrêtée : « Eh bien! que faites-vous là? Il faut entrer au château. Vous n'êtes pas descendus pour autre chose... Si on refuse d'ouvrir la porte, il n'y a qu'à la briser à coup de canon [7]. » Les canonniers du Val-de-Grâce se trouvaient précisément sur la place, et comme Saint-Prix

[1] Déclaration de Cuvillier, Chauvreau, Corps et Geoffroy.
[2] Voyez son rapport.
[3] Sur tous ces mouvements, voyez la déclaration de Turot, celle des fusiliers, les procès-verbaux des officiers municipaux Hüe et Patris.
[4] Déclaration de la Reynie.
[5] *Notice historique sur les événements du* 10 *août et des* 20 *et* 21 *juin précédents*, par Sergent-Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.
[6] Rapport de Louis Marotte, adjudant dans la garde nationale.
[7] Déclaration de la Reynie.

leur ordonnait de reprendre la route du quartier : « Non, non, s'écria le lieutenant, le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit. Il n'y a pas de commandant ici. Voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent. Ce ne sont pas des J. F., et nous allons voir ! » Puis, montrant du doigt le château : *A moi, canonniers; droit à l'ennemi!* Et les canons furent braqués contre la demeure royale [1].

Ce mouvement, que la foule interpréta mal d'abord, mais que l'infatigable Mouchet se hâta de lui expliquer, précipita le denoûment. Tandis que Boucher-René, revêtu de son écharpe, intervient pour faire admettre dans les cours une députation de vingt personnes, la menace d'enfoncer la porte d'un coup de canon est entendue ; ceux de l'intérieur, alarmés, crient qu'on va ouvrir ; un canonnier lève la bascule qui assujettissait les deux battants ; les meneurs s'élancent, entraînant, comme il arrive, les curieux, les incertains ; la foule suit, et, en un instant, la cour des Tuileries regorge de monde [2].

Où étaient, pendant ce temps, les défenseurs du château? Les personnages noirs remarqués par Mouchet dans la chambre à coucher du roi se sont éclipsés ; les gendarmes, postés sur le Carrousel, ont mis leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres et crient : *Vive la nation !* Romainvilliers est dans la cour, mais l'âme troublée et comme frappé de stupeur. Au fougueux royaliste Carle, qui veut résister, il dit : « Faites ôter les baïonnettes, c'est l'avis de la municipalité. — Et si l'on me sommait de rendre mon épée, d'ôter ma culotte ? » répond Carle, aussi surpris qu'indigné. Sur quoi, le commandant général balbutie, et disparaît [3].

D'Eprémesnil s'était rendu de bonne heure aux Tui-

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce.

[2] Voy., en les rapprochant et les comparant, le procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur ; — le procès-verbal dressé par Boucher René ; — la déclaration de la Reynie ; — le rapport de Pierre Moiteaux et de Jean Forêt; — la déclaration de Bron, suisse de la porte royale du château des Tu leries.

[3] *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, ch. XVIII, p. 312. Bruxelles.

leries, armé de pistolets et d'une épée. Renvoyé par Louis XVI, il dit aux frères Laizardières, qui l'accompagnaient et à d'Allonville : *Il périra, le malheureux prince, pour n'avoir pas eu le pouvoir, il y a quatre ans, de faire tomber ma tête*[1].

Voilà le peuple au bas de l'escalier du pavillon! qui l'arrêtera désormais? Quelques citoyens vont droit à Santerre, lui reprochent d'égarer la multitude. Lui, soit raillerie, soit prudence, il prononce, tourné vers les siens, ces paroles, singulières dans sa bouche : « Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi[2]. » Saint-Huruge et Legendre, qui le comprennent, le poussent en avant, et, à leur suite, le peuple s'engouffre sous la voûte, se presse et s'entasse sur le grand escalier. Un canon était là. Quelques hommes robustes s'en emparent, le portent à bras jusque dans la salle des Cent-Suisses. Pourquoi? Ils ne le savaient guère eux-mêmes; car, Boucher-René accourant et blâmant cette violence, ils s'empressèrent de reconnaître qu'ils avaient tort, qu'il fallait bien vite descendre le canon; ce qu'ils firent aussitôt, au milieu d'une confusion inexprimable, en coupant à coups de hache le tambour de la porte qui faisait obstacle, et tandis que ceux d'en bas, s'imaginant qu'on les allait foudroyer, poussaient les plus inquiètes clameurs[3].

Du fond de sa chambre, entouré de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, Louis XVI écoutait ce bruit inaccoutumé, effrayant, immense. Tout à coup, un homme, le chef de la 2e légion, frappe à la porte : « Ouvrez, ouvrez, de grâce! Je suis Aclocq. » A ce nom, à cette voix connue et amie, la porte s'ouvre, et Aclocq, s'élançant vers le roi, que d'un mouvement involontaire, passionné, il étreint dans ses bras, le conjure de se montrer. Louis XVI y consent : il passe

[1] Rapport de Carle, premier lieutenant-colonel de la 30e légion.
[2] Déclaration de la Reynie.
[3] Procès-verbal dressé par Boucher-René. — Procès-verbal dressé par Mouchet.

dans la chambre du lit, où se réunissent autour de sa personne les trois ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, quelques serviteurs fidèles, le vieux maréchal de Mouchy, et madame Élisabeth, qui n'a pas voulu se séparer un seul moment de son frère [1].

Déjà le peuple a traversé la salle des Suisses, il a pénétré dans la seconde pièce, il se heurte à la troisième, appelée l'Œil-de-Bœuf. Madame Élisabeth fond en larmes. Mouchy, l'épée à la main, se prépare à couvrir son maître de son corps. Au dehors les clameurs diverses qui se croisaient dans l'air, le fracas des portes violemment ébranlées, le retentissement de tant de milliers de pas sur le parquet, le froissement des armes, semblaient annoncer d'effroyables périls. En cette circonstance, le courage que déploya Louis XVI fut admirable. Quelques grenadiers de service chez la reine étant survenus, et un d'eux lui disant : « Sire, n'ayez pas peur, » il répondit : *Je n'ai pas peur. Mettez la main sur mon cœur, il est pur* [2]. Saisissant alors la main du grenadier, il l'appuya avec force contre sa poitrine.

Au même instant, des coups de massue retentissent ; on brisait les croisées, on enfonçait les portes. Aclocq raconte qu'il cria au suisse d'ouvrir ; un autre témoin dit que ce fut le roi lui-même. Le suisse obéit, et, se présentant aux envahisseurs, Louis XVI d'un ton calme : *Que me voulez-vous ? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la Constitution* [3].

Toute grande foule mise en action se change bien vite en torrent ; et par là s'expliquait la brutalité de l'irruption. Mais quel fut l'étonnement du roi, lorsque

[1] Rapport d'Aclocq.

[2] Et non pas, comme on l'a tant écrit et répété : *Mets la main sur mon cœur, et vois s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire.* Voyez la déclaration de Lachesnaye, témoin auriculaire.

— Autre erreur, très-répandue. Ce fut *avant* l'entrée de la foule, et non en sa présence, que le mot fut prononcé. C'est par l'altération de tous les détails de ce genre qu'on est parvenu à défigurer complétement le caractère du 20 juin.

[3] Voyez déclaration de Lachesnaye. — Rapport d'Aclocq. — Déclaration de Fontaine.

au lieu de cette horde féroce qu'il s'attendait à voir paraître, et qu'ont si complaisamment décrite tant d'historiens infidèles, il aperçut, soudainement arrêtés devant lui, des milliers de citoyens animés d'une curiosité, respectueuse d'abord, puis turbulente mais sans colère. La plupart des physionomies étaient riantes[1]; on eût compté les visages assombris par la haine. Lorsque après un court silence, des voix s'élevèrent pour demander le rappel des ministres patriotes et la sanction des décrets, ce fut avec l'accent d'un vœu, non d'une menace ; jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre. Un seul homme, au moment de l'invasion, fit mine de vouloir atteindre le roi[2]. Il était armé d'un long bâton que terminait une lame d'épée rouillée. Mais on l'écarta sans peine, et Louis XVI n'eut pas d'autre danger réel à courir de tout le jour. Selon le témoignage d'un officier municipal, royaliste décidé, la masse ne paraissait pas se douter que ce fût un délit de violer le domicile du représentant héréditaire de la nation[3]: palais du roi, palais du peuple. Suivant le témoignage d'un autre royaliste, député des Bouches-du-Rhône, les intentions, en général, étaient si peu hostiles, que plusieurs, par précaution, avaient démonté la platine de leurs fusils[4].

Toutefois, comme il était impossible de prévoir d'une manière certaine ce qui sortirait d'une telle confusion, accrue de minute en minute par les nouveaux arrivants, très-pressés de voir à leur tour la famille royale, Louis XVI s'était retiré dans l'embrasure d'une croisée, où, monté sur une banquette, il se montrait à tous. Madame Élisabeth se tenant près de

[1] Déclaration de Lachesnaye, officier supérieur de la garde nationale.

[2] Déclaration de Lecrosnier. — Les mots dont le témoin se sert sont : « Un homme *s'étant mis en posture* de foncer sur la personne du roi. »

[3] Procès-verbal dressé par J.-J. Leroux.

[4] Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône, p. 13. Au reste, ce que nous disons ici des dispositions du peuple s'appuie sur une infinité de témoignages émanés d'hommes de tous les partis. Voyez la déclaration de Lachesnaye ; – procès-verbal dressé par Sergent; — procès-verbal dressé par Hüe; — procès-verbal dressé par l'officier municipal Champion (ardent royaliste), etc., etc.

lui, et quelques-uns la prenant pour Marie-Antoinette, objet de haines si profondes, elle dit ce mot sublime : « Laissez-leur croire que je suis la reine[1] ! »

Quant au roi, retranché comme dans une forteresse inexpugnable, dans un respect apparent pour la Constitution, il ne cessait de répéter que la Constitution lui accordait le veto, et que le lui disputer, c'était enfreindre le pacte national ; ce qui ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agiter son drapeau en l'air, et de crier: *Vive la nation*[2] !

Ainsi, attentif à ne rien céder sur le fond des choses, il amusait la foule en paraissant se plier aux formes de son patriotisme, lorsque perçant jusqu'à lui : « Monsieur, lui dit Legendre, — à ce mot de *Monsieur*, Louis XVI fit un geste de surprise, — écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter... Vous êtes un perfide ; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais prenez garde à vous ! la mesure est comble. Le peuple est las de se voir votre jouet. » Et il lut une pétition menaçante. Louis XVI l'écouta sans s'émouvoir et répondit : *Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire*[3].

Ici se place une circonstance qui a été horriblement défigurée par presque tous les historiens. Il n'est pas vrai qu'on força violemment Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge. Bertrand de Moleville, dont nous avons eu si souvent à relever les mensonges, rapporte une prétendue conversation dans laquelle Louis XVI se serait plaint à lui d'avoir subi l'affront de voir placer le bonnet sur ses cheveux : « Ma tête, aurait observé Louis XVI, était trop petite pour qu'elle pût y entrer[4]. » De son côté, dans des pages toutes noires de calomnies, mais qui ont fait foi pour l'Europe entière, Peltier, qui n'était pas là, se plaît à écrire : « Un factieux

1 *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XX, p. 212.

2 Déclaration de Fontaine.

3 Ce fait, rapporté dans les Mémoires contemporains, et consigné par Rœderer dans sa *Chronique de cinquante jours*, ne se trouve relaté, nous devons le dire, dans aucune des *dépositions* que nous avons sous les yeux, non plus que dans aucun *rapport* ou *procès-verbal*.

4 *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXII, p. 45.

enfonça lui-même le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI. Il l'enfonça lui-même avec une longue violence, en portant ses mains sur les deux tempes de son maître. Ainsi Marcel posa jadis le chaperon à Charles V[1]. »

Or, ce fut Mouchet qui fit passer à Louis XVI le bonnet rouge, et voici comment ce magistrat de la cité raconte le fait dans un procès-verbal authentique, imprimé par ordre du conseil général, publié le lendemain presque de l'événement, destiné à être mis sous les yeux du roi, et dont les assertions ne furent jamais démenties : « Pendant cet intervalle, un particulier portant au bout d'un long bâton un bonnet de la liberté, plusieurs personnes *penchèrent le bâton vers moi*, *et indiquaient par ce mouvement l'intention de l'offrir au roi.* Le roi présentant la main pour le recevoir, je pris le bonnet, le lui remis, et il le plaça aussitôt sur sa tête. De vifs applaudissements ont éclaté ; et les cris de *Vive la nation ! Vive le roi ! Vive la liberté !* ont été répétés par toutes les bouches[2]. »

Autre témoignage non moins authentique : on lit dans le procès-verbal de l'officier municipal Patris : « Le peuple était en force, et je n'ai pas entendu une parole, pas remarqué un geste qui annonçât la plus légère mauvaise intention. Je vis avancer le bonnet de la liberté, et je dois à la vérité de dire que le roi, en étendant la main, *le demandait plutôt qu'il ne lui fut offert.* Je crois pouvoir affirmer que, dans le cas où le roi n'aurait pas avancé la main pour saisir le bonnet rouge et n'aurait point paru empressé de s'en couvrir, on ne l'aurait pas exigé de lui[3]. »

Quelques instants après, Louis XVI fit remarquer à Mouchet une femme qui tenait une épée entourée de

[1] *Le Cri de la douleur, ou Journée du 20 juin*, par l'auteur du *Domine salvum fac regem*, extrait de la *Correspondance politique* ou *Tableau de Paris*, p. 12.

[2] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur, officiers municipaux.

[3] Procès-verbal dressé par Patris, imprimé par ordre du conseil général.

fleurs, surmontée d'une cocarde de rubans : Il voulut avoir ce glaive symbolique et se le fit donner [1]. Il se trouvait si rassuré par l'expression des physionomies et le cri de *Vive le roi!* qui se mêlait à celui de *Vive la nation !* qu'un membre du conseil municipal l'engageant à passer dans la pièce contiguë, il répondit? *je suis bien ici, je veux y rester* [2].

Le temps s'écoulait, à des flots de peuple succédaient des flots de peuple : le vestibule, l'escalier, la salle des gardes étaient encombrés ; dans le jardin même stationnaient des groupes nombreux au milieu desquels figurait un homme dont une des dépositions donne le signalement en ces termes : Habit bleu clair, gilet fond blanc brodé, grosse cravate, frisé et poudré, le visage rayonnant. C'était le procureur de la commune, c'était Manuel [3]. Là aussi était Dumouriez. Caché sous un large chapeau, enveloppé dans une grande redingote, et arrêté au bord du bassin du milieu, il fut reconnu par Mathieu Dumas, qui traversait le jardin au moment où il menaçait du geste le pavillon central du château [4].

A quelques pas de Dumouriez, un jeune officier, au regard profond, au visage maigre et pâle, contemplait toute cette scène, immobile, muet, mais indigné. Soudain, ayant aperçu à une fenêtre le roi coiffé du bonnet rouge : « Les misérables ! s'écria-t-il ; on devrait mi- « trailler les premiers cinq cents : le reste prendrait « bien vite la fuite [5]. » Cet officier était NAPOLEON BONAPARTE.

Cependant les Girondins commençaient à comprendre que le *rappel des bons ministres* avait été récla-

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur.

[2] Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[3] Declaration de Maserey, employe au bureau de liquidation.

[4] Cette circonstance, affirmée par Mathieu Dumas dans ses *Souvenirs*, t. II, p 215 et 216, se trouve dementie par cette phrase des *Memoires de Dumouriez*, t. II, p. 308 : « Dumouriez apprit, le 21 juin, avec la plus grande douleur, l'insulte faite au roi. » Mais, lorsqu'il ecrivait ses *Mémoires*, le très-peu véridique Dumouriez était fort intéressé à tenir ce langage. Et Mathieu Dumas, qui, lorsqu'il le reconnut, était en compagnie de Jaucourt et de Théodore Lameth, ne pouvait se tromper.

[5] *Mémoires de Bourrienne*, t. I, p. 75.

mé avec assez d'instances. Quelque paisibles que fussent, au fond, les sentiments de cette masse bruyante, comment répondre que le refus de Louis XVI ne finirait point par l'irriter? Après une longue attente, qui, à part l'apostrophe de Legendre, n'avait provoqué aucune menace [1], l'impatience pouvait se changer en colère. Un mauvais coup, d'ailleurs, n'avait rien que de possible, et cette foule mêlée était-elle sans contenir dans ses profondeurs quelques hommes capables d'un noir dessein? La sanglante inscription: *Cœur des aristocrates*, venait des reparaître aux Tuileries, et l'on y avait remarqué, cherchant à s'approcher du roi, un certain Soudin, au visage sinistre, le même qui, à l'origine des troubles, était allé chercher à la Morgue les têtes de Berthier et de Foulon [2]! Il était donc temps d'enrayer. Vergniaud, Isnard, suivis de quelques-uns de leurs collègues, accoururent. Ce dernier, élevé sur les bras de deux assistants, criait avec force: *Je suis Isnard; je vous invite à vous retirer, et vous réponds sur ma tête que vous aurez satisfaction* [3]. A son tour, Vergniaud agitait sa carte de député, et essayait l'empire de sa voix éloquente.

Mais ceux qui étaient entassés dans l'Œil-de-Bœuf s'y trouvant retenus par l'encombrement même, et ceux du dehors cherchant à y pénétrer pour voir le roi, eux aussi, la foule, au lieu de diminuer, augmentait. La chaleur était devenue extrême. De grosses gouttes de sueur coulaient sur le visage du roi. A cette vue, touché d'un sentiment de généreuse compassion, un grenadier qui avait trouvé moyen de se faire parvenir, de main en main, une bouteille de vin et un verre qu'un camarade lui envoyait, se tourne vers Louis XVI, et d'une voix où l'affection se mariait au respect: « Sire, vous devez avoir bien soif, car moi, je me meurs... Si j'osais vous offrir... Ne craignez

[1] « Pendant une heure au moins que j'ai été là, je n'ai vu faire au roi aucune menace. » — Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.
[2] Déclaration de Guibout.
[3] Déclaration de Fontaine.

rien, je suis un honnête homme, et pour que vous buviez sans crainte, je boirai le premier si vous me le permettez.» Louis XVI, ému, répondit aussitôt: « Oui. mon ami, je boirai dans votre verre. » Et il but après avoir crié : *Peuple de Paris, je bois à votre santé et à celle de la nation française!* Toast qu'accueillit un tonnerre d'applaudissements. Telle est l'exacte vérité sur cette circonstance, à laquelle, grâce aux récits menteurs, s'était toujours attachée jusqu'ici une idée de violence et d'outrage [1].

Une demi-heure après, accompagné de Sergent, Pétion arriva. Comme il s'excusait du retard sur son ignorance de ce qui se passait : « *C'est bien étonnant*, dit Louis XVI avec aigreur, car voilà déjà deux heures que cela dure [2]. » Survint un grand jeune homme, fort animé, qui, apostrophant le roi, s'écriait : « Sire!... sire !... je vous demande, au nom de cent mille hommes qui m'entourent, le rappel des ministres que vous avez renvoyés ; je demande la sanction du décret sur les prêtres et le camp des vingt mille, ou vous périrez. » Mais Louis XVI, froidement : *Vous vous écartez de la loi* [3].

Sans s'arrêter à imposer silence au jeune homme, Pétion, monté sur un fauteuil, dit au peuple que ses réclamations, dans une situation semblable, n'étaient pas convenables : que le roi devait être libre ; que d'ailleurs on connaissait le vœu de Paris seulement ; qu'il fallait attendre celui des provinces ; qu'alors sans doute le roi céderait aux vœux de la nation entière ; qu'en attendant il n'y avait qu'une chose à faire : se retirer [4]. En même temps des personnages à

[1] Voyez *Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône*, p. 13 et 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 6*. — 20 juin. British Museum.

— Blanc-Gilli parle d'un fait dont il a été témoin oculaire et auriculaire. Il faisait partie de la députation volontaire dont étaient Vergniaud, Isnard, et se trouvait en ce moment tout près du roi.

[2] Déclaration de Fontaine.

[3] Déclaration de Lecrosnier.

[4] Procès-verbal dressé par Sergent.

Deux témoins seulement accusent Pétion d'avoir dit au peuple qu'il avait agi avec *dignité*, comme il convient à des *hommes libres*. Cette version, peu

baguettes d'ivoire couvertes de fleurs de lys faisaient entendre le mot sacramentel : Respect à la loi[1] !

Chose à noter : une considération qui, autant que les sages discours du maire, détermina le peuple à s'écouler, fut qu'il y avait encore beaucoup de citoyens qui n'avaient pas vu le roi, et qu'il n'était pas juste de les empêcher d'avoir leur tour[2].

Louis XVI, ayant donc ordonné qu'on ouvrît les appartements de manière à ménager une issue à la foule tout au travers du château, le défilé commença, les uns sortant par une porte, tandis que, placés à la porte opposée, des grenadiers volontaires empêchaient les autres d'entrer. L'arrivée d'une députation de vingt-quatre membres que l'Assemblée, peu émue d'ailleurs d'un rapport alarmant de Mathieu Dumas, avait cru devoir envoyer, occasionna une seconde irruption. Ce fut la dernière. Sergent, son écharpe à la main, n'eut qu'à se présenter au haut du grand escalier, et à dire : « Obéissance à la loi ! » le flot de ceux qui montaient s'arrêta sur-le-champ, recula, et l'administrateur de la police n'eut aucune difficulté à faire respecter la consigne[3].

Quant à ceux auxquels une route venait d'être frayée à travers le château, ils s'écoulèrent très-paisiblement, sans opposition, si ce n'est de la part de deux ou trois hommes en redingote déchirée, qui se plaignaient d'avoir été joués et menaçaient de revenir[4].

Dans cet intervalle, le roi, protégé par le cercle des personnes qui l'entouraient, s'était dirigé vers une porte dérobée, par laquelle il disparut. Il était

vraisemblable, se trouve unanimement contredite par tous les autres témoins, qui s'accordent à affirmer que Pétion parla avec autant de fermeté que de sagesse. Voyez, outre le procès-verbal dressé par Sergent, la déclaration de Fontaine, le procès-verbal dressé par Patris, celui dressé par J.-J. Leroux, le récit fait au club des Jacobins, dans la séance du 20 juin au soir, etc., etc.

[1] Récit fait au club des Jacobins le soir même.
[2] *Ibid.*
[3] Procès-verbal dressé par Sergent.
[4] Déclaration de Lachesnaye.

alors huit heures, et, pour le monarque, l'épreuve en avait duré quatre [1].

Marie-Antoinette n'a pas encore figuré dans ces scènes.

La garde de service dans son appartement s'était éclipsée en partie quand le peuple y entra; il écarta une vingtaine de volontaires qui essayaient de l'arrêter, dérangea quelques paravents, chercha derrière avec une curiosité maligne, et ce fut tout [2].

Pour ce qui est de Marie-Antoinette elle-même, elle était dans la salle du conseil avec ses deux entants, et Mmes de Lamballe, de Tourzel, de Mau, de Soucy, réfugiée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la défendre, et attendant avec angoisse la revue qu'elle aurait à passer. L'aspect de la garde nationale mêlée au peuple la rassura. Ce fut de M. de Wittengoff, lieutenant général de la 17e division, et sans y avoir été contrainte, comme on l'a prétendu, par la violence ou la menace, qu'elle prit le bonnet rouge, et ce fut elle-même qui le mit sur la tête du petit prince [3]. Peu de temps après, Santerre s'avança. L'expression de son visage n'avait rien que de bienveillant. Il dit à Marie-Antoinette de se tranquilliser, qu'on la trompait, que tout ce peuple ne lui voulait point de mal, mais qu'il tenait à défiler devant elle [4]; et à mesure que les gens des faubourgs passaient, il leur disait, répondant à leurs désirs curieux: « Voici la reine! Voici le prince royal! » Assis sur la table, devant sa mère, le pauvre enfant étouffait sous son bonnet rouge; Santerre s'en aperçut, et regardant Marie-Antoinette d'un air de compassion : « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud [5]. » Et la reine ôta le bonnet, qu'elle garda à la main. Pas un des témoins

[1] Copie de la déclaration de Guibout.
[2] Dénonciation de Jaladon, volontaire de la 4e légion.
[3] Déclaration de Leclercq, adjudant général de la 1re légion. — Copie du rapport de Mandat, chef de la 4e légion.
[4] Déclaration de Leclercq.
[5] Rapport de Lagarde, adjudant de la 4e légion. — Copie du rapport de Mandat.

dont les dépositions furent recueillies officiellement et rassemblées ne parle d'injures qui, en cette occasion, aient été, de près ou de loin, adressées à la reine [1]; et deux d'entre eux racontent même qu'en la contemplant, une femme se mit à sangloter [2].

A dix heures du soir, le château, les cours, le jardin, étaient évacués; tout faisait silence.

O merveille! là venait de passer un torrent d'hommes dont la fureur, si elle eût réellement existé, n'avait pas d'obstacle à vaincre, un immense torrent de malheureux sortis de tous les repaires où la civilisation moderne refoule ses ennemis ou ses victimes, et le dégât commis se réduisait à quelques portes enfoncées [3]! Là venait d'apparaître un assemblage inouï de fusils, de pistolets, de piques, de fourches, de haches, de bâtons ferrés, de tout ce que le génie de la haine a pu mettre au service de la mort, et, à part une légère blessure, que, dans la confusion, un capitaine de grenadiers reçut à la main [4], pas une goutte de sang ne coula! Et parmi cette horde de prétendus cannibales, la police fut si facile à faire que, le soir, au club des Jacobins, un orateur put se vanter d'avoir maintenu l'ordre au moyen d'une arme qu'il montra... C'était une épée d'Arlequin [5].

Mais quoi! les Tuileries forcées, un front qui porla couronne et un autre front qui l'attendait humiliés sous une coiffure de paysan ou de galérien, le sanctuaire de la royauté rempli de mendiants, de ces mendiants que jamais prince n'admit dans son palais, quoique Dieu les reçoive dans ses temples, et Louis XVI amené à sourire aux envahisseurs, à paraître désirer qu'on lui fît cadeau du bonnet rouge, à se poser en patriote, à se faire en quelque sorte le compère de l'émeute... étaient-ce là des blessures qui

[1] Madame Campan, qui en parle, elle, n'était pas là, et ne cite pas ses autorités.
[2] Déclaration de Balin. — Copie du rapport de Mandat.
[3] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris
[4] Déclaration de Pierre Mussey.
[5] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nos 218-219.

désormais se pussent aisément cicatriser? Plus terrible, plus impossible à éluder ou à déjouer, la violence du peuple eût peut-être produit une humiliation moins profonde; car, l'outrage une fois passé, on souffre plus de l'avoir accepté que de l'avoir subi. Et c'est pourquoi Louis XVI, devant la reine, remarquant que le bonnet rouge était encore sur sa tête, rejeta bien loin, avec fureur, cet emblème vers lequel lui-même, le sourire sur les lèvres, il avait étendu la main! Et c'est pourquoi, de son côté, Marie-Antoinette versa de telles larmes, tomba dans un tel abîme de désespoir, que Merlin de Thionville ne se put défendre, en la voyant ainsi, d'une vive émotion, à laquelle, du reste, il se hâta de donner ce dur commentaire: «Il est vrai, madame, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible, et mère de famille. Mais, ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi, pour la reine: je hais les rois et les reines... C'est ma religion [1]. »

Tel se présente, dépouillé de toute exagération mélodramatique et pur de toute réticence artificieuse, le récit de la fameuse journée du 20 juin 1792.

Elle ne fut — pour nous servir d'un mot trivial, mais qui est le seul qui rende bien notre pensée — elle ne fut, de la part du peuple, qu'un acte par où se montra, sous des formes épiques, le badaudisme parisien. Le véritable caractère du 20 juin, en ce qui touche la masse qu'il mit en mouvement, est dans le fait de Santerre s'offrant pour démonstrateur à la curiosité populaire, et disant aux gens des faubourgs, à mesure qu'ils défilent devant Marie-Antoinette: « Cette dame, c'est la reine; cet enfant, c'est le prince royal. »

De la part des meneurs de la Gironde, le 20 juin fut une faute. Ils avaient tout abandonné au hasard; et qu'avaient-ils obtenu? Rien. Que dis-je, ils venaient de fournir au roi une occasion éclatante de se relever, aux yeux de la France et de l'Europe, par une

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 215.

attitude qui eut vraiment quelque chose d'héroïque; ils venaient de mettre du côté de la Révolution les apparences de la tyrannie, sans même la triste légitimation du succès; ils venaient d'intéresser au sort de la famille royale les âmes où la compassion est le commencement de l'amour.

Sergent-Marceau a donc eu raison, quand il a baptisé le 20 juin *la journée des dupes* [1]; et peut-être eût-elle été pis encore, si la cour n'avait perdu le bénéfice qu'elle en pouvait retirer, par une incroyable accumulation de folies. Ah! on le nierait bien en vain : le doigt de la fatalité était là [2]!

[1] Dans sa notice historique, *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

[2] Pour relever toutes les erreurs, toutes les omissions — omissions, erreurs, c'est bien souvent la même chose — commises par les historiens qui nous ont précédé, ne fût-ce que relativement au 20 juin, c'est à peine si un gros volume suffirait. Nous ne nous arrêterons donc pas aux tableaux tracés par Ferrières, Weber, madame Campan, Toulongeon, Montgaillard, Thiers, Mignet, Carlyle, Alison, Maton de la Varenne, Peltier, etc..., etc... Presque tous ces auteurs ont plus ou moins défiguré l'événement, les uns à force d'être mal renseignés, comme Ferrières; aveuglés par la passion, comme Weber; étourdis comme madame Campan et Montgaillard, incomplets comme Carlyle, Thiers, Mignet; hommes de parti comme Alison; les autres à force d'être, tranchons le mot, menteurs de profession, comme Peltier. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur les récits, plus récemment publiés, de deux grands écrivains, MM. Michelet et de Lamartine, réflexions qui ne seront peut-être ni sans intérêt pour le lecteur, ni sans profit pour la cause de la vérité.

Et d'abord, hâtons-nous de reconnaître que, de tous les historiens nos prédécesseurs, M. Michelet est celui qui a le mieux compris le 20 juin; il en a bien saisi et vivement rendu le côté naïf, le côté populaire. Mais il en a complétement altéré la physionomie politique.

En premier lieu, dans son fougueux enthousiasme pour Danton, dont il veut faire à tout prix l'homme d'action par excellence et l'initiateur des vastes tumultes, M. Michelet (liv. VI, chap. VIII) n'est pas loin de *supposer*, sans que rien au monde l'y autorise, que la « scène fut arrangée par Danton, pour entraîner les Jacobins. » Or, il est certain que Danton ne parut en aucune façon dans toute cette affaire.

Par contre, M. Michelet avance que « la Gironde n'agit pas, » et effectivement il ne dit mot ni des conciliabules préparatoires tenus chez madame Roland, ni des menées de Girez-Dupré et de Boisguyon, ni des excitations adressées au peuple sur la place du Carrousel par l'ex-ministre Clavière, ni du cri suggéré aux faubourgs, *Rappel des bons ministres*, toutes choses fort importantes, certifiées par Sergent, très au courant de ce qui se passait, puisqu'il était alors administrateur de la police, et en relations avec Petion, avec les faubourgs, avec tous les hommes d'influence. Sans compter qu'ici le témoignage de Sergent se trouve de point en point confirmé par une solennelle déposition de Chabot, que l'auteur passe également sous silence.

Quant au rôle de Robespierre, M. Michelet, fidèle à ses antipathies systématiques, essaye de le décrier en rappelant que le 13 juin, aux Jacobins, Robespierre s'éleva « contre les insurrections partielles. » Mais, ce qu'il ne dit pas, c'est ce que Chabot affirme dans cette même déposition dont nous venons de parler, savoir : que Robespierre, en fait d'insurrections,

en voulait une sérieuse, décisive, ayant pour but avoué l'affranchissement du peuple, et non la victoire de telles ou telles ambitions particulières. Robespierre prévoyait que le mouvement du 20 juin n'aboutirait qu'à un stérile tumulte, et le fait prouva qu'il avait raison. Car, si M. Michelet avait introduit dans son récit tous les détails qui démontrent la parfaite inanité du 20 juin comme insurrection ou comme complot, details qu'il a omis, soit intentionnellement, soit faute d'informations suffisantes, comment serait-il arrivé à comparer le 20 juin au 10 août, et à déclarer que, « sans ces deux remèdes extrêmes, la France perissait à coup sûr ? » Quoi ! l'existence de la France, cette nation prédestinée, tenait à ce que le château des Tuileries fût bruyamment envahi par une cohue de gens du peuple qui n'obtinrent rien de ce qu'on leur faisait demander, qui au fond ne désiraient que voir la famille royale, et dont la tumultueuse démarche n'eut pour effet que de rendre Louis XVI intéressant !

Toujours est-il qu'ici le sentiment de Robespierre fut celui des révolutionnaires les plus prononcés ; et M. Michelet se trompe quand il raconte que, le soir du 19, Chabot se rendit aux sections du faubourg Saint-Antoine, et leur dit « que l'Assemblee les attendait le lendemain sans faute et les bras ouverts. » Le rôle de Chabot, d'après sa déposition devant le tribunal révolutionnaire, fut exactement le contraire de celui que M. Michelet lui prête. Il est bien vrai qu'un des témoins, nommé Turot, s'exprime ainsi : « Lorsque la foule envahissait l'appartement de la reine, un homme d'environ soixante ans, vêtu de brun, portant perruque, me raconta que, le 19, à minuit, Chabot était venu au comité des Enfants-Trouvés, avait fait un *charmant* discours, et fini par dire : « Mes enfants, l'Assemblée « nationale vous attend demain, sans faute, à bras ouverts. » Serait-ce là, par hasard, l'autorité de M. Michelet ? Mais comment une rumeur *anonyme* pourrait-elle contre-balancer, en ce qui touche la conduite de Chabot, le témoignage de Chabot lui-même, racontant dans une circonstance solennelle, devant un tribunal, et avec détail, tout ce qu'il a fait, pouvant ainsi être démenti et ne l'étant pas ?

Nous pourrions prolonger ces observations, mais cela nous conduirait trop loin. Passons à M. de Lamartine.

Faut-il le dire ? M. de Lamartine a été si mal renseigné; il a manqué si complètement de tout ce qui était document officiel, et les matériaux mis sous ses yeux l'ont tellement égaré, que c'est à peine s'il y a dans son récit un fait, un seul fait important, qui ne soit inexact.

On a vu par le récit contemporain de Prudhomme, par le compte rendu de Pétion, par les procès-verbaux des officiers municipaux, par les déclarations formelles de plusieurs témoins oculaires, combien fut paisible, inoffensive et d'un aspect rassurant, la marche du peuple se rendant à l'Assemblée. Eh bien ! M. de Lamartine, qui ne cite pas ses autorités, et dont le livre, pas plus que celui de M. Michelet, ne contient les *indications des sources*, M. de Lamartine nous peint les faubourgs en marche (voyez l'*Histoire des Girondins*, son récit complet, depuis la page 479 jusqu'à la page 499) comme une épouvantable, une sauvage armée, la plus sauvage et la plus épouvantable qui ait jamais été. Clameurs homicides, sarcasmes féroces, ecriteaux pleins de sang, effigies de reines pendues, guillotines promenées, signes de reconnaissance écrits sur les chapeaux avec de la craie blanche, etc., etc. Tel est le tableau qu'il trace. Qui lui en a fourni les couleurs ? Il ne nous l'apprend pas. Mais qu'on lise Peltier ! Et quelle autorité historique que Peltier, grand Dieu !

Le *Moniteur* et des témoignages qui font foi mentionnent le fait du cœur saignant mis au bout d'une pique avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*. Mais ce hideux emblème ne parut que dans l'Assemblée, il ne fut arboré que par un seul individu : M. de Lamartine, lui, le fait pompeusement figurer dans la procession populaire, et, sous sa plume, un seul homme se transforme en une bande de garçons bouchers : « *Chacun de ces assommeurs d'abattoir* portait au bout d'un fer de pique un cœur de veau percé de part en part et encore saignant, avec cette légende : *Cœur d'aristocrate !* »

Dans l'Assemblée, M. de Lamartine, pour ajouter à l'horreur de la scène, ne manque pas de faire promener des potences et des guillotines, d'après les *Mémoires* ultra-royalistes de Weber sans doute, où les guillotines sont mises fort ridiculement au nombre des armes que portait le peuple, bur-

lesque exagération d'un récit anonyme inséré en ces mémoires, et que les éditeurs ne peuvent s'empêcher de relever dans une note.

Si jamais fait historique se trouva établi sur un imposant, sur un irrécusable ensemble de témoignages, c'est celui qui se rapporte à l'attitude de la masse du peuple dans le château des Tuileries. Que cette masse, toute bruyante qu'elle était, n'ait pendant plusieurs heures manifesté aucune mauvaise intention, et que tout se soit borné, en fait d'outrages directs, — en dehors du discours de Legendre, fait qui n'est pas bien prouvé, — à une menace venant d'un homme armé d'un bâton, et à l'apostrophe : « ... Je demande la sanction des décrets ou vous périrez, » c'est ce que démontrent invinciblement les procès-verbaux, rapports ou dépositions des officiers municipaux Hüe, Patris, Leroux, Champion; du député Blanc-Gilli, de l'officier supérieur de la garde nationale Lachesnaye; de l'administrateur de la police Sergent; de l'enquête enfin qui fut ouverte sur l'événement du 20 juin. Cependant que dit M. de Lamartine? « Des forcenés se dégageaient *à chaque instant* des rangs et venaient vomir de plus près des injures et des menaces de mort contre le roi. Ne pouvant l'approcher à travers la haie de baïonnettes croisées devant lui, ils agitaient sous ses yeux et sur sa tête leurs hideux drapeaux et leurs inscriptions sinistres, les lambeaux de culottes, la guillotine, le cœur saignant, la potence, etc., etc. » Plus hideux encore est le tableau qu'il trace des violences commises à l'égard de la reine, bien que ce qui est dit à cet égard par madame Campan, qui n'était pas là, soit formellement démenti par les dépositions des personnes présentes. Comment, du reste, concilier cet immense déploiement de fureur avec le résultat? Quoi! à la suite de ce général débordement de rage, et comme conséquence du refus obstiné du roi .., pas une égratignure!

M. de Lamartine raconte que, pendant l'invasion du château, des journalistes girondins, des hommes politiques, Garat, Gorsas, Marat, criaient : « L'a-t-on frappé? Est-il mort? Jetez-nous les têtes! » C'est ce que rapporte en effet Ferrières, t. III, liv. XII, p. 115 de ses *Mémoires*. Mais Ferrières ne parle pas ici comme témoin oculaire et auriculaire; mais son récit du 20 juin fourmille d'erreurs grossières et évidentes; mais il n'y a pas une des pièces de l'enquête qui fasse même la plus légère allusion à ces prétendus appels meurtriers jetés à ceux d'en haut par ceux d'en bas. Manuel fut aperçu dans le jardin ayant un air de satisfaction, voilà ce que dit une déposition que nous avons mentionnée. Rien de plus.

Non-seulement M. de Lamartine rapporte d'une manière qui n'est pas tout à fait exacte la belle parole prononcée par Louis XVI, lorsqu'il prit la main du grenadier; mais il la lui met dans la bouche *après* l'invasion, tandis que, d'après la déposition de Lachesnaye, qui se trouvait auprès du roi, le mot fut dit *avant* l'invasion; ce qui n'est pas sans importance, dans l'appréciation à faire de l'attitude respective du roi et du peuple.

Le fait du bonnet rouge sur la tête de Louis XVI est représenté par M. de Lamartine comme le résultat d'une violence exercée par les envahisseurs sur le roi. Rien de tel n'eut lieu. Que le lecteur se rappelle les procès-verbaux des officiers municipaux Mouchet et Patris, présents l'un et l'autre, et dont le premier fut justement celui qui fit passer le bonnet à Louis XVI.

M. de Lamartine raconte d'une manière bien plus inexacte encore la circonstance du verre de vin offert au roi, circonstance que M. Michelet, lui, passe complétement sous silence. On a vu d'après la lettre de Blanc-Gilli, qui était présent à la scène et placé à côté de Louis XVI, que le roi reçut le verre des mains d'un grenadier qui en cela crut lui rendre service et ne se trompait pas, la chaleur étant étouffante. On a remarqué aussi que Louis XVI reconnut cet élan d'un bon cœur par des paroles affectueuses et qu'il n'eut pas lieu de craindre le poison, puisque précisément pour lui ôter cette crainte, le grenadier avait commencé par tremper ses lèvres dans le verre, après en avoir obtenu du roi lui-même la permission. Eh bien, voici, qui le croirait? la version de M. de Lamartine : « Un homme en haillons, tenant une bouteille à la main, s'approcha du roi et lui dit : *Si vous aimez le peuple, buvez à sa santé!* Les personnes qui entouraient le prince, craignant le poison autant que le poignard, conjurèrent le roi de ne pas boire. Louis XVI tendit le bras, prit la bouteille, l'éleva à ses lèvres et but à la nation! Cette familiarité avec la foule, représentée par un

mendiant, acheva de populariser le roi... Pendant que l'infortuné prince se débattait ainsi contre un peuple tout entier, la reine, dans une salle voisine, subissait les *mêmes outrages* et les *mêmes caprices.* » Ai-je besoin de faire ressortir la portée de semblables altérations ?

Je m'arrête. Nul doute que M de Lamartine n'ait involontairement trompé ses lecteurs, trompé qu'il a été lui-même. Mais ceci même montre avec quel soin les recherches historiques doivent être faites. Quand, sur un événement, diversement apprécié, les témoignages abondent, il est indispensable de les prendre un à un, de les peser, de les rapprocher, de les confronter. Long et fastidieux travail, sans doute! Mais la vérité est à ce prix. Un historien doit être un juge d'instruction, avant d'être un peintre.

CHAPITRE XIII

LA PATRIE EST EN DANGER.

Suite du 20 juin. — Réaction. — Entretien du roi et de Pétion. — Proclamation royale. — Proclamation de la Commune. — Contre-réaction. — La Fayette à Paris. — Tableau des dangers de la patrie. — Mouvement sublime qui emporte la France; marche des Marseillais; *la Marseillaise.* — Roland et ses amis penchés sur la carte de France. — Décret sur la visite des fédérés. — Licenciement des états-majors. — Admirable discours de Verginaud sur le danger de la patrie. — Forme de la déclaration portant que la patrie en est danger. — Théorie de la dictature par Torné. — Communication hypocrite faite par la Cour à l'Assemblée. — Motion conciliatoire de Lamourette; ses résultats; ce qu'il en faut penser. — Projet de calomnie par voie de suicide. — Agitation universelle. — L'Assemblée déclare que la patrie est en danger. — Démission en masse des ministres. La contre-révolution dans trente-trois directoires sur quatre-vingt-trois. — Suspension de Pétion, annulée par l'Assemblée. — Les fédérés à Paris. — Scènes d'intérieur au château. — Anniversaire du 14 juillet célébré en 1792. — Adresse hautaine des fédérés, rédigée par Robespierre. — La France découverte aux frontières. — Héroïque élan des Français. — Enrôlements civiques. — Les volontaires de 92. — Cri solennel poussé par Robespierre.

A peine laissée à elle-même, la royauté se montra tout entière au désir de venger ses injures. L'agitation de Louis XVI, l'attitude de Marie-Antoinette et son ardente pâleur, la colère muette des serviteurs les plus fidèles, la bassesse des autres convertie en éclats d'indignation, annonçaient des projets pleins de violence. Le grenadier Hémery, pour avoir dégusté le vin que Louis XVI avait bu, reçut des témoignages de haute satisfaction, comme si le roi eût couru risque d'être empoisonné[1]. Le 20 juin, transformé en une immense tentative d'assassinat, trouva dans la *Gazette universelle*, dans le *Mercure de France*, dans la feuille

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.

de Royou, dans celle de Durosoy, des commentateurs sinistres[1]. Elevés par leur enthousiasme patriotique au-dessus de toute peur vulgaire, les Girondins étaient calmes, mais au fond ils se sentaient honteux d'avoir avec si peu de succès provoqué tant de bruit; et quand aux Feuillants, quoique animés d'une fureur sincère, ils triomphaient en secret d'un attentat qui chargeait leurs adversaires d'une responsabilité odieuse.

Pour profiter de la réaction prévue, et d'abord pour y pousser, les ennemis de la Révolution ne négligèrent rien. Dès le 21, entraînée par leurs clameurs, l'Assemblée nationale décréta que désormais, sous aucun prétexte, aucune réunion de citoyens armés ne pourrait se présenter à la barre. En même temps, on semait la fausse nouvelle que les faubourgs s'ébranlaient, comme la veille... Et, cette fois, qui pouvait répondre des suites de la tourmente? Pétion dut venir en personne rassurer l'Assemblée, qu'une lettre de Rœderer avait mise en émoi[2]. Mais la menaçante rumeur, bien que répandue par des royalistes, avait porté l'alarme dans le château. Voyant sa mère tout effrayée, le Dauphin, alors âgé de six ans, courut à elle en poussant ce cri naïf : « *Maman, est-ce que hier n'est pas encore fini*[3]*?*

Le soir, Pétion était mandé aux Tuileries pour y rendre compte de la situation de la capitale. Voici textuellement l'entretien qui s'engagea entre Louis XVI et lui en présence de deux officiers municipaux et d'une soixantaine de personnes :

« LE ROI. Eh bien, monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans la capitale ?

LE MAIRE. Sire, le peuple vous a fait ses représentations ; il est tranquille et satisfait.

LE ROI. Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité

[1] *Révolutions de Paris*, nº 155.
[2] *Moniteur*, séance du 21 juin 1792.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 123

n'a pas fait pour la prévenir tout ce qu'elle aurait pu faire.

LE MAIRE. Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire ; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion publique la jugera.

LE ROI. Dites la nation entière.

LE MAIRE. Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière.

LE ROI. Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale?

LE MAIRE. Sire, tout est calme

LE ROI. Cela n'est pas vrai.

LE MAIRE. Sire...

LE ROI. Taisez-vous.

LE MAIRE. Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quane il fait son devoir et qu'il dit la vérité.

LE ROI. La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité.

LE MAIRE. Sire, la municipalité...

LE ROI. C'est bon ; retirez-vous.

LE MAIRE. La municipalité connaît ses devoirs ; elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle[1]. »

Alors Sergent, qui accompagnait Pétion, prit la parole : « Sire, M. le maire est fondé à vous dire que la police surveille, même dans votre palais, et je puis apprendre à Votre Majesté *qu'on vient de placer sous les combles du château deux cents lits de camp qui seront bientôt occupés.* — Cela n'est pas vrai. — Si Votre Majesté veut m'accorder huit jours, je lui présenterai les noms de ceux qui occuperont les lits. — Cela n'est pas vrai. Retirez-vous. »

Indignés de cette réception brutale, les deux magistrats saluèrent gravement, et ils se retiraient, lorsque, au bas de l'escalier, des furieux les assaillirent. Pétion fut insulté et Sergent frappé[2].

Le lendemain, 22, parut une proclamation du roi

[1] *Choix de rapports, opinions et discours*, t. XII.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 155.

où grondaient toutes les colères de son cœur. Il y était dit : « Les Français n'apprendront point sans douleur qu'une multitude égarée par quelques factieux est venue à main armée dans l'habitation du roi... Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public... Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre... Le roi ordonne à tous les corps administratifs de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés [1]. »

Ainsi, la Cour donnait à entendre que la pensée du 20 juin avait été une pensée de meurtre et de pillage! Cette accusation, lancée du haut du trône aux faubourgs, les irrita pour jamais; et quant aux insultes dont se plaignait maintenant Louis XVI, lui qui, en présence de la foule, avait tant dit et répété : « Je ne crains rien au milieu de mon peuple. — Je suis bien ici. — Je veux y rester, » Prudhomme dans son journal n'hésita pas à écrire ce mot terrible : IMPOSTURE [2]!

Mais ce qui, plus encore, décria l'emportement du langage qu'on avait fait tenir au roi, ce fut le ton modéré de la proclamation que Pétion fit à son tour placarder sur les murs de Paris : « Citoyens, gardez le calme et votre dignité... Couvrez de vos armes le roi de la Constitution; environnez de respect sa personne ; que son asile soit sacré... Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale et la majesté des représentants d'un peuple libre... Ne vous rassemblez pas en armes; la loi vous le défend... Montrez-vous dignes de la liberté, et souvenez-vous que les peuples les plus libres sont les plus esclaves de leurs lois [3]. »

Le contraste entre ce langage et celui de la proclamation royale; la publication de l'entretien qui avait eu lieu entre Louis XVI et Pétion ; le récit répété de bouche en bouche des violences exercées sur le maire et l'administrateur de la police, dans le château même;

[1] Voyez le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 189.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 155
[3] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 190 et 191.

les calomnies dirigées contre le peuple de Paris par les journaux royalistes, et leurs invectives sauvages; la demande adressée à l'Assemblée nationale par le député Delfau d'un décret qui prononçât la mort des sociétés jacobines; enfin, le bruit que firent les Feuillants d'une pétition où le 20 juin était flétri, et qu'ils prétendirent avoir été couverte de seize mille signatures [1], tout cela provoqua bien vite une contre-réaction. Les libellistes de la Révolution entrèrent en campagne. On exagéra la duplicité de Louis XVI; on nia injustement son courage. D'audacieuses caricatures le représentèrent une bouteille à la main, buvant à même; et, au-dessous, ces mots : *Le roi boit! Le roi boit!* Même la noble parole qu'il avait dite au grenadier, qui lui criait de ne pas avoir peur, on la travestit de manière à charmer les enfants de Voltaire : *Faites de moi ce que vous voudrez; je suis confessé* [2].

Un événement inattendu vint ajouter à l'émotion publique: la Fayette était à Paris. Il avait appris dans son camp, sous Bavai, la journée du 20 juin, et, quittant brusquement ses soldats, il accourait offrir au trône l'appui de son nom, de son âme intrépide et de son épée. Le 28, il se rend à l'Assemblée. On l'introduit. Il parle :

« ..... Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, tous les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un... J'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul un sentiment commun... Il est temps de garantir la Constitution des atteintes de tous les partis; il est temps d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi... Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commis le 20 juin aux Tuileries, seront poursuivis et punis

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.

[2] En attribuant ces paroles à Louis XVI, dans le récit qu'il a fait du 20 juin, M. Michelet a pris la parodie pour la pièce.

comme criminels de lèse-nation, de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale..., et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. «

Il y avait dans cette démarche hardie quelque chose de chevaleresque qui exalta les Feuillants et frappa leurs adversaires. Les honneurs de la séance furent accordés au général, et ce fut au milieu des applaudissements réitérés d'une partie de l'Assemblée que, traversant la salle, il alla prendre place sur les bancs des pétitionnaires.

Mais voilà que, l'œil ardent, le sourire de l'ironie sur les lèvres, Guadet se lève : « Au moment où la présence de M. de la Fayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs ; ainsi les Autrichiens sont vaincus ! Cette illusion n'a pas duré. Nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant M. de la Fayette est à Paris ! » Il signale ensuite le danger d'accorder à des généraux le droit de pétition ; il demande si la Fayette a été autorisé à quitter son poste par un congé formel : il conclut à ce qu'on interroge le ministre, et à ce que la conduite de la Fayette soit l'objet d'un rapport de la commission des Douze. Le trait porta. Les Girondins, un moment étonnés, se raniment. Mais, encouragés par la présence de celui que déjà ils saluent leur sauveur, les Feuillants tiennent bon. Ramond, un de leurs chefs, propose le renvoi de l'adresse de la Fayette à une commission qui puisse lui donner suite. Isnard réclame la parole et ne réussit pas à l'obstenir. Une querelle confuse s'engage sur l'ordre et la continuation de la discussion. Enfin, on la déclare fermée, et Ramond l'emporte [1].

[1] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 191-205, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 240-247.

La Fayette sortit de l'Assemblée, entouré d'une foule de grenadiers bleus, de canonniers, d'officiers de la ligne, qui se pressaient, les uns à la portière, les autres aux roues de sa voiture, en criant *Vive la Fayette! A bas les Jacobins*[1] *!* Ce fut son dernier triomphe.

Le soir même, Brissot, dans la Société-mère, s'éleva contre son ancien ami avec une extrême véhémence, et prit l'engagement de le dénoncer à la tribune nationale comme coupable de haute trahison. Sur quoi, Robespierre prononça ces généreuses paroles : « Lorsque le danger que court la Liberté est certain, lorsque l'ennemi de la Liberté est bien connu, il est superflu de parler de réunion ; car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Asemblée nationale par M. Guadet, et à celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot[2]. » C'était mettre au-dessus des rivalités de parti l'intérêt de la Révolution; et le pacte saint — que les péripéties d'une tragédie sans pareille devaient faire oublier si vite, hélas! — fut aussitôt conclu.

Retiré chez lui, la Fayette ne songea plus qu'à porter à ses ennemis un coup vigoureux. Il lui fallait pour cela réveiller dans la garde nationale le feu d'un dévouement mal éteint: Il fut convenu qu'il passerait la revue de la première division, que commandait Aclocq. Mais la reine fit tout échouer. Son orgueil ne put se plier à l'idée de devoir son salut à un homme dont elle avait eu à subir tant d'affronts. Décidée à jouir jusqu'au bout de sa haine, elle fit secrètement avertir Pétion, qui donna contre-ordre pour la revue[3]. La Fayette alors invita tous ceux des gardes nationaux qui servaient sa fortune, à venir, dans la soirée, se grouper, aux Champs-Élysées, autour de sa per-

[1] Récit de Besson au club des Jacobins, le 28 juin 1792.—Voyez le journal du club, à cette date.

[2] *Journal des debats des Amis de la Constitution*, nº 222.

[3] Toulongeon, t. I, p. 230 et 231.

sonne : à peine cent hommes se réunirent ; on s'ajourna au lendemain, avec la résolution d'aller disperser les Jacobins, si seulement on était trois cents : on ne se trouva pas trente[1] ! La Fayette dut repartir aussi brusquement qu'il était arrivé ; les patriotes le brûlèrent en effigie ; et tel fut l'aboutissement d'une démarche, très-mal calculée, mais qui ne manquait certes ni de générosité ni de courage.

Nous touchons à un grand spectacle.

Quelque forte que fût la Révolution à Paris, elle apparaissait, à qui regardait la France entière, comme un vaisseau battu des vagues, à l'heure des tempêtes. Le péril était partout, partout la trahison. Dans le département de l'Ardèche, les royalistes se soulevaient, et, guidés par du Saillant, *lieutenant général de l'armée des princes*, couraient mettre le siége devant Jalès[2]. En Bretagne, un simple cultivateur, nommé Allain Rœdeler, appelait aux armes, à l'issue de la messe, tous les fidèles serviteurs du roi, et de cet appel audacieux sortait un commencement de guerre civile[3]. La Vendée s'agitait frémissante, au souffle embrasé de ses prêtres. Autour d'autels adossés à quelque chêne antique, au fond des bois, et à genoux devant le calice, les paysans juraient des alliances sanglantes. Les forêts de la Gaule semblaient avoir retrouvé leurs druides. On racontait des scènes extraordinaires de fanatisme. Dans le bas Poitou, par exemple, on avait vu un villageois révolté se battre longtemps à coups de fourche contre les gendarmes, et après avoir reçu vingt-deux coups de sabre, mourir en répondant à la sommation de se rendre, par ce cri : « Rendez-moi mon Dieu[4] ! » Les directoires des départements, à mesure que la nouvelle du 20 juin leur parvenait, protestaient coup sur

[1] Toulongeon, t. I, p. 280 et 291. Le témoignage de Toulongeon a ici beaucoup d'autorité. C'était un ami de la Fayette.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 373.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, t. XXXVII.

coup, menaçaient, grondaient. La dernière proclamation du roi avait été répandue à plus de quarante mille exemplaires dans l'armée de Luckner [1], pour y semer les germes d'une sédition prétorienne. De sorte que la Révolution, rien qu'à l'intérieur, avait à craindre, à prévoir, à prévenir, tous les genres de danger à la fois : intrigues de palais, menées politiques, accès de fanatisme religieux, esprit anarchique des pouvoirs constitués, modérantisme changé en fureur, et jusqu'à la révolte de ceux à qui elle avait confié son épée.

Au dehors, la situation se présentait plus menaçante encore. Il est vrai que l'Espagne restait immobile sous la main du comte d'Aranda; que le Danemark semblait tenir à sa neutralité; que la Suède s'était, depuis la mort de Gustave, dépouillée de son armure; que l'Angleterre se contentait d'épier l'avenir... Mais, en revanche, la czarine, la puissante czarine, venait d'adhérer pleinement à la politique offensive des deux cours germaniques, et, tandis que les Prussiens s'avançaient sur trois colonnes, celles de la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie; tandis que vingt mille Autrichiens se dirigaient vers le moyen Rhin, toute l'Allemagne des cercles prenait feu. En outre, et pour attirer, des différentes parties de la frontière, des corps entiers de déserteurs avec lesquels de secrètes intelligences se trouvaient établies, Bouillé avait obtenu du roi de Prusse et de son généralissime que deux détachements d'émigrés de cinq mille hommes chacun seraient employés sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin, sans compter un troisième détachement de dix mille émigrés qui, sous les princes frères de Louis XVI, devait rester attaché à la grande armée [2]. Bouillé donnait ainsi la main à Brunswick, la désertion donnait la

[1] Discours de Thuriot dans la séance du 2 juillet 1792.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome I, pages 378 et 379.

main à l'invasion. Le but à atteindre ? On n'en faisait pas mystère. Ce n'était plus seulement de se garantir de la Révolution qu'il s'agissait, mais de l'écraser. Lorsque François, qui, vers ce temps, fut élu à Francfort chef de l'empire germanique, se mit à traverser l'Allemagne, parmi les devises destinées à honorer son passage, on remarqua celle-ci, qui, selon le mot d'un royaliste diplomate, renfermait tout l'esprit de la coalition : *Que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, qu'il rende au roi tous ses droits*[1] !

Et c'était dans ce temps-là même, c'est-à-dire au commencement du mois de juillet, que Lally-Tollendal écrivait au roi :

« Je suis chargé par M. de la Fayette de faire proposer directement à Sa Majesté, pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12... M. de la Fayette veut être à Paris le 15; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux ont un même sentiment et un même projet. Ils proposent que Sa Majesté sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en annonçant à l'Assemblée qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle, et qu'elle se rend à Compiègne. Sa Majesté et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de Sa Majesté. Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée. M. de la Fayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval; deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne. Si, contre toute vraisemblance, Sa Majesté ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment vio-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 399.

lées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée[1]. »

Ce plan ne fut pas adopté par la Cour, la reine répétant sans cesse que. si l'on avait M. de la Fayette pour unique ressource, mieux valait périr[2]. Mais d'une lettre de ce dernier en date du 8 juillet 1792[3], il résulte que tout avait été parfaitement combiné pour le succès d'un complot militaire ; que Luckner était gagné, gagné définitivement, et prêt à marcher sur Paris ; que la Fayette disposait d'une manière absolue de cinq escadrons ; que le commandant de l'artillerie à cheval s'était donné à lui sans réserve ; que ce glaive enfin, que la Révolution avait tiré du fourreau pour en frapper les rois, elle était à la veille de se le voir plonger tout entier dans le cœur.

Quelque caché que fût le fil de ces trahisons, l'instinct populaire ne s'y trompait pas. En eût-il été autrement, que de circonstances propres à agrandir les soupçons, que dis-je ? à donner aux alarmes les proportions de la fureur !

Luckner, qui, avec le commandement de l'armée du nord, avait reçu *carte blanche* pour agir, venait d'envahir les Pays-Bas ; il occupait déjà Ypres, Menin, Courtrai ; l'insurrection belge contre l'Autriche s'étendait comme la flamme poussée par le vent; Gand, Bruxelles, Anvers, nous tendaient les bras... Tout à coup de Grave, qui s'est rendu auprès du vieux maréchal, lui fait signer une lettre au roi, dans laquelle Luckner déclarait qu'il ne pousserait pas en avant sans de nouveaux ordres. Le courrier chargé de la lettre aurait pu être de retour en quarante-huit heures : il tarda une semaine entière. Pendant ce temps, paralysie au camp ; puis l'ordre arrive ; il portait : *Il faut se replier sur Lille !* Luckner allait le faire exécuter, lorsque la présence d'esprit et la fermeté de Biron

[1] Copie d'une lettre de M. de Lally-Tollendal au roi. Elle se trouve *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 243-246.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. xx, p. 225.
[3] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 246.

l'empêchent de signer son déshonneur. Valence est envoyé à Paris, d'où il rapporte, cette fois, confirmation de la *carte blanche*, dans une lettre contre-signée du ministre ; mais une note secrète, écrite de la main du roi, — on le crut du moins, — enjoignait l'évacuation des Pays-Bas. Toujours est-il qu'à partir de cet instant, la retraite, une retraite que rien n'expliquait, se trouva décidée dans l'esprit de Luckner. Vainement elle est combattue par les généraux patriotes Valence, Biron, de la Bourdonnaye, leurs représentations sont écartées. Les Autrichiens avaient attaqué Courtrai du côté de la porte de Gand ; mais, deux fois repoussés, ils n'étaient parvenus qu'à se loger dans quelques maisons situées en dehors de la ville : voilà que soudain, sous prétexte de les en chasser, le général Jarry. créature de la Fayette, fait incendier les quatre faubourgs de Courtrai, que l'armée française abandonne ensuite sur l'ordre de Luckner, accouru en toute hâte, laissant pour adieux aux Belges, nos amis, nos frères, un monceau de ruines fumantes [1]. Cette perfidie féroce avait marqué la journée du 20 juin ; le 30, l'armée avait repassé la frontière, et campait sous le canon de Lille.

La triste nouvelle, apportée à Paris avec tous les commentaires de l'indignation, y fut accueillie par un long cri de douleur et de rage. Quoi ! des escadrons qui se débandaient en criant : *Sauve qui peut* ! sans même avoir vu l'ennemi ; des généraux qui ne se servaient de l'armée que pour épouvanter les citoyens ; après une invasion qu'on jugeait trop heureuse sans doute, une retraite précipitée ; et, pour cimenter l'alliance de la Révolution avec la Belgique, l'incendie des villes belges ! Les Jacobins en frémirent, et Prudhomme, dans son journal, demanda formellement que Jarry « fût condamné à mort [2]. »

Mais ce qui peut-être mieux encore que l'inquiétude des révolutionnaires donnait la mesure du danger,

[1] *Révolutions de Paris*, nº 155.
[2] *Ibid.*

c'était la satisfaction renaissante de la Cour. Dans une de ses nuits d'insomnie, Marie-Antoinette, ayant appelé madame Campan, lui montra la lune qui, à travers les persiennes entr'ouvertes, pénétrait dans l'appartement, et lui dit : « Dans un mois, je ne verrai pas cette lune sans être dégagée de mes chaînes, et le roi sera libre. » Alors elle confie à sa femme de chambre que tout concourait à la délivrance ; qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes ; qu'elle était mise en état de suivre les mouvements du roi de Prusse ; que tel jour il serait à Verdun, tel autre ailleurs ; que le siége de Lille allait commencer, etc..., etc... [1]. »

Marie-Antoinette aurait eu raison d'espérer, si les dangers de la Révolution, quoique immenses, n'eussent été encore au-dessous de l'énergie révolutionnaire. Mais tout ce que la France émue peut causer d'étonnement parmi les hommes, tout ce qu'elle peut donner d'ébranlement à la terre, tout ce que renferme son âme puissante, indomptable et profonde, on le sut alors ! Non, non, jamais plume d'historien ne les décrira dignement, ces heures vraiment prodigieuses. Comme il fut irrésistible, comme il fut universel, l'élan vers la frontière ! Et de quelle beauté suprême on vit resplendir ce peuple de France, lorsque, inspiré, frissonnant, résolu à se faire à lui-même son destin, il enfanta ses innombrables légions de volontaires, impatients de mourir pour la patrie immortelle ! Les routes se couvrirent de fédérés. Des villages entiers partirent. Le paysan donnait son dernier écu ; les mères pleuraient et donnaient leur dernier enfant. Déjà Guadet avait pu dire, du haut de la tribune des Jacobins : « En dépouillant les registres des départements, on trouve plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi [2] ! » Plus de six cent mille, à la fin de mars ! Et le mouvement, depuis, n'avait fait que s'agrandir. Il ne s'agissait plus d'ailleurs

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch, xxi, p. 229-233.
[2] Voyez le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.

maintenant d'aller s'inscrire, et puis d'attendre. *La patrie est en danger !* Ce mot, qui allait devenir un décret, une fois prononcé, emportait les populations. On s'armait, on se rassemblait, on prenait le chemin de Paris. A quoi bon les réquisitions ? Est-ce qu'il y avait une autorisation légale qui valût la voix de la patrie appelant à son secours tous ses enfants ? Le ministre de l'intérieur Terrier eut beau lancer partout ses circulaires pour arrêter le sublime désordre, un seul pouvoir était obéi, un seul, et celui-là très-vague, ce semble, invisible, impalpable : la Révolution. A Marseille, sur la requête de Barbaroux, des voix sorties du sein même de l'hôtel de ville, ont crié aux gens de bonne volonté : *Marchez, abattez le tyran*[1] *!* Et voilà que, disant adieu à leur port opulent, à leur cité phocéenne pleine de soleil, des centaines d'aventuriers intrépides se mettent en marche, le mousquet sur l'épaule, le sabre au côté, et suivis de chariots de campagne, avec ces mots écrits sur la banne : *Vivres et munitions qui ne coûtent rien aux Parisiens*[2]. Qu'exige-t-on deux ? Barbaroux le leur a écrit, en les appelant à Paris : « qu'ils sachent mourir[3] ; » voilà tout. Et la pensée qui les conduit ? Celle qui est dans l'air, celle qui, dans nos hameaux aussi bien que dans nos villes, le long de nos grands fleuves, au fond de nos vallées, au sommet de nos montagnes, résonne ainsi : *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé !* celle qu'à Strasbourg vient de formuler, en notes et en paroles divines, le génie de la France, subitement apparu à Rouget de Lisle ! Ils la chanteront bientôt à la prise des Tuileries, les gens de Marseille, cet hymne des batailles, cette musique enfin trouvée pour la victoire, et, plus tard, des armées entières l'entonneront, avec des défis de Titans dans le cœur et des larmes dans les yeux.

O Roland, lorsque dans ce temps-là même, vous et

[1] Dampmartin, t. II, p. 183.
[2] *Révolutions de Paris*, nº 156.
[3] *Mémoires de Barbaroux*, p. 40.

vos amis, vous pensiez, mélancoliquement penchés sur la carte, aux refuges que pouvaient offrir à la liberté, en cas de défaite, les montagnes du Jura, les rochers et rivières du Limousin, l'Auvergne et ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts...[1], hommes de peu de foi, que vous connaissiez mal ce dont la France est capable, dès que sa force est associée au sentiment du droit! Sous la garde de la Révolution, Paris, aujourd'hui encore, pourrait dire, comme jadis Lacédémone : « Je n'ai jamais vu la fumée d'un camp ennemi! »

Le roi ayant refusé sa sanction au décret sur la levée des vingt mille hommes qui devaient se réunir à Paris le 14 juillet, il fallait absolument, ou arracher cette sanction, ou trouver moyen de régulariser par un nouveau décret l'arrivée des fédérés, désormais certaine, inévitable. Les Girondins poussèrent l'Assemblée à prendre un parti qui conciliait, dans une juste mesure, le respect dû constitutionnellement au droit de *veto*, avec la nécessité du moment. Il fut décrété que les fédérés, après avoir assisté au serment du 14 juillet, se rendraient dans la ville de Soissons, lieu précédemment désigné pour le rassemblement de la réserve[2]. Au fond, les Girondins ne se liaient pas par cette disposition d'une manière irrévocable. Les fédérés une fois à Paris, rien de plus facile que de les y retenir, si on le jugeait utile. En refusant sa sanction, même à l'ancien décret modifié de la sorte, Louis XVI craignit de lever trop complétement le masque : le vote de l'Assemblée fut sanctionné presque aussitôt.

C'était un premier triomphe : les Girondins essayèrent d'en remporter un second, dans la séance du soir, en faisant décréter, sur la motion de Thuriot, le licenciement des états-majors de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, à commencer par celui de Paris. Mais, pour le coup, l'attaque parut

[1] *Mémoires de Barbaroux*, p. 38.
[2] Décret du 2 juillet 1792, art. 3 et 4.



trop vive, trop directe, et Louis XVI lui opposa son *veto*. Aussi bien, Thuriot venait d'invoquer à l'appui de sa motion des motifs qui étaient des outrages, jusque-là qu'il avait expressément accusé de mensonge la proclamation royale, relative au 20 juin [1].

L'image de la patrie en danger se dressait devant tous les esprits, et à cet égard l'anxiété publique devenait plus pressante d'heure en heure. Debry ayant présenté, le 30 juin, au nom de la commission des douze, un rapport sur cette question brûlante, la discussion s'ouvrit le 3 juillet. Ce fut un grand jour que celui-là dans l'histoire de l'éloquence. Vergniaud, l'orateur des occasions solennelles, était attendu à la tribune; il y monta le regard inspiré, et, d'une voix altérée, puissante néanmoins et pleine d'une émotion virile, d'une voix qui était bien en ce moment la voix de la France ;

« Quelle est donc, dit-il, l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale? Quelle fatalité nous poursuit? Quelle destinée prépare à la France cette effervescence terrible au sein de laquelle, si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on serait tenté de douter si la Révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme? A l'instant même où nos armées du nord paraissent faire des progrès dans le Brabant et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait replier devant l'ennemi; on les ramène sur notre territoire, on y fixe le théâtre de la guerre, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite... Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire aux déchirements simultanés de la guerre civile et de la guerre étrangère, que

[1] Voyez son discours dans la séance du 2 juillet 1792. Seulement, au lieu de dire *la proclamation mensongère du roi*, il dit *la proclamation fausse du roi*, simple incorrection de langage.

veulent ceux qui font rejeter toutes les lois de répression présentées par l'Assemblée nationale? Entendent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts qui suffit à leur vengeance? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? »

Alors, au milieu d'un silence passionné, interrompu de temps en temps par d'ingouvernables transports, l'orateur déroula le tableau des dangers de la France. Il se demanda — forme dubitative où perçait une ironie poignante — si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine errait encore sous les voûtes des Tuileries; si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites Lachaise et Letellier revivait dans l'âme de quelques scélérats; si l'heure d'une autre Saint-Barthélemy allait sonner; si le cœur du roi était troublé par des idées fantastiques, et si les terreurs religieuses dont on l'environnait avaient égaré sa conscience?... Le croire, on ne le pouvait; car, dans ce cas, quel serait l'ennemi le plus dangereux de la Révolution? Le roi. Aux ministres donc la responsabilité des désordres dont la religion était le prétexte; à eux d'en répondre sur leur tête!

Venant aux dangers extérieurs, Vergniaud continua ainsi:

« C'est au nom du roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; c'est pour *venger la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz, et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le roi* qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour *venir au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de leur patrie; c'est pour joindre ces preux chevaliers de la *prérogative royale* que

d'autres preux, pleins d'honneur et de délicatesse, abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, travaillent à corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats ! (Applaudissements). C'est contre la nation ou l'Assemblée nationale seule, et pour le *maintien de la splendeur du trône*, que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, et que le roi de Prusse marche vers nos frontières ; c'est *au nom du roi* que la liberté est attaquée, et que, si l'on parvenait à la renverser, on démembrerait bientôt l'empire pour indemniser de leurs frais les puissances coalisées ; car on connaît la générosité des rois ; on sait avec quel désintéressement ils envoient leurs armées pour désoler une terre étrangère, et jusqu'à quel point on peut croire qu'ils épuiseraient leurs trésors pour soutenir une guerre qui ne devrait pas leur être profitable ! Enfin, tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est *le nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause !

« Or, je lis dans la Constitution, chap. II, sect. 1, art. 6 : « Si le roi se met à la tête d'une armée et en « dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose « pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui « s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdi- « qué la royauté. »

« Et maintenant, si le roi, chargé de veiller à la sureté extérieure de l'État et instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'Assemblée nationale ;... si le roi opposait systématiquement son *veto* à tous les décrets de salut public ; si le roi laissait le commandement de l'armée à un général intrigant, devenu suspect au peuple par les attentats les plus caractérisés à la Constitution ; si le roi disait clairement à un autre général familier avec la victoire et nourri loin de la corruption des cours, en lui refusant un renfort nécessaire : *Je te dé-*

fends de vaincre; et si enfin, lorsque la France nagerait dans le sang, lorsque l'étranger y dominerait, lorsque la Constitution serait ébranlée, lorsque la contre-révolution serait là, il arrivait que le roi dît pour sa justification :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance qu'ils supposent anéantie, venger ma dignité qu'ils supposent flétrie, me rendre mes droits royaux qu'ils supposent compromis ou perdus, mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice ; j'ai obéi à la Constitution, qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles, mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner ; il est vrai que je les ai rassemblées trop tard, mais la Constitution ne désigne pas le temps auquel je devais les rassembler; il est vrai que des camps de réserve auraient pu les soutenir, mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve; il est vrai que lorsque les généraux s'avançaient en vainqueurs sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter, mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires, elle me défend même les conquêtes; il est vrai qu'on a tenté de désorganiser les armées par des démissions combinées d'officiers et par des intrigues, et que je n'ai fait aucun effort pour arrêter le cours de ces démissions ou de ces intrigues, mais la Constitution n'a pas prévu ce que j'aurais à faire sur un pareil délit; il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnements ; que j'ai gardé le plus longtemps que j'ai pu ceux qui entravaient la marche du gouvernement constitutionnel, le moins possible ceux qui s'efforçaient de lui donner du ressort, mais la Constitution ne fait dépendre leur nomination que de ma volonté, et nulle part elle n'ordonne que j'accorde ma confiance

aux patriotes, et que je chasse les contre-révolutionnaires ; il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner, mais j'en avais le droit : il est sacré, car je le tiens de la Constitution ; il est vrai enfin que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres, mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit; il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne; il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. (Vifs applaudissements.)

« Si, dis-je, il était possible que, dans les calamités d'une guerre funeste, dans les désordres d'un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi des Français leur tînt ce langage dérisoire ; s'il était possible qu'il leur parlât de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, ne seraient-ils pas en droit de lui répondre :

« O roi, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets ; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver ; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, ou vous avez besoin de rester pour la détruire ; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations ? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes ? Etait-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendants à fortifier l'intérieur

du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Était-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile, et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'Empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution! Elle est peut-être renversée; mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous ne vous êtes point opposé, par un acte formel, aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. » (Applaudissements réitérés.)

Une sorte de frisson électrique parcourut l'Assemblée. Mais aussitôt, passant de ces hypothèses redoutables à des accents d'une sublime douceur, l'orateur mit au nombre des moyens de sauver la patrie l'exaltation de tous les sentiments généreux, l'appel à ces affections tendres d'où naît le plus noble des courages, l'oubli des dissensions égoïstes ou vaines, la réunion de ceux qui étaient dans Rome et de ceux qui étaient sur le mont Aventin. Il termina en ces termes :

« Je vous dirai qu'il existera toujours pour vous un dernier moyen de porter la haine du despotisme à son plus haut degré de fermentation et de donner au courage toute l'ardeur dont il est susceptible. Ce moyen est digne de l'auguste mission que vous rem

plissez, du peuple que vous représentez; il pourra même acquérir quelque célébrité à vos noms et vous mériter de vivre dans la mémoire des hommes; ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles, ces vieillards vénérables, qui sortant du sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux! Non, vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il naisse des vengeurs de vos cendres. Ah ! le jour où votre sang rougira la terre, la tyrannie, sa gloire, ses palais, ses protecteurs, ses satellites s'évanouiront à jamais devant la toute-puissance nationale et la colère du peuple ! Et si la douleur de n'avoir pu rendre votre patrie heureuse empoisonne vos derniers instants, vous emporterez du moins la consolation que votre mort précipitera la ruine des oppresseurs du peuple, et que votre dévouement aura sauvé la liberté.

« Je propose de décréter :

« 1° Que la patrie est en danger;

« 2° Que les ministres sont responsables des troubles intérieurs qui auraient la religion pour prétexte ;

« 3° De toute invasion de notre territoire, faute de précaution pour remplacer à temps le camp dont vous aviez décrété la formation.

« Je propose ensuite un message au roi, une adresse aux Français, pour les inviter à prendre les mesures que les circonstances rendent indispensables.

« Je propose, en quatrième lieu, que, le 14 juillet, vous alliez en corps à la fédération renouveler le serment du 14 janvier.

« Je propose enfin que la copie du message au roi, l'adresse aux Français et le décret que vous rendrez à la suite de cette discussion, soient portés dans les départements par des courriers extraordinaires.

« Je demande surtout un prompt rapport sur la conduite du général la Fayette. »

L'effet fut prodigieux. Sur les bancs de la gauche, à droite, au centre, dans les galeries, tous applaudis-

saient. Cambon poussa ce cri terrible : « Nous devons la vérité au peuple, et toutes les suppositions de M. Vergniaud sont des vérités. » Mathieu Dumas, dans une longue improvisation, essaye en vain de combattre ou de glacer l'entraînement général : l'impression de son discours, demandée par quelques membres est repoussée, tandis que, presque à l'unanimité, l'Assemblée avait décrété, non-seulement l'impression du discours de Vergniaud, mais son envoi aux quatre-vingt-trois départements et à l'armée[1].

Le lendemain, 4 juillet, l'Assemblée décréta :

Que lorque le péril deviendrait extrême, le corps législatif le déclarerait lui-même par cette formule solennelle : *La patrie est en danger;* qu'à cette déclaration, toutes les autorités, sur toute la surface du royaume, se mettraient en permanence;

Que tous les citoyens remettraient aux autorités les armes par eux possédées, pour qu'il en fût fait une distribution convenable ;

Qu'on enrôlerait dans les gardes nationales tous les hommes, jeunes ou vieux, en état de servir;

Que, pour tout signe de rebellion, arboré intentionnellement, la peine serait... la mort[2].

Ainsi, la question telle que l'avait posée le rapport de Jean Debry, c'est-à-dire celle de savoir dans quelles *formes* la déclaration de la patrie en danger serait faite, se trouvait définitivement résolue. Mais y avait-il lieu, conformément à la motion de Thuriot, de déclarer que la patrie était alors en danger? C'est ce qui restait à décider, et sur quoi les débats continuèrent.

Le 5, l'évêque du Cher, le vieux Torné, proposa audacieusement que, dans les circonstances décisives, la Constitution fût suspendue : « Malheur, s'écria-t-il, à la nation assez lâche pour n'oser, en certains cas, recourir à des mesures extrêmes comme ses périls!

[1] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 268-299 et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 265-307.

[2] Décret voté le 4 juillet 1792, et sanctionne le 7.

Malheur au sénat imbécile qui, chargé des destins d'un peuple entier, le laisse mettre aux fers plutôt que de soriir du cercle étroit tracé pour les temps de calme! » Et il convia l'Assemblée à s'emparer, sans plus de retard, de la dictature. A cet appel inattendu, le côté droit se soulève. Pastoret dénonce le discours qu'on vient d'entendre comme sorti sans doute des presses de Coblentz, et demande que l'orateur soit envoyé à l'Abbaye. Vaublanc s'associe à l'indignation de Pastoret, il pense que le prélat doit être, tout au moins, frappé d'une censure publique. Torné veut répondre; mais, en passant à l'ordre du jour, l'Assemblée lui ôte la parole, et l'absout.

Tout à coup, arrive un message du roi, annonçant que cinquante-deux mille Prussiens sont rassemblés sur la frontière, et que tout annonce un concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. Démarche hypocrite! car, justement à cette date, l'agent secret de Louis XVI, Mallet du Pan, était officiellement présenté à l'Empereur, au roi de Prusse, au duc de Brunswick, leur communiquait les vues du monarque français et rédigeait un modèle de manifeste à l'usage de l'invasion[1]! Voilà ce que l'Assemblée ignorait; mais que, d'une façon ou d'une autre, il y eût trahison, elle n'en doutait pas. Que signifiait, d'ailleurs, cette communication tardive d'un fait connu de l'Europe entière? Elle fut reçue avec mépris, au milieu des rires et des murmures.

Ensuite, Condorcet exposa son opinion sur les causes du danger public, au nombre desquelles il n'hésita pas à ranger la conduite factieuse de la Fayette: « Pendant les discussions qui s'élevèrent entre Cromwell et le parlement d'Angleterre, l'amiral Blacke commandait une flotte contre la Hollande; on essayait aussi d'y semer la discorde. « Messieurs, dit Blacke aux officiers et aux soldats, ce n'est pas à nous à con-

[1] Voyez *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 306-309. Paris, 1851.

naître des affaires d'Etat et à nous mêler du gouvernement; ce qu'il faut, c'est que nous fassions notre devoir de manière que les étrangers ne puissent profiter de nos divisions et de nos folies. » Il finit en proposant un message au roi, dont l'Assemblée ordonna l'impression, mais qui avait le tort de ne présenter ni rien de concluant ni rien de nouveau[1].

On en était là, lorsque, le 7 juillet[2], au moment où Brissot allait prendre la parole, Lamourette se leva, demandant à présenter une motion d'ordre

Le cœur de l'homme n'est point fait pour la haine. Même satisfaite, même triomphante, elle dépose au fond de toute grande âme une joie plus amère que la tristesse, une joie qui ronge. Ce qui fait néanmoins que nous vivons autant de haine que d'amour, c'est notre ignorance, c'est le milieu trouble où nos passions s'altèrent en se déployant, c'est le désordre où se débattent misérablement nos sociétés mal réglées. Mais qu'une parole de réconciliation, échappée à des lèvres qu'on respecte, vienne à monter dans le bruit de nos discordes; mais que notre ciel obscurci laisse percer, à travers un nuage qui soudain se déchire, un chaud rayon de soleil, et il n'en faut pas davantage pour que nous sentions — pendant quelques instants, du moins — qu'un même astre nous éclaire, et qu'un jour l'humanité nous réunira tous dans son vaste embrassement. Aimer est si doux !

En adjurant ceux qui étaient sur le mont Aventin de tendre la main à ceux qui étaient dans Rome, Vergniaud avait préparé les esprits à des paroles de concorde. L'évêque de Lyon s'exprima ainsi : « On vous a proposé et on vous proposera encore des mesures extraordinaires pour parer aux dangers de la France... Mais il faudrait, d'abord, remonter à la source de nos maux : elle est... dans la division de l'Assemblée nationale... A quoi se réduisent les dé-

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 302-332.
[2] Et non pas le 6, comme M. Michelet le dit par erreur, liv. VI, chap. IX, p. 514, de son *Histoire de la Révolution*.

fiances? Une partie de l'Assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de vouloir détruire la monarchie. Les autres attribuent à leurs collègues le dessein de vouloir détruire l'égalité constitutionnelle, et établir le gouvernement aristocratique connu sous le nom des deux Chambres. Eh bien, foudroyons, messieurs, par une exécration commune et un irrévocable serment, foudroyons et la République et les deux Chambres. »

Chose étrange! la Gironde, qui dominait l'Assemblée, professait certainement des sympathies républicaines; la République avait certainement dans les tribunes des partisans nombreux et passionnés... On avait tant parlé depuis quelque temps des trahisons obstinées de la Cour! La déchéance de Louis XVI venait enfin d'apparaître à tant d'esprits comme le remède unique! Et cependant des acclamations ardentes s'élevèrent de tous les bancs de l'Assemblée, et les applaudissements des tribunes firent retentir les voûtes de la salle.

Lamourette, reprenant : « Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons de nous confondre en une seule et même masse d'hommes libres Le moment où l'étranger verra que ce que nous voulons, nous le voulons tous, sera le moment où la liberté triomphera et où la France sera sauvée. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière. La main étendue, le visage pâle d'émotion, tous les membres prêtent à la fois le serment proposé. Puis, un cri général de réunion se fait entendre. Alors, d'un mouvement spontané, les membres du côté droit s'élancent vers ceux du côté gauche, qui les accueillent avec transport. On voit rapprochés dans de fraternelles étreintes Mathieu Dumas et Bazire, Merlin de Thionville et Jaucourt, Chabot et Genty, Gensonné et Calvet, Albite et Ramond. En ce moment, Condorcet entrant dans la salle, Pastoret, son ennemi, court à lui et l'embrasse. Les spectateurs attendris mêlent leurs acclamations aux serments. Tous les partis sont

confondus ; il n'y a plus ni côté gauche ni côté droit, il n'y a plus que l'Assemblée nationale. On arrête aussitôt qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé aux armées, aux départements, aux municipalités, aux corps judiciaires, et, d'abord, porté au roi. La députation part. Un instant après, Louis XVI paraît, précédé de ses ministres, pour déclarer que le vœu le plus cher de son cœur est maintenant rempli ; et l'on se sépare dans toute l'ivresse d'un rêve heureux[1] !

D'un rêve ! Ce n'était en effet et ce ne pouvait être que cela. Ceux du dehors, qui ne l'avaient point fait, ne le purent croire sincère. Ils poursuivirent de leurs insultantes hypothèses et de leurs moqueries cette chimérique répudiation d'un héritage de dissentiments et d'inimitiés séculaires, ce pacte de fraternité entre les combattants avant la fin du nécessaire combat, cette invocation aux lois de la vie dans les bras de la mort. Ce qui n'était que contradictoire, ils le jugèrent impossible, comme si la nature humaine n'avait pas ses retours imprévus, ses naïves inconséquences, ses enfantillages enfin, que l'homme politique peut trouver ridicules, quand le philosophe les trouve sublimes !

Il faut le dire aussi : ce qui, dès le jour même, gâta l'effet de la séance du matin, ce fut la suspension du maire de Paris, comme fauteur du 20 juin, suspension notifiée à l'Assemblée nationale dans la séance du soir. Ce coup, si intempestivement frappé sur Pétion par le Directoire, il ne tenait qu'au roi de l'annuler ; c'eût été généreux, c'eût été habile : au lieu de cela, il écrivit à l'Assemblée pour s'en remettre à elle du soin de « statuer sur l'événement[2]. » Démarche équivoque ! Les Girondins y virent l'intention secrète de compromettre l'Assemblée ; ils comprirent que la

[1] Les auteurs du temps ont très-diversement apprécié le caractère de ce fait ; mais sur le fait en lui-même ils sont tous d'accord, Ferrières comme Beaulieu, Beaulieu comme Toulongeon. Voy., du reste, l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 334-341.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 342.

Cour n'entendait pas faire le sacrifice de ses ressentiments, et, leurs défiances réveillées ranimant les animosités contraires, l'enthousiasme de la paix jurée s'éteignit aussi vite qu'il s'était allumé. Le roi avait fait ouvrir le jardin des Tuileries, prêtant déjà une oreille charmée à ce cri, devenu de jour en jour plus rare : *Vive le roi!* Un autre cri lui arriva comme une flèche dans le cœur : *Vive Pétion* [1].

C'était peu : le bruit que la réconciliation du 7 était une ruse concertée entre l'évêque de Lyon et la Cour s'étant répandu et accrédité, les uns donnèrent à cette réconciliation le nom de *baiser d'amourette*, les autres celui de *baiser de Judas* [2]. Aux Jacobins, Billaud-Varennes fut fort applaudi, lorsqu'il s'écria : « Voir tel député se jeter dans les bras de tel autre, c'est voir Néron embrasser Britannicus, c'est voir Charles IX tendre la main à Coligny [3]. De leur côté, les rédacteurs des *Révolutions de Paris* écrivirent : « En ce temps-là, Arimane, ou le génie du mal, s'apercevant que les hommes excédés désertaient ses autels, alla trouver Oromase, ou le génie du bien, et lui dit : « Frère, depuis assez longtemps nous sommes « désunis. Réconcilions-nous, et n'ayons plus qu'une « seule chapelle à nous deux. — Jamais! lui répondit « Oromase : que deviendraient les pauvres humains « s'ils ne pouvaient plus distinguer le bien du mal [4] » Fauchet, accusé d'avoir embrassé Ramond, s'en défendit publiquement; mais le sévère journal de Prudhomme ne l'en gourmanda pas moins pour n'avoir point répondu à la motion de Lamourette, par ces vers de Molière :

. . . . . Laissez-moi, je vous prie...
Je ne veux nulle place en ces cœurs corrompus.
Je conserve pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses [5].

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 342.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 236
[4] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[5] *Ibid.*

Ainsi, la guerre se continuait plus violente que jamais, guerre inouïe où, comme la haine, le dévouement et le patriotisme se montraient prêts à revêtir toutes les formes. Rien ne caractérise mieux cette période d'exaltation que l'anecdote de Grangeneuve, convenant avec Chabot du projet de se faire assassiner l'un et l'autre par des gens apostés, pour livrer la Cour à l'infamant soupçon d'avoir commis ce crime. Il fut au moment de se réaliser, ce projet inconcevable! Grangeneuve régla ses affaires privées, fit son testament, se trouva au rendez-vous indiqué... Mais, s'il en faut croire Mme Roland, à laquelle nous empruntons ces détails [1], Chabot, qui s'était chargé des arrangements nécessaires, manqua de parole au dernier moment, et enleva de la sorte à son complice l'étrange gloire d'une calomnie par voie de suicide.

Ce fut au sein de cette agitation universelle que, le 11 juillet, Hérault de Séchelles présenta, au nom des trois comités réunis, le rapport sur la déclaration du danger de la patrie. Les conclusions furent adoptées, et, faisant appel au patriotisme, au courage de la France, l'Assemblée décréta ces mots solennels : CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER [2]. »

La veille, les ministres avaient donné en masse leur démission, après avoir écrit au roi, dans une lettre dont l'armoire de fer ne devait pas longtemps garder le secret : « Qu'ils prenaient ce parti pour démontrer à la nation que l'Assemblée nationale voulait détruire toute espèce de gouvernement, ce qui, selon eux, produirait un grand effet [3]. » Ils se trompaient fort en cela. Leur démission passa inaperçue, aussi bien que la nomination de leurs successeurs, qui furent : Champion, au ministère de l'intérieur; Dubouchage, à la marine; Dabancourt, à la guerre; Leroux de Laville,

[1] *Mémoires de madame Roland.* Voyez le portrait de Grangeneuve, t. II, p. 185 et 186.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 358 et 359.

[3] Extrait des pièces trouvées dans l'armoire de fer. — Rapport de Borie. — Pièce cotée DXXI.

aux contributions publiques, et Bigot de Sainte-Croix, aux affaires étrangères.

Ce qui, bien autrement que cette substitution de fantômes à des fantômes, occupait l'attention publique, c'était l'ennemi, qui s'avançait à pas pressés ; c'était la Fayette, en qui l'on redoutait maintenant un plagiaire, non plus de Cromwell, mais de Monk ; c'était la révolte qui courait de ville en ville, secouant ses torches ; c'était la contre-révolution officiellement représentée, dans la hiérarchie des pouvoirs administratifs, par les directoires de l'Aisne, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aube, de l'Aveyron, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze, de la Corse, de la Dordogne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Indre, du Lot, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Moselle, du Nord, de l'Oise, de Paris, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Rhône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Vendée, de la Haute-Vienne, c'est-à-dire dans trente-trois directoires de département sur quatre-vingt-trois [1].

Aussi chaque patriote reconnut-il sa propre voix dans celle de Robespierre, lorsque aux Jacobins celui-ci prononça un discours que résumaient ces mots : « Dans des circonstances aussi critiques, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Français, sauvez-vous vous-mêmes [2] ! »

Sur ces entrefaites, et pendant que de toutes parts affluaient des adresses en faveur de Pétion, la confirmation de l'arrêt du Directoire de Paris, en ce qui le concernait, lui et le procureur général de la commune, Manuel, fut solennellement annoncée à l'Assemblée par une lettre du roi. Ceci avait lieu le 12 juillet. l'avant-veille de la fête de la Fédération. Pétion parut à la barre. D'un ton ferme, d'un air modeste, et en peu de mots, il justifia sa conduite au 20 juin : tout son crime, c'était d'avoir craint la guerre civile et empê-

[1] Marrast et Dupont, *Fastes de la Révolution*, p. 311.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 230.

ché le sang des hommes de couler. Des acclamations réitérées accueillirent cette simple explication; le magistrat disgracié par la Cour fut invité aux honneurs de la séance ; et lendemain, l'Assemblée décréta non-seulement que le maire de Paris serait rendu à ses fonctions, mais que le pouvoir exécutif serait tenu d'exécuter le décret dans la journée même[1].

Cependant, l'avant-garde de la Fédération est à Paris, peu nombreuse encore, mais imposante par son attitude, et laissant deviner ce que sont par toute la France les recrues de l'enthousiasme. Que vont faire ces hommes violents ? Se fixeront-ils dans la ville ? Se contenteront-ils de la traverser? Est-ce pour une fête seulement qu'ils arrivent? Est-ce pour le combat? Et quel combat ? Il est certain que, depuis quelques jours, la situation s'est singulièrement assombrie. Déjà, de cette Constitution dont les plus hardis naguère se bornaient à demander le maintien, quelques-uns disent que c'est « la boîte à Pandore[2] ; » d'autres parlent de déchéance... Danton a rappelé publiquement que le droit de pétition n'était pas resté enseveli dans le Champ de Mars, sous les cadavres de ceux qu'on y avait immolés[3], et Robespierre a fait adopter par les Jacobins un manifeste où la société mère, s'adressant aux fédérés, leur dit : « Ne sortez point de cette enceinte sans avoir décidé dans vos cœurs le salut de la France et de l'espèce humaine[4]. »

On a vu quelles espérances la Cour fondait sur la marche des armées étrangères, et que Marie-Antoinette s'attendait à être bientôt délivrée; mais cet espoir, incessamment mêlé d'effroi, n'était que celui du naufragé qui aperçoit un navire passant à l'horizon. Comment savoir d'ailleurs où conduirait cette fête du

[1] Séance du 13 juillet 1792. — Manuel ne fut rendu à ses fonctions que le 23 juillet.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 231.
[4] Adresse des Jacobins aux fédérés, dans le *Défenseur de la Constitution*, t IX.

14 juillet, qui condamnait le roi à se trouver comme englouti dans le peuple? On commanda secrètement pour Louis XVI un plastron qui put résister aux coups de stylet et aux balles. Or, telle était chez le monarque, chez la reine, chez tous les serviteurs dévoués, la crainte d'être surpris, que, quand il fut question de faire essayer le plastron au roi, on resta trois jours à épier le moment favorable, trois grands jours pendant lesquels Mme Campan dut porter en jupe de dessous l'énorme et pesant gilet[1] !

L'événement ne justifia point ces alarmes. La fête du 14 juillet 1792 ne fut qu'humiliante pour le roi, artisan obligé du triomphe qu'on y décerna à Pétion. Car, tandis qu'entouré du corps municipal, l'air serein, le front radieux, et semblant couvrir de sa protection généreuse ce même duc de la Rochefoucauld qui, par les mains du Directoire, l'avait suspendu, le maire réintégré s'avançait majestueusement à travers une immense multitude de citoyens criant : *Vive Pétion !* et portant ce vœu écrit sur leurs chapeaux avec de la craie, Louis XVI, revêtu de son plastron et protégé par un nombreux bataillon de grenadiers nationaux, se traînait au Champ de Mars à travers des rues détournées[2].

Une estrade avait été préparée pour la famille royale, qui arriva la première. Le Champ de Mars, encore désert, était couvert de quatre-vingt-trois tentes, représentant les quatre-vingt-trois départements, et devant chacune desquelles se dressait un peuplier. Au centre, on avait figuré, pour ceux qui mourraient à la frontière, un tombeau avec ces paroles écrites sur un des côtés : *Tremblez, tyrans, nous les vengerons !* A cent toises derrière l'autel de la Patrie s'élevait un grand arbre, l'arbre de la féodalité, aux branches duquel pendaient des boucliers, des casques, des écussons bleus, et qui sortait du milieu d'un bûcher où l'on voyait entassés couronnes, tiares,

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 217.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 148 et 149.

chapeaux de cardinaux, manteaux d'hermine, titres de noblesse, sacs de procès, bonnets de docteurs [1].

Le cortége national étant entré dans le Champ de Mars, par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi et se porta vers l'autel de la Patrie, pendant que l'Assemblée, présidée alors par Aubert-Dubayet, s'arrêtait pour attendre le roi.

Le maintien de Marie-Antoinette était ferme, sa parure brillante ; mais il y avait sur son visage une indéfinissable expression de douleur combattue, et ses yeux portaient la trace des larmes. Du pavillon sous lequel il était, Louis XVI se rendit à l'autel de la Patrie, où il devait prêter serment à la Constitution. Sa démarche, sa contenance, avaient quelque chose de morne et de résigné, bien propre à toucher les cœurs qui l'aimaient. « Je suivis de loin, raconte madame de Staël, — elle était dans l'estrade, — je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs ; son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement en sacrifice [2]. » Invité à mettre le feu à l'arbre de la féodalité, il s'en excusa en faisant observer qu'il *n'y avait plus de féodalité* [3]. Il rejoignit ensuite la reine et ses enfants. Le peuple se pressait pour le voir ; ce fut la dernière fois. On ne le revit plus en public que sur l'échafaud [4].

Le décret du 2 juillet ordonnait qu'après avoir assisté à la fête civique, les fédérés se rendraient au camp de Soissons ; mais, Paris les enveloppant, beaucoup répétaient déjà le mot de Danton : « Nous avons apporté ici, non-seulement notre vie, mais notre pen-

[1] Voyez, pour les détails matériels, les *Mémoires de Weber*, qui était présent ; car, pour ce qui touche le côté politique et moral, le fanatisme de la haine et la rage sont ce qui, d'un bout à l'autre, colorent ce récit, dont les exagérations sont manifestes pour quiconque le compare à toutes les autres relations.

[2] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, ch. VII.

[3] *Mémoires de Weber*, t. II, chap. V, p. 212.

[4] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. VII.

sée[1]. » Le 17, ils envoyèrent une députation lire à l'Assemblée une adresse que Robespierre avait rédigée et qui contenait ces sommations impérieuses : « Pères de la patrie, suspendez le pouvoir exécutif dans la personne du roi : le salut de l'Etat l'exige. — Mettez en accusation la Fayette : la Constitution et le salut public vous l'ordonnent. — Décrétez le licenciement des fonctionnaires militaires nommés par le roi. — Destituez et punissez les directoires. — Renouvelez les corps judiciaires[2]. »

Tant de hauteur révolta le côté droit, et n'eût peut-être fait qu'étonner l'opinion, si le sentiment qui avait dicté cette adresse n'eût été justifié que par les balancements de l'Assemblée, tantôt pleine de fougue, tantôt timide à l'excès, selon qu'elle cédait aux inspirations de la Gironde, ou se laissait retenir par les Feuillants. C'est ainsi qu'après avoir, le 15 juillet, décrété l'éloignement des cinq régiments de troupe de ligne ou de troupes suisses, elle s'arrêta tout à coup, et recula devant la nécessité de frapper la Fayette, dont la responsabilité, vivement débattue pendant trois jours, finit par échapper, à la faveur d'un ajournement[3].

D'un autre côté, d'alarmantes nouvelles arrivaient coup sur coup de la frontière. Luckner écrivait que l'effectif des quatre armées était à peine de soixante et dix mille hommes disponibles, et que, vers le Rhin, au centre, quarante mille hommes seulement allaient avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens, Hongrois, et de vingt-deux mille émigrés[4] ; Dumouriez, en annonçant à l'Assemblée l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaignait de manquer de vivres, d'argent, d'instructions[5]... Bien évidemment, le salut de la France dépendait de la force qu'elle puiserait dans sa foi et son désespoir. A elle désormais de prononcer le fameux mot de Médée :

[1] Club des Jacobins, séance du 11 juillet 1792.
[2] *Défenseur de la Constitution*, nº 10.
[3] Séance du 21 juillet 1792.
[4] Lettre de Luckner, lue dans la séance du 17 juillet 1792.
[5] Lettre de Dumouriez, lue dans la séance du 18.

Contre tant de malheurs, que vous reste-il?
— Moi!

Et c'est en effet ce qu'elle osa dire. Quelle âme vraiment française l'oubliera jamais, cette héroïque journée du 22 juillet 1792, où, sur toutes les places publiques, au bruit du canon d'alarme, au roulement des tambours, la municipalité de Paris promulgua le décret qui proclamait la patrie en danger? Dès le matin, Paris a fait entendre un mugissement semblable à celui de l'Océan soulevé dans ses plus noires profondeurs. Officiers municipaux et gardes à cheval parcourent les rues, agitant des bannières au-dessus desquelles se déploie celle qui porte ces mots effrayants et sauveurs : *Citoyens, la patrie est en danger!* Aux salves d'artillerie, au son des trompettes remplissant l'air d'appels lugubres, une grande voix répond, une grande voix émue, celle du peuple. Voici l'heure des enrôlements volontaires. Des amphithéâtres ont été dressés sur les places publiques. Quel tableau! Une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques que surmonte le bonnet rouge; en avant, une table posée sur deux tambours; le magistrat en écharpe consignant dans un livre impérissable le serment sacré d'affronter la mort; des canons pour défendre les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre; et, autour, des hommes de tout âge, de toute condition, se précipitant... : « Ecrivez mon nom! Mon nom, mon sang, ma vie! Que n'ai-je plus encore à offrir à mon pays! » — Immense fut le nombre des enrôlements. On vit se présenter des Lazaristes, des hommes mariés, des fils uniques. Un vieillard vint, appuyé sur ses deux deux enfants, et les trois s'inscrivirent. Ceux qui n'avaient pas seize ans, l'âge de rigueur, voulaient partir comme les autres, priaient, suppliaient, et, refusés, se retiraient avec des larmes de rage dans les yeux. Et elles étaient bien tristes aussi, au milieu de la joie sombre de cette race de guerriers, les pauvres

mères qui venaient donner à la France ce qu'elles avaient de plus cher au monde, le fruit de leurs entrailles, toute leur âme !

Ces grandes scènes furent répétées dans toutes les villes, et ainsi se forma la phalange des *volontaires de* 92, pépinière de tant d'incomparables soldats, les uns rudes comme Masséna et Augereau, les autres impétueux comme Murat et Kléber, ou austères comme Desaix, ou tendres et nobles comme Hoche et Marceau.

C'en est fait, l'ennemi peut venir maintenant : la France est prête. Robespierre écrivit dans son journal ces fortes et mélancoliques paroles : « Notre cause, que les peuples de la terre la jugent ! ou, si la terre est le patrimoine de quelques despotes, que le ciel lui-même en décide. Dieu puissant, cette cause est la tienne ! défends toi-même ces lois éternelles que tu gravas dans les cœurs, et absous ta justice, accusée par les malheurs du genre humain… »

CHAPITRE XIV.

LA DÉCHÉANCE.

Revirement des Girondins.— Leurs tentatives pour reconquérir le ministère. — Lettre secrète de Vergniaud, Guadet et Gensonné au roi.— Mot remarquable de Brissot à Chabot sur le 20 juin.—Brissot parle contre les républicains. — Manœuvres parlementaires de la Gironde. — Le renvoi des fédérés demandé par Lasource. — Calomnies dirigées contre la Gironde. — Etat de Paris. — Le cabaret du *Soleil d'or*. — Mallet du Pan se met en rapport avec Coblentz. — Aspect de Coblentz. — Mallet du Pan à Francfort.— Manifeste de la coalition rédigé par le marquis de Limon. — Le duc de Brunswick forcé de signer ce manifeste, qu'il déplore.—Le duc soupçonné par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. — Le jour où le duc de Brunswick signe à Coblentz le manifeste contre la France, Carra le propose implicitement pour roi aux Français. — Comment le manifeste de la coalition est accueilli en France. — Agitation héroïque mêlée de désordres. — Mot prophétique de d'Epremesnil à Pétion. — Le *territoire français* et le *territoire autrichien* dans le jardin des Tuileries. Arrivée des Marseillais à Paris. — Promesse de Santerre violée; pourquoi? — Rixe sanglante. — La cour se prépare au combat. — Indomptables préventions de la reine; ses alternatives de confiance et d'abattement; son courage. — Attitude de Danton, de Marat, de Camille Desmoulins, de Robespierre.— Le *Cadran bleu*.— Fermentation générale. — La nature en convulsion.

A l'aspect de ce prodigieux élan des âmes, les Girondins ne se purent défendre d'une secrète inquiétude. Ce que Mirabeau avait éprouvé après Necker, et Duport après Mirabeau, ils commençaient, eux, à l'éprouver après Duport. D'une main violente, ils avaient lancé la Révolution : mais où s'arrêterait son indomptable esprit?

L'hésitation des Girondins se trahit, dès cette époque, par des signes si manifestes, qu'il en courut des bruits dont s'indigna leur courage. On assura que plusieurs d'entre eux étaient déjà munis de passe-ports pour l'Angleterre, et on nommait Vergniaud, Guadet,

Condorcet, Brissot [1]. Ce dernier répondit fièrement : « Je méprise trop les lâches qui abandonnent leur poste dans la crise où nous sommes, pour partager leur ignominie [2]. »

On calomniait en effet les Girondins quand on les supposait capables de fuir. Leur inquiétude était celle qui porte, non à éviter le péril, mais à le détourner en le dominant. Par malheur, des deux routes qui pouvaient conduire à maîtriser la situation, ils choisirent la moins incertaine en apparence, la moins orageuse, et... la pire. Ils voulurent reconquérir le ministère, ils le voulurent avec passion, ce qui leur souffla le désir de sauver le trône, au moment même où les flots de l'opinion soulevée le couvraient déjà de leur écume. Le 20 juin venait d'avoir lieu ; le coup de tonnerre du 10 août allait éclater, et, dans l'intervalle, à quoi songe la Gironde ? A négocier mystérieusement avec la Cour sa rentrée aux affaires.

Ce fut à un peintre au pastel, nommé Boze, que Vergniaud, Guadet et Gensonné s'adressèrent pour entamer cette négociation si téméraire, et, dans un pareil moment, si étrange. Ils le chargèrent de remettre à Thierry, valet de chambre de Louis XVI, une lettre signée par laquelle ils annonçaient au roi qu'une insurrection formidable se préparait ; que la déchéance, et quelque chose de plus terrible encore peut-être, en serait le résultat ; qu'un seul moyen restait de conjurer cette catastrophe et que ce moyen était de rappeler au ministère, dans huit jours au plus tard, Roland, Servan et Clavière [3].

[1] Lettre du comte de Montmorin au comte de la Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 327.

[2] *Patriote français*, nº 1075.

[3] On pourrait douter de ce fait s'il n'était attesté que par Bertrand de Moleville, fort porté à sacrifier la vérité à ses fureurs d'homme de parti, mais, sur ce point, à l'affirmation contenue dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. XXVI, p. 112, se joignent des preuves irrécusables. La lettre en question fut effectivement trouvée plus tard chez le roi ; elle fut déposée au comité de surveillance et devint une des armes dont on se servit contre les Girondins, lors de leur procès. Voy. l'*Acte d'accusation* dressé contre eux par Amar, et aussi la *déposition de Chabot*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 416, et t. XXX, p. 43.

L'ambition de reconquérir le pouvoir tourmentait si fort les Girondins, que le lendemain du 20 juin, Chabot ayant rencontré Brissot dans l'allée des Feuillants, et lui reprochant d'avoir fait reculer la liberté par la manifestation irrégulière de la veille, celui-ci répondit : « Vous vous trompez, elle a produit *tout l'effet que nous en attendions.* Roland, Clavière et Servan vont rentrer au ministère [1]. »

Aussi, lorsque dans la séance du 24 juillet, Duhem demanda que la question de la déchéance fût immédiatement discutée, ce fut Vergniaud, Vergniaud lui-même, qui adjura l'Assemblée nationale « de ne se laisser ni entraîner par des mouvements désordonnés ni subjuguer par de vaines terreurs [2]. »

Le surlendemain, la pensée du parti se révéla bien plus clairement encore. L'Assemblée discutait un décret ayant pour objet d'investir les municipalités du droit d'arrêter les citoyens prévenus de complots contre la Constitution et la sûreté de l'Etat. Brissot prit la parole, et après avoir proclamé la nécessité de cette sorte de dictature municipale, lui, l'initiateur intrépide du mouvement républicain en France, lui, le hardi signataire de la pétition républicaine qui avait amené le massacre du Champ de Mars, le voilà qui, à la grande stupéfaction des tribunes, se met à tonner contre « la faction des régicides qui veut créer la République ! » Le voilà qui s'écrie : « S'il existe des hommes qui travaillent à établir maintenant la République sur les débris de la Constitution, *le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les amis actifs des deux Chambres et sur les contre-révolutionnaires de Coblentz* [3] *!*

En même temps, au nom de la commission des Douze, Guadet venait proposer à l'Assemblée une adresse qui concluait ainsi :

[1] Déposition de François Chabot, dans le procès des Girondins. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 43.
[2] Discours de Vergniaud, dans la séance du 24 juillet 1792.
[3] Discours de Brissot, dans la séance du 26 juillet 1792.

« Vous pouvez encore, Sire, sauver la patrie et votre couronne avec elle : osez enfin le vouloir. Que le *nom de vos ministres*, que la vue des hommes qui vous entourent, appellent la confiance publique ; que tout, dans vos actions privées, dans l'énergie et l'activité de votre conseil annonce que la nation, ses représentants et vous, vous n'avez qu'un seul désir, celui du salut public. »

Ce projet d'adresse avait été préalablement concerté dans les conciliabules de la Gironde : Brissot se hâta de l'appuyer, mais comme, pour arriver à leur but, les Girondins avaient besoin de bien montrer à Louis XVI qu'ils pouvaient à leur gré le sauver ou le perdre, Brissot demandait que, sans rien précipiter sur la question de la déchéance, l'Assemblée chargeât son Comité des Douze d'examiner quels étaient les cas légaux de déchéance, et si les actes de Louis XVI rentraient dans les prévisions de la loi.

C'était dire au pauvre monarque : Que la royauté nous prenne pour ses conseillers, ou qu'elle tremble de nous avoir pour ennemis ; car nous portons dans les plis de notre manteau la paix ou la guerre.

Mais une pareille tactique avait quelque chose de trop transparent : le discours de Brissot fut couvert de murmures. Les tribunes criaient : *A bas, scélérat de Barnave ! A bas, homme à double face !* Et, pour comble, les royalistes applaudissaient[1] !

Aux Jacobins, on le devine, il y eut explosion. « Il a dit, s'écria Antoine indigné, il a dit que l'opinion publique n'était pas assez formée sur la déchéance. N'est-ce pas montrer à tous les yeux clairvoyants que son projet ne tend qu'à épouvanter la Cour, pour la forcer, s'il est possible, au rappel des trois ministres ? »

Il n'était que trop vrai, et l'attitude de la Gironde à l'égard des fédérés acheva de dévoiler les desseins de

[1] *L'Ami de la Constitution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 185. — De son côté, Mathieu Dumas, présent à la séance, dit dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 403 et 404, que Brissot fut *hué* par les tribunes. Tout ceci, au reste, avoué à demi par Brissot lui-même dans le compte rendu de la séance par le *Patriote français*, nº 1077.

ce parti, mélange bizarre de patriotisme exalté et d'ambition, d'inspirations magnanimes et d'esprit d'intrigue.

Par qui les fédérés avaient-ils été appelés à Paris? N'était-ce point par les Girondins? N'était-ce pas d'eux que venait la motion du camp de vingt mille hommes? Et cependant, ils ne furent pas plutôt à Paris, les visiteurs si impatiemment attendus, que la Gironde, dont ils n'avaient fait en accourant que suivre l'impulsion, se sentit, au milieu d'eux, mal à l'aise et inquiète. Bientôt, son plus ardent désir fut de se débarrasser de ces hôtes incommodes. Que ne les envoyait-on aux frontières? Ne devait-on pas craindre, si on les retenait à Paris, de paralyser le zèle patriotique des départements? Et puis, convenait-il de laisser exposées aux provocations, aux artifices des ennemis de la liberté, ces natures pleines de feu, qu'il ne serait peut-être pas impossible de précipiter dans tous les excès? Ainsi parlaient maintenant les Girondins; et Lasource, un d'eux, alla jusqu'à présenter formellement au club de la Société-Mère la motion du renvoi des fédérés [1].

Mais pas plus qu'à Necker, pas plus qu'à Mirabeau et à Duport, il ne pouvait être donné aux Girondins de prendre la Révolution à leur service, sauf à la congédier ensuite, au gré de leur fantaisie ou à l'heure marquée par leur prudence. L'histoire, même quand des mains puissantes et hardies semblent la pousser, ne fait qu'obéir à la loi de son éternel mouvement; et lorsque, en vertu de cette loi, elle se précipite, tout parti qui prétend la régler à son pas, égale en orgueil ou en folie ce roi de Perse qui faisait fouetter la mer pour la punir de la désobéissance de ses flots.

Là fut la grande erreur des Girondins. Ils perdirent un moment de vue que le danger alors c'était le royalisme.

[1] Déposition de Chabot, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 42 et 43, et *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, séance du 29 juillet 1792.

Mais prétendre que cette erreur n'eut sa source que dans les inspirations d'une cupidité basse, que dans les entraînements d'une ambition vulgaire, ce serait la plus criante des injustices. Ils purent bien songer à arrêter la Révolution, mais à la trahir... jamais! Leur ambition fut leur faiblesse, non leur crime.

Et quant à leur prétendue vénalité mise à l'épreuve, quant aux promesses dorées qui auraient été au moment d'éblouir les regards du sévère Pétion, quant aux douze millions auxquels Brissot aurait évalué le prix de son concours, et qui eussent fait de lui un royaliste, pour peu qu'ils se fussent trouvés alors dans les coffres de la liste civile, ce sont autant de calomnies ineptes, que pas une ombre de preuve ne justifie, que l'ensemble des faits et des témoignages dément d'une manière triomphante, et que la rage aveugle des passions de parti rend seule explicables [1]. Pétion était la probité même, et Brissot, quels qu'aient pu être ses torts, fut, en ce qui le touchait personnellement, le plus désintéressé des hommes [2].

Ce qui est vrai, ce qui reste acquis à l'histoire, c'est qu'aux approches du 10 août, les Girondins, quoique leur âme fût républicaine, voulurent ajourner la crise de la république à fonder, crurent cet ajournement possible, et y mirent pour condition leur rentrée aux affaires.

Mais quoi! les Prussiens arrivaient, et déjà la Cour croyait entendre le bruit du pas des armées libératrices; les Prussiens arrivaient, et Luckner battait artificieusement en retraite, et la Fayette tenait la pointe de son épée tournée vers les Jacobins, non vers l'ennemi, et la contre-révolution occupait des postes importants dans l'Assemblée, dans les admi-

[1] Les calomnies dont il s'agit ici se trouvent dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, lequel ne procède jamais que par assertions tranchantes, appelle *scélérat* quiconque n'est pas ultra-royaliste, et décrit lui-même les honteux moyens de mensonge et de corruption qu'il employa pour sauver la monarchie, avec un complaisance cynique qui montre assez ce que peut valoir son autorité en matière d'histoire.

[2] Nous avons déjà cité à cet égard le témoignage, assurément peu suspect, de Dumont.

nistrations départementales, au cœur des grandes villes, le long des frontières, partout. Louis XVI crut donc pouvoir se passer d'alliés qui avaient été déjà et entendaient redevenir ses maîtres : l'offre des principaux chefs de la Gironde fut rejetée avec dédain [1].

Cependant, l'agitation était extrême au sein du peuple. Le mot *déchéance* était dans toutes les bouches; l'insurrection, mais seulement à l'état de vague désir, était dans tous les cœurs. Il s'était formé, presque au lendemain de la fête du Champ de Mars, deux centres principaux d'où rayonnaient, comme de deux foyers brûlants, les menaces et les colères. C'étaient d'abord le *comité central des fédérés*, puis le *bureau de correspondance*, établi à la municipalité même, par arrêté du 17, pour mettre en rapport les 48 sections. D'elles-mêmes, elles s'étaient déclarées en permanence : sur une pétition du Puy-de-Dôme, signée par plus de dix mille citoyens. Cette permanence des sections fut législativement étendue à la France entière [2]; et le jour où fut rendu ce décret, qui pourvoyait aux dangers du dedans, il fut décrété en vue de ceux du dehors, que tout commandant de place de guerre qui se rendrait avant l'ouverture d'une brèche, et sans avoir soutenu au moins un assaut, serait puni de mort [3].

Paris bouillonnait de plus en plus. Où s'élevait la Bastille, un banquet civique fut offert aux fédérés, le 26 juillet. Ceux de Brest avaient fait leur entrée la veille, au milieu des acclamations : ils furent au nombre des conviés. Des hymnes chantés en l'honneur de la liberté et de la France, des illuminations, des danses, prolongèrent la joie de ce repas fraternel. Chaque citoyen avait apporté son dîner [4]. Ce soir-là, on se reposa un peu de la haine !

[1] Sur ce point, on peut en croire Bertrand de Moleville, qui ne parle du fait que pour le déplorer, et regarde ce refus comme une grande faute de Louis XVI. Voyez ses *Mémoires particuliers*, t. II, chap. XXVI, p. 112 et 113.

[2] Séance du 26 juillet 1792.

[3] *Ibid.*

[4] *Pièces importantes pour l'Histoire*, citées dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 188.

Mais, pendant ce temps, rassemblés rue Saint-Antoine, au cabaret du *Soleil d'or*, quelques hommes d'une ardeur moins facile à distraire, complotaient une insurrection générale, le siége du château, l'emprisonnement du roi au fort de Vincennes. C'étaient les mêmes que nous avons vus figurer au 20 juin : Santerre, Fournier l'Américain, le Polonais Lazousky; et, en outre, Carra, l'auteur des *Annales patriotiques;* Vaugeois, ancien compagnon de portefeuille de Pétion, et hôte de Chabot [1]; Simon, disciple fanatique de Robespierre, et enfin Westermann, simple greffier de Haguenau, dont la Révolution allait faire un grand soldat, Westermann, le futur vainqueur des Vendéens à Beaupréau, à Laval, à Granville, à Baugé, à Savenay.

Le plan de campagne tracé par les agitateurs portait que l'armée populaire se diviserait en trois colonnes, dont l'une irait droit au château, en partant de l'emplacement de la Bastille, et dont l'autre serait dirigée vers l'hôtel de ville, pendant que la troisième, partie du faubourg Saint-Marceau, se rendrait par le pont à la place Louis XV. Les commissaires convinrent de se rassembler tous autour de la colonne de la Liberté. Le mot d'ordre pour entrer était la *colonne blanche*. Les drapeaux devaient être de couleur rouge, avec ces mots en caractères noirs : *Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif.*

La Cour, avertie de ces projets insurrectionnels, s'entoura de six à sept mille hommes ; et prévenu, de son côté, des préparatifs de défense qu'on faisait aux Tuileries, Pétion se transporta dans les groupes, conseilla la prudence, fit ajourner le mouvement. Aussi bien, les Marseillais n'étaient pas encore arrivés : on prit le parti de les attendre [2].

Tandis que ces choses se passaient à Paris, l'agent secret de Louis XVI à Francfort, Mallet du Pan, s'ef-

[1] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.
[2] *Pieces importantes pour l'Histoire.* Ubi suprà.

forçait de diriger dans un sens favorable aux intérêts de son maître l'esprit de la coalition. Il s'était d'abord adressé à Coblentz, où il fit plusieurs voyages, sous le nom de Fournier, marchand de toiles[1]. Mais là, il ne tarda pas à sentir que le sol se dérobait sous lui. Divisée en partisans de Calonne, anti calonistes et monarchiens, c'est-à-dire en factions jalouses qui déjà se disputaient les dépouilles de la France à conquérir, l'émigration ne présentait alors qu'un pitoyable assemblage d'ambitieux impatients et d'insolents rêveurs. Le loyal, l'éloquent Cazalès n'y était considéré que comme une mauvaise tête[2] ; sa franchise importunait, parce qu'elle était lumineuse, ces opiniâtres amants des ténèbres ; les calonistes, qui le croirait ? ne prétendaient pas à moins qu'au rétablissement de l'ancien régime pur et simple ; et quoique Calonne fût tenu en échec par une ligue assez nombreuse d'envieux ou de rivaux, son ascendant sur le comte d'Artois suffisait pour rendre impuissante toute volonté contraire à la sienne[3].

Quant à Monsieur, il poursuivait son plan de remplacer Louis XVI sur le trône, avec une persévérance impitoyable et glacée. C'était lui qui avait apporté, répandu et accrédité à Coblentz l'idée que la tête de Louis XVI était incapable de porter le poids d'une couronne, que les princes devaient se déclarer indépendants et qu'il fallait pourvoir à une régence[4].

Que pouvaient sur des esprits ainsi disposés les efforts de Mallet du Pan pour amener les princes à s'effacer le plus possible ? Ses discours n'éveillèrent que sentiments de répulsion et de défiance ; il s'en aperçut, et tourna tout son espoir vers l'empereur d'Autriche, vers le roi de Prusse.

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 296.
[2] *Ibid.*, p. 298.
[3] *Ibid.*, p. 296.
[4] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné. — Ceci confirmé par ce que Mallet du Pan rapporte de ses conférences avec M. de Cobentzel et le comte de Haugwitz. Voy. ses *Mémoires et correspondance*, t. I, chap. XII, p. 307.

Muni d'un billet que Louis XVI lui envoya, écrit de sa propre main, et qui était conçu en ces termes : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions, on peut prendre confiance à ce qu'elle dira, » Mallet du Pan fut présenté aux deux monarques, et autorisé à s'aboucher avec M. de Cobentzel pour l'Autriche, et le comte de Haugwitz pour la Prusse[1], le général major Heymann devant assister à ces conférences.

Pour les puissances coalisées, le seul moyen de faire connaître leurs intentions était de faire précéder l'entrée de leurs armées en France par la publication d'un manifeste : ce manifeste, que devait-il contenir?

Selon Mallet du Pan, il devait annoncer que le corps germanique ne poserait les armes qu'après avoir rendu au roi sa liberté et son autorité ; que cette résolution était inébranlable ; que, si le moindre préjudice était porté soit au monarque soit à sa famille, l'Assemblée nationale, la capitale, toutes les autorités constituées, auraient à en répondre dans leurs corps et biens; mais que, du reste, on s'armait contre les factieux, non contre la nation, et qu'on entendait seulement sauver des résultats d'une anarchie féroce les peuples aussi bien que les gouvernements. L'envoyé de Louis XVI insistait sur la nécessité de soutenir la terreur par la confiance ; il ne voulait pas qu'on eût l'air de donner des lois à la France, en proposant d'une manière précise telle ou telle forme de gouvernement; enfin, il demandait que le programme des Puissances fût rédigé de façon à enlever aux Jacobins leur grand argument : *la guerre des rois contre les peuples*[2].

Les ministres des deux Cours parurent entrer complétement dans ces vues; ils ne se cachèrent pas de la défiance que Coblentz leur inspirait[3], et Mallet du

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 306.
[2] *Ibid.*, p. 309.
[3] *Ibid.*, p. 315.

Pan, jugeant sa mission terminée, quitta Francfort.

Mais déjà l'empereur d'Autriche avait entre les mains un autre projet de manifeste, auquel il adhéra et fit adhérer le roi de Prusse. Ce projet avait été rédigé par le marquis de Limon, révolutionuaire ardent devenu depuis peu un royaliste exalté, et qui suivait les inspirations de Calonne[1]. Aussi, rien de plus insensé que cet acte, où l'on sommait orgueilleusement un peuple fier et guerrier entre tous de se rendre à discrétion, de tomber à genoux devant le vainqueur, sans avoir tenté la fortune du combat ! Il y était dit :

Que les alliés marchaient pour couper court à l'anarchie en France, sauver le trône, défendre l'autel, rendre au roi sa liberté et son pouvoir;

Que, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition, les gardes nationales et les autorités étaient rendues responsables de tout désordre;

Qu'on leur enjoignait de revenir à leur ancienne fidélité ;

Que les habitants *qui oseraient se défendre* seraient punis sur-le-champ *comme rebelles*, et leurs maisons démolies ou brûlées ;

Que si la ville de Paris ne mettait pas le roi en pleine liberté et ne lui accordait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en déclaraient responsables personnellement, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale ;

Que, si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant Paris à une exécution militaire, à une subversion totale ;

Que si, au contraire, les habitants de Paris obéissaient promptement aux ordres de la coalition, les princes confédérés s'emploieraient auprès de Louis XVI

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 427.

pour obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs[1] !!

C'était le duc de Brunswick qui, comme genéralissime de la coalition, était appelé à signer ce manifeste monstrueux : quand on le lui présenta, il fut consterné[2]. Refuser sa signature, il l'aurait dû, et tout l'y poussait : son bon sens, la connaissance qu'il avait de l'esprit français, son involontaire penchant pour la France, la crainte de s'aliéner sans retour un pays où l'on avait fait briller à ses yeux la perspective d'une couronne... Mais il trembla de déplaire aux souverains, et confinant sa critique dans quelques observations de détail insignifiantes, auxquelles on fit droit sans difficultés, il signa.

On raconte que ce fut après sa signature donnée que fut introduite la fameuse phrase qui, en cas d'attentat contre le château, menaçait Paris d'une subversion totale ; et l'on ajoute qu'à la vue de cette abominable interpolation, le duc indigné prit l'exemplaire, et, sans oser toutefois le désavouer, le déchira[3]. Ce qui est certain, c'est qu'il considérait ce manifeste comme un acte de démence ; c'est que, dans la suite, il n'en parla jamais que pour le qualifier de *déplorable*[4] ; c'est qu'enfin, dans des *Mémoires* écrits à Londres de souvenir, sous l'aiguillon du besoin, et pour un libraire qui les paya six cents livres sterling, Bertrand de Moleville ayant avancé que le duc de Brunswick avait pris part à la rédaction de la pièce dont il s'agit, le duc répondit par un démenti solennel. Les derniers mots de sa lettre étaient : « Il est bien permis de chercher à éviter de passer dans les siècles à venir pour un étourdi inconsidéré[5]. »

[1] Voy. le texte de cet important manifeste, dans les *Documents historiques*, placés à la fin de ce volume.

[2] « Il l'eût volontiers anéanti. » *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 427.

[3] Ces détails ont été fournispar des personnes alors à la suite du duc de Brunswick. *Ibid.*, p. 429.

[4] *Ibid.*

[5] Lettre du duc de Brunswick au chevalier Gallatin pour Mallet du Pan dans les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, p. 318 et 319

Est-il vrai que, dès 1792, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse eussent été informés des offres brillantes faites au duc de Brunswick pour le porter à embrasser la défense de la Révolution française ? Est-il vrai qu'en le mettant dans la nécessité de signer l'insolente déclaration, leur but secret fût de le compromettre pour jamais à l'égard de la France? Le bruit s'en répandit à l'époque même[1].

Toujours est-il que, par une coïncidence fort remarquable, le jour où Brunswick publiait son manifeste, daté du quartier général de Coblentz, c'est-à-dire le 25 juillet 1792, Carra faisait paraître à Paris, dans les *Annales patriotiques*, l'article suivant, où l'on enveloppa, plus tard, son arrêt de mort :

« Rien de si bête que ceux qui croient ou voudraient faire croire que les Prussiens songent à détruire les Jacobins, et qui n'ont pas vu dans ces mêmes Jacobins les ennemis les plus acharnés de la maison d'Autriche, les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande... C'est le plus grand guerrier et le plus grand politique de l'Europe que le duc de Brunswick. *Il ne lui manque peut-être qu'une couronne*, je ne dis pas pour être le plus grand roi de l'Europe, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre, ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche[2]. »

Ce n'était pas la première fois que Carra osait appeler un étranger au trône de France. Un jour il lui était arrivé de proposer ouvertement, à la tribune des Jacobins, le duc d'York pour roi des Français ; mais la société tout entière, saisie d'un violent transport d'indignation, lui avait imposé silence; et, depuis,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 427.
[2] Cité tout au long dans l'*acte d'accusation* dressé par Amar contre les Girondins. Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 670-1-2. British Museum.

Carra s'était senti poursuivi de tels soupçons, qu'au commencement de la guerre, il était allé déposer, à la barre de l'Assemblée législative, en guise d'abjuration, une boîte d'or dont le roi de Prusse lui avait jadis fait présent[1].

Rapprochements étranges ! Le 25 juillet, Brunswick publie, la douleur dans l'âme, un manifeste qui doit le rendre odieux à la nation française. Le même jour, Carra demande implicitement pour le duc une couronne, la couronne de France. Et le lendemain, 26 juillet, Carra est, nous l'avons vu, au *Soleil d'or*, concertant, avec Santerre et les révolutionnaires les plus fougueux, les moyens de détrôner Louis XVI !

La trop célèbre déclaration fut connue à Paris, dès le 28. Chez les uns, elle n'éveilla qu'un sentiment de mépris, mais chez les autres elle excita des colères désormais inapaisables. Ah ! l'on osait crier à la France, même avant la bataille : « Rends tes armes ! » Eh bien, comme ce héros de l'antiquité, elle répondrait : « Viens les prendre ! » Ah ! on prétendait lui imposer le roi ! Eh bien, elle le renverserait. Dès ce moment, l'idée de l'insurrection, partielle encore et flottante, devient générale et acquiert une précision formidable. Chacun jure de vaincre pour la Révolution, de vaincre pour l'égalité. Les enrôlements furent plus nombreux et plus solennels que jamais. La certitude d'écraser l'ennemi et la joie de le braver animaient tous les discours, étincelaient dans tous les regards. « Allons ! disait Robespierre aux Jacobins, il faut que le peuple français soutienne le poids du monde. Il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros[2]. » Sur les 48 sections, appelées à voter la déchéance, 47 la prononcent[3]. La section de Mauconseil va plus loin, elle déclare qu'à partir de ce jour, elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français[4]. De son

[1] Voyez la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 670-1-2. British Museum.
[2] Club des Jacobins, séance du 29 juillet. Voyez le journal du club à cette date.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 246.
[4] *Ibid.*, p. 249.

côté, acceptant, quoique d'une manière incomplète encore et timide, les conclusions d'un discours, bien plus hardi, prononcé l'avant-veille par Robespierre[1], la section des anciens Cordeliers invoque, dans un arrêté signé Danton, Chaumette et Momoro, le courage des *citoyens passifs*, qu'elle excite, qu'elle pousse à s'armer pour la Constitution en péril[2].

Malheureusement, à cette agitation héroïque se mêlèrent des encouragements vils et des désordres qui servirent à la calomnier. Hébert, dans sa feuille, poursuivait la reine des plus basses injures[3]. On allait crier jusque sous les fenêtres du château la *Vie de Marie-Antoinette*, qu'accompagnaient des estampes indécentes ; et ces estampes, des colporteurs les montraient aux passants[4]. Les attroupements nocturnes se multiplièrent si fort, que la reine, effrayée, n'osa plus coucher dans son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries, et monta au premier étage dans une pièce située entre l'appartement du roi et celui du dauphin[5]. Les passions contraires se heurtant jusque dans la rue, il arriva qu'un jour, à la suite d'une rixe où le tort de la provocation resta douteux, Duval d'Épremesnil fut transporté tout meurtri au corps de garde du Palais-Royal, de ce même Palais-Royal, d'où était parti en 1788 le rassemblement qui courait alors le protéger contre la Cour ! Pétion entra ; et le regardant fixement, d'Épremesnil lui dit : « Et moi aussi, monsieur, j'ai été l'idole du peuple. » Pétion eut un rapide pressentiment de l'avenir : il s'évanouit[6].

C'était sur la terrasse des Feuillants que d'Épremesnil avait été maltraité : une députation de gardes nationaux parut à la barre de l'Assemblée, disant

[1] Voy. le *Journal du club des Jacobins*, à la date du 29 juillet 1792.
[2] *Révolutions de Paris*, nº 160.
[3] Voy. notamment les nºs 162 et 163 du *Père Duchesne*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1039-40-41. — British Museum.
[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. xxi, p. 233.
[5] *Ibid.*, p. 229.
[6] « Quand le vertueux Pétion eut jugé à propos de terminer son évanouissement, etc..., etc..., » dit M. Georges Duval à cette occasion, dans ses *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xvii, p. 105. Ceci peut donner une idée du bon goût et de la bonne foi de certains écrivains royalistes.

qu'il n'était plus possible de garder le jardin des Tuileries, depuis que cette terrasse était ouverte au public, et demandant qu'elle fût fermée. Mais, le lendemain, le peuple établit, de lui-même, pour protéger la promenade du roi, une barrière ingénieuse et touchante. C'était un cordon de ruban tricolore, avec cette inscription : *Que ceux qui ont brisé les chaînes du despotisme respectent ce simple ruban*[1]. Et il fut respecté. Ce fut au point, qu'un jeune homme, sans prendre garde à la consigne, étant descendu dans le jardin, le peuple réuni sur la terrasse s'ameuta, et eût fait un mauvais parti à l'imprudent, s'il ne lui fût venu l'idée d'ôter ses souliers et d'essuyer avec son mouchoir le sable qui était aux semelles[2], comme pour s'excuser d'avoir passé du territoire *français* sur le territoire *autrichien*. Car on se mit à distinguer de la sorte la partie du jardin ouverte à tous, et celle qui était réservée à la reine. Sans compter que la nature de la consigne populaire donna lieu à plus d'une devise menaçante, témoin celle-ci, qui résumait la situation d'une manière expressive : « *La colère du peuple tient à un ruban, la couronne du roi tient à un fil*[3]. »

Ainsi, tout se précipitait vers le dénoûment final. Les Marseillais arrivèrent.

Barbaroux, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon, étaient allés au-devant d'eux. A Charenton, les chefs s'abouchent, et l'on arrête le plan à suivre. Santerre ayant promis de faire marcher les faubourgs à la rencontre des nouveaux venus, on convient que les Marseillais seront placés au centre de cette armée, qui semblait devoir être au moins de 40,000 hommes. Elle défilera le long des quais dans une attitude martiale, mais non insurrectionnelle. A l'hôtel de ville, on jettera mille hommes pour l'entourer et attendre que les sections aient nommé un autre conseil municipal. Quatre cents hommes sont jugés suffisants pour occu-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 196.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XXI, p. 234.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 196.

per la mairie, et quatre cents destinés à arrêter le Directoire. On occupera, au moyen de divers détachements, les postes de l'Arsenal, de la Halle au blé, des Invalides, les hôtels des ministres, les ponts ; et pendant ce temps, l'armée, se portant aux Tuileries, sur trois colonnes, ira camper dans le jardin, jusqu'à ce que réparation de toutes les injustices ait été obtenue[1]. »

Dans la pensée de Barbaroux, l'auteur de ce plan, il s'agissait bien moins d'une insurrection proprement dite que d'une manifestation calculée de manière à empêcher l'effusion du sang, et, selon ses propres expressions, « digne de servir d'exemple aux peuples qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans[2]. Barbaroux écrivit au crayon ce qu'on vient de lire ; Fournier l'Américain en prit copie ; et, suivis de deux pièces de canon, les Marseillais, au nombre de 516 hommes[3], entrèrent dans Paris.

Mais Santerre n'avait pas tenu parole : au lieu des 40,000 faubouriens qui devaient se présenter pour les recevoir, les Marseillais ne virent venir à leur rencontre qu'une bande peu nombreuse de Parisiens, armés de coutelas et de piques[4].

Pour s'expliquer ce qui, dans un tel moment, arrêta tout à coup Santerre, il faut se rappeler qu'il était l'homme de Robespierre, l'homme des Jacobins, et que Barbaroux, quoique agissant un peu en dehors de la Gironde à cette époque, n'en appartenait pas moins à ce parti.

Or, quelle était alors la conduite des Girondins ? Effrayés du mouvement qui se préparait, ils s'efforçaient de l'amortir. Brissot, ancien condisciple de Vaugeois, qu'il savait à la tête du comité secret d'insurrection, lui soufflait sa prudence, et combattait

[1] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 48-50.
[2] *Ibid.*, p. 51.
[3] C'est le chiffre vrai, tel qu'on le trouve dans un document officiel, la lettre du ministre de l'intérieur au procureur-syndic du département.
[4] *Mémoires de Barbaroux*, chap. v, p. 52.

auprès de lui l'influence ardente de Chabot[1]; Lasource insistait sur la nécessité du renvoi des fédérés[2]; Condorcet, dans la *Chronique de Paris*, blâmait comme intempestif l'arrêté révolutionnaire de la section Mauconseil[3]; Vergniaud le faisait annuler par l'Assemblée, comme inconstitutionnel[4]; enfin, au club girondin de *la Réunion*, nouvellement établi, Isnard et Brissot s'engageaient à demander qu'on envoyât devant la Cour d'Orléans Robespierre et Antoine, ce qui était les confondre avec les conspirateurs royalistes, ce qui était les livrer à l'échafaud[5]!

Il est probable que Santerre, averti à temps, craignit, en abandonnant les faubourgs à l'impulsion de Barbaroux, de mettre au service d'un parti qui n'était pas le sien les forces dont il disposait.

Quoi qu'il en soit, la présence des Marseillais avait profondément troublé les royalistes. C'est une chose terrible que la calomnie au service de la peur. Elle avait pris les devants, à l'égard de ces intrépides enfants du Midi. Déjà des libelles payés par la liste civile les avaient représentés comme un impur ramas de galériens échappés du bagne de Toulon, de forçats génois ou liguriens, de renégats vomis sur la côte de Provence par les tartanes de Maroc. On assurait qu'ils avaient tout fait trembler, tout pillé sur leur route. On ne parlait que des dangers de Paris, maintenant abandonné à leurs fureurs. Le fait qu'en traversant la ville, ils avaient offert aux passants d'un air impérieux, en échange de cocardes à rubans, de simples cocardes de laine, fut cité comme le prélude des plus affreux malheurs[6]. Mais comment se délivrer de ces

[1] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 43.

[2] *Ibid.* Voy. aussi le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, séance du 29 juillet 1792.

[3] *Chronique de Paris*, nº 229.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 325.

[5] Voy. à cet égard le témoignage formel de Chabot, dans sa déposition juridique, confirmé d'ailleurs de tout point par le compte rendu de la séance du 1er août 1792 au club des Jacobins, où le fait fut certifié par Défieux et garanti par Merlin de Thionville.

[6] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p 197.

hommes redoutables? Comment obtenir de l'Assemblée qu'elle les envoyât à la frontière tuer et mourir? Une circonstance — fut-ce hasard, fut-ce calcul? — vint très à propos, sur ce point, servir le vœu des royalistes. Le lendemain même de leur arrivée, les Marseillais ayant été invités à prendre part, dans les Champs-Élysées, à un frugal banquet, il se trouva que près du lieu où on les conduisit, étaient attablés, dans un jardin, un certain nombre de grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, parmi lesquels des Feuillants et des royalistes bien connus: le créole Moreau de Saint-Méry; Pigeon, employé au *Journal de la cour et de la ville;* Regnaud de Saint-Jean-d'Angély; Berger, attaché aux anciens domaines du roi; Marquant, un des valets de garde-robe de Marie-Antoinette[1]. Si, dans la chaleur du vin, les convives royalistes insultèrent la foule ou furent insultés par elle, c'est ce qui, au milieu des affirmations contraires, est demeuré incertain. Toujours est-il que le peuple, menacé par le sabre des grenadiers, ayant crié: *A nous, Marseillais!* ceux-ci s'élancèrent, franchirent les palissades, joignirent les grenadiers, et, après un court combat, les mirent en déroute. De ces derniers, plusieurs furent blessés. Un agent de change, nommé Duhamel, paya de sa vie un coup de pistolet tiré par lui sur ceux qui le poursuivaient. Une chose remarquable, c'est que les grenadiers dirigeant leur fuite vers le château, le pont-levis des Tuileries se baissa pour les recevoir, et se releva aussitôt pour repousser leurs adversaires. Ils montèrent dans la demeure royale, et là, les dames de la Cour vinrent leur prodiguer les soins les plus affectueux. Une d'elles témoignait des alarmes sur son mari: « *Ne craignez rien*, lui dit la reine, *votre mari n'y était pas*[2]. » La reine le savait-elle?

Paris s'émut, en sens divers, de cette rixe san-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 160.
[2] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p 54. — Voy. aussi *Pièces importantes pour l'histoire.*

glante. Le commandant général, des aides de camp, courent à la mairie, comme saisis d'épouvante et croyant déjà la capitale en feu. Sur un ordre émané de la Cour, on bat la générale ; les Tuileries sont entourées de gens en armes ; des bataillons marchent de tous les côtés dans les rues avec leurs canons, et les gardes des Filles-Saint-Thomas se rassemblent en tumulte sur la place Favart, prêts à aller assiéger, à la Nouvelle-France, la caserne des Marseillais [1].

Arrive Mathieu Dumas, qui venait d'apprendre que, dans la funeste collision, deux de ses parents avaient été blessés. Il propose au bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui frémissait de rage, de se transporter au café de Saint-Florentin où gisait le corps de Duhamel, de prendre le cadavre, et de venir le présenter à la barre de l'Assemblée, se chargeant lui-même du soin de demander vengeance, au nom de la garde nationale de Paris [2]. Cela est convenu, et Mathieu Dumas se rend à son poste en toute hâte. Mais au lieu du coup de théâtre qu'il attendait, il n'eut devant lui que la scène humiliante de quelques gardes nationaux qui, accourus pour se plaindre, virent leurs plaintes étouffées par les murmures de la gauche et les clameurs des tribunes [3].

Quand une cause est perdue, rien qui ne tourne contre elle, même ce qui semblerait devoir la servir. Ce qui resta de cette querelle, ce fut le sang des défenseurs de la Cour versé, un redoublement d'enthousiasme populaire à l'égard des Marseillais, et, dans la masse des habitants de Paris un surcroît d'agitation, d'implacables défiances et de haines farouches.

La Cour, du reste, ne s'abandonnait pas elle-même. Un grand nombre de lits de camp avaient été disposés dans les combles du château [4]. Le bruit se ré-

[1] *Pièces importantes pour l'histoire*, citées dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 199.
[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 418 et 419.
[3] *Ibid.*, p. 419.
[4] Sergent, *Notice historique sur les événements des 20 juin et 10 août*.

pandit qu'il se formait, aux Tuileries, un amas d'armes et d'habits militaires[1]. Une foule de hardis gentilshommes dont l'intrépide d'Hervilly animait et gouvernait l'ardeur se tenaient prêts pour le combat, où ils devaient figurer sous l'uniforme des Suisses. Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres celui des Filles-Saint-Thomas, brûlaient d'en finir avec la Révolution, et promettaient à la royauté l'appui d'un emportement sauvage. Les constitutionnels, de leur côté, avaient demandé la permission d'entrer dans le palais du roi, quand il en serait temps, pour contribuer à le défendre; et repoussés, parce que les courtisans ne les voulaient point admettre au partage de la victoire attendue, ils erraient autour du château, décidés « à se faire massacrer, dit madame de Staël, pour se consoler de ne pouvoir se battre[2]. » De ce nombre étaient Lally-Tollendal, Narbonne, La Tour-du-Pin, Gouvernet, Castellane, Montmorency.

Pendant ce temps, grâce aux soins vigilants de Bertrand de Moleville, il s'établissait, dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le titre de *Club français*, un point de ralliement pour tous les officiers et soldats au service de la Cour. On y attacha six ou sept cents auxiliaires, choisis pricipalement dans la manufacture de Périer, dont plusieurs chefs d'atelier étaient de zélés royalistes. La solde des chefs était de 5 livres par jour, et celle des ouvriers de 40 sols les jours où ils seraient employés, de 10 sols les jours où ils ne l'étaient pas[3]. On destinait cette troupe à prendre place dans la lutte, en bonnet rouge et la pique à la main[4], pour diviser et faire hésiter le peuple. Une autre bande d'hommes résolus, choisis de même dans les faubourgs, fut placée sous les ordres

Voy. le numéro de la *Revue rétrospective*, cité dans le chapitre intitulé le *Peuple aux Tuileries*.

[1] Lettre du procureur général syndic Rœderer au ministre de l'intérieur. — Recueil de documents officiels relatifs au 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.

[2] Considérations sur la Révolution française, 3e partie, chap. IX.

[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIV, p. 75.

[4] *Ibid.*

d'un Marseillais, contre-révolutionnaire fougueux, dont l'aide de camp joignait à une bravoure extraordinaire le talent de changer sa figure et son langage aussi aisément que son costume et son nom, au moyen de quoi il se faisait passer tantôt pour un patriote de Marseille, tantôt pour un enfant du faubourg Saint-Antoine, pénétrait dans tous les groupes, se glissait dans toutes les tavernes patriotes, plongeait au fond de tous les complots [1].

Ajoutez à cela que, protégé à cette époque, du côté du Carrousel, non plus comme aujourd'hui par une simple grille, mais par des murs, le château des Tuileries était une véritable forteresse ; de sorte que, pour renverser la royauté, il fallait commencer par la prendre d'assaut !

Ainsi, la Cour pouvait, sans trop de témérité, ce semble, nourrir l'espoir de vaincre ; voilà probablement ce qui explique l'obstination de Louis XVI à repousser les uns après les autres les divers plans d'évasion qui alors lui furent de toutes parts proposés, et dont quelques-uns paraissaient présenter des chances certaines de succès [2].

Il est vrai que la réussite eût exigé le sacrifice de certaines répugnances personnelles de la reine, et ce sacrifice, nulle considération ne fut capable de le lui arracher. Déjà elle avait rejeté avec dédain les offres de la Fayette ; elle en agit de même avec le duc de Liancourt, qui, non content de préparer un asile à la famille royale dans la province de Normandie, où il commandait, mettait généreusement à la disposition de Louis XVI toute sa fortune, à cent louis de rente près, c'est-à-dire un million [3].

Et cependant, que d'angoisses à traverser jusqu'à ce que sonnât l'heure formidable ! Prompte à passer de la confiance à l'abattement, quelquefois Marie-

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIV, p. 75.
[2] Voy. les détails de celui qui fut proposé en vain par Bertrand de Moleville, dans ses *Mémoires particuliers*, t. II, chap. XXVII.
[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXVII, p. 133, 135.

Antoinette parlait comme si elle n'eût plus aperçu autour d'elle que les pâles messagers de la mort. Un jour, elle disait : « Je commence à redouter un procès pour le roi ; quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront nos pauvres enfants ? » Et elle versait un torrent de larmes[1]. Un autre jour : « J'aimerais mieux une longue captivité, dans une tour, au bord de la mer[2]. » Mais elle laissait ensuite prendre le dessus à ce qu'il y avait d'indomptable dans son cœur. Madame Campan lui ayant fait faire un corset semblable au gilet du roi, sa fierté ne put jamais se plier à tant de précautions. Elle craignait la mort, elle la bravait.

Et les meneurs révolutionnaires, les meneurs en renom, que faisaient-ils dans cet intervalle ?

Danton paraissait peu. Pas plus que Robespierre, on ne l'avait vu figurer, le 26 juillet, dans le conciliabule du *Soleil d'or*[3]; il ne devait point figurer davantage dans celui du *Cadran bleu* dont nous allons parler[4] ; il ne faisait point partie du comité secret d'insurrection, formé aux Jacobins, lequel se composait de cinq membres assez obscurs : Vaugeois, grand vicaire de l'évêque de Blois ; Debessé, du département de la Drôme ; Guillaume, professeur à Caen, Simon, journaliste de Strasbourg, et Galissot, de Langres ; enfin, il ne fut pas au nombre des citoyens qu'on adjoignit à ce comité, et qui étaient Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin, Santerre, Alexandre, Lazouski, Lagrey, Garin et Antoine[5].

Robespierre et Danton avaient-ils été mis en réserve pour le moment décisif? Ces Jacobins avaient-ils craint de compromettre prématurément deux hommes dont l'influence était si précieuse? Le comité Vaugeois, Carra, Santerre, Westermann, n'était-il que

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 219.
[2] *Ibid.*, chap. xxi, p. 239.
[3] *Précis historique et très-exact sur l'origine et les véritables causes de la célèbre insurrection du* 10 *août*, par Carra. — Carra donne les noms de tous les citoyens qui se réunirent au *Soleil d'or;* il ne nomme pas Danton.
[4] *Ibid.*
[5] *Précis historique sur l'insurrection du* 10 *août*, par Carra.

le *pouvoir exécutif* en quelque sorte de la pensée insurrectionnelle? C'est probable. Ce qui est sûr, c'est que Robespierre et Danton poussaient au mouvement, chacun à sa manière : le premier en s'occupant à pourvoir au lendemain de la déchéance, en préparant les esprits à un ordre de choses tout nouveau, en montrant l'impuissance de l'Assemblée législative à diriger la tempête, et en appelant le peuple, sans distinction cette fois de citoyens actifs et de citoyens passifs, à exercer sur les ruines des pouvoirs du jour son droit souverain[1]; le second, en répandant autour de lui les passions brûlantes dont il était animé, et en faisant appel aux idées justes, aux légitimes colères, aux sentiments généreux, mais aussi, il faut bien le dire, à de basses ambitions, comme lorsqu'on l'entendit s'écrier dans son langage puissant et cynique, à propos des places à conquérir : « *Cette garce de Révolution est ratée : les patriotes n'y ont encore rien gagné*[2]. »

L'exaspération générale ayant atteint ses dernières limites, il semble que Marat eût dû respirer à l'aise. Cet esprit de révolte qu'il avait tant invoqué, il possédait enfin, il tourmentait Paris : Marat devait se sentir heureux... Eh bien, non; transporté de fureur aussi longtemps que tout était demeuré calme autour de lui, ce génie orgueilleux et malade était devenu timide à l'excès dès qu'autour de lui tout n'avait plus été que bouillante audace. Dans son souterrain, il supputait tristement les mauvaises chances, calculait les périls de la chose publique et les siens propres. Il écrivait à Barbaroux de l'emmener à Marseille, où il songeait à se réfugier, déguisé en jockey[3].

Tout autre se montra Camille Desmoulins. Le 6 juil-

[1] Discours prononcé par Robespierre, aux Jacobins, dans la séance du 29 juillet 1792. Voy. le *Défenseur de la Constitution*, nº 11.

[2] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, t. IV, p. 64. Paris, an V de la République.

[3] *Mémoires de Barbaroux*, ch. V, p. 60-62. — Barbaroux étant devenu l'ennemi de Marat lorsqu'il consignait le fait dans ses *Mémoires*, peut-être serait-on en droit de récuser son témoignage, s'il ne se trouvait d'accord

let, il lui était né un fils, qu'il avait nommé Horace, et qu'il avait présenté à la patrie, en dehors de toute cérémonie religieuse, voulant, selon ses propres expressions, s'épargner un jour, de la part de son enfant, le reproche de l'avoir lié à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes[1]. » Un lien nouveau, de tous le plus fort et le plus doux, rattachait donc Camille à la vie. Et pourtant, jamais il n'en fut plus prodigue, jamais il ne se rappela si bien ces nobles paroles qu'autrefois il écrivait à son père : « Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions, ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent, de la mort l'amertume est passée.* Tant de gens vendent leur vie au roi pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice? Je m'adresse ce vers, qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que toi![2] »

Non moins résolu, Robespierre apportait dans les préparatifs de la lutte une énergie plus calme et plus pensive. Autant que la victoire, la nécessité de la rendre véritablement profitable au peuple le préoccupait, comme on peut s'en convaincre par le long discours que, le 29 juillet, il prononça aux Jacobins.

Barbaroux raconte, dans ses *Mémoires*, que, peu de jours avant le 10 août, Robespierre le fit prier par un abbé en guenilles de passer à la mairie ; que lui, Barbaroux, se rendit à cette invitation; qu'il fut reçu à

avec la conduite que Marat tint dans ces circonstances. Il ne parut nulle part, se tint caché dans son souterrain pendant toute la journée du 10 août, et n'en sortit qu'après le combat, qu'après la victoire.

[1] *Études révolutionnaires* d'Ed. Fleury. — *Camille Desmoulins* — t. I, p. 250 et 251.

[2] Lettre de Camille Desmoulins à son père, dans le nº 7 des *Révolutions de France et de Brabant.*

l'hôtel de ville par Fréron et Panis, et que ceux-ci, après l'avoir engagé à faire quitter aux Marseillais les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour celles des Cordeliers, plus avantageusement situées en cas d'attaque, se mirent à l'entretenir vaguement de la nécessité d'un *dictateur*[1]. Il ajoute : « Le lendemain, on m'invita à une autre conférence chez Robespierre. Je fus frappé des ornements de son cabinet : c'était un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts... L'abbé et Panis étaient avec lui. Baille et Rebecqui m'accompagnaient... il fut question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, parlant de la Révolution, se vanta beaucoup de l'avoir accélérée, mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. « *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi*, » lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis nous serra la main : « Vous avez mal saisi la chose, nous « dit-il, il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, « et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait « pour être à la tête du peuple. — N'insistez pas, re- « partis-je, les Marseillais ne baisseront jamais les « yeux devant un dictateur[2]. »

Il ne faut pas oublier que, vaincu et proscrit à l'époque où il traçait ces lignes, Barbaroux, en parlant de Robespierre, parlait de son plus mortel ennemi. Son témoignage ici ne devrait donc être admis qu'avec beaucoup de réserve, alors même qu'il n'existerait aucun fait éclatant de nature à le démentir. Or, ce fait existe : c'est le discours que nous avons déjà cité, le discours où Robespierre développa, devant les Jacobins, presque à la veille du 10 août, les nécessités de la situation. Rien de plus inconciliable avec cette idée de dictature dont, sur un mot de Panis, — celui-ci le nia fortement, du haut de la tribune de la Conven-

[1] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 62 et 63.
[2] *Ibid.*, ch. v, p. 63 et 64.

tion, comme nous le verrons plus bas [1], — Barbaroux fait un crime à Robespierre. Quelles sont en effet, dans la harangue en question, les mesures de salut public que Robespierre indique ? Demande-t-il que, la déchéance une fois prononcée, l'action des principes soit suspendue, et que, momentanément du moins, le peuple abdique entre les mains d'un tribun rendu tout-puissant ? Non, ce qu'il demande, au contraire, c'est que, le trône renversé, on se garde de remplacer un despotisme par un autre despotisme ; c'est qu'on se hâte de convoquer le peuple, mais tout le peuple cette fois, afin que lui-même il décide de ses destinées par la formation d'une Convention nationale, assez forte pour empêcher en dehors d'elle toute tyrannie, et assez dépendante du peuple pour que la tyrannie ne réside pas dans son propre sein [2]. Après cela, que frappés de l'extrême gravité des circonstances, Fréron, Panis et d'autres eussent songé à investir Robespierre d'un pouvoir absolu auquel lui-même n'aspirait pas, — son principe ayant toujours été jusqu'à la fin de sa vie celui de la souveraineté du peuple exercée au moyen d'une assemblée, — ce ne serait assurément pas impossible, mais qu'y avait-il là qui autorisât Barbaroux à écrire : « C'est ainsi que Robespierre cherchait à usurper dès lors le pouvoir national [3] ? »

Cependant, d'heure en heure, de minute en minute, la fermentation croissait. Les sections organisaient leur permanence. Plusieurs d'entre elles, sur le bruit de la fuite du roi, envoyèrent des patrouilles surveiller le château. L'Assemblée était assaillie de pétitions demandant la déchéance. *La Sentinelle* de Louvet et *l'Ami des citoyens*, placardés dans toutes les rues, fournissaient à l'exaltation populaire un aliment recherché avec avidité. Les plus incroyables rumeurs,

[1] Voy. le discours de Panis, dans la séance du 25 septembre 1792.
[2] Voy. dans le n° 11 du *Défenseur de la Constitution*, le discours prononcé aux Jacobins par Robespierre dans la séance du 29 juillet 1792.
[3] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 65.

les scènes les plus extraordinaires, des discours qui semblaient tenir du délire, des prédications où la vérité parlait le langage de l'audace ou de la haine, marquent cette période sans nom. Tantôt c'étaient des citoyens des deux sexes qui tout à coup se précipitaient dans la salle de l'Assemblée en criant : *Vengeance, vengeance! on empoisonne nos frères*, et ils se plaignaient qu'on mêlât du verre pilé au pain préparé pour le camp de Soissons[1] ; tantôt c'était Isnard qui, accusé par le ministre Champion d'être vendu aux Anglais, poussait ce cri étrange : « *Malheureux*, *ouvre mon cœur! tu verras s'il est français*[2] *!...* » Sur la place du Carrousel, un inconnu disait à la foule accourue pour l'entendre : « Voulez-vous savoir ce que sont les rois et ce qu'est le peuple ? Prenez un morceau de papier blanc, tracez-y des zéros ; qu'aurez-vous ? Rien, n'est-ce pas? Mais ajoutez à ces zéros un chiffre quelconque, le moindre de tous, l'unité, vous aurez un nombre. Eh bien, les zéros, ce sont les rois; le chiffre qui les fait valoir, c'est le peuple[3]. »

Le 3 août, Bigot de Sainte-Croix venait de communiquer officiellement à l'Assemblée, au nom de Louis XVI, la déclaration de Brunswick, lorsque tout à coup, suivi d'une députation de la Commune, Pétion est introduit à la barre. Il se présente au nom de quarante-sept sections, et il dit :

« Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Il semble participer aux complots de Pilnitz, qu'il a fait connaître si tard. Son nom est un signal de discorde entre le peuple et les magistrats, entre les soldats et les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux de la nation. Nous les séparons comme lui... Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne peut s'affermir, et nous voulons demeurer libres. Par un reste d'indulgence, nous

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 307.
[2] *Ibid.*, p. 313.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 171.

aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie; mais la Constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la Constitution, nous l'invoquons à notre tour, et nous demandons la déchéance[1]. »

Cette pétition fut renvoyée au comité de l'extraordinaire. Elle annonçait un coup qu'il ne restait plus qu'à frapper.

Le lendemain, 4 août, le directoire insurrectionnel des fédérés tint une nouvelle séance au *Cadran bleu*, sur le boulevard; Camille Desmoulins y assistait. D'après le récit de Carra, la réunion se serait transportée le soir, dans la chambre d'Antoine, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la maison où demeurait Robespierre, et madame Duplay, que ce conciliabule effrayait fort, ayant demandé à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre, Antoine aurait répondu : « Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera nous sans doute. Il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher[2]. »

Quoi qu'il en soit, le plan d'attaque du château fut arrêté ce soir-là; mais on renvoya les hostilités au 10 août, « parce que Santerre et Alexandre n'étaient « pas encore en mesure[3]. »

Les Marseillais, de leur côté, se préparaient au combat. Deux d'entre eux allèrent réclamer à l'hôtel de ville des cartouches et des balles. Comme quelque hésitation se manifestait, l'un d'eux s'appuya un pistolet sur le front, en s'écriant : « Des balles! des cartouches! ou je me fais sauter la cervelle[4]. » Panis se sentit ému, Sergent ne put retenir ses larmes ; et, sur leur ordre, libellé en ces termes: « *Bon et très-bon à délivrer sur-le-champ*, » le lieutenant d'artil-

[1] Voy. cette pétition *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 315-319.

[2] Récit de Carra, citée dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. II, p. 366, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 271.

[3] *Ibid.*

[4] Discours de Panis, dans la séance du 25 septembre 1792.

lerie Duforcod reçut pour les Marseillais cinq mille cartouches à balles [1].

Et tout cela, coïncidence singulière, se passait au milieu des convulsions de la nature, au plus fort d'un orage qui fit oublier l'épouvantable orage du 14 juillet 1788. La soirée du 3 août avait été d'une chaleur étouffante. Vers dix heures, des nuages d'un rouge cuivré s'amoncelèrent vers le couchant, et le roulement lointain du tonnerre se fit entendre. L'aspect du ciel était si effrayant, que partout les portes, les fenêtres, les boutiques, se fermaient avec précipitation. Vers minuit, la tempête éclata si violente, si terrible, que de mémoire d'homme cela n'a pas été vu. « Je ne crois pas, écrit un témoin oculaire, qu'au dernier jour de l'univers, les trompettes qui viendront réveiller les morts au fond de leurs tombeaux fassent un fracas plus affreux et plus continu [2]. » A Paris, la foudre tomba en plus de cinquante endroits; quinze ou vingt personnes furent tuées. Une grille de fer, qui séparait l'hôtel Beaufort, rue Quincampoix, de la maison voisine, fut renversée avec tant de force, qu'elle entraîna une partie de cette maison. Des laitières, des maraîchers, qui apportaient leurs provisions à Paris, furent foudroyés sur la route [3]. La nuit eut un caractère particulièrement sinistre. Une bande de Marseillais, comme si elle eût voulu défier les éléments, traversa les quartiers voisins du Palais-Royal et des Tuileries, en chantant la Marseillaise, dont on entendit les notes sublimes se mêler aux coups répétés du tonnerre et au sifflement de l'orage. On remarqua que la foudre abattit un très-grand nombre de croix, notamment celles qui se dressaient dans la plaine d'Issy, à l'entrée du village de Crosne, dans le cimetière de l'Hay, sur le pont de Charenton. Mais ce que le tonnerre respecta, fait observer l'écrivain royaliste

[1] Voy. son reçu dans le recueil des documents officiels relatifs au 10 août, publié par la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.
[2] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. XVII, p. 99.
[3] *Ibid.*

qui nous a transmis ces détails, ce fut le lieu où, cette nuit-là même, les ennemis du trône se trouvaient réunis pour en concerter la chute[1] !

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. XVII, p. 99.

De tous les historiens qui nous ont précédé, le seul qui ait bien compris, bien mis en relief la nécessité absolue du 10 août au point de vue du salut même de la France, c'est M. Michelet. Mais sa persistante partialité à l'égard des Girondins et de Danton l'a fait tomber, ici encore, dans des omissions ou des erreurs trop graves pour n'être pas relevées; car nous prions nos lecteurs de ne point perdre ceci de vue : Raconter l'histoire de la Révolution, c'est plus qu'écrire un livre, c'est faire un acte. Qui sait si l'avenir de la France ne dépend pas de telle ou telle opinion qu'on se sera formée touchant les hommes et les partis de cette époque mémorable?...

Or, en premier lieu, dans le livre VI, ch. IX, de son *Histoire de la Révolution*, M. Michelet jette sur la conduite des Girondins le manteau dont autrefois les enfants de Noé couvrirent la nudité de leur père : respect filial, très-honorable en soi certainement, mais tout à fait inconciliable avec les devoirs rigoureux de l'historien. Ainsi, il ne parle ni des ouvertures secrètes faites à la cour par les principaux personnages de la Gironde, ni du mot imprudent de Brissot à Chabot relativement au 20 juin, ni de la manœuvre parlementaire de Guadet pour faire tout aboutir à un simple changement de ministère, ni de l'inconcevable sortie du républicain Brissot contre les républicains, qu'il voulait qu'on livrât au glaive de la loi comme les contre-révolutionnaires de Coblentz, ni de l'indignation qu'excita parmi les patriotes ce revirement imprévu, ni du renvoi des fédérés demandé par Lasource, ni du projet formé dans le club, spécialement girondin, de la *Réunion*, d'envoyer devant la cour d'Orléans Robespierre et Antoine, projet vraiment criminel, parce qu'il ne pouvait avoir sa source que dans des haines personnelles, criminel surtout dans un moment où, plus que jamais, les révolutionnaires avaient besoin de s'unir. Tout ce que M. Michelet apprend à ses lecteurs, c'est que la Gironde *hésita*, et bien qu'il avoue qu'elle se trompait en ceci, il s'efforce de justifier cette *hésitation* par la grandeur des dangers à courir, par l'incertitude du succès, par la crainte d'une trop terrible effusion du sang humain, etc., etc... Quant au triste et, tranchons le mot, scandaleux discours prononcé par Brissot le 26 juillet, M. Michelet ne le mentionne que pour dire qu'il était fondé sur un « motif sérieux, » sur la vieille superstition, absurde, mais trop réelle : « Les hommes attachent au mot de *roi* une vertu magique qui préserve leur *propriété*. » (Voy. les pages du livre précité 537, 538 et 539.)

On a vu combien Danton figure peu dans tous ces préparatifs du 10 août. Son nom ne paraît guère qu'au bas d'un arrêté de la section des Cordeliers qui demande, non pas, comme Robespierre l'avait demandé l'avant-veille aux Jacobins, que les citoyens passifs soient appelés à concourir à une constitution future, mais tout simplement qu'ils interviennent, aux termes mêmes de la constitution alors en vigueur, pour la protéger et la défendre. Dans l'embarras où cette éclipse de Danton semble mettre M. Michelet, que fait-il? Il prend le parti de le *supposer* là où il ne peut l'*apercevoir*. Par exemple, Manuel obtient-il que les sections aient un bureau central de correspondance, M. Michelet écrit entre parenthèses que ce fut « *sans aucun doute sous l'influence de Danton.* » (Voy. p. 525.) Plus loin, après avoir

avancé, sans en fournir aucune preuve et sans citer ses autorités — ce qu'il ne fait jamais du reste, — que Vergniaud et Danton *paraissent* les seuls qui, à cette époque, aient été immuablement opposés à l'idée de quitter Paris, il ajoute : « *La chose est à peu près certaine pour Danton.* » (P. 541.) Déjà, en parlant d'un discours qu'un inconnu vint prononcer aux Jacobins et qu'il trouve fort beau, M. Michelet avait tenté — toujours par le même procédé — d'en attribuer l'honneur à Danton : « La scène qui va suivre fut-elle arrangée par Danton pour entraîner les Jacobins, ou bien fut-elle un fait tout spontané, une inspiration toute populaire? *Je n'essayerai pas de le décider.* » (Voyez p. 468.) En vérité, c'est trop donner au système des suppositions et des *à peu près*, surtout quand cela ne doit avoir pour effet que d'enfler la renommée de certains hommes qu'on aime, aux dépens de certains autres qu'on n'aime pas. L'histoire n'admet pas ces préférences d'artiste; elle veut qu'on se décide d'après des *faits*. C'est une muse sévère.

Et notez que les antipathies de M. Michelet ne sont pas plus fondées en *fait* que ses sympathies. Ainsi, Robespierre a beau prendre au mouvement une part plus active et plus ostensible que Danton; il a beau se mettre en avant aux Jacobins, pour conclure à la déchéance et, la déchéance obtenue, à une solide organisation de la souveraineté du peuple, de tout le peuple: il a beau se mêler des détails mêmes de l'attaque prévue, comme lorsqu'il fait demander et demande lui-même à Barbaroux l'établissement de la caserne des Marseillais aux Cordeliers..., M. Michelet n'est pas satisfait. Il reproche à Robespierre, lui qui n'a rien à objecter au silence de Danton, il lui reproche, p. 535, de n'avoir pas parlé le 3 et le 4 août, ce qu'il avait fait cependant le 29 juillet et ce qu'il fit encore le 6 août, c'est-à-dire quand le terrain devenait absolument brûlant; il lui reproche, p. 523, de n'avoir indiqué d'autre remède à la situation qu'une convention nationale; attendu que « une médecine tellement expectante eût eu l'effet naturel de laisser mourir le malade, » donnant ainsi à entendre que Robespierre voulait la convocation du peuple *avant* la déchéance, tandis qu'il la demandait *après*, afin, comme il l'expliqua lui-même, « que le despotisme ne restât pas quand le fantôme appelé roi aurait disparu. » Comment, avec le discours de Robespierre sous les yeux, M. Michelet a-t-il pu commettre une pareille erreur? Comment a-t-il pu insinuer que Robespierre entendait subordonner le renversement du trône à la lenteur des formalités légales, alors que le langage de Robespierre était celui-ci : « Il faut que l'État soit sauvé, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ET IL N'Y A D'INCONSTITUTIONNEL QUE CE QUI TEND A SA RUINE. » (Voy. le discours de Robespierre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 222.) M. Michelet n'est pas moins injuste quand il dit, p. 535, que le soir du 3 août Robespierre « s'abstint *très-probablement* d'aller aux Jacobins pour n'exprimer aucune opinion sur les mesures immédiates qu'il convenait de prendre. » C'est un étrange procédé historique, il en faut convenir, que ce *très-probablement* qui revient sans cesse dans M. Michelet; et qui, toujours employé en faveur de Danton, se trouve invariablement employé contre Robespierre. Admirez l'effet de la prévention! C'est de Robespierre que M. Michelet dit, p. 547, « qu'il veillait de près le mouvement, *se tenait prêt à profiter.* » Or, qui *profita?* Fut-ce Robespierre? Non, ce fut Danton, que le 10 août fit ministre de la justice, et qui, selon l'affirmation de Prudhomme, non mentionnée par M. Michelet, se plaignait, la veille même du 10 août, de ce que les patriotes étaient sans places et n'avaient rien *gagné* à la Révolution!

Pour ce qui est de l'idée de quitter Paris, idée que M. Michelet attribue, p. 541, à tous « ceux qui influaient, » sauf Danton et Vergniaud, « chose certaine pour Vergniaud, » dit-il, et « pour Danton *à peu près* certaine, »

où est la preuve de cette allégation ? Il est bien vrai que Barbaroux impute à Marat d'avoir formé le dessein de se retirer à Marseille déguisé en jockey ; il est bien vrai que Barbaroux lui-même ne fut pas sans songer, de concert avec Roland et Servan, aux ressources que le Midi pouvait offrir aux derniers défenseurs de la liberté. Mais où est la preuve que Camille Desmoulins, que Billaud-Varennes, que Carra, qu'Antoine, que Chabot, que Merlin de Thionville, que Robespierre, que Brissot inclinassent à la fuite ? Brissot, par exemple, accusé d'avoir pris un passe-port pour l'Angleterre, ne lança-t-il pas publiquement à ses accusateurs un défi que nul n'osa relever ? Et peut-on admettre un seul instant que Robespierre eût l'idée de quitter Paris, quand tous les discours d'alors le montrent si profondément préoccupé des moyens de fixer à Paris d'une manière solide, pour jamais, la souveraineté du peuple, une fois vainqueur ? Non, non, les révolutionnaires de cette grande époque ne doutèrent pas à ce point de la liberté. *Maintenant de la mort l'amertume est passée !* Voilà ce qu'avait dit Camille, et tout concourt à prouver que la plupart le pensèrent.

CHAPITRE XV.

RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ.

Le 10 août, vraie bataille rangée. — On s'y prépare ouvertement de part et d'autre. — Revue des forces. — Tableaux d'intérieur. — Anxiété des révolutionnaires. — Nuit du 9 au 10. — Marat dans son souterrain. — Aspect du château pendant la nuit. — Le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois! — Pétion entre les mains de ses ennemis. — Rapports nocturnes de Blondel. — Terreurs de Lucile Desmoulins. — Naissance de la commune du 10 août. — Mandat à l'hôtel de ville : sa mort. — Calomnie royaliste. — Attitude des Suisses, défenseurs du château. — Promenade fatale. — Imprudentes paroles de Marie-Antoinette. — Rôle de Rœderer. — La famille royale abandonne le château; circonstances qui marquent son départ pour l'Assemblée. — Le trajet du jardin des Tuileries. — Louis XVI dans la loge du *logotachygraphe*. — Mort de Suleau. — Effet produit sur les Suisses par le départ du roi. — Le peuple devant le château. — Caractère général du mouvement du 10 août. — Les Suisses veulent se rendre. — D'où vinrent les premiers coups de feu. — Massacre du vestibule. — Sortie meurtrière des Suisses. — Aspect de l'Assemblée au bruit du canon. — Louis XVI, dans la loge du *logotachygraphe*, mange une pêche; Marie-Antoinette tout entière au combat. — Ordre écrit remis à d'Hervilly; particularités curieuses qui s'y rattachent — Le cri *trahison* poussé dans tout Paris. — Apparition des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — Renouvellement de l'attaque. — Intrépidité des assaillants, intrépidité égale des Suisses; ces derniers battent en retraite. — Circonstances tragiques de cette retraite. — Napoléon dans la boutique de Fauvelet, sur le Carrousel. — La voiture de madame de Staël arrêtée. — Le peuple vainqueur. — Scènes de rage. — Scènes de désintéressement — Scènes de magnanimité. — Mort de Clermont-Tonnerre. — Nombre des victimes. — Les Girondins, dans cette grande crise. — Danton endormi; Fabre d'Églantine le réveille, pour lui apprendre qu'il est ministre. — Paris, dans la soirée du 10 août. — *Critique historique.*

Le 10 août eut tous les caractères de la fatalité. Rien n'y fut donné à la surprise ou au hasard. De part et d'autre, on s'y prépara, lentement, solennellement, au grand jour, comme à une bataille inévitable et décisive.

Presque à la veille de l'insurrection, des pétition-

naires du Champ de Mars allaient l'annoncer en ces termes à l'Assemblée : « La patrie est en danger, cela signifie : Nous sommes trahis... Il faut du fer, des piques, un appareil menaçant, partout où respirent des ennemis de l'égalité. Que les plus puissants soient atteints les premiers, et le reste épars retourne au néant. »

Et ceux qui parlaient ce terrible langage s'étaient présentés, précédés d'un bâton que surmontait un bonnet rouge, avec cet écriteau : *Suppression du pouvoir exécutif*[1].

De leur côté, les défenseurs du trône tenaient tête au péril avec une hardiesse qui n'était pas dénuée d'espoir. La section de l'Arsenal protesta énergiquement contre la dernière adresse lue par Pétion ; la ville de Nancy se déclara d'une manière formelle pour les constitutionnels, contre les Jacobins ; plusieurs conseils généraux de département se prononcèrent dans le même sens, celui de la Meuse, par exemple ; celui de l'Isère, celui de la Seine-Inférieure[2] ; enfin un événement auquel personne ne s'attendait vint prouver qu'au nombre de ses appuis la royauté pourrait compter, au besoin... l'Assemblée, oui l'Assemblée elle-même. Le 8 août, le décret d'accusation contre la Fayette, combattu par Vaublanc et demandé par Brissot, fut rejeté par 406 voix contre 224[3].

Cette énorme majorité, accordée, au milieu du déchaînement des esprits, à un général que l'hôtel de ville, les faubourgs, les clubs s'accordaient à dénoncer comme un traître, annonçait assez de quelle confiance les ennemis des Jacobins se sentaient encore animés. Des cris de rage, partis des tribunes, furent répétés avec un farouche délire par la foule qui environnait la salle et en inondait les abords A leur sortie de l'Assemblée, plusieurs députés du côté droit se virent assaillis d'injures. Dumolard, Vaublanc, Daver-

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 442 et 443.
[2] *Ibid.*, p. 442.
[3] *Ibid.*

hoult, Froudière durent chercher refuge dans le corps de garde de la cour du Palais-Royal, et n'échappèrent aux fureurs de la multitude qu'en s'évadant par une fenêtre. Mathieu Dumas fut attaqué par des femmes de la halle, foulé aux pieds, et courut risque de la vie [1]. Une belle parole vengea les Feuillants de l'humiliation de ces outrages ; un d'eux, Girardin, se plaignant à l'Assemblée d'avoir été frappé, et entendant une voix qui lui criait ironiquement : « *Où?* » répondit : « *Par derrière. Est-ce que les assassins frappent autrement* [2] *?* »

Mais cette ferme attitude de quelques-uns des contre-révolutionnaires ne faisant qu'enflammer la colère de leurs ennemis, tout Paris s'agita convulsivement. Le long de la rue Saint-Honoré, vous eussiez vu défiler, avec une solennité sombre, des milliers de citoyens se tenant deux à deux et ne dissimulant pas qu'ils allaient chercher au faubourg Saint-Antoine le mot d'ordre de la patrie en danger [3]. Les Jacobins, de leur côté, s'étaient réunis dans leur salle. Chabot, selon ses propres expressions, courut y sonner le tocsin, et promit d'aller le sonner le lendemain au soir dans les faubourgs [4].

Le lendemain était le 9 août. Pour mettre à couvert la responsabilité de Pétion, les meneurs avaient résolu de le consigner chez lui. Carra l'en avait prévenu [5], et Barbaroux avait dit à la femme du maire de Paris : « *Si nous enchaînons jamais votre époux, ce sera auprès de vous et avec des rubans tricolores* [6]. » Mais cette mesure n'ayant pas encore été prise, Pétion, accablé de son rôle de magistrat populaire, se montrait un pied dans le mouvement et un pied dehors. Informé de ce qui s'était passé aux Jacobins, il mande au comité de sûreté générale le capucin Cha-

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 451 et 452.
[2] Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 361.
[3] *Histoire de la Révolution*, par *deux Amis de la liberté*, t. VIII, 3e époque, p. 142.
[4] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.
[5] *Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre.*
[6] *Mémoires de Barbaroux*, chap. IV, p. 42.

bot ; et là, en présence de Merlin de Thionville et de Bazire, les deux autres membres du *trio cordelier* : « Eh bien! lui dit-il, vous aurez donc toujours une mauvaise tête? La Gironde et Brissot m'ont promis la déchéance. Je ne veux pas de mouvement. Il faut attendre que l'Assemblée se prononce. » Chabot répondit : Vous êtes dupe de ces intrigants. L'Assemblée ne peut pas sauver le peuple, et je crois que vos amis ne le veulent pas. Ainsi, le tocsin sonnera ce soir au faubourg. — Je vous arrêterai. — Vous serez arrêté vous-même. » Ils se séparèrent, et Chabot se hâta d'aller prévenir le comité secret des dispositions de Pétion[1].

Encore quelques heures, et le sort de la monarchie allait être décidé. Le dimanche précédent, les personnes de la Cour avaient remarqué que, le roi et la reine assistant aux vêpres dans la chapelle des Tuileries, les musiciens s'étaient mis à tripler le son de leur voix d'une manière effrayante à ce verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede*[2]; mais, depuis, que d'avertissements plus directs et d'une précision plus terrible! Le roi était instruit heure par heure, presque minute par minute, des préparatifs du combat[3]. Il savait que c'était pour le lendemain. Et comment l'aurait-il ignoré? Le 10 août n'eut rien d'un complot, ce fut une vraie bataille. De là les avis que se faisaient passer, d'un camp à l'autre, les ennemis qui s'aimaient. Un de ceux qui devaient commander l'attaque fit prévenir Peltier de prendre garde à lui, qu'elle serait sanglante[4]; et Camille Desmoulins offrit un refuge à Suleau, auquel le liaient des souvenirs d'enfance[5].

[1] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.
Elle se trouve confirmée par ce fait décisif que Pétion donna à Mandat l'ordre de repousser la force par la force, et par le témoignage de Pétion lui-même qui, dans ses *Observations sur la lettre de Robespierre*, dit qu'il fut résolu à favoriser le mouvement, « *aussitôt qu'il sut qu'il était général.* »

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xxi, p. 240.

[3] Maton de la Varenne, *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792, p. 81.

[4] *Ibid.*, p. 77.

[5] Fleury, *Etudes révolutionnaires. — Camille Desmoulins.*

De toutes les dames du palais, pas une n'osa y paraître dans la journée du 9. Seule avec sa belle-sœur et ses enfants, la reine ne reçut d'autre visite que celle de lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre[1].

Les abords du château n'étaient point, à cette époque, ce que nous les voyons aujourd'hui. Cette vaste, cette immense place qu'on nomme le Carrousel ne comprenait pas dans ce temps-là la huitième partie du terrain qu'elle occupe de nos jours. Le Carrousel se trouvait obstrué d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, formant des rues avec divers détours, lesquelles pouvaient être considérées comme autant de chemins couverts, par où il était facile d'arriver sans péril jusqu'à portée de pistolet de l'enceinte des bâtiments et des cours. Mais là, en cas d'attaque, le danger commençait. Car, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroits espaces où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimension à peu près égale. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *cour Royale;* on y entrait, du côté du Carrousel, par une porte cochère confiée à un Suisse nommé Brown, qui tenait un restaurant. A gauche, en face du pavillon de Flore, était la *cour des Princes*, et en face du pavillon Marsan, à droite, la *cour des Suisses*. Or, ce qui était de nature à rendre l'accès des Tuileries, dans un jour de combat, extrêmement meurtrier, c'était la triple ligne des bâtiments à un étage qui divisaient les trois cours, bâtiments où logeaient les personnes attachées au château, mais qui pouvaient aisément se transformer en redoutes. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute

[1] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la Liberté*, t. VIII, 3e époque, p. 149, 1796-7.

leur hauteur par des barreaux de fer, supprimés depuis pour faire place à des statues. A la place des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait, d'un bout à l'autre, un mur peu élevé servant de séparation entre cette terrasse et la *cour du Manége*, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés occupait le fond de cette cour, à une portée de fusil de la rue du Dauphin. Pour aller du pavillon Marsan à la salle de l'Assemblée nationale, on traversait la *cour des Ecuries*, puis la *cour du Manége*, d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillants par une porte latérale qui touchait au café Hollot, rendez-vous habituel des agitateurs. Du côté des Champs-Elysées, le jardin des Tuileries était défendu par un pont qui tournait sur un fossé profond, le *Pont-Tournant* De sorte que le château des Tuileries se hérissait, au centre de la capitale, comme une forteresse; et la royauté pour peu qu'elle eût envie de recourir *à la dernière raison des rois*, ne pouvait être abattue que dans les flots de sang.

Les mesures de défense furent calculées de manière à rendre la lutte fatale. Mandat, constitutionnel zélé, était à la tête de la garde nationale : il donna ordre à seize bataillons de choix de se tenir prêts à marcher, et, dès six heures du matin, tous les postes du château furent triplés[1]. Le commandement de la 17e division était échu à M. de Boissieux, maréchal de camp, qui avait sous ses ordres la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval. Un détachement du premier de ces deux corps fut posté dans la *cour des Princes*, au bas du petit escalier; un autre, de cent cinquante hommes, eut pour destination de protéger l'hôtel de Toulouse, la caisse de l'extraordinaire, la caisse d'escompte et le trésor; on consigna le reste[2]. Quant à la gendarmerie à cheval, commandée par MM. de Rhulière et de Verdière, elle se trouvait, aux approches

[1] *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the Revolution of the tenth of August*, by Peltier, p. 145. London, 1792.
[2] *Ibid.*, p. 245 et 146

de la nuit, rangée en bataille sur la grande place du Louvre. Les bataillons appelés par Mandat à défendre le trône arrivèrent successivement, et, en première ligne, celui des Filles-Saint-Thomas, plein d'ardeur et de zèle[1]. L'artillerie destinée à écraser les assaillants se composait de onze canons : l'on en plaça trois dans la *cour Royale*, devant la grande porte ; un dans la *cour des Suisses*, deux dans la *cour des Princes*, un devant le pavillon Marsan, un au Pont-Royal, trois vers le *Pont-Tournant*[2]. Ce n'est pas tout, Mandat avait posté à l'arcade Saint-Jean une force considérable qui devait lui répondre de l'hôtel de ville, et avait pour instruction de laisser passer ceux du faubourg Saint-Antoine, puis de les prendre en queue. De plus, il avait mis de l'artillerie au Pont-Neuf, de manière à empêcher la jonction du faubourg Saint-Antoine avec le faubourg Saint-Marceau.

Le roi devait naturellement compter pour sa défense sur les nobles qui se trouvaient à Paris. Deux mille cartes d'entrée leur furent effectivement distribuées par Champcenetz, gouverneur des Tuileries[3], et les portes du château restèrent ouvertes jusqu'après minuit pour les recevoir ; c'est à peine s'il s'en présenta cent vingt[4] ! Encore s'ils étaient venus portant l'uniforme de la garde nationale, de manière à se confondre dans ses rangs et à l'encourager par leur exemple ! Mais non : jaloux de bien marquer, jusque dans ce moment terrible, la distinction des rangs, si chère à leur vanité, ils parurent en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs[5]. Quelques-uns avaient négligé d'apporter des armes, croyant en

[1] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, ch. IX.

[2] *The late picture of Paris*, p. 174.

[3] Déclaration de Laporte, intendant de la liste civile, devant le tribunal du 10 août. Voy. le *Bulletin* de ce tribunal, n° 1, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 193.

[4] Lettre d'Emmanuel Aubier, ex-gentilhomme de la chambre de Louis XVI à Mallet du Pan. — Peltier lui-même ne porte pas à plus de deux cents le nombre des gentilshommes réunis dans l'Œil-de-Bœuf. Voyez son récit, p. 147.

[5] C'est un ardent royaliste, témoin oculaire, qui l'avoue. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. II, chap. XVII, p. 118.

trouver dans le château; les autres étaient armés d'espingoles, de pistolets et d'épées. Quelques-uns n'avaient que des cannes[1]. Là évidemment ne pouvait être la force du trône! Sa vraie force, c'était le régiment des Suisses.

Ah! pitié, pitié pour eux! car leur âme fut intrépide et fidèle. Esclaves aveugles mais loyaux de l'honneur du soldat, martyrs désignés d'une cause qui n'était point la leur, et, dans nos tragédies civiles, acteurs nécessaires et maudits, ils sentirent tout de suite l'horreur de leur situation. Mais, bien différents de ces lansquenets du moyen âge qui tuaient, qui mouraient pour le compte du plus offrant, ils crurent, eux, avoir engagé leur foi le jour où ils avaient vendu leur sang. Quand on leur dit que le moment était arrivé d'affronter la colère d'un peuple qu'ils auraient voulu pouvoir aimer, ils tombèrent dans une tristesse profonde. Ils se tinrent prêts cependant, et lorsque la mort les vint sommer de gagner leur salaire, elle les trouva aussi fermes que le granit des Alpes, leur pays.

Déjà, le 4 août, sur un ordre envoyé de Paris en toute hâte, ils avaient dû partir de Courbevoie et de Rueil, après avoir enterré leurs drapeaux, et on les avait vus passer, marchant dans le plus grand silence, avec les mêmes précautions qu'on prend en temps de guerre en pays ennemi[2]! Mais cette nuit-là le château ayant été tranquille, ils étaient retournés à leurs casernes. Le 8, vers les dix heures du matin, d'Erlach, capitaine de garde, remit à l'aide-major un ordre transmis par Mandat et conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu demain, à trois heures du matin, aux Tuileries[3]. » On fit, aux casernes, le partage des cartouches. Dans son récit, le colonel Pfyffer avance que « l'on ne put en distribuer que trente par homme. » Ceci est inexact. Après

[1] Peltier, *The late picture of Paris*, p. 221.
[2] *Recit de la conduite des Suisses à la journée du* 10 *août* 1792, *par le colonel Pfyffer d'Altishoffen*, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 11. Note J.
[3] *Ibid.*

le combat, il fut prouvé qu'on avait trouvé dans les gibernes de plusieurs Suisses morts jusqu'à soixante cartouches, ce qui montre qu'ils devaient en avoir au moins quatre-vingts chacun[1].

Le signal du départ donné, tout le monde marcha, voulut marcher : il ne resta aux casernes que les fourriers et les malades[2]. A la porte Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au commandant un passe-port dont voici le texte : « *Laissez passer les Suisses, pour renforcer les postes des Tuileries.* PÉTION, maire. » Arrivés au château, ces rudes soldats furent distribués partout où le péril donnait rendez-vous au courage. Leur nombre n'était ni de sept cent cinquante, comme l'ont assuré les uns, ni de treize cent trente, comme l'ont prétendu les autres[3]; neuf cent cent cinquante, tel est le chiffre vrai, le chiffre accusé par les procès-verbaux[4].

Il était midi, quand on acheva d'assigner aux Suisses les divers postes qu'ils devaient occuper, et, pendant ce temps, suivi de la reine, de Madame Elisabeth, de Madame Royale, Louis XVI se rendait à la chapelle du château. On remarqua son recueillement pendant toute la durée de la messe, et qu'il tint constamment les yeux fixés sur son livre de prières[5].

Autour du palais, jusqu'au soir, la foule ne cessa de gronder. A deux Suisses en faction à la porte du Carrousel, un Marseillais, son sabre à la main, cria : « Misérables ! voilà la dernière garde que vous montez ; nous allons vous exterminer[6]. »

Et dans cette même soirée du 9 août, la femme de Camille Desmoulins écrivait sur les feuillets d'un livre où, jour par jour, elle consignait ses impressions : « Qu'allons-nous devenir ? Je n'en puis plus. Camille,

[1] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 9. — Voyez au reste la démonstration historique de ce point dans la note placée à la suite de ce chapitre.
[2] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà.*
[3] M. Michelet, par exemple, t. IV, chap. I, p. 14.
[4] Voy. à cet égard la note placée à la suite du présent chapitre.
[5] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 113.
[6] *Ibid.*, p. 115.

ah! mon pauvre Camille, que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu, s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi! Nous voulons être libres : ô Dieu! qu'il en coûte! Et pour comble de malheur, le courage m'abandonne. — Jeudi, 9 août[1]. »

Quatre mois après, de sa plume touchante et naïve, Lucile retraçait ainsi sur ses tablettes ceux de ses souvenirs qui se rapportaient à la journée du 9 : « Le 9, j'eus des Marseilllais à dîner; nous nous amusâmes assez. Après dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste; son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. « Mais peut-on rire ainsi? me disait madame Danton. — Hélas! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire madame Charpentier, parente de Danton. Il faisait beau, nous fîmes quelques tours dans la rue : il y avait assez de monde. Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes à côté du café — de la place de l'Odéon. — Plusieurs sans-culottes passèrent en criant *vive la nation!* Puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur, mais à force de lui en dire elle eut peur à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois madame Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à madame Robert, et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout, et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu! Je m'enfonçai dans l'alcôve, je

[1] Ed. Fleury, *Etudes révolutionnaires. — Camille Desmoulins et Roch Marcandier*, t. I, p. 258.

me cachai la figure avec mes deux mains, et je me mis à pleurer. Cependant, ne voulant point montrer de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais point qu'il se mêlât de tout cela, je guettai le moment où je pourrais lui parler sans être entendue et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé. Fréron avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon, qui était sans lumière, afin de ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré[1]. »

Comme elle est vive, comme elle est forte, cette peinture des incertitudes, des découragements, du trouble et des peurs qui, non moins que le palais du roi, assiégeaient le foyer de ces hommes qu'on représente si terribles! Ils avaient donc, eux aussi, à s'arracher à des étreintes caressantes, et à combattre le pouvoir de ces larmes de l'amour, plus irrésistibles que ses sourires! Elle prouve, en outre, cette page charmante et triste, elle prouve combien peu les révolutionnaires étaient assurés de la victoire. Et pouvaient-ils l'être? N'avaient-ils pas contre eux une partie de la garde nationale et son chef? Savaient-ils au juste de quelles ressources la royauté était en mesure de s'entourer? Leur était-il possible de prévoir ces défections du lendemain qui furent la perte du trône et leur salut? De quoi s'agissait-il? De pousser ou plutôt de suivre à l'attaque d'une vraie citadelle, facile à défendre et bien défendue, une multitude ingouvernable, partagée entre mille passions et mille volontés contraires, sans plan arrêté, sans guides militaires, et dont le sort risquait d'être décidé par une panique. Non, non, il n'y avait rien de certain, rien, si ce n'est la Révolution croulante, en cas

[1] Ed. Fleury, *Études révolutionnaires. — Camille Desmoulins et Roch Marcandier*, p. 259, 261.

de défaite, et, sous ses ruines, un tombeau pour ses défenseurs. Voilà ce que comprenait Fréron, lorsqu'il se déclarait fatigué de la vie; voilà ce que sentait de plus en plus, à mesure que la catastrophe approchait, Danton lui-même, de qui Lucile dit qu'il « *était résolu* » le 8, et que le 9 « *il était agité.* »

A minuit, le tocsin sonna.

La nuit était d'une splendeur et d'un calme qui contrastait avec l'état des esprits. Aux rayons de la lune, la ville apparaissait toute pâle. « Les immences foules » qui avaient tant effrayé Lucile venaient de s'évanouir. Les rues étaient désertes. Seulement de mystérieux messagers, porteurs de la correspondance des sections, glissaient çà et là comme des ombres. Dans quelques quartiers, une illumination sans but ajoutait ses lueurs aux clartés de cette nuit étrange; dans d'autres, plus reculés et sombres, il était aisé de deviner ce qui se préparait, aux lumières qu'on voyait passer et repasser derrière les vitres de certaines maisons redoutées, et aux hommes armés que, de loin en loin, on rencontrait immobiles devant leurs portes. Du fond des faubourgs, comme endormis, nul cri ne s'élevait encore; nulle agitation discernable ne répondait à la voix des cloches; et le tocsin qui, sonné par des mains inconnues, prolongeait au milieu du silence ses appels inutiles, semblait parler à des morts.

Errant sous les voûtes de son souterrain, Marat y attendait l'événement avec une inquiétude farouche. Tout à coup il entendit frapper à la porte du caveau. C'était une jeune femme, la comédienne Fleury, qu'un charme inconcevable avait attirée vers cet être repoussé de tous, et qui venait lui apporter son repas : un peu de café, du riz et des fruits secs. « Eh bien! demanda Marat, quelles nouvelles ? — Paris ne remue pas. — C'est fini, dit-il, notre cause est perdue [1]. »

Au palais, la plus grande confusion régnait dans les

[1] Esquiros, *Histoire des Montagnards.*

cours, parmi les gardes nationaux; et, dans les appartements, parmi les gentilshommes. L'attitude de ces derniers était celle de la présomption ennoblie par le dévouement et le courage, à ce point qu'ils étaient convenus d'annoncer le triomphe à leurs amis, par des affidés, porteurs d'un morceau de serge blanche[1]. Au fond, ils se tenaient presque assurés de vaincre. Ils comptaient sur l'intrépidité des Suisses; sur l'ancienne maison militaire du roi, toujours debout malgré sa dissolution légale; sur les gardes qui en grand nombre avaient été appelés de province, précisément pour cette époque; sur la peur de la multitude, lorsqu'on l'accueillerait à coups de canon; sur le désordre qui ne pouvait manquer de se mettre parmi tant d'hommes rassemblés en tumulte[2]. Aussi, à voir dans les appartements, les uns aller et venir d'un pas nonchalant du palais au jardin, les autres s'étendre et s'assoupir sur les canapés, d'autres se partager en riant des pincettes qui leur devaient servir d'épées[3], nul n'aurait soupçonné la gravité de la situation.

Mais, autour du château, elle était fortement accusée par le conflit des émotions qui régnaient dans les différents postes. Déjà quelques-uns des bataillons de Mandat montraient des dispositions douteuses, et il circulait parmi les canonniers des propos où grondait une hostilité sourde.

Seuls, les Suisses présentaient un spectacle imposant. Rangés comme des murailles, et pleins d'une tristesse virile, ils attendaient en silence leur destinée.

La reine et Madame Elisabeth essayèrent, mais, en vain, de goûter quelques instants de repos. Ne pouvant commander à leur agitation, elles allaient sans cesse de leur appartement à celui du roi, et passèrent toute

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 93.

[2] Récit du 10 août, par Pétion. — Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 441.

[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XXI, p. 245 — Voy. aussi à ce sujet les *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. II, chap. XVII, p. 110.

la nuit à errer dans le palais[1]. Quant à Louis XVI, il resta longtemps renfermé avec Herbert, son confesseur[2].

Vers minuit trois quarts, le tocsin sonnant de divers côtés, et les fenêtres du château étant ouvertes, chacun s'y porta pour écouter. Et chacun de nommer la cloche qu'il croyait reconnaître[3] : ici celle de Saint-Roch, là celle de Saint-Jacques la Boucherie, et plus près, plus près, celle de Saint-Germain l'Auxerrois... la même, ô courtisans, qui sonna, il y a deux cent vingt ans, par ordre de Sa Majesté, le massacre de la Saint-Barthélemy !

Dès onze heures du soir, Pétion s'était rendu au château, livrant ainsi sa poitrine au couteau. Il eut à traverser une foule d'officiers et de gentilshommes qui le suivaient d'un œil irrité. Des paroles faites pour conduire jusqu'à son cœur la pointe des épées retentissaient à ses oreilles. Le roi le reçut dans une attitude sévère. « *Il paraît*, lui dit-il, *qu'il y a beaucoup de mouvement? — Oui, sire, la fermentation est grande.* » Mandat était là, il ajouta aussitôt : « *C'est égal! je réponds de tout, mes mesures sont prises*[4]. » Toutefois, il se plaignit au maire de n'avoir pu obtenir des administrateurs de police de la municipalité la poudre nécessaire : « *Je n'ai que trois coups à tirer, un grand nombre de mes hommes n'en ont qu'un seul, et ils murmurent.* » Pétion répondit que le commandant général ne s'était pas mis en règle pour avoir la poudre qu'il demandait. Puis, prenant prétexte de la chaleur, qui était extrême : « Il fait étouffant ici, dit-il, je vais descendre prendre l'air, » et il descendit dans le jardin[5]. Là il se promena longtemps, sans témoigner aucune émotion, et en causant d'un air très-calme avec ceux qui l'entouraient. Mais derrière lui

[1] *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the revolution of the tenth of August*, by J. Peltier, p. 185.
[2] *Ibid.*
[3] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[4] Récit du 10 août, par Pétion, Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 137.
[5] Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

cheminait le péril. Il y en avait qui ne se gênaient pas pour dire bien haut : *Nous le tenons, et sa tête répondra de tout.* Le spectre de Henri de Guise semblait errer sous les fenêtres d'un autre palais de Blois. Quoique la nuit fût étincelante, la terrasse du château était dans l'ombre que projetaient les bâtiments, et, pour l'éclairer, on avait mis des lampions sur le bord des pierres. Or, comme Pétion s'approchait de cet endroit, des grenadiers des Filles-Saint-Thomas renversèrent les lampions et les éteignirent... Il était temps d'abréger cette promenade dont le terme pouvait être un meurtre : un officier municipal qui accompagnait Pétion — c'était le héros burlesque du 20 juin, c'était Mouchet — eut l'idée de courir à l'Assemblée, dont plusieurs membres tenaient séance, et de leur dire : *Si vous ne mandez pas sur-le-champ le maire de Paris à votre barre, il va être assassiné* [1]. Dans l'intervalle, Pétion ayant rencontré Rœderer, lui prit le bras, et ils allèrent faire un tour ensemble le long de la terrasse qui borde le quai, s'entretenant des hasards de cette nuit tragique. Remenés au château par un bruit de rappel, ils se trouvaient au bas du grand escalier lorsque deux huissiers et plusieurs gardes avec des flambeaux vinnent notifier solennellement au maire de Paris le décret de l'Assemblée qui le mande à la barre. Il s'empresse d'obéir à cet ordre sauveur, et Rœderer remonte dans les appartements [2]. Nul doute que Pétion n'eût couru risque de la vie en cette circonstance, et c'est pourquoi, après la victoire du peuple, on suspendit au dôme du château un drapeau qui portait : *Ici, le maire de Paris a manqué d'être assassiné dans la nuit du 9 au 10* [3].

Pendant ce temps, que se passait-il dans Paris ? Les rapports du secrétaire Blondel au procureur général syndic du département vont nous l'apprendre.

[1] Récit de Pétion.
[2] Voy., en les rapprochant, le récit de Pétion, et, dans la *Chronique de cinquante jours*, celui de Rœderer.
[3] Récit de Pétion.

« 2 heures moins un quart.

« Le tocsin sonne en plusieurs endroits, l'on bat la générale dans d'autres, nous l'entendons distinctement. — Nous entendons quelques cris individuels, *vive la nation! aux armes!* Ils paraissent être dans la rue Saint-Honoré, du côté des Jacobins, mais ils sont rares. — Les observateurs sont partis depuis une demi-heure au moins. — Nous n'avons que quatre gendarmes, un brigadier et quatre ordonnances, qui sont à courir de côté et d'autre...

« BLONDEL[1]. »

« 3 heures moins un quart.

« Nos observateurs reviennent. Ils ont été jusqu'au bout du faubourg Saint-Antoine. La générale se bat sous la direction d'un bataillon qui peut être actuellement composé d'un millier de personnes armées de différentes manières, sur lesquelles peut-être cent cinquante suivent en ordre les tambours. Le fort de l'attroupement est aux Enfants-Trouvés. Toute la rue du faubourg est remplie d'hommes armés. Cependant l'attroupement ne marche pas ; il se passera encore au moins une heure avant qu'il puisse être en marche. — Ils paraissent irrités que l'Assemblée nationale ait levé sa séance avant d'avoir prononcé. — Les canons ne sont pas encore à la tête de la troupe, mais les canonniers sont tout armés près de leurs canons. — Au corps de garde de la pointe de la rue de Montreuil, on frappe à toutes les portes, et le tocsin sonne à toutes les paroisses. Dans le reste de la ville, il n'y a que des citoyens qui paraissent se rendre à leurs bataillons. — D'autres observateurs partent pour différents endroits.

« BLONDEL[2]. »

[1] Voy. les documents relatifs à la journée de 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.
[2] *Ibid.*

Et les meneurs habituels, où étaient-ils ? que faisaient-ils ? Rien n'indique quelle fut, dans cette nuit suprême, l'action de Robespierre, ni s'il en exerça une quelconque. Marat rugissait au fond de son antre. Santerre et Westermann paraissent avoir attendu qu'il fît grand jour. Barbaroux veillait, mais des motifs de prudence — c'est lui qui en convient[1] — l'avaient déterminé, lui et ses amis, à ne pas se mettre à la tête des Marseillais. Enfin, pour ce qui est de Danton et de Camille Desmoulins, voici tout ce qu'on en sait par le journal de Lucile, dont nous reproduisons le récit au point où nous l'avons laissé :

« Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort empressé, il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois ; enfin il partit pour la commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'entendais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Madame Robert, très-inquiète pour son mari, qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton, qui ne lui donna qu'une réponse très-vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant ; je crus que j'allais m'évanouir. En vain madame Robert demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg : « S'il périt, me dit-elle, je ne lui « survivrai pas. Mais ce Danton, lui, le point de ralliement ! si mon mari périt, je suis femme à le poi-

[1] *Mémoires de Barbaroux* chap. v p. 68.

« garder. » Ses yeux roulaient. De ce moment je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pouvait arriver? Savais-je de quoi elle était capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure ; il s'endormit sur mon épaule [1]. »

Il fallait pourtant une direction au mouvement du lendemain. Conformément à une décision prise dans la soirée du 9 par la section des Quinze-Vingts, dont les autres quartiers avaient suivi l'initiative, chaque section nomma trois commissaires, avec POUVOIRS ILLIMITÉS POUR SAUVER LA PATRIE ; et, chose curieuse ! les choix ne tombèrent en général que sur des citoyens fort obcurs. Les seuls noms en relief dans une liste d'au moins [2] cent cinquante commissaires sont ceux de Huguenin, Rossignol, Robert, Billaud-Varenne, Hébert, Bourdon (de l'Oise), Chénier [3]. Ni Danton, ni Camille Desmoulins, ni Marat ne furent élus. La section de Marseille nomma Fabre d'Eglantine, mais seulement le 10 [4] ; et le 11 Robespierre fut porté sur la liste par la section des Piques [5].

A peine désignés, les commissaires se réunissent, se rendent sur la place de Grève, se présentent comme les sauveurs officiels de la patrie, traversent les rangs étonnés de la garde nationale et montent à l'hôtel de ville. Le conseil municipal y était en séance; il n'hésite pas à s'effacer devant ces inconnus, et la municipalité légale est aussitôt remplacée par une municipalité insurrectionnelle. Ainsi naquit la fameuse Commune du 10 août [6].

Elle n'avait gardé du pouvoir ancien que Pétion, Manuel et Danton. Ses premiers actes furent de consigner chez lui Pétion pour mettre sa responsabilité à

[1] Voy dans Fleury, *Etudes révolutionnaires*, t. I, p. 261 et 262.
[2] Il y eut des sections qui élurent plus de trois commissaires.
[3] Voy. le tableau général des commissaires des quarante-huit sections, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 410, 422.
[4] *Ibid.*, p. 411.
[5] *Ibid.*, p. 420.
[6] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 408 et 409.

couvert, de placer Santerre à la tête de l'armée parisienne, d'envoyer retirer du Pont-Neuf les canons destinés à empêcher la jonction des deux faubourgs et d'appeler Mandat à l'hôtel de ville.

Il était alors quatre heures du matin. Au château, on ouvrit un contre-vent du cabinet du roi pour voir d'où provenait un bruit qu'on avait entendu dans la cour. C'était la voiture du maire de Paris qui partait vide. Le jour commençait à luire. Madame Elisabeth parut à la croisée, regarda le ciel, qui était tout rouge, et dit à Marie-Antoinette : « *Ma sœur, venez donc voir le lever de l'aurore*[1] *!* »

Au même instant, Mandat vint dire que la Commune le faisait appeler pour la seconde fois. Parmi ceux qui lui envoyaient cet ordre redoutable, quelques-uns avaient déclaré que, sur son refus, le messager qui lui porterait la dernière réquisition devait lui porter la mort[2] ! Mandat ignorait cette circonstance; mais il sentait bien que s'il obéissait il était perdu. Le ministre de la guerre le pressait de rester ; Rœderer lui conseillait de partir[3]. Il se décide enfin, et, accompagné de son fils, il se rend à l'hôtel de ville. Il arrive à la salle des délibérations, il entre... Partout des visages nouveaux. Le malheureux se trouble, il pâlit.— Pourquoi avait-il doublé la garde au château ? pourquoi avait-il donné l'ordre de faire marcher le canon ? N'avait-il pas retenu le maire au château ? n'avait-il pas dit que la tête de Pétion répondrait du moindre mouvement ? — En réponse à ces questions, Mandat parla d'un ordre du maire, qu'il prétendit avoir laissé dans ses papiers; il fit observer que quand un bataillon marche, les canons marchent aussi; il s'excusa sur la force des choses d'avoir pris des précautions subites pour un événement imprévu[4] Tout à coup, une

[1] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[2] Récit de Pétion.
[3] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[4] Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.

lettre est déposée sur le bureau; on en donne lecture. Elle était ainsi conçue :

« Le commandant général ordonne au commandant de bataillon de service à la ville de dissiper la colonne d'attroupement qui marcherait pour se porter au château, tant avec la garde nationale qu'avec la gendarmerie, soit à pied, soit à cheval, *en l'attaquant par derrière*[1].

« Le commandant général, MANDAT. »

C'était le droit de défense déshonoré par la trahison. On saisit Mandat pour le conduire à l'Abbaye; mais, sur les marches de l'hôtel de ville, un inconnu s'avance et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Le corps fut jeté dans la Seine.

On a écrit que Mandat avait reçu de Pétion l'ordre de repousser la force par la force ; que cet ordre, fait pour justifier la résistance du château, il le portait sur lui, et qu'on tua l'homme pour anéantir le document[2]. Mais ceci doit être rangé parmi les nombreux mensonges dont l'esprit de parti a composé le roman royaliste du 10 août. Que Pétion, combattu entre ses sympathies pour les insurgés et ses devoirs officiels, eût effectivement donné l'ordre en question, c'est possible. D'Aubier, alors gentilhomme ordinaire de la chambre et depuis chambellan du roi de Prusse, affirmait avoir vu entre les mains de Mandat l'original de l'ordre donné par Pétion; et plus tard, réfugié en Allemagne, il demanda inutilement un sauf-conduit aux généraux français pour venir attester le fait[3]. Mais que les amis du maire de Paris aient assassiné Mandat dans le but de lui « arracher des mains, » comme s'exprime Peltier, un acte de nature à compromettre leur idole, c'est ce que dément d'une manière

[1] Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.
[2] Peltier, *The late picture of Paris*, t. I, p. 180 et 181.
[3] Maton de la Varenne. *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792.

formelle l'interrogatoire même qu'avait subi la victime. Voici la citation textuelle : « Interrogé en vertu de quel ordre il a doublé la garde au château et sommé de le représenter, il a répondu : « *Si j'en avais été* « *prévenu, j'aurais apporté l'ordre de M. le maire,* « *que j'ai laissé dans mes papiers* [1]. » Ceux qu'on représente comme ayant donné le signal de ce meurtre savaient donc que Mandat ne portait sur lui aucun document qu'on pût ensevelir dans les flots de la Seine en même temps que son cadavre !

Le retrait des canons du Pont-Neuf désorganisait la défense, la mort du commandant général semblait devoir la paralyser. Cependant, ces deux nouvelles, portées au château, n'en chassèrent pas la confiance au succès, confiance entretenue par un rapport verbal que résumaient ces mots : *Le tocsin ne rend pas* [2]. La vérité est qu'il avait si *peu rendu*, au moins pendant la première partie de la nuit, qu'à l'hôtel de ville on mit un moment en question si l'on n'abandonnerait pas l'entreprise, et même l'ordre fut donné de suspendre le tocsin [3].

D'un autre côté, on ne négligeait rien, au château, de ce qui pouvait animer les cœurs. La reine comptait à ce point sur une victoire, qu'elle désirait le combat comme moyen d'en imposer à l'Assemblée, et laissait percer ce désir dans ses discours [4]. A La Chesnaye, donné pour successeur à Mandat, et qui se plaignait avec humeur que les appartements fussent pleins de gens de toute espèce qui gênaient le service, elle répondit : « Ce sont des hommes sûrs [5]. » D'Hervilly, l'épée à la main, répandait autour de lui l'ardeur de son âme intrépide. On apporta de l'eau-de-vie aux Suisses; et le major Bachmann, passant dans les rangs accompagné des capitaines, disait aux soldats :

[1] Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.
[2] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[3] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 408.
[4] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[5] *Ibid.*

« *Avez-vous de bonnes pierres? Vos fusils sont-ils bien amorcés? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre*[1]. »

A son tour, Rœderer leur vint adresser des exhortations, que Durler, un de leurs officiers, leur répéta en allemand, et Dain, sergent de la compagnie d'Affry, les avertit que « le moment venu de faire feu, on ti- « rerait sur ceux qui hésiteraient; que tel était l'ordre « exprès des chefs [2]. »

A cinq heures et demie, le roi, sur l'invitation pressante qui lui en fut faite, sortit pour visiter les postes. Comme il venait de prendre quelques instants de repos sur un canapé, sa coiffure se trouvait dépoudrée et aplatie d'un côté seulement[3]; accident ridicule et, dans un tel moment, d'une fatalité tragique! En habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au côté et les yeux rouges de larmes qu'en secret il avait versées, le seul sentiment que l'infortuné prince pût inspirer était celui de la compassion. Aux paroles singulières, décousues, qui tombaient de ses lèvres, on ne devinait que trop bien son trouble : « Eh bien! on dit qu'ils viennent... Je ne sais pas ce qu'ils veulent... Ma cause est celle des bons citoyens... Nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas[4]? » La reine aussi laissait échapper quelques mots; mais, humiliée sans doute de cette attitude du roi faite pour ôter le courage aux plus intrépides, elle s'efforçait visiblement d'étouffer les sanglots qui soulevaient sa poitrine [5].

Dans ce même moment, le secrétaire Blondel écrivait à Rœderer, procureur général syndic du département :

« **6 heures moins un quart.**

« Des avis recueillis jusque dans la grande rue du

[1] Voy. l'interrogatoire de Bachman, dans le *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 10. — Déposition d'un caporal suisse.
[2] *Ibid*. Déposition d'un soldat suisse.
[3] Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 117. — L'auteur était présent.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.

faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue de Montreuil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« BLONDEL [1]. »

A six heures, le roi étant descendu dans les cours, le tambour battit aux champs, et des cris de : *vive le roi!* s'élevèrent ; mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge ne cessèrent de crier *vive la nation* [2] *!* Et ce fut bien pis, lorsqu'il parcourut la terrasse, du côté du jardin, où stationnaient des gens à piques. *A bas le veto ! A bas le traître !* furent les cris qui dominèrent. Le roi rentra pâle, découragé ; et la reine, passant avec l'impétuosité de son caractère d'un excès d'orgueil à un excès d'abattement, dit à sa première femme de chambre : « *Tout est perdu : le roi n'a montré aucune énergie, et cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien* [3]. »

Mais si Louis XVI était faible, Marie-Antoinette était imprudente. En présentant aux gardes nationaux les gentilshommes qui devaient combattre à leurs côtés, elle eut la mauvaise inspiration de dire : « Messieurs, ce sont nos amis ; ils viennent se ranger près de vous ; ils prendront les ordres, *et vous montreront comment on meurt pour son roi* [4]. » L'effet de ces paroles fut terrible. Deux bataillons de gardes nationaux, celui de Mauconseil et celui des Arcis, venaient d'arriver ; ils rompent leurs rangs et quittent les cours pour aller prendre position sur le Carrousel avec deux canons [5]. Pour comble de malheur, un de ces

[1] Documents sur le 10 août rassemblés dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.

[2] Peltier lui-même en convient. Voy. *The late picture of Paris*, p. 190.

[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XXI, p. 244.

[4] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 118. — L'auteur *entendit* ces paroles, et il ne faut pas oublier que son témoignage est celui d'un ardent royaliste.

[5] *Ibid.*

nobles venus là en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs, s'avisa de crier : « Allons, messieurs de la garde nationale, voici le moment de montrer du courage. — Nous n'en manquerons pas, répondit furieux un officier du bataillon des Thermes de Julien, mais ce ne sera pas à côté de vous que nous en donnerons la preuve. » Et faisant volte-face, il entraîne sa compagnie sur la terrasse du bord de l'eau, occupée par les canonniers de la Croix-Rouge, du Finistère et du Panthéon, qui avaient déjà pointé leurs canons contre le château [1]. De sorte qu'il se trouvait menacé maintenant par beaucoup de ceux qui avaient été appelés pour le défendre !

Sur ces entrefaites, un officier municipal étant arrivé, on l'introduisit dans le conseil ; et le ministre de la justice : « Mais que veulent donc les insurgés ? — La déchéance. — Eh ! qu'ils la prononcent donc. » La reine alors demanda : « Et après, qu'adviendra-t-il ? » L'officier municipal s'inclina sans répondre [2]...

Pendant ce temps, Blondel écrivait au procureur général syndic, Rœderer :

« Six heures moins un quart.

« Des avis recueillis dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue Mauconseil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé ; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« BLONDEL [3]. »

Ces informations n'étaient qu'à demi rassurantes. Rœderer, en habit vert tendre et tenant à la main un petit livre relié en papier tricolore, descendit dans

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 119.
[2] *Les deux amis*, t. VIII, 3e époque, p. 184.
[3] Documents relatifs au 10 août, dans la *Revue rétrospective*, no 3, 2e série, mars 1835.

les cours, parcourut les postes, leur lisant le texte de la loi [1], et disant : *Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive* [2]. Mais elle paraissait horrible à tous ceux qu'il haranguait ainsi, cette idée d'une lutte fratricide qu'un seul coup de fusil, un seul, risquait de provoquer. Un mot courait de rang en rang : *Nous ne pouvons pourtant pas tirer sur nos frères* [3]. Quand Rœderer s'approcha des canonniers, la plupart s'éloignèrent comme pour éviter de l'entendre, et l'un d'eux : « *S'ils tirent sur nous, serez-vous là? Oui, et non derrière vos canons, mais devant.* » Les collègues du procureur-syndic, qui l'accompagnaient, firent avec exaltation la même promesse. Vains efforts ! Le canonnier, sans répondre, déchargea sa pièce, en jeta la charge par terre, et mit le pied sur la mèche, qui était allumée [4].

Il devenait de plus en plus à craindre qu'au moment décisif, le château ne fût abandonné par beaucoup de ses défenseurs. Quel parti prendre ? Déjà, sur l'avis de Rœderer, deux des ministres se sont rendus en grande hâte dans l'Assemblée pour réclamer son assistance ; mais elle a répondu qu'elle n'est pas en nombre, soixante ou quatre-vingts membres tout au plus se trouvant alors réunis [5].

Et le péril approchait ! Une bande, peu nombreuse encore, mais déterminée, d'hommes à piques, venait de paraître sur le Carrousel, conduite par quelques Marseillais. Des coups redoublés ébranlaient la porte royale ; et tandis qu'une vingtaine de personnes se montraient hardiment à cheval sur le mur de clôture, « plusieurs autres s'entretenaient du dedans au dehors sur un ton d'étroite intelligence et paraissaient fort disposées à ouvrir les portes [6]. » Rœderer eut peur. Il remonte précipitamment au château pour conseiller... la fuite au sein de l'Assemblée.

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 117.
[2] Récit, de Rœderer. *Chronique de cinquante jours.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

Le roi était assis près d'une table à l'entrée de son cabinet, les mains appuyées sur ses genoux. La reine, Madame Elisabeth, les ministres se tenaient entre la croisée et le roi. « Sire, dit Rœderer d'un ton pressant, Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre, il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale. — Mais, répondit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive un monde immense des faubourgs. » Un nommé Gerdret, zélé patriote, quoique marchand de dentelles de la reine, voulut appuyer le procureur-syndic; mais comme il élevait la voix, Marie-Antoinette lui imposa durement silence[1]. Elle était fort animée. Elle avait beaucoup pleuré, et cela se voyait à ses yeux, « rouges jusqu'au milieu des joues, » dit Rœderer dans son récit. Quoi! l'on osait prétendre qu'il n'y avait pas d'autre ressource pour le roi que d'aller se réfugier humblement dans l'Assemblée nationale! Quoi! l'on proposait, selon l'expression du ministre de la marine Dubouchage, « *de le mener à son ennemi !* » Ne pouvait-il donc pas, ce roi qui avait pour armoiries des fers de lance, se montrer en soldat à des soldats et sauver sa couronne en jouant sa vie? Comment! ni abdiquer, ni régner, ni mourir! Ainsi pensait la fille altière de Marie-Thérèse, que cette rude épreuve trouva tour à tour calme et éplorée, tremblante et intrépide, selon l'inspiration du moment[2]. On raconte que, lasse enfin de dévorer ses larmes, elle présenta un pistolet au roi et lui dit: « *Allons, monsieur, voici le moment de vous montrer*[3]*!* » Mais aucun de ceux qui l'entouraient ne dépose de ce fait, qu'elle-même nia, quatorze mois après, devant le tribunal révolutionnaire. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle avait affirmé à plusieurs personnes de sa confidence qu'elle *se ferait clouer aux*

[1] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[2] Voy. la note mise par Rœderer lui-même au bas de son recit, t. XXI, p. 456 de l'*Histoire parlementaire.*
[3] *Les deux Amis*, t. VIII, 2e e

murs du château plutôt que de le quitter[1]. A Rœderer, elle objecta qu'on n'était pas sans avoir des « forces. » Mais celui-ci insistait avec la violence de l'effroi : « *Madame, tout Paris marche !* » Louis XVI releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes, puis, se tournant vers la reine : « *Marchons*, » dit-il, et il se leva[2].

Ceux de la Cour et les gentilshommes présents voulaient suivre, Rœderer s'y opposa, sentant bien que leur présence ne pouvait que nuire au roi, tant elle était propre à irriter la fureur du peuple[3]. Madame de Tourzel et la princesse de Lamballe furent seules admises à accompagner la famille royale. A quelques serviteurs dévoués qui insistaient, Louis XVI dit : « Restez où vous êtes, » et l'un d'eux se montrant disposé à désobéir par excès de zèle, le Dauphin fut employé pour le fléchir. « *Restez*, lui cria l'enfant d'une voix caressante, *papa et maman vous l'ordonnent; moi, je vous en prie*[4].

Du reste, ni le roi ni la reine ne croyaient que quitter les Tuileries dans ce moment, c'était se condamner à n'y plus rentrer ! « *Nous serons bientôt de retour*, » disait la reine[5]; et Louis XVI, avant de partir, pria Lorimier de Chamilly, son premier valet de chambre, dont le collègue était malade, de continuer son service jusqu'à ce que la famille royale fût revenue de l'Assemblée[6].

Comme on traversait l'Œil-de-Bœuf, le roi, soit trouble, soit prudence, prit le chapeau du garde national qui marchait à sa droite, et lui mit sur la tête le sien, qui était garni d'un plumet blanc[7]. Au bas du

[1] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 200. — Maton de la Varenne, p. 106. — *Mémoires de M. Hue*, à la suite du *Journal de Cléry*, note A.

[2] Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

[3] *Ibid.* — *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 226.

[4] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 200.

[5] *Ibid.*

[6] Maton de la Varenne. « C'est un fait, dit-il, que nous tenons de ce fidèle sujet, qui a péri sur l'échafaud le 25 juin 1794, et dont nous partagions les fers à l'hôtel de la Force, lors des sanglantes journées de septembre. » *Histoire particulière*, etc., p. 109.

[7] Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

grand escalier, il dit à Rœderer : « Que, vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut ? — Sire, elles sont en habit de couleur, à ce qu'il m'a paru. Celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter, vous suivre et sortir par le jardin. — C'est vrai[1]. » Ainsi rassuré sur le sort des courtisans, et sans prononcer un seul mot qui se rapportât à ces pauvres soldats suisses qu'on abandonnait à leur sombre destinée, Louis XVI franchit pour la dernière fois le seuil de son palais. Il était alors sept heures du matin.

On traversa les Tuileries sans obstacle jusqu'à la terrasse des Feuillants. Les membres du département formaient un cercle, au milieu duquel était la famille royale. Le roi marchait en avant, ayant à ses côtés le ministre des affaires étrangères, Bigot de Sainte-Croix ; puis venait la reine, qui donnait le bras à Dubouchage, ministre de la marine, et tenait par la main son fils qu'accompagnait madame de Tourzel. Suivaient la ministre de la justice avec Madame Royale et Madame Elisabeth, et enfin d'Abancourt, ministre de la guerre, conduisant la princesse de Lamballe[2]. L'escorte se composait d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux des Petits-Pères, des Filles-Saint-Thomes et de la Butte des Moulins[3]. Il était tombé pendant la nuit beaucoup de feuilles que les jardiniers venaient de rassembler en différents tas, et le petit prince royal s'amusait à les pousser dans les jambes des personnes qui marchaient devant lui. « *Voilà bien des feuilles*, dit Louis XVI, *elles tombent de bonne heure cette année.* » Quelques jours avant, Manuel avait écrit dans un journal que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles[4] !

A environ vingt-cinq pas de la terrasse, une députation de l'Assemblée vint au-devant du roi pour lui offrir un asile. Le perron était couvert d'hommes et

[1] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[2] Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 108 et 109.
[3] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 122.
[4] Rœderer. *Chronique de cinquante jours.*

de femmes fort animés. « Non, criaient-ils, il n'entreront pas. Ils sont la cause de tous nos malheurs. Il faut que cela finisse. A bas ! à bas [1] ! » Cette fermentation du peuple fit qu'au pied de la terrasse, vis-à-vis le passage des Feuillants, le roi et son escorte furent arrêtés pendant plus d'un quart d'heure. Le roi était ménagé : un garde national provençal lui dit, avec l'accent de son pays : « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens. Seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage. Soyez un bon citoyen, sire... et n'oubliez pas de chasser vos calotins du château [2] ! » Un autre citoyen, se faisant jour jusqu'à Louis XVI, lui cria : « Sacredieu ! donnez-moi la main, et f..... soyez sûr que vous tenez celle d'un honnête homme. Malgré tous vos torts, je réponds de la sûreté de vos jours ; je vais vous conduire à l'Assemblée nationale ; mais pour votre femme, elle n'entrera pas. C'est.... elle qui a fait le malheur des Français [3]. » Cet homme venait d'exprimer d'une manière brutale et cynique, mais fidèle, un sentiment qui dominait parmi le peuple. Car c'était à la reine qu'on imputait tout le mal, et il s'élevait contre elle, du milieu de la foule, des imprécations effroyables [4]. Un sapeur, nommé Rocher, semblait à chaque instant prêt à la frapper d'un poignard qu'agitait sa main furieuse [5]. Comme on était au moment d'entrer dans l'Assemblée, ce même homme arrache le Dauphin à la reine, qui pousse un cri venu du cœur, et court poser l'enfant sur le bureau des secrétaires [6].

Louis XVI, sa famille, les ministres, s'étant placés sur les siéges destinés à ces derniers, le roi dit à l'Assemblée : « *Je suis venu ici pour éviter un grand*

[1] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[2] *Ibid.*
[3] Rapport fait à l'Assemblée nationale par le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 316 et 317.
[4] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 122. — Il faisait partie du cortége.
[5] *Ibid.*, p. 122 et 123.
[6] *Ibid.* Voy. aussi Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. » Vergniaud présidait, il répondit : « *Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées*[1]. »

Il y avait derrière le fauteuil du président un réduit de douze pieds carrés sur six d'élévation, où se tenaient d'ordinaire des journalistes qui assuraient avoir trouvé le moyen d'écrire aussi vite qu'on parle. On appelait ce réduit, qu'une grille en fer scellée dans le mur séparait de la salle, la loge du *logotachygraphe*[2]. Le roi s'étant assis à côté du président, un membre fit observer que la Constitution défendait de délibérer en présence du roi ; sur quoi, la loge du logotachygraphe fut désignée pour le recevoir, lui et sa famille[3].

Or, déjà le sang avait coulé à Paris; déjà l'on y promenait, odieux trophée, au bout de onze piques, onze têtes de royalistes, qui, arrêtés pendant la nuit comme appartenant à une fausse patrouille, avaient été enfermés au poste de la cour des Feuillants, où, vers huit heures du matin, une multitude en délire accourut et les égorgea. Parmi eux se trouvaient l'abbé Bougon, homme d'une force prodigieuse ; un ex-garde du corps connu sous le nom de beau Vigier, et Suleau, ce trop fameux Suleau, dont la plume, trempée dans le même fiel où, pour une autre cause, Marat se plaisait à tremper la sienne, avait tour à tour harcelé la Révolution à Paris, à Bruxelles, à Coblentz. Les prisonniers, dès qu'ils virent la mort se dresser devant eux, la bravèrent d'un cœur indomptable. Ils périrent, mais en combattant[4]. A la tête de ceux qui les massacrèrent, et conduisant leurs coups, figurait une femme en habit d'amazone, avec deux pistolets à

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 10.
[2] Et non du *logographe*, comme il est dit presque partout. Voy. sur ce point *Les deux amis*, t. VIII, 3e époque, p. 174.
[3] Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.
[4] Voy. pour détails Peltier, *The late picture of Paris*, p, 210, 215.

sa ceinture et un sabre en bandoulière[1]. C'était Théroigne de Méricourt. Tout ce dont peuvent s'offenser à jamais l'orgueil d'une femme, sa coquetterie, sa pudeur, Suleau l'avait dit de Théroigne; et maintenant, elle avait à choisir entre faire tuer son ennemi ou l'humilier en le sauvant. De ces deux manières de se venger, elle préféra la moins fière; pouvant monter jusqu'au dédain, elle descendit jusqu'au meurtre.

Cependant, le départ du roi avait mis la consternation au château. A quoi bon s'immoler au triomphe d'une cause qui s'abandonnait elle-même? Des bataillons entiers de gardes nationaux allèrent rejoindre les faubourgs ou se dispersèrent[2]. Parmi les gentilshommes, quelques-uns versaient des pleurs de rage. Seuls, les soldats suisses étaient satisfaits. « *Tant mieux!* disaient plusieurs d'entre eux, *nous ne serons pas obligés de faire feu*[3]*!* Mais ainsi ne l'entendaient pas leurs chefs. Eux, dans leur courage insolent, ils brûlaient de combattre; et, à l'exception du sous-lieutenant Ignace Maillardoz[4], tous ils voulaient qu'on en finît avec *cette canaille*[5].

Cette canaille parut : c'était le peuple.

C'était le peuple, dans la plus large acception du mot. Car la première bande des assaillants — le corps de bataille était encore loin — montrait, marchant côte à côte, des hommes de toutes les classes; la garde civique y était mêlée aux gens à piques; les bourgeois y fraternisaient avec les ouvriers; les départements, représentés par les fédérés, Marseillais, Brestois, n'y faisaient qu'un avec Paris. Et par qui cette avant-garde se trouvait-elle commandée? Par le comédien Michot, par l'architecte Lefranc, par les gardes nationaux Pavier, Chambellan, Macret, Lavillette, Pier-

[1] *Les deux amis*, t. VIII, 3e époque, p. 168.
[2] Récit du colonel Pfyffer. Voy. note J des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 360.
[3] Déposition d'un caporal suisse. Voy. le *Bulletin criminel du 10 août*, no 10.
[4] *Ibid.*
[5] Voy. le rapport du capitaine des canonniers de garde au château, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 308.

son[1]. Pendant la nuit, les royalistes avaient répandu le bruit que l'objet de l'attaque attendue était d'assassiner le roi ; qu'il s'agissait de repousser des brigands ; que les Marseillais n'étaient pas autre chose ; que la plupart avaient été fouettés et marqués[2]. Quelle ne fut pas la surprise de ces pauvres soldats suisses, lorsque, au lieu des *brigands* qu'on leur avait annoncés ils virent s'avancer des gardes nationaux[3] ! Mais la discipline était là. Le maréchal de Mailly, ayant rencontré en face du grand escalier le capitaine suisse Durler, lui annonce qu'il est chargé, de la part du roi, de prendre le commandement du château. Durler alors, lui demandant ses ordres : « *De ne pas vous laisser forcer,* » répond le maréchal de Mailly. Le capitaine dit qu'on pouvait y compter[4].

Au même instant, le portier du roi ouvrait lui-même la porte Royale aux assaillants, qui entrèrent en élevant leurs chapeaux et en faisant signe aux Suisses de venir les joindre[5]. De ceux-ci, un certain nombre garnissaient les croisées : en signe de paix, ils se mettent à jeter leurs cartouches dans la cour[6]. Les assaillants la traversent, arrivent au vestibule, s'arrêtent.... Émouvant spectacle ! Sur chaque marche du grand escalier qui monte à la chapelle, une rangée de soldats, immobiles sous le regard sévère de leurs officiers, muets, couchant en joue la foule. S'ils tirent, le carnage, dans cet espace resserré, va être épouvantable. Westermann et les Marseillais essayèrent d'en détourner l'horreur, le premier par de vives adjurations prononcées en langue allemande[7], les seconds par cette pantomime provençale d'un effet plus puissant que la parole. Et ce ne fut pas en vain.

[1] Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 130 et 131.
[2] Rapport du capitaine des canonniers de garde, *ubi suprà*, p. 304.
[3] Déposition d'un caporal suisse. Voy. *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 10.
[4] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà*.
[5] *Ibid.*
[6] Rapport du commandant des canonniers de garde au château, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 309.
[7] Récit de Pétion, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 442.

Ces hommes, qui semblaient de pierre, s'ébranlent; deux se laissent amener, puis deux autres, et cela avec des larmes dans les yeux[1]. Un moment on put croire tout gagné. Déjà au sergent Blazer déclarant que les enfants de l'Helvétie n'étaient pas pour rendre leurs armes, les Marseillais avaient répondu par ce cri : « *Vivent les Suisses! nous ne les désarmerons pas*[2]. » Mais voilà que soudain, du haut des appartements qu'occupaient les gentilshommes, des coups de feu partent et les deux Suisses qui venaient de se laisser amener tombent.

Alors, avec l'idée de trahison, la terreur, la rage, le désespoir entre dans toutes les âmes. Au milieu de la confusion, les Suisses de l'escalier reçoivent l'ordre de faire feu, ils obéissent... et, sous le vestibule, là où venait de s'agiter une multitude d'êtres pleins du feu de la vie, il n'y eut plus qu'une pâle montagne de visages morts.

Les assaillants avaient à tirer sur des murailles; leurs adversaires tiraient sur des hommes ; les canons du peuple grondèrent sans tuer, et tout coup venant des Suisses portait; en un clin d'œil, la cour se trouva évacuée. Elle était jonchée de morts et de mourants[3].

Les Suisses font une sortie, conduits par Pfyffer, prennent quatre pièces de canon, s'emparent de la porte Royale et traversent le Carrousel, poussant devant eux la déroute, tandis qu'un de leurs détachements, sous la conduite du capitaine Henry de Salis, marche droit à la porte du Manége, y saisit trois canons et les amène jusqu'à la grille du château[4]. Cela fait, le second détachement alla rejoindre le premier sur le Carrousel, et les Suisses réunis, tirant de toutes parts, inondèrent la place de sang.

Un grand nombre de citoyens fuyaient en désordre ;

[1] Rapport du canonnier de garde, *ubi suprà*, p. 362.
[2] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà*, p. 308.
[3] *Ibid.*, p. 363.
[4] *Ibid.*

mais il y en eut qui se montrèrent héroïques. On en vit qui, armés de simples bâtons pointus, s'avançaient vers les Suisses, lesquels, selon le mot de Pétion, « faisaient un feu d'enfer[1]. » Les Brestois furent admirables. Marseille, à ceux de ses enfants qu'elle avait envoyés au secours de la Révolution, n'avait demandé que de savoir mourir : ils moururent. On cita ce trait d'un Marseillais qui, en expirant, dit à un de ses compagnons, sans armes : « Je te lègue mon fusil. Fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches[2]. »

Quoi qu'il en soit, la place du Carrousel fut balayée comme l'avait été la cour Royale. Mais si les Suisses se crurent vainqueurs, ils se trompaient. C'était seulement l'avant-garde de l'insurrection qui avait donné, et les deux redoutables faubourgs s'avançaient en noires colonnes…

L'Assemblée, pendant ce temps, était livrée à une agitation à laquelle la grandeur même du péril imprima bientôt un caractère sublime. Rœderer avait fini son rapport, et l'on venait de voter un décret qui mettait les personnes et les propriétés sous la sauvegarde du peuple de Paris, lorsque tout à coup on entend une décharge de canons. Tous tressaillent. « Du calme ! dit le président. N'êtes-vous pas à votre poste ? » La nouvelle arrive que les Suisses ont engagé le combat. « Qu'il leur soit défendu de tirer ! » crient plusieurs voix. Rœderer, en terminant son rapport, avait dit : « On m'informe en ce moment que le château vient d'être forcé[3]. » Ce fut sous le coup de ces paroles qui rendaient la royauté tout au moins incertaine de sa victoire, que Louis XVI signa la défense aux Suisses de tirer. Mais n'est-il pas trop tard ? Les coups de canons redoublent, accompagnés du bruit de la mousqueterie. Des citoyens armés paraissent à l'une des entrées de la salle. Plusieurs députés se pré-

[1] Voy. son récit dans l'*Histoire parlementaire*, t XVI, p. 444.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 445.
[3] *Ibid.*, t. XVII, p. 12 et 13.

cipitent au-devant d'eux pour leur en interdire l'accès. Le président se couvre. Au cri de *vive la nation!* poussé par tous les députés, les citoyens armés se retirent. Mais comme la foule qui environne la salle augmente de minute en minute, et que la loge occupée par la famille royale peut être envahie, on arrache le grillage en fer qui sert à l'isoler, et Louis XVI lui-même s'y emploie. Or, le bruit du combat continuait, laissant ainsi toute latitude aux espérances et aux terreurs contraires. Quelle serait l'issue? O liberté, est-ce l'heure de tes funérailles qu'on sonne? Une voix proposa un serment, celui de mourir, s'il le fallait, pour le droit, qui est immortel; et aussitôt, saisie d'un funèbre enthousiasme, l'Assemblée entière debout, la main étendue, prit cet engagement sacré, aux acclamations des tribunes palpitantes[1].

A voir le roi, en présence de ces transports, on l'eût dit complétement étranger à la situation. Esclave, comme presque tous ceux de sa race, du pouvoir des appétits physiques, il s'était fait apporter une pêche[2] qu'il mangeait tranquillement, — tous les yeux étant fixés sur lui, — pendant qu'à ses côtés la reine, le visage en feu, prêtait une oreille avide au retentissement de la fusillade. Elle croyait encore au triomphe; elle y croyait tellement, qu'au bruit de ces mêmes canons pointés contre sa couronne, elle dit à d'Hervilly, alors auprès d'elle : « *Eh bien! n'avons-nous pas bien fait de ne pas partir?* » D'Hervilly répondit : « *Je souhaite de tout mon cœur, madame, que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois d'ici*[3] *!* »

Cependant, on pressait de toutes parts Louis XVI d'arrêter le combat. Mais comment, au milieu du feu continuel des assiégeants et des assiégés, faire par-

[1] Voy., en les rapprochant, le *Moniteur; l'Histoire parlementaire*, t. XVII; les *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 194; les *Mémoires de Bertrand de Moleville*, t. II, p. 159 et 160, etc., etc.

[2] Maton de la Varenne, p. 116.

[3] Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers sur le règne de Louis XVI*, t. II, p. 160 et 161.

venir un ordre au château? D'Hervilly s'offrit à le porter, « si le roi voulait l'autoriser à en faire l'usage qu'il jugerait le plus avantageux [1]. » En d'autres termes, d'Hervilly se réservait, ou de communiquer l'ordre s'il trouvait que les Suisses eussent le dessous, ou de le garder dans le cas contraire! Le roi, la reine, touchés du péril qu'allait courir leur serviteur, essayèrent d'abord de le retenir; Madame Elisabeth alla même jusqu'à le prendre vivement par le bras [2]; mais les murmures de l'Assemblée devenant plus impérieux, Louis XVI se décida à laisser partir d'Hervilly.

Celui-ci, après divers dangers affrontés intrépidement, parvint à pénétrer jusque dans la cour des Suisses. Mais « loin de parler de l'ordre du roi, il ne s'occupa que des dispositions propres à fortifier la défense [3]. » Son projet était de ne faire usage de l'ordre qu'après avoir tenté tous les moyens de force possibles pour réduire les rebelles... S'il eût réussi, la sommation dont il était porteur devenait inutile. Dans le cas contraire... « l'ordre du roi qu'il aurait alors représenté eût mis Sa Majesté à couvert [4]. » Cette circonstance grave, avouée par un écrivain royaliste qui la tenait de d'Hervilly lui-même, résout la question de savoir si l'ordre de cesser le feu fut un acte d'humanité ou un calcul habile!

Malheureusement pour la cause royaliste, les choses, dans l'intervalle, avaient bien changé de face. Les fuyards de l'avant-garde s'étaient répandus dans toutes les directions, se disant victimes de la plus noire des perfidies, et criant : « Vengeance! vengeance! Une grêle de balles a été dirigée sur nous, *lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues* [5]. » Les rues, les quais, les boulevards ne re-

[1] Ce sont les propres expressions de Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers sur le Règne de Louis XVI*, t. II, p. 162.
[2] *Ibid.*
[3] Bertrand de Molleville, t. II, p. 264.
[4] *Ibid.*, p. 165.
[5] Compte rendu du *Moniteur*. L'auteur de ce compte rendu affirme avoir

tentirent plus que d'appels furieux. Malheur désormais, malheur à ces étrangers, venus de leur pays pour massacrer des Français, sans autre but que de défendre un palais vide! Deux fédérés de Brest s'étaient élancés à cheval dans la rue Saint-Honoré : le peuple les tua, les prenant pour des Suisses, à la couleur de leur uniforme rouge [1]. Ce fut une rage immense, universelle, irrésistible. Les gendarmes à cheval, qui campaient dans la cour du Louvre, abandonnèrent précipitamment leur poste et passèrent aux rebelles. On fit rouler un canon sur le Pont-Royal, on le pointa contre le château; et à chaque coup tiré contre la demeure maudite, femmes et enfants battaient des mains [2].

Le faubourg Saint-Marceau s'avançait en masse : les quatre bataillons qui gardaient le Pont-Neuf le laissèrent passer. Ce n'étaient pourtant pas des gens à piques, ceux-là; c'étaient des orfévres, des bijoutiers, des marchands [3]. Le faubourg Saint-Antoine arrivait de son côté; la jonction s'opéra; et alors ce qu'il y eut en présence, ce fut : ici une poignée d'étrangers, payés pour conserver au prince qui venait de le déserter un château appartenant à la nation; et là, Paris, tout Paris!

Les Suisses, un instant maîtres du champ de bataille, avaient regagné leur forteresse. L'attaque recommença. La fumée de la poudre obscurcissant le jour, nul ne pouvait distinguer son camarade [4]; le peuple tirait dans les ténèbres, et contre des murs. Mais les Suisses voyaient approcher avec anxiété le moment où leurs munitions se trouveraient épuisées [5].

entendu prononcer ces propres paroles à plusieurs fédérés bretons qui, dans cette journée, avaient perdu beaucoup de leurs camarades.

1 *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 228.

2 Moore, *Journal during a residence in France*, cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. II, chap. VII, p. 365.

3 *The late picture*, etc., p 185.

4 Rapport du commandant de garde, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 317.

5 Récit du colonel Pfyffer, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 364.

Ce fut ce motif, et non l'ordre écrit du roi, qui décida de leur retraite. Aussi, quel fut le langage de d'Hervilly, quand il s'aperçut de l'impossibilité de tenir plus longtemps? « *Il faut vous porter à l'Assemblée !* » cria-t-il aux Suisses, et un écrivain royaliste avoue que le zèle de d'Hervilly pour la défense de Sa Majesté lui fit ajouter : « *avec vos canons*[1]. » De son côté, le baron de Viomesnil criait : « *Oui, braves Suisses, allez trouver le roi ; vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois*[2]. »

Les officiers suisses avaient à rallier leurs hommes; ils firent battre l'assemblée, et, au milieu d'une grêle de balles, dit Pfyffer, parvinrent à ranger les soldats comme en un jour de parade. Au moment où les tambours battaient, un sergent, du canton de Glaris, qui venait d'avoir la cuisse fracassée par un boulet de canon, dit à ses camarades penchés sur lui : *N'entendez-vous pas qu'on rappelle? Allez à votre devoir et laissez-moi mourir*[3]. » Car eux aussi, ils furent d'une intrépidité surprenante, ces malheureux que la discipline fit du même coup bourreaux et martyrs !

Les Suisses, en se rendant à l'Assemblée, eurent beaucoup à souffrir d'un feu très-vif qui partait à la fois de la porte du Pont-Royal, de celle de la cour du Manége, et de la terrasse des Feuillants. Un de leurs officiers eut la cuisse cassée d'une balle ; il tomba près du bassin, au pied du groupe d'Aria et Petus[4]. Enfin, ils arrivent à l'Assemblée, où le baron de Salis entre, l'épée nue à la main. On juge si la sensation fut profonde. Tandis qu'on crie : « *les Suisses! les Suisses!* et que plusieurs députés cherchent à se sauver, on conduit au roi le capitaine Durler, qui lui dit : « *Sire, on veut que je mette bas les armes.* » Le roi ordonna aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes, ordre au sujet duquel Pfyffer écrit : « Ce fut

[1] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 236.
[2] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà.*
[3] *Ibid.*
[4] Récit du colonel Pfyffer, p. 355.

un coup de foudre pour ces braves soldats ; ils criaient qu'ils pouvaient encore se défendre à la baïonnette ; plusieurs pleuraient de rage[1].

Mais cela même ne mit pas un terme à l'effusion du sang. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements, et qui, n'ayant pas eu le temps de se joindre au détachement en retraite sur l'Assemblée, descendaient du château au moment où le peuple y entrait, ne gagnèrent le jardin qu'à la faveur de deux pièces de canon laissées par Durler et qu'ils déchargèrent sur les assaillants[2]. D'autres, entendant les deux derniers coups de canon, s'étaient repliés sur le grand escalier : quatre-vingts Suisses s'y firent massacrer, après avoir tué QUATRE CENTS HOMMES[3]. A sept des siens qui restaient encore debout, un lieutenant dit, en patois fribourgeois, que « ce n'était pas la peine de survivre à de si braves gens. » Il prit le fusil d'un soldat tué et se jeta dans la foule la baïonnette en avant. Il y périt avec ceux qui l'avaient suivi[4].

Les Suisses ne furent donc pas égorgés sans défense, comme l'ont dit et répété des écrivains royalistes, aveuglés ou menteurs. Les Suisses du 10 août, ainsi que le font observer les auteurs des *Fastes de la Révolution*, furent tués loyalement, lorsqu'ils avaient encore les armes à la main, ou dans les premiers instants, dans l'ingouvernable ivresse d'une victoire si chèrement achetée par le sang français[5] !

Et toutefois quelle plus noble vengeance l'eût satisfait, ce sang généreux, si les soixante[6] Suisses que l'ont conduisit à l'hôtel de ville, vaincus et désarmés, y eussent reçu du peuple le pardon au lieu de la mort !

Ils périrent aussi, ceux de leurs camarades que nous

[1] Récit du colonel Pfyffer, p. 365, 366.
[2] *Ibid.*, p. 367.
[3] *Ibid.*, p. 368.
[4] *Ibid.*, p. 369.
[5] Armand Marrast et Dupont, p. 333.
[6] Soixante, suivant les uns ; quatre-vingts, suivant les autres. Voy. d'une part, les *Mémoires de Ferrières ;* d'autre part, *Les deux Amis*.

avons vus sortir du château par le jardin, mais ils périrent en combattant. Forcés de traverser les Tuileries, ils le firent en bon ordre, marchant sous le feu avec une lenteur héroïque, et marquant chaque halte par une meurtrière décharge. Ce fut seulement au bout de la grande allée, toute teinte de leur sang, qu'il parurent hésiter et se séparèrent, frappés sans doute de la quantité de gardes nationaux qu'ils apercevaient unis contre eux aux hommes du peuple, et trop sûrs maintenant que ce qu'on leur avait donné à combattre, c'était la France ! Ils se séparèrent donc. Les uns prirent de côté, et se jetèrent dans l'hôtel de la Marine, où les attendait une nouvelle lutte qui, pour eux, furent la dernière. Les autres poussèrent droit jusqu'au milieu de la place Louis XV, où ils furent chargés par la gendarmerie à cheval[1], et succombèrent, sauf quelques-uns qui parvinrent à s'enfoncer sous les arbres des Champs-Elysées, à la rencontre de fortunes diverses.

Pour ce qui est des gentilshommes rassemblés dans les appartements, il y en eut qui s'échappèrent, le long de la grande galerie, par l'escalier de Catherine de Médicis ; d'autres, gagnant la grille de la Reine, s'évadèrent deux à deux, au milieu des coups de fusil, par une petite porte en fer qu'ils réussirent à briser[2]. Peu d'entre eux restèrent enveloppés dans la défaite : mais beaucoup de royalistes, moins marquants, avaient combattu sous l'uniforme suisse ; et c'est ce qu'on reconnut, quand on dépouilla les morts, à la finesse du linge que portaient plusieurs cadavres.

Il y avait sur la place du Carrousel une boutique qu'occupait Fauvelet, frère de Bourrienne ; un homme en sortit au moment de la prise du château : c'était Napoléon Bonaparte[3].

Sa position, à cette époque, était de celles qui pré-

[1] Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*, p. 368.
[2] *Récit des événements du 10 août, par Soulavie*, à la suite des *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 485 et 486.
[3] *Mémoires de Las Cases*, t. V, p. 129.

cipitent au milieu des troubles une âme inquiète. Pas d'officier qui eût jamais commencé sa carrière sous de plus sombres auspices ; accusation de désertion, de trahison même, arrêts multipliés, emprisonnement, suspension, toutes les blessures dont la discipline peut frapper le front d'un soldat, tel avait été jusqu'alors son lot [1]. Renvoyé du service en 1791 pour s'être rendu en Corse sans congé [2], il se trouvait à Paris, en 1792, dans un si profond état de misère, que, de concert avec son camarade de pension Bourrienne, il avait formé, pour vivre, le projet de louer et de sous-louer des maisons ; mais cette spéculation ayant manqué, il avait dû solliciter près du ministre de la guerre sa réintégration dans l'armée ; et, en attendant, il maudissait sa mauvaise fortune, mettait sa montre en gage, et se levait chaque matin fort en peine de son dîner du jour [3].

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* nous apprend que, dans la matinée du 10 août, Bonaparte quitta la rue du Mail, où il demeurait alors, rencontra rue Croix-des-Petits-Champs un groupe d'hommes hideux qui le sommèrent de crier *vive la Nation!* se rendit ensuite sur la place du Carrousel, et alla s'établir dans la boutique de Fauvelet, des fenêtres de laquelle il suivit *tout à son aise* les événements de la journée [4]. Il ne joua donc d'autre rôle que celui de spectateur, et, qui plus est, de spectateur épouvanté. Car, longtemps après, sur le rocher de Sainte-Hélène, il a raconté qu'après la prise du château, s'étant aventuré dans le jardin, il fut si frappé à l'aspect de tant d'hommes renversés les uns sur les autres par la mort que, depuis, aucune de ses meutrières batailles ne lui donna l'idée d'un pareil entassement de cadavres [5] !

[1] *Quarterly Review*, december 1853 : « We doubt whether there could be found an officer who contrived to shirk so completely all regimental duty, and who had the ill-luck to get into such a succession of disagreeable scrapes; charges of desertion and even of treason, arrest, imprisonment, suspension, two or three dismissals. »

[2] *Quarterly Review*, december 1853.

[3] *Mémoires de Bourrienne*, t. I, p. 49 et 52.

[4] *Mémoires de Las Cases*, ubi supra.

[5] *Ibid.*

Vers la même heure, madame de Staël étant sortie en voiture pour avoir des nouvelles de ses amis, le cocher fut arrêté sur le pont par des hommes qui, silencieusement, lui firent signe qu'on égorgeait de l'autre côté[1]...

Le peuple remplissant de ses colères le palais conquis, les fuites effarées, l'homicide, les derniers serviteurs du roi poursuivis de chambre en chambre, tombant à genoux, priant, mourant ; les cadavres des Suisses dépouillés, mutilés par des mains obscènes, des mains de mégères ; les chants de triomphe, le râle des agonissants, les anathèmes ; le bruit des meubles et des glaces mis en pièces ou jetés du haut des fenêtres pêle-mêle avec des corps nus ; ici, des femmes se parant, en signe de dérision, des robes de la reine, qui traînèrent dans le sang de ses défenseurs ; là, un homme emportant, comme acheté chez un fripier. l'habit de noces de Louis XVI ; d'autres, au fond des caves, couchés devant des tonneaux vides, et à demi noyés dans le sang et dans le vin mêlés ; enfin, le long des cours, les baraques en feu ; l'explosion des gargousses lancées par les Marseillais ; puis, courant ainsi que des spectres à travers des tourbillons de flamme et de fumée, des pompiers qu'une bande de forcenés vint coucher en joue pour protéger contre eux l'incendie : telle fut, dans cette journée fameuse, la part faite à la fureur[2].

Mais, en revanche, belle et grande fut la part faite à l'humanité. Lemonnier, médecin du roi, ayant été trouvé dans son cabinet par les assaillants, ceux-ci, touchés de son calme, le conduisirent sain et sauf en dehors du palais, à travers une haie de baïonnettes.

[1] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. x.

[2] Voy., en les rapprochant, les témoignages : *Les deux Amis*, t. VIII, 3e époque, p. 197 et 198 ; l'*Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, par Prudhomme, t. IV, p. 67-69 ; Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 150 et 151 ; les *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 197 et 198 ; l'*Histoire abrégée*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 85, etc., etc., sans parler de Peltier et de Maton de la Varenne, dont les affirmations ne seraient certes pas une garantie suffisante.

« Laissez passer cet homme, disaient-ils, c'est le médecin du roi, mais il n'a pas peur [1]. » Le maréchal de Mailly, quoique rencontré les armes à la main, fut mené en lieu sûr par un fédéré, qui, le bras déjà levé sur lui, s'était arrêté tout à coup à la vue des cheveux blancs du vieillard [2]. On épargna toutes les femmes, et madame Campan a raconté comment elle fut sauvée, à la voix d'un homme à longue barbe, qui criait, de la part de Pétion : *Grâce aux femmes ! Ne déshonorez pas la nation* [3] ! S'il est vrai que le commandant Carle, trop connu pour le fanatisme de ses opinions, fut tué rue Saint-Honoré, sous les yeux de Santerre, et que madame de Clermont-Tonnerre, heurtant dans la rue un cadavre, reconnut aux vêtements le corps de son mari, que des furieux, ameutés par un de ses anciens domestiques, venaient d'assassiner; il est vrai aussi que la pitié couvrit de son égide sainte un grand nombre de vaincus. Peltier, de sa plume, si calomnieuse pourtant et si violente, laisse tomber l'aveu que le nombre des Suisses recueillis, sauvés, dans le bâtiment des Feuillants et dans les maisons particulières, fut de cent quatre-vingts [4]. Or, la générosité ne cherchait pas, comme on le pourrait croire, la protection du secret, non; et il se passa au grand jour, dans l'Assemblée, des scènes vraiment admirables, celle, par exemple, de ce citoyen qui, amenant à la barre un Suisse qu'il vient d'arracher à la mort, l'embrasse avec effusion, déclare qu'il lui faut une vengeance, et que cette vengeance sera de loger, de nourrir le malheureux soldat. Celui qui s'honora par cette déclaration touchante était si ému en la faisant, qu'il s'évanouit [5]. Il portait un nom conforme à la beauté de son âme, il s'appelait Clémence [6].

[1] Prudhomme, *ubi supra*, p. 70. — *Histoire abrégée*, etc., t. II, p. 86.

[2] Soulavie, *Récit des événements du* 10 *août*, à la suite des *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 486. — L'auteur était un royaliste exalté.

[3] Madame Campan, t. II, chap. XVI. p. 250.

[4] *The late picture of Paris*, p. 254.

[5] Procès-verbal de l'Assemblée, séance du 10 août.

[6] Ce nom, qui méritait certes d'être mentionné, ne se trouve point dans le compte rendu de la séance du 10 août, qui se borne à noter la circons-

Ajoutons que si l'exaltation de la vengeance et l'amour en délire de la liberté enfantèrent des actes cruels, ils ne produisirent pas du moins des passions viles. Le premier citoyen qui vint annoncer à l'Assemblée la prise du château, y apporta une boîte contenant des bijoux de la reine[1]. D'autres déposèrent dans la salle une malle pleine d'argenterie[2]. C'est à peine si dans cette immense multitude déchaînée sur un théâtre où la richesse abondait, il se trouva quatorze voleurs ; et ceux-là, le peuple indigné les traîna sur la place Vendôme, où ils furent fusillés impitoyablement comme coupables du crime d'avoir voulu déshonorer la cause de la liberté[3].

Il était onze heures, quand le canon avait cessé de tonner. Sur le nombre des morts, les évaluations différèrent. Pétion pense qu'il n'alla pas au delà de quinze cents[4]. Peltier l'évalue de quatre à cinq mille[5]. Prudhomme, d'après un calcul dont il donne tous les éléments, le fixe d'une manière précise à cinq mille quatre cent trente-cinq[6].

Pendant ce temps, à l'Assemblée, on avait vu les chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné, se relever au fauteuil, à la tribune, et passer continuellement de l'un à l'autre, dans une attitude qui ne témoignait que trop de la secrète agitation de leur cœur. Ce roi qu'ils avaient tant voulu abattre, il était là humilié devant eux, à leurs pieds; et pleins d'un trouble auquel se joignait sans doute aussi une compassion généreuse, ils tremblaient d'avoir à porter la main sur lui ! Cette république, dont ils avaient si ardemment appelé le triomphe, elle leur souriait maintenant, et ils n'osaient la regarder en face ! On

tance, mais il nous a été fourni par un auteur contemporain, dont le livre abonde en détails précieux. Voy. l'*Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Regne de Louis XVI*, t. II, p. 90.

[1] *Ibid.*, p. 92.

[2] *Ibid.*

[3] *Les deux Amis*, t. VIII, 3e époque, p. 199.. — *Histoire abrégée*, etc., p. 88. — Prudhomme, *ubi supra*, p. 74 et 75.

[4] Voy. son récit, *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 445.

[5] *The late picture*, etc., p. 281.

[6] *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV, p. 74.

se rappelle qu'à Louis XVI entrant dans la salle, Vergniaud avait parlé de la *fermeté* de l'Assemblée nationale, et de sa résolution de mourir en soutenant les droits du peuple et des *autorités constituées*. Mais, depuis que ces paroles avaient été dites, entre les autorités constituées et les droits du peuple, il s'était élevé une barrière sanglante qu'il n'était pas au pouvoir des Girondins de supprimer. Ils le sentirent avec une amertume qui dut les étonner eux-mêmes; et un regret mélancolique, un doute suprême, sur les bords de cet abîme qui s'ouvrait, les ramenant au passé, eux les hommes d'un avenir obscur, ils n'osèrent se prononcer d'une manière décisive ni pour ni contre l'ancienne idole, déjà par terre cependant. Formation d'une Convention nationale, *suspension provisoire* du chef du pouvoir exécutif, nomination d'un gouverneur au prince royal, installation du roi et de sa famille au Luxembourg sous la garde des citoyens et de la loi, voilà ce que Vergniaud vint proposer[1]. C'était laisser la porte ouverte au retour de la royauté, c'était abdiquer toute initiative révolutionnaire, c'était irriter les défiances de Paris. Et, pour comble, Vergniaud fit précéder la lecture du projet de décret de cette phrase dont la tristesse, mal expliquée dans son objet, prêtait à des commentaires redoutables : « Je viens, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ[2]. »

L'Assemblée fit ce qu'on lui demandait ; puis, elle sanctionna les décrets frappés du *veto* royal, décréta d'accusation le ministre d'Abancourt pour n'avoir pas exécuté le décret qui éloignait les Suisses, envoya des commissaires avec pouvoir de suspendre les géné-

[1] Voy. les articles du projet de décret, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 18 et 19.
[2] *Ibid.*

raux, et décréta des visites domiciliaires chez les gens suspects[1].

Il y avait à nommer de nouveaux ministres : l'Assemblée désigna Monge pour la marine, et Lebrun pour les affaires étrangères. Roland, Servan et Clavière étaient rappelés à leurs anciennes fonctions. Mais par qui serait représenté au pouvoir le mouvement de Paris soulevé?...

Il était trois heures de la nuit, lorsque Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine entrèrent chez Danton, qui était couché. « Il faut, lui dit Fabre en le réveillant, que tu me fasses secrétaire du sceau. — Et moi, ajouta Camille, un de tes secrétaires. » Danton, à moitié endormi, leur répondit : « Mais êtes-vous bien sûrs que je sois nommé ministre ? — Oui[2]. » Et en effet, il avait été élu, dans l'Assemblée, par 222 voix sur 284 votants[3].

Danton était ministre, Louis XVI était suspendu.

[1] Voy. la séance du 10 août, *Histoire parlementaire*, t. XVII.
[2] Prudhomme, *ubi supra*. p. 75.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 27.

Comme tous les grands événement de la Révolution, le 10 août a été présenté sous les plus fausses couleurs et a donné lieu à de grossières erreurs, qui ont fini, à force d'être répétées, par acquérir une sorte de consécration historique.

De ces erreurs, la plupart ont leur source dans le pamphlet que Peltier lança de Londres, en 1792, sous le titre de *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the Révolution of the tenth of August*.

Réfuter Peltier, — dont le récit d'ailleurs est le plus complet qui ait paru, — ce sera réfuter ceux qui, venant après lui, n'ont guère fait que le copier.

Peltier, pages 41 et 42 de son livre, commence par exalter la vertu que les soldats suisses, dit-il, avaient su conserver au milieu de la corruption de Paris, et nous parle de l'horreur que leur inspiraient nos vices. Il est peu probable qu'à cet égard Peltier en sût plus long que le major des Suisses, Backmann.

Or, voici ce que porte le nº 10 du *Bulletin du tribunal criminel du 10 août* : « Demande à Backmann pourquoi les gardes-suisses, accoutumés à une discipline exacte, paraissaient depuis quelque temps abandonnés à eux-mêmes, fréquentant les cabarets et les mauvais lieux, principalement dans les rues Saint-Nicaise et de Rohan, se tenant ordinairement sous le bras, souvent pris de vin ?... — A répondu qu'il avait fait tout son possible pour maintenir l'ordre ; mais qu'il y avait des têtes qui n'étaient pas saines, et que ce n'était point sa faute. »

Peltier pouvait donc se borner à dire que les Suisses déployèrent beaucoup de courage, ce qui est très-vrai. Mais en faire des saints, pour avoir le droit de les pleurer comme martyrs, franchement c'est pousser trop loin la licence du zèle royaliste.

Peltier raconte, p. 147, que deux cents gentilshommes coururent à l'Œil-de-Bœuf se ranger autour de la royauté pour la défendre ; mais ce qu'il oublie, et ce qui résulte de la déclaration de l'intendant de la liste civile, M. de Laporte, devant le tribunal criminel du 10 août (voy. le nº 1 du *Bulletin* de ce tribunal), c'est que M. Champcenetz, gouverneur des Tuileries, avait distribué, pour les défenseurs présumés du château, un nombre de cartes qui ne s'élevait pas à moins de deux mille ! Deux cents sur deux mille, c'est peu !

Peltier, p. 181, parle des mesures prises par Mandat pour disperser le peuple *sans effusion de sang*. Le lecteur peut juger de la vérité de cette assertion, en se rappelant la lettre où Mandat ordonnait qu'on laissât passer le peuple, pour le dissiper, *en l'attaquant par derrière !*

Suivant Peltier (voy. p. 197 et 198), Louis XVI et Marie-Antoinette se seraient montrés aux défenseurs du château et leur auraient parlé avec tant de majesté, tant de courage, que des larmes auraient coulé de tous les yeux, et que les assistants auraient été sur le point de renouveler le serment sublime des Hongrois à Marie-Thérèse : *Moriamur pro rege nostro*. Mais Peltier n'était pas là ; et Rœderer, qui y était, nous donne de l'attitude de Louis XVI, en ces circonstances, une idée toute contraire. Quant à Marie-Antoinette, Rœderer s'exprime ainsi : « La reine, dans cette nuit fatale, n'eut rien de viril, rien d'héroïque, rien d'affecté ni de romanesque ; elle fut femme, mère, épouse en péril ; elle espéra, s'affligea, se rassura. » (Voy. le récit de Rœderer, t. XVI, p 456 de l'*Histoire parlementaire*.) Interrogeons-nous un autre témoin, le très-violent royaliste Georges Duval ? Il ne fait parler la reine que pour gémir de « l'imprudente inconvenance » de quelques-unes de ses paroles ; et de Louis XVI, il dit : « Son air et son maintien étaient faits pour ôter le courage aux plus intrépides. » (Voy. les *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 118 et 119.)

Un des traits caractéristiques du 10 août, ce fut l'alliance spontanée de la bourgeoisie et du peuple contre la royauté, et voilà ce que n'ont garde de faire remarquer ni Peltier ni ses plagiaires. Rien de plus certain, cependant. D'après le récit du royaliste Maton de la Varenne (*Histoire particulière*, etc., p. 130 et 131), la premiere attaque était commandée par des gardes nationaux, dont il donne les noms ; et devant le tribunal criminel du 10 août (voy. le *Bulletin* de ce tribunal, nº 10), un caporal suisse dépose « que, dans la nuit du 9 au 10, on leur annonça l'arrivée des *brigands des faubourgs* pour assassiner le roi ; mais qu'au jour, n'ayant vu paraître que des bataillons de gardes nationaux, ils commencèrent à s'apercevoir qu'ils avaient été induits en erreur. »

Peltier assure, p. 222, que les soldats suisses parurent violemment émus du départ du roi pour l'Assemblée. La vérité est que ce départ leur fit plaisir, parce qu'ils en conclurent qu'ils n'auraient point à se battre. *Tant mieux! nous ne serons pas obligés de faire feu!* Tel est le propos que rapporte, comme l'ayant entendu tenir par plusieurs de ses camarades, un caporal suisse qui, après le 10 août, eut à comparaître devant le tribunal criminel (voy. le *Bulletin* de ce tribunal, nº 10). De la déposition de ce même caporal, il résulte que, si les Suisses ne craignaient point la mort, la nécessité d'égorger un peuple qui ne leur avait fait aucun mal n'en était pas moins odieuse à leurs yeux ; que, dans la nuit, on leur distribua de l'eau-de-vie pour les exciter ; que les capitaines, passant dans leurs rangs, cherchaient à les animer de plus en plus, par des paroles

telles que celles-ci : *Avez-vous de bonnes pierres ? Vos fusils sont-ils bien amorcés? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre.* Le déposant ajoute : « Le sous-lieutenant Maillardoz était le seul qui s'opposât à ce qu'on fît feu. » Ce sont là des circonstances du plus haut intérêt : elles prouvent que ces malheureux soldats suisses ne se seraient pas battus, s'ils n'y eussent été forcés par leurs officiers. Hommes du peuple eux-mêmes, ils sentaient bien qu'on leur ordonnait de faire feu sur leur propre cause. Ils tombèrent martyrs, non de leur attachement pour le roi, dont ils se souciaient fort peu, mais de ce code de meurtre aveugle : la discipline ! Il va sans dire que tout cela est soigneusement masqué, soit dans le récit de Peltier, soit dans celui du colonel Pfyffer, et l'on devine pourquoi.

Par qui furent frappés, dans l'attaque du château, les premiers coups ? Voici comment Peltier, parlant de ce qu'il n'a pas vu, raconte les faits : « Le peuple, en entrant dans la cour, criait, avec d'horribles imprécations : « A bas les Suisses ! » Les Suisses, du haut des fenêtres, répondirent, non par des signes d'amitié, mais en agitant leurs chapeaux et leurs mains, pour indiquer aux séditieux de se retirer. » (*The late picture*, etc., p. 224.)

Avons de pousser plus loin, remarquons que ce récit se trouve formellement contredit par le témoignage, assurément peu suspect, du colonel suisse Pfyffer, qui assure que les Marseillais entrèrent, non pas, comme Peltier l'affirme avec tant d'assurance, en criant : « A bas les Suisses ! » mais, au contraire, « en faisant signe aux Suisses de venir les joindre. » (Voy. le récit du colonel Pfyffer, t. II des *Mémoires de Weber*, note J des éclaircissements historiques.) Or, cette assertion du colonel Pfyffer, témoin et acteur dans l'événement, concorde avec le récit de Pétion. (Voy. *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 442.) Quant à l'interprétation donnée par Peltier aux signes que faisaient les Suisses, elle est réfutée d'une manière péremptoire par un autre témoin, acteur aussi dans l'événement, le capitaine des canonniers de garde au château, lequel s'exprime ainsi : « Je vis le peuple dans la cour Royale, faisant signe aux Suisses de se rendre. Par un signe que ceux-ci firent, *nous comprîmes qu'ils le désiraient.* Aussitôt, avec confiance, nous entrâmes, etc... » (Voyez ce récit, t. XVII, p. 208, de l'*Histoire parlementaire.*)

Revenons au tableau tracé par Peltier : « Une douzaine de sans-culottes s'avancèrent jusqu'au pied du grand escalier, où ils s'emparèrent du premier factionnaire suisse, et, après lui, de cinq autres. Leur procédé consistait à lancer aux soldats des piques recourbées, au moyen desquelles ils les accrochaient par leurs uniformes et les tiraient à eux, au milieu de bruyants éclats de rire. Encouragée, la masse du peuple se précipita, cassa la tête aux cinq Suisses qui étaient déjà prisonniers et désarmés... Sur quoi, M. de Castelberg, repoussant la force par la force, ordonna le feu, etc. » (*The late picture*, etc., etc., p. 225.)

Ce prétendu fait me paraît avoir été bien légèrement adopté par MM. de Lamartine et Michelet. D'abord, Peltier, qui en général manque de logique dans ses mensonges, oublie tout à fait, en racontant ce détail, qu'il vient lui-même de dire un peu plus haut : « La ferme attitude des Suisses frappa les assaillants d'une telle frayeur qu'ils reculèrent (p. 224). » On comprend mal comment des hommes si épouvantés n'ont rien de plus pressé que d'aller attaquer, en éclatant de rire, les hommes qui les épouvantent ! Il y a mieux, si une provocation à ce point irritante et insultante avait eu lieu de la part du peuple, d'où vient qu'il n'en serait fait aucune mention par le colonel Pfyffer, si bien placé pour tout voir, et si intéressé à rejeter tous les torts sur les assaillants ? Et comment concilier cet ignominieux traitement fait à des soldats armés jusqu'aux dents, avec le cri que le même

Pfyffer met dans la bouche des Marseillais : *Vivent les Suisses, nous ne les désarmerons pas!* (Voy. ce récit à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, note J.) Et comment le concilier avec le rapport d'un autre témoin, acteur dans ces scènes, lequel affirme, d'accord en ceci avec Pétion, que les Suisses, sollicités de ne pas faire feu, s'ébranlèrent; et même que deux d'entre eux, l'ayant reconnu, « le prirent par-dessous les bras en pleurant. » (Voy. le récit du capitaine des canonniers de garde, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 308.)

De quel côté vint donc l'attaque, en ce qu'elle eut de meurtrier? Le colonel Pfyffer, dans son récit, glisse là-dessus le plus vite qu'il peut; mais le nº 9 du *Bulletin du tribunal criminel du 10 août* va nous l'apprendre :

« Un caporal suisse dépose que leur peloton se mit en devoir de retourner dans le corps de garde de la cour de Marsan ; qu'il avait déjà fait environ vingt pas, lorsque le peuple, qui remplissait les cours, fut fusillé, ainsi que le peloton qui se trouvait en ce moment sur le grand escalier près la chapelle; que LESDITS COUPS PARTAIENT DES APPARTEMENTS, sans qu'on sût quels étaient ceux qui les avaient tirés; que c'est ce qui les obligea, eux Suisses, de se défendre, parce que des citoyens, qui croyaient que c'étaient eux qui avaient fait feu, tiraient sur eux de tous les côtés. »

Invoquer un témoignage plus formel et qui, dans la circonstance, eût plus d'autorité, serait difficile. Eh bien, ce témoignage, tout le confirme. Comment s'exprime, dans son rapport, le commandant des canonniers de garde au château des Tuileries?

« ... En m'en retournant pour monter dans le château, afin d'engager les autres Suisses à venir, j'aperçus que, sur le balcon, les Suisses jetaient leurs cartouches. Je fis signe de cesser, pour éviter une foule immense qui se bousculait pour les ramasser; et poursuivant jusqu'au perron de la chapelle avec plusieurs de mes camarades, j'en pris deux autres. J'entendis leurs officiers qui leur défendaient de nous suivre. Je persistai à amener ces deux Suisses, en répondant aux officiers très-brusquement. A peine avais-je commencé à descendre, qu'un feu considérable commença à se faire par les Suisses tant intérieurement qu'extérieurement. J'eus l'affreux spectacle de voir un des Suisses que je tenais, tué à côté de moi, et l'autre blessé. La terreur, la rage, le désespoir s'emparèrent de mon âme; je me sauvai à travers les balles qui sifflaient à mes oreilles; et passant sur les corps morts, je volai à mes pièces qui étaient restées au Carrousel, pour venger mes frères assassinés par des monstres qui les avaient attirés par la confiance de s'unir ensemble. Signé LANGLADE, *capitaine des canonniers du 3e bataillon*, 6e *légion :* FLEURY, *sergent-major;* SIMON et CHARLAT, *sergents;* RENET, DUBUT, BOUDEL, BAROY, SIDOT. » (Voy. ce rapport, p. 309, t. XVII, de l'*Histoire parlementaire.*)

Et à son tour, que dit le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI?

« Un bataillon de fédérés et de citoyens, arrivé le premier, requit les Suisses de se ranger du parti du peuple. Ceux-ci répondent par des signes d'amitié; ils tendent la main aux citoyens, plusieurs arborent le bonnet de la liberté. Mais tandis que les citoyens se livrent à une douce illusion, des coups de canon tirés du château sillonnent l'armée du peuple; un nombre considérable, parmi lesquels on compte cent Marseillais, tombe sur le carreau. Horrible perfidie, qu'il faut moins imputer aux Suisses en général qu'aux exécrables artifices de leurs chefs et de la cour, etc... » (Voy. ce rapport, *ubi supra*, t. XVII, p. 320 et 321.)

On comprend, d'après cela, quelle dut être la fureur du peuple. De là le mot répandu dans Paris : *Une grêle de balles a été dirigée sur nous, lors-*

que nous avions encore la bouche sur leurs joues. Mot que l'auteur du *compte rendu* qui se lit dans le *Moniteur* affirme avoir entendu prononcer lui-même par plusieurs fédérés bretons.

La vérité est donc que les soldats suisses ne demandaient pas mieux que d'éviter la cruelle nécessité d'un combat pour une cause qui n'était point la leur ; qu'à la vue du peuple entrant dans la cour, ils lui firent des signes d'amitié ; que, là-dessus, les hommes du peuple s'avancèrent avec confiance ; qu'à des adjurations toutes sympathiques, quelques soldats répondirent en se laissant emmener ; que, furieux d'une défection qui allait devenir contagieuse, les officiers suisses et les nobles postés dans les appartements s'empressèrent de faire feu ; que le peuple se crut trahi, et tomba naturellement, à cause de cela même, dans les transports de rage qui se donnèrent carrière après le combat.

Certes, je n'ai ni tu ni voilé les lamentables scènes qui naquirent de ces transports de rage, et je n'en suis que plus autorisé à dénoncer l'effronterie avec laquelle tant d'écrivains ont présenté les Suisses du 10 août comme ayant été purement et simplement égorgés, alors qu'ils ne pouvaient se défendre. Si jamais victoire fut disputée d'une manière terrible et coûta cher au vainqueur, ce fut assurément celle qu'au 10 août remporta le peuple. On a vu combien furent meurtrières et la première décharge des Suisses, si imprévue, et leur première sortie : qu'on jette les yeux sur le récit du colonel Pfyffer, sur ce récit où il nous montre ses soldats, dans un seul poste, tuant *quatre cents hommes avant de céder* (voy. la note J, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II), et l'on aura une idée de l'intrépide mais furieux acharnement que ces malheureux esclaves de la discipline militaire apportèrent dans la lutte, une fois engagée ! Non, non, ils ne furent pas égorgés comme un paisible troupeau : ils tombèrent, les armes à la main, dans des flots de sang, versés par eux-mêmes, au service d'un roi qui fuyait le champ de bataille où on allait mourir pour lui !

LIVRE HUITIÈME

CHAPITRE PREMIER.

LA COMMUNE DU 10 AOUT.

Danton. — Mot farouche de David. — Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe. — Mort de Reine Violet. — Décret sur l'élection de la Convention nationale.— La Commune du 10 août; son caractère; ses actes.— La famille royale au Temple. — Tribunal criminel du 10 août. — Une circulaire de Danton. — Condamnations à mort. — Fin tragique du bourreau — Documents accusateurs découverts; rapport de Gohier. — Actes de vigueur. — La Fayette forcé d'abandonner son armée. — Dumouriez et Couthon au camp de Maulde. — Reddition de Longwy. — Le divorce établi. — Grands hommes naturalisés français. — Fête funéraire. — Nuit de terreur. — Lutte entre la Commune et l'Assemblée.

Danton était au pouvoir. Suivant un mot de lui, bien connu, un coup de canon venait de le porter au ministère.

Telle est l'impression qu'il a faite sur tous les historiens devant qui il a posé, que peu d'entre eux ont pu se défendre, en le peignant, de donner dans l'enflure. Les uns ont fait de lui un Jupiter tonnant, les autres l'ont grandi par la haine jusqu'à la hauteur sinistre du Satan de Milton.

Ce qui est vrai, c'est que de tous les personnages de la Révolution française, nul ne nous apparaît avec un caractère plus frappant.

Comme Mirabeau, Danton portait son âme sur son visage, visage imposant et sensuel, d'une laideur tour à tour attirante et terrible, visage brouillé de petite

vérole, sillonné, ravagé, bouleversé, mais, malgré le fauve éclair des yeux, malgré le dessin violent de la bouche, plein d'une douceur secrète.

Que Danton ait eu de grands vices, unis à de grandes passions, on le nierait en vain. L'éditeur d'une des feuilles les plus remarquables qu'ait enfantées le génie de la liberté militante [1], le cite au tribunal de la postérité comme ayant manqué de désintéressement, sinon de foi [2]. Le fait que Danton ne fut pas sans toucher l'or de la Cour, ce triste fait, si longtemps soupçonné, et, dans les *Mémoires de la Fayette*, affirmé d'une manière si décisive, Mirabeau se trouvait l'avoir consigné déjà dans une lettre destinée à ne voir jamais le jour, et qui lève, hélas ! tous les doutes [3].

Il est vrai que si Danton reçut cet or corrupteur, il ne le gagna point, et n'en servit pas la Révolution avec moins d'emportement ; mais avilir dans sa propre personne la cause qu'on défend, c'est la trahir !

Nous avons entendu raconter à Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel de ce nom, lequel tenait l'anecdote de sa mère, qu'un jour que Danton dînait avec Cavaignac et plusieurs Jacobins de leurs amis, il lui échappa de dire, dans les fumées du vin, que leur tour était venu de jouir de la vie ; que les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve, étaient le prix de la force conquise ; que la Révolution, après tout, était une bataille, et devait, comme toutes les batailles, avoir pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots inattendus, les convives se regardant les uns les autres avec étonnement, et le plus rigide d'entre eux, Romme, laissant paraître sur son front l'expression d'une douleur austère,

[1] Prudhomme, éditeur des *Révolutions de Paris*.

[2] Voy. l'*Histoire impartiale, etc.*, de Prudhomme, t. IV, p. 64 et 65.

[3] Voy. cette lettre tirée de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*.

Danton, qui s'en aperçoit, se lève brusquement, et s'écrie avec un immense et sardonique éclat de rire : *Mais croyez-vous donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans-culotte tout comme un autre ? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne puisse pas*, ajouta-t-il avec un geste cynique, *montrer mon derrière aux passants ?*

Tel il était : tenant de Diogène, tenant de Sardanapale ; mais avec cela, je ne sais quoi de grandiose, d'original et de fort. En parlant de ses manières, Garat l'appelle « un grand seigneur de la sans-culotterie. » On pourrait, en parlant de son intelligence politique, l'appeler l'homme d'Etat du chaos.

Fut-il cruel ? C'est à peine si ses ennemis l'ont osé prétendre. Et cependant — on va le voir — il se présente au jugement de l'histoire, le sang de septembre sur les mains ! Etrange nature ! Nul homme, dans la Révolution, ne parla un plus formidable langage ; nul ne mit son cachet sur des mesures plus meurtrières ; et pourtant, dans le cœur de quiconque le juge, il est à demi absous par l'involontaire sympathie qu'il inspire. Ah ! c'est que la soudaineté de la passion, ses inconséquences, les fougueux élans, la violence elle-même, quand il est manifeste qu'elle n'est que l'égarement de la sensibilité, ont quelque chose qui attache et fascine. Or, chez qui la haine et l'amour vinrent-ils plus directement que chez Danton du fond même des entrailles? Qu'on le suive dans sa carrière ardente ! Aujourd'hui, aussi dur que le destin, il dit qu'il *faut faire peur aux royalistes*, sachant bien quels arrêts sont enveloppés dans ces mots ; mais que lui importe ? Il ne verra pas tomber les victimes, et le bruit des sanglots n'arrivera pas jusqu'à son oreille. Que demain une femme éplorée passe devant lui, qu'une voix gémisse, pourvu qu'il soit à portée de l'entendre, le voilà désarmé subitement et attendri.

Que de fois ses fureurs apparentes ne furent qu'une sorte de généreuse hypocrisie ! Que de fois il disputa des victimes à la mort, en poussant des rugissements

terribles ! Il se donnait des airs de barbare pour acquérir le pouvoir d'être humain.

Et maintenant, supposez que sous ce masque de minotaure coule une larme, une de celles qui vont au cœur parce qu'elles en viennent ; supposez-le, ce tribun si violemment pratique, tombé tout à coup dans la mélancolie, se mettant à soupirer sur ce qu'entraîne d'amertume le rude gouvernement des hommes, et se frappant la poitrine, et regrettant de n'être pas né un simple pêcheur : quoi de plus touchant, quoi de plus irrésistible ?

Peut-être aussi, osons le dire, peut-être est-il une puissance cachée, même dans les contrastes par où l'humaine faiblesse se révèle. L'infirmité de notre nature est si susceptible, que les héros parfaits la glacent ; elle s'effraye de ne point se retrouver en eux. Danton eut des vices, mais qui tous contrastaient en lui avec des vertus. L'adoration respectueuse dont il entourait sa jeune femme n'en parlait que mieux aux sympathies de ceux qui savaient jusqu'où pouvaient aller la brutalité de ses propos et l'essor de ses désirs. Ce qu'il y avait quelquefois de boursouflé dans sa parole, n'en faisait que mieux ressortir le caractère habituel, qui était une simplicité mâle. Son aptitude à manier les ressorts occultes, à se plier à des manœuvres diplomatiques, à s'ouvrir par l'espionage des routes souterraines, ses ruses enfin, ne servaient qu'à donner du relief à l'impétuosité ordinaire de ses allures. Quel homme fut jamais d'une activité plus foudroyante en certains moments, et néanmoins plus paresseux ?

Ce charme et cette force mystérieuse du contraste, voilà ce que Danton posséda au suprême degré, et ce qui manqua totalement à Robespierre. Sous chaque vertu de celui-ci on sent le poli mais en même temps le froid de l'abstraction, tandis que sous chaque vice de l'autre petille le feu de la vie. Il y a dans la figure de Robespierre une sorte d'uniformité de ton. qui en rend la grandeur terne et presque sinistre ; mais pre-

nez un de ces tableaux de Rembrandt, ruisselants de lumière parce qu'ils sont pleins d'ombre, voilà Danton.

Comme dernier trait, on pourrait ajouter que ce qui palpita dans la personne de Danton, ce fut le génie facile de la France artiste et catholique, au lieu que Robespierre eut beaucoup de la dignité anglaise et de la roideur protestante.

D'où vient donc que, dans cette même France, et à Paris, son vivant foyer, la popularité de Danton finit par céder à l'ascendant de Robespierre? Rien ne prouve mieux qu'en dépit d'un déploiement prodigieux de passions, la Révolution française fut, avant tout, une idée, un principe. A celui qui représenta cette idée avec le plus d'élévation morale, et servit ce principe avec le plus de rectitude, à celui-là resta la force; si bien que, pour le renverser, quand la France eut la lassitude de son héroïsme, il fallut renverser la Révolution elle-même.

Reprenons notre récit.

Quelque décisives que dussent être les conséquences du 10 août, il semble que la famille royale n'en mesura pas, d'abord, toute l'étendue.

Nous avons décrit l'apathie de Louis XVI au milieu des événements extraordinaires qui venaient de se dérouler autour de lui : un écrivain royaliste nous a conservé un dialogue qu'il assure avoir entendu de ses propres oreilles, et qui peint d'une manière saisissante l'excès de cette apathie, rapproché de la farouche violence des passions allumées dans certaines âmes. Voici ce dialogue, qui eut lieu, le 10 août, entre Merlin de Thionville et le fameux peintre David :

« DAVID. Le croirais-tu? Il m'a demandé tout à l'heure, comme je passais devant la loge où il est enfermé, si j'aurais bientôt fini son portrait !

« MERLIN DE THIONVILLE. Bah ! Et tu lui as répondu ?

« DAVID. Que je ne ferais désormais le portrait d'un tyran que quand j'aurais sa tête dans mon chapeau.

« MERLIN DE THIONVILLE. Admirable ! je ne connais

pas de réponse plus sublime, même dans l'antiquité.

« David. Et là-dessus il a continué de manger sa pèche[1]. »

Mais, chose plus étrange, Marie-Antoinette, si ardemment préoccupée pendant le combat, parut porter gaiement le lendemain le poids de sa défaite, soit qu'un reste d'espoir agitât son cœur, soit que son orgueil répugnât à trahir le moindre abattement. De la loge du logotachygraphe on avait fait passer la famille royale dans un petit appartement de trois pièces, situé au premier, et dont les croisées donnaient sur la terrasse des Feuillants. Or, une foule de personnes se rassemblant dans cette partie de la terrasse pour voir les captifs, la reine et la princesse de Lamballe furent plus d'une fois aperçues courant l'une après l'autre dans la chambre qui leur servait de prison. Et même il leur arriva, au bruit de grands éclats de rire qu'on entendait retentir dans l'appartement, de se pencher sur le barreau des fenêtres, et, en secouant la tête avec force, de faire tomber de leurs cheveux des nuages de poudre sur les curieux groupés au-dessous d'elles[2].

Mais le peuple ne riait pas, lui, car à la première satisfaction de la victoire avait succédé la constatation funèbre de tout ce qu'il en coûte pour vaincre un roi! Il fallut enterrer les morts, il fallut que Paris les vît passer, les lourds tombereaux que suivent, en sanglotant, les épouses et les mères! Dangereux spectacle, trop propre à réveiller les fureurs un moment endormies!

Le 11 et le 12, elles s'attaquèrent à des statues, ces fureurs qui étaient à la veille d'épouvanter l'Europe, et ce fut encore une occasion de sang versé. Guingerlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, fut tué sur les débris de la statue de Louis XV, pour

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 126 et 127. — Note de l'auteur : « M. F... P ..., homme de lettres, encore aujourd'hui existant, confirmerait au besoin ce que j'avance, car lui aussi a entendu ce propos. »

[2] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 167.

s'être écrié, pendant qu'on la mettait en pièces : « Canaille imbécile, est-ce afin d'y placer l'anarchie que tu renverses la royauté de dessus son piédestal[1] ? »

A la place Vendôme, Reine Violet, une des crieuses de *l'Ami du peuple*, une des héroïnes des 5 et 6 octobre, fut écrasée par la chute de la statue équestre de Louis XIV, à la corde de laquelle elle s'était pendue pour l'abattre[2].

A propos de cette statue de Louis XIV, brisée le 12 *août* 1792, on remarqua, comme une sorte de coïncidence fatidique, qu'un des pieds de derrière portait, sous le sabot, l'inscription suivante : 12 *août* 1692[3].

L'Assemblée législative ne suffisait plus à la situation ; elle le sentait elle-même et avait hâte de s'effacer ; dès le 11, elle posa les bases d'après lesquelles devait être élue la Convention nationale, son héritière :

La distinction entre les citoyens *actifs* et les citoyens *inactifs* fut supprimée. — Tout Français âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, n'étant point en état de domesticité et ayant prêté le serment civique, fut déclaré électeur. — Enfin, tout électeur fut éligible à la seule condition d'être âgé de vingt-cinq ans[4].

La Révolution marchait à grands pas, on le voit ; cependant le décret conservait le *double degré d'élection*. Robespierre y vit un danger, une violation des principes[5], et peu s'en fallut que le journal de Prudhomme n'y vît une trahison : « Peuple, s'écriait-il à ce sujet, la grande journée du 10 août est manquée pour toi... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud réservé aux coupables :

[1] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, t. IV, p. 22.
[2] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 177.
[3] Montgaillard *Histoire de France*, t. III, p. 166.
[4] Décret du 11 août.
[5] Dernier numéro du *Défenseur de la Constitution*.

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois[1]. »

Au reste, ce n'était plus maintenant l'Assemblée qui était à la tête du mouvement, c'était la Commune.

Sorti de son souterrain, Marat avait paru à l'hôtel de ville[2] ; il y avait paru en triomphateur, porté sur les bras de ses blêmes séides ; et, admis sur-le-champ au nombre des dominateurs, il allait, dans les mesures révolutionnaires prises par eux, se réserver la part du sang.

Un mélange d'énergie nécessaire, de violence outrée et d'enthousiasme vraiment patriotique, voilà ce qui marqua, tout d'abord, l'action de la Commuue, soumise à deux influences contraires, tour à tour inspirée par Robespierre et embrasée par Marat.

Elle fit fermer les barrières, et, pour couper court aux désertions factieuses, suspendre les passe-ports.

Elle ordonna que les femmes de la reine, les officiers de divers bataillons, les machinateurs présumés des complots de la Cour, fussent interrogés sur l'heure.

Elle frappa d'incapacité civique et désarma tous les signataires des protestations, soit contre le camp de vingt mille hommes, soit contre la journée du 20 juin.

Elle envoya deux mille fédérés combattre à Rouen la contre-révolution, dont la Rochefoucault-Liancourt et les royalistes groupés autour de lui attisaient la flamme.

Elle décréta nombre d'arrestations, et ceux qu'on avait jetés en prison pour de simples propos sur le roi, la reine, la Fayette, elles le mit en liberté.

Elle remplaça la qualification de *monsieur* par celle de *citoyen*, et fit ajouter sur les actes publics, après ces mots : *l'an* IV *de la liberté*, ceux-ci : *l'an* Ier *de l'égalité*.

[1] *Révolutions de Paris.*
[2] Voy. dans le t. II de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, aux pièces justificatives, la lettre de Sergent-Marceau à l'auteur, nº 2.

Sous la dictée de Marat, qui, sans attendre l'effet de ses conseils, était allé mettre la main sur l'imprimerie royale, elle décréta brutalement que « les empoisonneurs publics, tels que les auteurs de divers journaux royalistes, seraient arrêtés, et leurs presses, caractères, instruments, distribués entre les imprimeurs patriotes. »

Mais, en revanche, elle releva sur les places publiques les estrades destinées aux enrôlements, souffla partout l'héroïsme en même temps que la colère, et vit monter en peu de jours jusqu'à dix mille hommes la phalange sacrée des volontaires décidés à mourir pour que la patrie vécût.

Avec des cloches elle fit des armes.

Avec les bronzes des statues de saints elle fit des canons [1].

Et ce qui étonne, c'est le grand nombre d'inconnus qui, du jour au lendemain, se trouvent appelés au partage de cette dictature sans exemple. Un des actes de la Commune avait été de concentrer son pouvoir dans un *Comité de surveillance*. Or, quels noms figurent sur la première liste? Ceux — en général très-obscurs — de Mathieu, Gomé, Rossignol, Chardret, Réal, Danjou, Dufort, Jalliant, Joly, Colmar, Lenfant, Nicout, Leclerc, Duchêne et Cally [2].

Les tribuns de l'hôtel de ville n'étaient pas pour s'en remettre à d'autres du soin de garder la famille royale. Le 12, Manuel, à la tête d'une députation de la municipalité, s'était rendu au sein de l'Assemblée, et sur ce qu'il avait dit du danger manifeste de loger le roi au Luxembourg, palais qui par plusieurs souterrains conduisait dans la campagne et offrait mille facilités à une tentative d'évasion, l'Assemblée avait décidé qu'à la Commune resteraient confiés, non-seulement la garde du roi, mais encore le soin de fixer sa demeure [3]. La Commune aussitôt désigna LE TEM-

[1] Voy. pour les actes ci-dessus résumés les procès-verbaux mêmes de la Commune du 10 août.
[2] *Fastes de la Révolution*, p. 336.
[3] Voy. la séance du 12 août, dans le *Moniteur* de cette époque.

PLE, et la famille royale y fut conduite le 13, par Pétion, à travers la place Vendôme, où elle eut à passer sur les débris de la statue de Louis XIV [1].

Sous le nom de TEMPLE, on comprenait un enclos qu'entouraient de hautes murailles garnies de créneaux. Au milieu s'élevait un lourd donjon composé d'une tour carrée, de quatre autres tours rondes sur les flancs, et, vers le nord, d'un massif que surmontaient deux tourelles. L'entre-deux de ces tourelles formait une sorte de terrasse, où l'on voyait en 1792 un léger treillage orné de fleurs grimpantes [2]. Du dehors, on arrivait à l'édifice par une grande porte cochère qui s'ouvrait sur une cour assez spacieuse. A droite, le long d'un mur très-élevé contre lequel s'adossait le donjon, il y avait un petit jardin. Mais dans ce terrain aride, point de plantes, point de fleurs; rien qu'un peu de gazon flétri, et pour tout ornement quelques maigres arbustes effeuillés par le vent d'automne. Autour de l'enclos bourdonnait une active et très-équivoque population de fripiers, de banqueroutiers et de juifs.

La famille royale avait d'abord été introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure ordinaire du comte d'Artois quand il venait à Paris; mais le soir, après le souper, pendant lequel Manuel se tint constamment debout à côté du roi, un commissaire de la municipalité vint donner l'ordre aux personnes du service de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'on avait pu se procurer et de les suivre. Ils obéirent. Un municipal les précédait une lanterne à la main. Il les conduisit au pied d'un corps de bâtiments auquel les ombres de la nuit semblaient donner des proportions gigantesques, les fit monter, par un escalier construit en coquille de limaçon, jusqu'au second étage, et les introduisit dans une pièce qu'une seule fenêtre éclairait. Un mauvais lit et trois

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 175.
[2] Nous empruntons ces particularités à un auteur qui a vu ce qu'il décrit ici, à Georges Duval. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 362.

ou quatre chaises en formaient tout l'ameublement.

Le municipal, se tournant vers un des valets de chambre, lui dit : « *C'est là que ton maître couchera.* » Les serviteurs étonnés se regardèrent en silence. Le roi entra. Il était très-calme. Il détacha lui-même du mur quelques gravures peu décentes, se coucha, et s'endormit paisiblement [1].

Du 13 au 17, la question qui agita le plus les esprits fut celle de savoir par qui et comment serait exercée la justice nationale. Dès le lendemain du 10, de pathétiques élans de générosité étaient venus honorer la victoire du peuple : on avait vu dans l'Assemblée les tribunes s'attendrir au spectacle de plusieurs Suisses arrachés à la mort, et, dans l'effusion de leur reconnaissance, levant les mains au ciel pour se donner, par un serment solennel, au génie de la Liberté, au dieu de la France [2]. Mais ce jour-là même, des voix sévères avaient retenti ; ce jour-là même, Lacroix avait demandé qu'une cour martiale fût formée pour juger les Suisses ; qu'on abandonnât le soin de la nommer à Santerre, et qu'elle fût tenue de « juger sans désemparer, » c'est-à-dire quand fumait encore le sang des citoyens morts dans le combat, c'est-à-dire quand n'étaient pas encore séchées les larmes de leurs épouses, de leurs mères. Et cette dure [3] proposition avait été immédiatement adoptée. Mais quoi ! ces malheureux soldats, qui, victimes de la discipline militaire, n'avaient fait, après tout, qu'obéir, étaient-ils donc les seuls, étaient-ils les vrais coupables ? Et les auteurs, les conseillers, les fauteurs de la longue conspiration qui avait abouti à tant d'homicides, pouvaient-ils compter sur le scandale de l'impunité ? A cet égard, plusieurs députations de la Commune vinrent coup sur coup et dans un langage menaçant, in-

[1] *Mémoires de M. Hue*, à la suite du *Journal de M. Cléry*, note B.

[2] Voy. dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 34, la séance du 11 août, 7 heures du matin.

[3] Qui croirait que M. Michelet, t. IV, p. 66 et 67, trouve ce conseil « violent en apparence, humain en réalité ? » Et le plus curieux, c'est qu'il en fait honneur à Danton, toujours par voie d'hypothèse : « Je serais porté à croire que Lacroix exprimait la pensée de Danton. »

terroger l'Assemblée et défier ses incertitudes. A son tour, Robespierre parut à la barre et demanda que les coupables fussent jugés souverainement en dernier ressort, par *des commissaires pris dans chaque section* [1]. L'Assemblée décrète aussitôt en principe qu'une *cour populaire* sera appelée à juger les coupables selon le mode qu'indiquera la commission extraordinaire. Elle se prononça par l'organe de Brissot, cette commission, et ses conclusions furent qu'on fît nommer par les sections, non pas un nouveau tribunal criminel, mais seulement un nouveau *jury*.

Ainsi, l'on conservait le personnel des *juges*, de ceux qui sont chargés d'appliquer la peine. L'inexorable Commune protesta. « Comme magistrat du peuple, dit l'orateur d'une dernière députation envoyée par l'hôtel de ville, je vous annonce que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même [2]. »

C'était trop menacer : l'orgueil de l'Assemblée eut un moment de révolte contre la tyrannie étalée dans ces avertissements fastueux et sinistres; Choudieu, tout ardent jacobin qu'il était, s'écria noblement : « Je veux qu'on éclaire le peuple et non qu'on le flatte. » Thuriot, après avoir signalé le danger d'asservir la justice aux impulsions de la vengeance, prononça ces belles paroles : « La Révolution n'est pas seulement pour la France, nous en sommes comptables à l'humanité... J'aime la Révolution ; mais si pour l'assurer il fallait un crime, j'aimerais mieux me poignarder [3]. » La résistance de l'Assemblée dura peu cependant. Une députation des citoyens nommés pour former le jury venait d'entrer, et l'orateur, d'une voix glacée, avait proféré ces mots, dont le vague épouvanta : « Vous paraissez être dans les ténèbres sur ce qui se passe à Paris [4]. »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 80.
[2] *Ibid.*, p. 91.
[3] *Ibid.*, p. 92.
[4] *Ibid.*, p. 93.

Le nouveau tribunal criminel fut donc formé. Les huit juges élus par les sections étaient Osselin, Mathieu, Pépin, Lavaux, Dubail, Daubigny, et ce Coffinhal, une des futures célébrités du tribunal révolutionnaire. Les jurés furent Blandin, Leroi, Boileau, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillères de Létang. Il y eut deux accusateurs publics, Lullier et Réal[1]. Robespierre avait été nommé juge, il formula son refus en ces termes : « Je ne pourrais être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire, et j'ai dû me souvenir que, s'ils étaient les ennemis de la patrie, ils s'étaient aussi déclarés les miens[2]. »

Rien de plus solennel que la manière dont se fit l'installation du tribunal criminel du 10 août. Les membres, avant d'entrer en fonctions, durent tous se présenter un à un sur une estrade élevée, et là s'adressant à la foule, chacun d'eux disait: « Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant en tel endroit, exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire? Jugez-moi, avant que j'aie le droit de juger les autres[3]. »

Le jour même où ce tribunal fut installé, Danton, comme ministre de la justice, adressait à tous les tribunaux, sur la marche qu'ils avaient désormais à suivre, une lettre d'une éloquence à la fois élevée et forte. Sans se poser en partisan de la loi agraire, il y assignait pour but au progrès des sociétés humaines l'*égalité de droit et de bonheur ;* il y reprochait à ses prédécesseurs d'avoir recommandé l'intolérance à l'égard des croyances politiques qui ne parlent qu'à la raison, et d'avoir prêché la tolérance à l'égard de ce fanatisme religieux qui ne tombe que dans les âmes serviles et, comme l'eau, ne gagne que les parties basses. Il prononçait ce grand mot : « *Il n'y a que tout ce qui était peuple qui pût aimer la Révolution.* »

[1] Georges Duval *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xx, p. 183.
[2] *Moniteur* du 18 août 1792.
[3] Bulletin du tribunal du 10 août, nº 5, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 193. British Museum.

Puis, après avoir fait en une forme de style empruntée à la fougueuse manière d'Isnard, l'histoire des trahisons de la Cour; après avoir rappelé avec indignation comment la première décharge des Suisses était venue interrompre de fraternels embrassements, et avec dédain, comment Louis XVI avait, fuyant son château, abandonné sa propre cause, le ministre terminait par ces sommations, d'un caractère si nouveau, adressées à tous les juges de France : « Jurez l'égalité; félicitez l'Assemblée nationale de ses décrets libérateurs; tournez contre les traîtres, contre les ennemis de la patrie et du bonheur public, le glaive de la loi, qu'on avait voulu diriger dans vos mains contre les apôtres de la liberté. Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera [1]. »

Comme Danton *n'écrivait jamais* [2], il était probable que, pour cette circulaire, il avait emprunté soit la plume de Fabre, soit celle de Camille.

Le tribunal criminel du 10 août entra aussitôt en fonctions. De Laporte, intendant de la liste civile; d'Angremont, maître de langues de la reine; un certain Salomon, convaincu d'avoir fabriqué de faux assignats dans la prison de la Force [3], et enfin le journaliste Durozoy, furent successivement condamnés à mort.

L'échafaud avait été dressé sur la place du Carrousel, et l'on avait fait sortir de la prison de la Conciergerie, pour exécuter les condamnés, les trois frères Samson, arrêtés eux-mêmes précédemment, par ordre de la Commune, comme ayant dû pendre les patriotes au profit de la Cour, si la Cour l'eût emporté [4].

De Laporte et Durozoy moururent avec courage.

Le dernier avait reçu dans son cachot, la veille de son exécution, une lettre de femme qui ne contenait

[1] Voy. le texte de cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 294-301.
[2] C'est ce que nous apprend Garat dans ses *Mémoires.*
[3] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 1.
[4] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p 191.

que ces quelques lignes : « Mon ami, préparez-vous à la mort. Vous êtes condamné, et demain... Je m'arrache l'âme, mais vous savez ce que je vous ai promis. Adieu. » Le malheureux baisa cette lettre plusieurs fois. « Hélas! dit-il, elle souffrira plus que moi! » Et il se mit à pleurer[1]. Mais devant les juges toute sa fermeté lui revint. Il entendit son arrêt sans changer de visage, et en sortant du tribunal il fit passer au président une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Un royaliste tel que moi devait mourir un jour de saint Louis*[2]. »

Vint ensuite l'exécution de Vimal, de l'abbé Sauvade et du libraire Guillot. Une circonstance épouvantable marqua cette exécution, faite à la lueur des flambeaux. Au moment même où le bourreau, tenant à la main la tête d'un des suppliciés, la montrait au peuple, il fut tellement saisi d'horreur, qu'il tomba mort sur la place[3].

Ces premiers coups, frappés les uns après les autres, semblaient annoncer une rigueur inexorable. Mais le tribunal du 10 août se relâcha soudain de sa sévérité, à ce point que Dossonville fut acquitté, « attendu qu'il était convaincu d'avoir trempé dans le complot du 10, consistant à allumer la guerre civile, *mais qu'il ne l'avait pas fait à dessein de nuire.* » Quelque singulière que fût la forme de ces considérants, l'auditoire se mit à applaudir vivement, à la grande stupéfaction de l'accusé, qui s'attendait si bien à mourir, que, pendant la délibération, ayant demandé à boire un verre de vin, il dit à celui qui le lui présenta : « Ah ! monsieur, ce verre de vin est le dernier que je boirai de ma vie[4]. »

Le vieux d'Affry, commandant des Suisses, fut aussi mis hors de cause. Il s'était abstenu dans la

[1] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 17.

[2] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 3.

[3] *Moniteur*, compte rendu de l'exécution du 27 août 1792.

[4] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 4.

journée du 10, et ce fut avec un véritable transport de joie que le peuple accueillit cet acquittement[1].

Pendant ce temps, une commission, composée de membres de l'Assemblée et de membres de la Commune, procédait à l'inventaire des papiers de la liste civile, et le résultat de ses découvertes, sur-le-champ publié, montrait combien étaient réelles les trahisons depuis si longtemps imputées à la Cour. Les documents accusateurs qu'au nom de la commission de recherches, Gohier lut à la tribune, ou qui furent produits les jours suivants, étaient :

1° Une lettre des princes à Louis XVI, prouvant que ce dernier connivait sous main avec ses frères et les émigrés, au moment même où, dans ses proclamations, il invoquait contre leur résistance l'intérêt de la patrie, les liens de la famille et les lois de l'honneur;

2° Des mémoires d'imprimeur contenant une longue nomenclature des libelles imprimés, aux frais de la liste civile, non-seulement contre les Jacobins, mais contre l'Assemblée nationale;

3° Une lettre adressée de Milan, le 27 avril, au secrétaire de l'intendant de la liste civile, dans laquelle on se félicitait de ce qu'en déclarant la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, les *imbéciles législateurs avaient donné dans le panneau et s'étaient mis la corde au cou.* La lettre, trouvée dans les papiers du roi, se terminait ainsi : *Guerre aux assignats; la banqueroute commencera par là. On rétablira le clergé, les parlements... Tant pis pour ceux qui ont acheté les biens du clergé!*

4° Une note spécifiant, de la part de la minorité constitutionnelle de l'Assemblée, le dessein secret de suivre le roi, dans le cas où il se déterminerait à quitter Paris pour ne pas dépasser la limite prescrite par la Constitution;

5° Plusieurs pièces constatant que Louis XVI avait

[1] *Bulletin du tribunal criminel du* 10 *août*, nº 5.

continué de solder ses anciens gardes du corps, et que, le 6 du mois d'août 1792, Septeuil, trésorier de la liste civile, avait payé, sur un bon du roi, les dépenses des princes émigrés[1].

Il est aisé de concevoir à quel degré de fureur les passions révolutionnaires durent être portées par la publication de ces documents, envoyés d'une manière officielle aux départements et aux soldats, lus par ordre du gouvernement à la tête de chaque compagnie et dans toutes les chambrées, dénoncés dans tous les journaux, commentés dans toutes les tavernes, hurlés dans tous les carrefours!

L'Assemblée elle-même, qui aurait tant voulu que la modération lui fût permise, se sentit entraînée sur la pente de l'indignation publique. Et comment, au milieu de l'ébullition générale, serait-elle restée silencieuse, immobile, glacée, lorsque précisément lui arrivait la nouvelle que la Fayette se préparait à marcher sur Paris; qu'il venait de faire arrêter à Sedan les trois commissaires envoyés à l'armée du Nord, Kersaint, Péraldi et Antonelle; qu'Arthur Dillon, un de ses lieutenants, était décidé à le suivre; que Luckner lui avait écrit: « Comptez sur moi, » et disait à ses soldats: « Mes camarades, il est survenu un accident; mon ami la Fayette a fait arrêter les commissaires, et il a bien fait[2]. » Il fallait que l'Assemblée fît acte de vigueur, ou consentît à périr.

Déjà, le 15, elle avait décrété que Louis XVI, la famille royale, les femmes des émigrés, leurs enfants, seraient les otages de la nation contre les invasions ennemies; déjà elle avait mis en accusation Barnave, Alexandre Lameth, Duportail, Duport-Dutertre, Tarbé, Montmorin, Bertrand de Moleville; le 18, elle fulmina contre la Fayette. Le département des Ardennes est déclaré en hostilité avec la loi; tous les fonctionnaires de Sedan sont rendus responsables de la sûreté des

[1] Voy. le rapport de Gohier, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 96 et 97, et les comptes rendus officiels des séances des 15, 16 et 17 août 1792.
[2] *Fastes de la Revolution, par Marrast et Dupont*, p. 338.

trois commissaires arrêtés ; ordre est donné de mettre la main sur les principaux administrateurs de cette ville, et trois nouveaux commissaires, Quinette, Gaudin, Isnard, partent avec pouvoir de requérir partout, soit les citoyens, soit les soldats[1].

La Fayette essaya, mais en vain, d'ébranler ses troupes. Averti de son impuissance par ces cris, les seuls qui répondirent à ces exhortations militaires : Vive la nation! vive l'Assemblée nationale! vive la liberté et l'égalité! il ne lui restait plus d'autre parti que de fuir. Dans la nuit du 19, accompagné de Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Gouvion, tous officiers feuillants, il quitta précipitamment son armée. Traverser inconnu les postes ennemis et gagner la Hollande, tel était son espoir[2]. Libre, qu'eût-il fait? Peut-être se serait-il laissé aller à tirer l'épée... et contre qui? Heureusement pour son honneur, il fut reconnu aux avant-postes autrichiens et arrêté. On sait le reste. Transféré de prison en prison, il finit par être jeté dans les cachots d'Olmutz, où sa gloire demeura enveloppée et préservée dans son infortune.

Dumouriez était alors au camp de Maulde, à la tête de vingt-trois bataillons et de cinq escadrons seulement ; il s'occupait à discipliner sa petite armée[3], en attendant que les circonstances vinssent ouvrir un camp plus large à sa fortune militaire et à son génie. Auprès de lui se trouvait un pauvre paralytique, auquel il s'était attaché, à cause de ses douces manières, de ses vertus domestiques[4], et d'un air de sensibilité que son histoire, du reste, ne démentait pas. Car, s'il était perclus des deux jambes, c'était pour s'être égaré, jeune encore, dans une visite nocturne à une femme qu'il aimait, et s'être enfoncé jusqu'au milieu du corps dans un terrain marécageux d'où il ne par-

[1] *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 333.
[2] Toulongeon.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. IV, p. 363 et 364.
[4] *Ibid.*, ch. IV, p. 370.

vint à se tirer qu'après de longs efforts[1]. Ce martyr de l'amour, c'était Couthon. Ami dévoué, Couthon agissait de son mieux sur l'esprit des commissaires de l'Assemblée pour faire nommer Dumouriez au commandement général des deux armées qui couvraient la frontière, lorsque cette nomination arriva soudain, apportée de Paris par un courrier[2]. L'intention de Dumouriez était d'ouvrir la campagne en Belgique. Mais l'Alsacien Westermann, envoyé au camp de la Fayette et accouru de Sedan en toute hâte, venant annoncer qu'il s'agissait, non plus de tenter, mais de repousser une invasion; que l'ennemi foulait déjà notre sol; que, de ce côté, l'armée se montrait au désespoir et prête à se débander; qu'il n'y avait pas enfin un moment à perdre, Dumouriez prit la route de Sedan, où bientôt nous le retrouverons.

Cependant, que faisait l'Assemblée? Décret transportant à Cayenne tout prêtre non assermenté qui, dans un délai de quinze jours, ne serait pas sorti du territoire français; décret ordonnant la séquestration de tous les biens des émigrés; décret appelant tous les citoyens de chaque section, sans distinction aucune, dans les rangs de la garde nationale, et donnant à cette milice une organisation révolutionnaire[3]; voilà quelles vives mesures l'Assemblée était en train de prendre, lorsqu'on apprit que la ville de Longwy, investie le 20 par le duc de Brunswick et le général Clairfayt, venait de se rendre.

Les bourgeois de cette ville, saisis d'effroi à la vue d'un bombardement, avaient sommé le commandant Lavergne de capituler, et celui-ci, complice caché de l'émigration, s'était empressé d'ouvrir les portes, quoique la place fût défendue par une garnison de deux mille hommes, et n'eût encore subi ni brèche ni assaut.

La trahison parut manifeste. Dans les papiers de

[1] *Mémoires de Dumouriez*, note des éditeurs.
[2] *Ibid.*, p. 373.
[3] *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 339.

Lavergne, on trouva une lettre signée Allebrade, qu'on lui adressait du camp ennemi, et qui contenait ces exhortations dégradantes : « Tu ne balanceras pas sans doute entre le parti de servir la cause du roi, ou d'être le stipendié de Pétion. Tu sais que ta femme est désolée, qu'elle t'a écrit plusieurs fois... Je suis chargé, de la part du roi et du duc de Brunswick, de te déclarer que ton zèle ne restera pas sans récompense, etc.[1]... »

Mais l'indignation de l'Assemblée n'avait pas attendu, pour éclater, la découverte de ce document accusateur.. Pour un soldat, pour un Français, n'était-ce pas déjà trahir que de se laisser vaincre sans combat? L'Assemblée publia cette proclamation lacédémonienne :

« Citoyens, la place de Longwy vient d'être rendue ou livrée ! Les ennemis s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres : ils se trompent... La patrie vous appelle, partez[2]. »

En même temps, elle décrétait ce qui suit :

« Tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre, sera puni de mort[3]. »

Et le sentiment exprimé par ce décret sublime était si général, que lorsque, dans la séance du 29 août, on vint lire un rapport des officiers, sous-officiers et soldats du troisième bataillon des Ardennes, où l'exposé des causes qui réduisaient à l'impuissance les défenseurs de Longwy aboutissait à cette question : « Que pouvaient-ils faire ? » plusieurs voix répondirent spontanément : « Mourir[4] ! »

On décida :

Que la ville de Longwy serait rasée ;

Que ses habitants seraient, pendant dix ans, privés du droit de citoyens français ;

Que les commandants des places assiégées pour-

[1] Rapport de Guadet à l'Assemblée sur la reddition de Longwy, dans la séance du 31 août 1792.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 126 et 127.
[3] *Ibid.*, p. 126.
[4] *Ibid.*, p. 148.

raient désormais faire démolir la maison de quiconque parlerait de se rendre pour éviter le bombardement;

Que ceux qui ne marcheraient pas à l'ennemi seraient obligés de remettre leur fusil aux citoyens en route pour la frontière[1].

Une nouvelle levée de trente mille hommes compléta la série de ces mesures, vraiment dignes du génie de la liberté, qui les inspirait.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au milieu de tant d'agitations, de luttes, de périls et de colères, la France ne cessa pas un instant d'être la nation des belles et fortes idées, la nation pensive. Car, tandis qu'elle confiait le salut public à l'exécution de lois que Sparte n'aurait pas désavouées, l'Assemblée, sur la motion d'Aubert-Dubayet, décrétait le divorce, comme premier pas vers l'égalité de l'homme et de la femme[2]; et, donnant notre pays pour patrie à une pléiade de grandes intelligences ou de grands cœurs dont s'honorait alors l'humanité, elle décernait le titre de citoyens français à Priestley, Payne, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Mackintosh, David-Williams, Gorani, Anacharsis Clootz, Compre, Corneille Paw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Maddisson, Klopstock, Gilleers, Kosciusko[3].

Ainsi, pendant que les rois essayaient d'ameuter l'univers contre la Révolution française, elle se montrait, au sein des éclairs, professant, avec d'inconcevables alternatives de calme et de passion, le culte de ces trois choses qui sont tout l'homme : la pensée, le sentiment, l'action!

Le 27 août, Paris prit le deuil. Ce jour-là, ce fut la fête des morts. Elle eut Sergent pour ordonnateur et M. J. Chénier pour poëte. Cette fois encore, la musique était de Gossec. On ne vit jamais rien de plus effrayant et de plus sombre. Le sarcophage des victimes du 10 août traîné lentement à travers la ville

[1] *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 340.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 158.
[3] *Fastes de la Révolution*, p. 340.

par des bœufs, à la manière antique ; la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire ; le cavalier qui agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, une liste de massacres ; les mânes des citoyens immolés à Nancy, à Nîmes, à Montauban, à Avignon, à la Chapelle, à Carpentras, au Champ de Mars, évoqués tous à la fois et comme invités aux funérailles des martyrs de la veille ; le glaive porté par la statue de la Loi ; les nuages de parfums autour des cercueils ; les cris rauques des hommes à piques, les lamentations des femmes [1]..., tout cela n'était que trop de nature à précipiter le peuple dans les voies de la fureur. Le choix même de l'emplacement y contribuait. Car cet emplacement, c'était le jardin des Tuileries, avec ses arbres déchirés par les balles, ses parterres flétris, ses fleurs brisées sur leurs tiges, ses statues de marbre coiffées du bonnet rouge. Et le colossal obélisque sur lequel on lisait cette inscription, si frappante par son laconisme : *Silence ! Ils reposent !* où s'élevait-il ? Sur le grand bassin, c'est-à-dire entre ce palais dont les dalles portaient encore la trace du sang, et cette place du Carrousel où, quelques jours auparavant, la peine de mort avait tué le bourreau !

Pour comble, il arriva que des royalistes osèrent, en dépouillant de leurs draperies, pendant la nuit, les statues de la Liberté et de la Loi, insulter à la douleur publique [2]. A quelles mesures, après cela, ne pouvait-on pas s'attendre ? Le lendemain, Danton, dans la séance du soir, se présente à l'Assemblée et dit :

« C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme : ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes... On a fermé les portes de la capitale, on a eu raison ; il était important de se saisir des traîtres ; mais y en eût-il trente mille, il faut qu'ils soient arrêtés demain... Nous vous demandons de nous autoriser

[1] Voy. pour les détails les *Révolutions de Paris*, nº CLXIV.
[2] *Ibid.*

à faire des visites domiciliaires. Il doit y avoir dans Paris quatre-vingt mille fusils en état... Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

Et aussitôt l'Assemblée décrète les mesures demandées par Danton[1].

A la Commune de fixer le moment où les visites domiciliaires seraient opérées : elle choisit la nuit, celle du 29 au 30; et le 29, dès six heures du soir, Paris, aux rayons du soleil couchant, apparut tout à coup plein de solitude et de silence. Personne dans les rues, personne dans les promenades; les boutiques fermées; aux barrières, pour les gardes, des Marseillais; sur la rivière, tous les batelets et jusqu'aux bateaux des blanchisseuses remplis d'hommes armés ; au haut et au bas des escaliers qui descendent à la Seine, sur les berges, le long de chaque quai, des sentinelles...

La terreur qu'éprouvèrent les royalistes fut immense, et deux d'entre eux, qui se cachaient alors dans Paris, ont légué à l'histoire le souvenir de leurs impressions[2]. Les fantômes de la Saint-Barthélemy venaient de se dresser devant quiconque se sentait suspect. Les uns couraient demander refuge à un ami, qui, tremblant pour lui-même, n'osait les accueillir ; les autres allaient s'enterrer dans quelque cabaret des faubourgs, ou se blottir dans des alcôves de prostituées. Il y en eut qui, cherchant asile au fond des hôpitaux et de leurs dortoirs, imaginèrent de s'y coucher à côté des malades[3].

Quelques-uns néanmoins déployèrent du sang-froid, témoin le procureur Séron, qu'on arrêta se montrant en robe de chambre à sa croisée et y jouant de la flûte[4].

Il était une heure du matin, lorsque les visites domi-

[1] *Fastes de la Révolution*, p. 340.

[2] Peltier et Georges Duval. Voy. le récit du premier, reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 215-216, et celui du second, t. II des *Souvenirs de la Terreur*, p. 194-200.

[3] *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 195.

[4] *Ibid.*, p. 196.

ciliaires commencèrent. Des patrouilles de gens à piques, de soixante hommes chacune, étaient dans chaque rue. Aux angles de tous les carrefours, des groupes de sentinelles arrêtaient l'imprudent qui s'aventurait dans la ville. Les maisons soupçonnées, celles des signataires de la pétition des vingt mille, furent fouillées avec une curiosité farouche et désintéressée ; on n'y cherchait pas de l'or, mais du fer. Peu de jours avant, une fouille ayant été faite, par ordre de la municipalité, chez Beaumarchais, signalé comme ayant dans sa maison un amas caché de fusils, il écrivait à sa fille, dans le récit de ce qui s'était passé : « Samedi 11, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient amener tout le peuple... Après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Mais pas un binet de perdu ! Une femme, au jardin, a cueilli une giroflée : elle l'a payée de vingt soufflets ; on voulait la baigner dans le bassin des peupliers[1].

Deux mille fusils, voilà tout ce que produisirent les visites domiciliaires[2].

Quant aux personnes arrêtées — et elles étaient au nombre d'environ trois mille — on les conduisit aux sections..., en général pour la forme ; car la plupart furent relâchées le lendemain. Parmi les prisonniers se trouva le père Lenfant, confesseur du roi[3].

Quoique la mesure des visites domiciliaires eût été décrétée par l'Assemblée elle-même, elle s'étonna et s'alarma de la vigueur avec laquelle la Commune y avait procédé. Aussi bien, depuis le 10 août, l'hôtel de ville avait déployé une intelligence révolutionnaire et une puissance d'action dont les anciens dominateurs prenaient ombrage. Que cette puissance ne se fût pas toujours renfermée dans les bornes de la légalité

[1] Extrait d'une lettre de Beaumarchais à sa fille, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 182. Collection Berville et Barrière.
[2] *Fastes de la Révolution*, p. 240.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 216.

stricte, régime des temps calmes, c'est certain. Née d'un orage, c'était un orage qu'elle avait reçu mission de gouverner. Nul doute qu'il n'y eût flagrant péril et violence extrême à faire afficher, par exemple, aux portes de chaque prison, les noms des prisonniers, à faire dresser la liste des électeurs aristocrates de tel ou tel quartier, à menacer de mort les vendeurs d'argent. Mais il ne faut pas croire, comme l'ont avancé sans preuves quelques historiens, que Paris fût ainsi tombé sous la dictature sans frein du premier venu, et que le rétablissement de l'ordre public n'entrât pour rien dans les préoccupations de la nouvelle Commune. Elle déployait certes autant de sagesse qu'elle avait montré d'énergie, lorsqu'elle décrétait en quelque sorte le respect des propriétés particulières ; lorsqu'elle protégeait les domiciles des artistes logés au Louvre, que le peuple prenait pour des courtisans ; lorsqu'elle invitait les citoyens à ne point tirer des coups de fusil dans Paris ; lorsqu'elle ordonnait que la ville fût illuminée toute la nuit, jusqu'à invitation contraire[1] ; lorsqu'elle recommandait l'exécution du décret de suppression des costumes ecclésiastiques, attendu que, « mal vus du peuple, *ils pouvaient exposer à quelques insultes ceux qui les portaient*[2]. » Les premières lignes de l'arrêté qui prescrit, sur ce point, l'obéissance à la loi, sont remarquables : « L'assemblée générale de la Commune, considérant que *le premier de ses soins est de rétablir l'ordre public*[3], etc... »

Il est juste aussi d'ajouter que, si elle fut terrible à l'égard des royalistes, et, à l'égard des fabricateurs de faux assignats, inexorable, cela ne l'empêcha point de prendre certaines mesures que commandaient l'humanité et l'équité, témoin la commission qu'elle nomma pour surveiller les soins à donner aux blessés

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 188.
[2] Arrêté du 12 août 1792.
[3] M. Michelet, grand détracteur de la Commune du 10 août, ne dit pas un mot de tout cela. Voy. son livre, t. IV, ch. III.

du 10 août, et celle qu'elle institua pour visiter les prisons et recueillir tous les renseignements *propres à assurer la justification de l'innocence*[1].

Mais l'Assemblée, jalouse d'un pouvoir qui menaçait d'éclipser le sien, se sentait naturellement disposée, et à grossir les fautes ou les violences de la Commune, et à fermer les yeux sur l'importance de ses services. Pour neutraliser son influence, elle avait déjà dès le 11 ordonné la reconstitution du département par voie d'élection, et il s'était engagé, sur ce terrain, entre les deux autorités rivales, une lutte qui n'était pas encore close d'une manière définitive, lorsque survinrent deux faits dont l'Assemblée s'empara en toute hâte.

Au nombre des amis de la Gironde, et, plus particulièrement, de Brissot, figurait Girey-Dupré, esprit plein de séve, cœur intrépide. Irrité, comme tous ceux de son parti, de l'ascendant de l'hôtel de ville, il se répandit, dans *le Patriote français*, en attaques qui se trouvèrent dépasser la limite de la justice. « La commune, disait-il dans son numéro du 28 août, a arrêté de faire des visites domiciliaires, pour forcer les citoyens à donner leurs fusils ou à marcher. »

Cette imputation avait un caractère doublement répréhensible. D'abord, il n'était pas vrai que les visites domiciliaires eussent été décrétées par la Commune, elles l'avaient été par l'Assemblée; ensuite il n'était pas vrai que la mesure eût pour objet de forcer « les citoyens » à donner leurs fusils ou à marcher; et une pareille erreur dans un pareil moment, si elle se fût accréditée, pouvait, en faisant croire au désarmement général de la population, créer un véritable danger public[2].

La Commune prit aussitôt l'arrêté suivant :

[1] Voy. le texte de cet arrêté, dont M. Michelet ne parle pas, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 189.

[2] M. Michelet, dans sa partialité systématique pour la Gironde, passe tout cela sous silence, et se borne à dire : « Non contente de fouler aux pieds toute liberté individuelle, la Commune ***poursuivit*** Girey-Dupré ***pour un article de journal!*** » T. IV, p. 101.

« Le Conseil fédéral arrête que l'éditeur du *Patriote français* sera mandé à la barre demain à 11 heures, pour s'expliquer sur une imposture qu'il a imprimée dans sa feuille sur le compte du Conseil général de la Commune.

« HUGUENIN, Président;

« MÉHÉE, Secrétaire[1]. »

Girey-Dupré avait derrière lui l'Assemblée ; il savait que les Girondins ne l'abandonneraient pas ; c'était, d'ailleurs, un homme de courage ; il répondit, par une lettre très-noble, très-agressive : « Vous m'avez mandé à la barre ; je ne m'y rends pas, parce que vous n'aviez pas le droit de m'y mander.... Si vous vous croyez insultés ou calomniés, il est des tribunaux où je vous attends. Si vous avez voulez voulu essayer votre pouvoir contre les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité qu'ils doivent dire au peuple, et qu'ils lui *diront*, vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve. Je suis fermement résolu à défendre jusqu'à la mort la liberté individuelle et la liberté de la presse que vous attaquez, les droits de l'homme auxquels vous attentez, les droits du peuple que vous usurpez. » Il finissait en sommant la Commune de motiver l'objet de sa plainte, se déclarant prêt, soit à soutenir la vérité, s'il l'avait dite, soit à rétracter une erreur, si elle lui était échappée[2].

Précisément, il arriva que, le lendemain de cette correspondance, un officier municipal[3], chargé d'apposer les scellés dans les maisons suspectes, fut averti de se transporter chez M. Pont-Labbé, qui avait son appartement au Garde-Meuble. Il s'y rendit, et ayant trouvé dans le Garde-Meuble un petit canon d'argent, appelé canon de Siam, dont l'enlèvement

[1] Extrait du registre des délibérations de la Commune, 28 août, l'an IV de la liberté et le 1er de l'égalité.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 153.

[3] « Et non pas « un *quidam* se disant membre de la Commune, » comme l'écrit M. Michelet, t. IV de son *Histoire de la Révolution*, p. 102.

par la multitude lui fut signalé comme fort à craindre, il le fit prendre et déposer à la section du Louvre [1].

Tels furent les deux faits qui servirent de prétexte à l'Assemblée pour essayer de briser la Commune; et il fallait absolument que cette insupportable tyrannie dont on faisait tant de bruit ne fût pas tout à fait ce qu'on disait, puisque, malgré le vif désir que l'Assemblée avait de la prouver, elle n'en put fournir que ces deux preuves. Les Girondins crièrent à la violation de toutes les règles, parce qu'un officier municipal, dans un moment où le peuple était déchaîné, avait pris sur lui de mettre en sûreté un objet appartenant à la nation! Ils crièrent à la violation de la liberté individuelle, à propos de Girey-Dupré, — non pas *arrêté*, mais *mandé* pour donner des explications nécessaires, — eux qui venaient de voter la violation du domicile de plusieurs milliers de citoyens; eux qui ne trouvaient rien à redire à l'arrestation de tant de suspects, pris, dans une seule nuit, comme en un coup de filet!

Et telle est la force de l'esprit de corps, que les Girondins rencontrèrent ici dans plusieurs de leurs collègues, en dehors même de leur parti, de véhéments auxiliaires. Dans la séance du 30, où fut lue la lettre de Girey-Dupré, Choudieu attaqua vivement la Commune; et Cambon déclara que, si ses membres ne pouvaient représenter les pouvoirs qu'ils tenaient du peuple, ils étaient des usurpateurs. Roland, de son côté, venait d'annoncer que, si on ne mettait fin au système de désorganisation entretenu par la Commune, il ne répondait pas de l'approvisionnement de Paris. Gensonné se plaignit de l'investissement de l'hôtel de la guerre; Grangeneuve demanda que l'ancienne municipalité reprît ses fonctions; et enfin, sur un rapport de Guadet, l'Assemblée décréta l'élection d'une municipalité nouvelle [2].

[1] A la section du Louvre et non pas « *chez lui,* » comme dit M. Michelet, t. IV, p. 103. — Voy. la déclaration de l'officier municipal devant l'Assemblée, séance du soir, 30 août 1792.

[2] Séance du 30 août 1792.

Seulement, par une contradiction fort étrange, on ne frappait celle dont on ne voulait plus, qu'en déclarant qu'elle avait bien mérité de la patrie.

Le même jour, dans la séance du soir, l'officier municipal qui avait enlevé le canon du Garde-Meuble comparaissait à la barre. Il expliqua sa conduite en termes à la fois si fermes, si respectueux et si décisifs, que Bazire demanda à l'Assemblée de lui témoigner solennellement sa satisfaction. Mais Lacroix et Grangeneuve insistant pour de tout autres conclusions, l'Assemblée se décida à renvoyer l'affaire à l'examen du comité de surveillance. Puis, sans désemparer, et sur le rapport de Vergniaud, elle annula le mandat d'amener lancé contre Girey-Dupré, comme attentatoire à la liberté individuelle et à la liberté de la presse [1].

A ce dernier décret avait été ajoutée une clause qui enjoignait à la Commune « de se renfermer, à l'égard des mandats d'amener et d'arrêt, dans les bornes prescrites par la loi sur la police générale et sur la sûreté de l'Etat. » Charlier demanda le renvoi à la commission extraordinaire, pour simple explication de la partie relative aux mandats d'amener. Vergniaud fit observer alors, bien sûr que rien n'était plus propre à irriter l'orgueil de l'Assemblée, que Huguenin, président de la Commune, avait été mandé à la barre et n'avait point obéi. « Mais, dit aussitôt un ami de Danton, Thuriot, cet ordre n'est peut-être point parvenu à la Commune, et il pourrait avoir des inconvénients dangereux. » A quoi Marbot répliqua par ces fières et dures paroles : « Je demande qu'un membre de l'Assemblée qui a peur d'un représentant de la Commune de Paris, laisse faire ceux qui ont du cœur [2]. »

Les passions étaient vivement excitées, et, sur la motion de Larivière, on venait de décider que Hugue-

[1] Voyez le texte de ce décret dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 163.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 164.

nin, qui d'abord n'avait été que *mandé* à la barre, y serait *amené* séance tenante, lorsque parut, conduite par Pétion, une députation de la Commune.

Tallien s'avance, et d'une voix ferme : « Législateurs, les représentants provisoires de la Commune ont été calomniés, ils viennent vous demander justice. » Il déclara ensuite :

Que la Commune avait reçu mandat de sauver la patrie, et qu'elle l'avait sauvée ;

Que ses actes étaient revêtus d'une grande sanction, celle du peuple ; que, par elle, les membres de l'Assemblée étaient « remontés à la hauteur d'un peuple libre ; »

Qu'elle n'avait donné aucun ordre contre la liberté des bons citoyens, et se faisait gloire d'avoir, pour le salut de l'Etat, arrêté les conspirateurs ;

Que si l'administration, et notamment celle des subsistances, était désorganisée, il en fallait accuser les administrateurs, absents à l'heure du péril.

« Nous avons fait des visites domiciliaires, ajouta-t-il ; qui nous les avait ordonnées ? Vous [1].

Il y avait dans ce discours laconique et hautain une phrase qui alors ne fut pas remarquée, mais dont, plus tard, beaucoup d'historiens, royalistes ou non, se sont armés pour prétendre que les journées de septembre furent le résultat d'une préméditation infernale. Cette phrase, la voici : « Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; ils sont enfermés dans une maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence [2]. » Mais les historiens auxquels cette *preuve* a paru si concluante, ont oublié que l'Assemblée à qui s'adressait Tallien, venait précisément de rendre un décret *prononçant la peine de la déportation contre tous les prêtres non assermentés* [3] ! Le mot de Tallien n'était donc pas « horriblement équivoque, » comme l'assure un écrivain

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 167.
[2] *Ibid.*
[3] Décret rendu le 19 août 1792 et définitivement rédigé le 26.

moderne [1]; il ne soulevait donc pas ce que ce même écrivain appelle « un coin du voile; » il ne prouvait donc pas « que les meneurs étaient décidés à garder la dictature, s'il le fallait, par un massacre [2]. »

Après Tallien, Manuel, prenant la parole, fit remarquer combien il était contradictoire, de la part de l'Assemblée, de briser un pouvoir qu'elle reconnaissait avoir bien mérité de la patrie [3].

La réponse du président fut d'une modération qui touchait à la faiblesse. Le fédéralisme, cet expédient, depuis si fatal aux Girondins, y perçait déjà dans ce cri, timidement hasardé : « Que dirait la France, si Paris, cette belle cité, voulait s'isoler du reste de l'empire [4]? » Le président termina sa courte allocution en promettant que la pétition de la Commune serait examinée et en invitant les députés à la séance.

En cet instant trois citoyens ayant été admis à la barre, un d'eux demande qu'il soit permis au peuple, qui attendait à la porte, dit-il, de défiler dans la salle. Cette requête, motivée sur le désir de voir les représentants de la Commune et suivie de la promesse menaçante de mourir, au besoin, avec eux, parut une insulte à l'Assemblée. Plusieurs membres s'écrièrent que la députation ne courait aucun péril, et comme le pétitionnaire répondait à la proposition de Lacroix d'admettre seulement vingt personnes, que, dans ce cas, « le peuple n'était pas libre. » — « Sommes-nous libres, nous? » répliqua Lacroix indigné. Les pétitionnaires n'osent insister, ils se retirent. Il y eut un moment de silence et d'attente. Manuel était sorti, il rentre et annonce qu'au lieu où l'Assemblée pouvait croire qu'il y avait un attroupement, il n'a trouvé que « trois ou quatre très-coupables pétitionnaires, » dont il a sur-le-champ ordonné l'arrestation. A cette nouvelle l'Assemblée se calme, le président

[1] M. Michelet, t. IV, p. 104, de son *Histoire de la Révolution*.
[2] *Ibid.* — Au reste, nous aurons occasion bientôt de revenir sur ce point important.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 167.
[4] *Ibid.*, p. 168.

remercie Manuel de son zèle, et la séance est suspendue [1].

Le 31 août, dans la séance du soir, Huguenin comparaissait à la barre, et s'excusait de n'avoir pas obéi plus tôt au décret qui l'y mandait, sur ce qu'il ne l'avait connu que par les papiers publics. Il fut admis aux honneurs de la séance, mais on renvoya son explication à la commission extraordinaire [2].

D'épouvantables événements interrompirent cette lutte.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 169

[2] *Ibid.*, p. 172 et 173.

CHAPITRE II.

SOUVIENS-TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY !

Immensité de nos périls en septembre 1792. — Désespoir de Paris : le peuple tremble pour la liberté du monde. — Projets de fuite agités par le ministère, combattus par Danton. — Joie sacrilége des royalistes. — Acquittements scandaleux. — Révélations sinistres de Gorsas. — La trompette du jugement dernier sonnée en quelque sorte par les ministres eux-mêmes et les Girondins. — Une grande conspiration des prisons dénoncée du haut de l'échafaud. — Tableau des circonstances qui mirent Paris en délire. — Coup d'œil sur l'interieur des prisons. — Les massacres ne furent point prémédités par la Commune. — Un discours de Robespierre à l'hôtel de ville. — 2 septembre ; on apprend que l'ennemi est aux portes de Verdun. — Proclamation de la Commune. — Paris saisi de fureur. — Prudhomme chez Danton. — La Commune félicitée par l'Assemblée. — Herangues véhémentes de Vergniaud, de Danton. — Mesures de salut public. — Spontanéité de la fureur populaire. — Massacre à l'Abbaye. — L'abbé Sicard. — Mademoiselle Cazotte. — Massacre aux Carmes. — Prodigieux élan de patriotisme. — Le comité de surveillance. — La Commune. — Servan à l'hôtel de ville. — Robespierre et Billaud-Varenne le soir du 2 septembre. — Arrestation de madame de Staël. — Commissaires envoyés à l'Abbaye par l'Assemblée. — Manuel à l'Abbaye. — Arrêté signé *Sergent* et *Panis*. — Le tribunal présidé par Maillard. — Scènes exécrables. — Les deux Anglais, à l'Abbaye. — Compte rendu des commissaires ; indifférence extraordinaire de l'Assemblée. — Enthousiasme militaire ; la Commune obligée de s'opposer au départ des ouvriers pour la frontière. — Alternatives de rage et de pitié. — Ceux qu'on acquitte portés en triomphe par les égorgeurs. — Meurtre de la princesse de Lamballe. — Le Temple menacé ; un ruban tricolore le protége. — Weber mis en liberté. — Prétendu supplice de la belle bouquetière. — Le meurtre ne fut pas salarié. — Dialogue caractéristique entre un prisonnier et un égorgeur. — Jourgniac de Saint-Méard devant Maillard. — Sur le verre de sang qu'on dit avoir été présente à mademoiselle de Sombreuil ; origine de cette fable atroce. — Rôle de Pétion, de Brissot, de la presse girondine, de Roland, de l'Assemblée, de Robespierre, de Danton. — Serment de haine éternelle à la royauté. — Nouvelle de la reddition de Verdun ; mort héroïque de Beaurepaire. — Monstres produits par le règne du meurtre. — La Salpêtrière. — Bicêtre. — Circulaire où Marat fait la propagande de l'assassinat ; complicité de Danton dans cette horrible propagande. — Massacre des prisonniers d'Orléans. — Statistique sanglante. — Accouplement de l'héroïsme et de l'assassinat ; ce qui est sorti de cet accouplement abominable. — Combien les journées de septembre ont coûté cher à la France, à la Révolution, à la liberté. — Critique historique.

Ah! lorsque ce cœur humain, qui contient le ciel et l'enfer, est tout à coup bouleversé dans ses abîmes, et que la tempête se fait dans l'homme, qui peut prévoir ce qu'il en sortira d'effroyable ou de sublime? Qui peut marquer la limite où s'arrêtera le déchaînement des passions humaines, arrivées à leur plus haut degré d'intensité? « Suffisamment intense, la glace brûlerait, » a dit Milton.

2 septembre 1792! Quels événements lui assignèrent une place dans nos annales, à cette date horrible? Et d'où vient qu'aujourd'hui encore, à tant de superstitieux esprits, dans l'obscurité des nuits sans sommeil, la Révolution apparaît, comme la nonne sanglante de la légende, tenant un poignard à la main, et portant une immense tache rouge à la place du cœur? Ne passons pas rapidement sur ce qui précéda : ce qui suivit serait incompréhensible!

Au mois de septembre 1792, la France se trouva dans une crise qu'aucun peuple ne connut jamais. Non, jamais nation ne se sentit mourir, avec une plus prodigieuse résolution de vivre.

Dumouriez, on l'a vu, était parti du camp de Maulde, pour se rendre à Sédan, où l'appelaient tous les périls. Il trouva, en arrivant, la situation désespérée. Vingt-trois mille hommes de troupes désorganisées, voilà tout ce qu'il avait à opposer à plus de quatre-vingt mille soldats aguerris, que menaient au combat un monarque puissant et deux grands capitaines. La cavalerie de l'ennemi était quatre fois plus nombreuse que la nôtre. Luckner, avec à peu près vingt-cinq mille hommes, couvrait Metz qu'on avait négligé de mettre en état de défense; il n'y avait donc à attendre aucun secours de ce côté. Et cependant, ce qu'il fallait défendre à tout prix, défendre sous peine de livrer Paris à l'épée, c'était la vaste étendue des plaines de la Champagne, c'était tout le pays ouvert qui s'étend entre la Marne et la Seine. La ville de Sédan, à la première attaque, devait inévitablement succomber; Mézières n'était pas capable d'une plus

longue résistance; Verdun n'avait d'autre sûr rempart que l'héroïsme du commandant Beaurepaire, et la récente reddition de Longwy remplissait les esprits de noirs présages [1].

Encore si la petite armée chargée de l'œuvre de salut avait été forte de son union! Mais loin de là. Déchirée par les factions, elle flottait entre mille pensées contraires. Les soldats regardaient les officiers comme des traîtres, et se tenaient prêts à désobéir; les officiers craignaient les soldats, et n'osaient rien orner. Les tendances contre-révolutionnaires des membres du département et des districts ajoutaient à ce désordre immense. Les commissaires de l'Assemblée avaient, par leur départ précipité, augmenté la confusion et l'alarme, à ce point que, d'après le témoignage formel de Dumouriez, « si le duc de Brunswick eût poussé seulement un corps de dix mille hommes sur Sédan, l'armée se serait dispersée dans les places ou aurait fui jusqu'à Paris [2]. »

Il est vrai qu'en ce temps-là même, la Révolution levait, sur toute la surface de la France, ses formidables recrues; il est vrai que les *volontaires de* 92 allaient faire leur apparition dans l'histoire; il est vrai que l'enthousiasme de la liberté transformait en soldats des enfants et des femmes. Dumouriez raconte avec attendrissement qu'au camp de Maulde, deux jeunes filles, l'une âgée de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, petites, délicates, bien élevées et modestes, suivaient les détachements français lorsqu'ils allaient au combat. Elles étaient très-braves, avaient autant de pudeur et de vertu que de courage, et les soldats les entouraient d'une amitié pleine de respect [3]. Mais ce que les enrôlements volontaires enfanteraient de prodiges, on ne pouvait le savoir encore, et l'on n'attendait du côté de Paris que des « bataillons levés à

[1] Tout ceci affirmé par l'homme le plus en état de bien connaître alors la situation militaire, c'est-à-dire par Dumouriez. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. V, chap. vi, p 385 et 386.
[2] *Ibid.*, chap v, p. 382.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. i, p. 315.

la hâte, sans officiers, sans discipline, mal armés, ne sachant pas tirer un coup de fusil[1]. »

Dans le camp ennemi, quelle différence! Tout y respirait la certitude du triomphe. A l'exception du duc de Brunswick, dont de secrètes répugnances glaçaient l'ardeur[2], les chefs de l'armée d'invasion se posaient déjà comme les exécuteurs prédestinés, inévitables, des vengeances de l'ancien monde. Lorsque le roi de Prusse, rejoignant à Trèves ses soldats, avait établi son quartier général au couvent des Chartreux, on avait remarqué[3] avec quel orgueil il promena ses regards sur les nombreux combattants, l'artillerie redoutable et l'imposante cavalerie qui devaient faire justice des idées nouvelles. Cet orgueil menaçant, tout avait, depuis lors, concouru à le justifier. Après la reddition de Longwy, couronnée par la nouvelle de la fuite de la Fayette, la désorganisation complète des armées françaises ne fit plus l'objet d'un doute dans l'esprit des alliés, et le succès de l'invasion parut infaillible[4].

Tel était l'état des choses, quand Dumouriez vint, à Sedan, se montrer aux troupes. Prévenues de longue main contre lui, elles l'accueillirent fort mal. Il fut surtout frappé de l'air morne des cavaliers. Comme il passait devant une compagnie de grenadiers, il en entendit un qui disait : « C'est ce b...e-là qui a fait déclarer la guerre. » Lui s'arrête à ce mot, et d'un ton impérieux : « Y a-t-il quelqu'un, s'écrie-t-il, assez lâche pour en être fâché? Croyez-vous gagner la liberté sans vous battre? » Cette vive réplique fit bon effet[5].

Le même jour, on apprit au camp que le roi de Prusse marchait sur Verdun.

Dumouriez assemble aussitôt un conseil de guerre. L'imminence du péril apparaissait à tous sous des

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. VI, p. 386.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 443
[3] *Ibid.*, p. 435.
[4] *Ibid.*, p. 442.
[5] *Mémoires de Dumouriez*, liv. V, chap. V, p. 385.

couleurs si effrayantes, que le lieutenant général Dillon opina sans hésiter pour qu'on mît la Marne devant soi et qu'on gagnât Châlons avant l'ennemi. Cet avis, appuyé sur l'absolue nécessité de songer d'abord au salut de la capitale, dont l'ennemi n'allait bientôt plus être séparé que par quarante lieues... fut unanimement adopté par le conseil. Seul, Dumouriez s'abstint. « J'y réfléchirai, » dit-il. Il congédia les officiers, et ne retint auprès de lui que le lieutenant-colonel Thouvenot, dont son génie avait deviné le génie. Alors, lui montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, lisière de bois qui s'étend depuis environ une lieue de Sedan jusqu'à une forte lieue au-delà de Sainte-Ménehould, il prononça cette parole prophétique : « *Voilà les Thermopyles de la France*[1]. »

Les Thermopyles! Ce mot de Dumouriez montre assez combien la France, en ce moment, était près de la mort!

Paris la sentait venir, avec un inexprimable mélange de terreur frémissante, de désespoir furieux, et d'audace on pourrait dire titanienne. Périr sous le fer du vainqueur, après avoir subi ses insolences, après avoir, peut-être, vu tomber autour de soi sa femme et ses enfants, c'est affreux, n'est-ce pas? Eh bien, ce n'était pourtant point là ce qui dominait dans l'épouvante de Paris. La liberté paraissait à la veille d'entrer dans son agonie, et c'est ce qui faisait verser des pleurs de rage, c'est ce qui donnait de convulsives frayeurs à ceux qu'elle avait nourris de son lait sanglant. Quoi! il allait s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens, ce foyer des idées nouvelles qui déjà rayonnait si puissamment sur le monde! Quoi! l'œuvre de tant d'intelligences en travail, l'objet de tant d'anxiétés sublimes, le fruit de tant de sacrifices, le prix de tant de combats, tout cela on allait le perdre, et qui sait? le perdre à jamais! Si on l'enlevait au genre humain, cette incomparable occasion de s'af-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, liv. V, chap. VI, p. 391.

franchir, la retrouverait-il? O Dieu! la Révolution française réduite à n'être plus, pour la France, qu'une matière à expiations, et, pour le monde entier, qu'une moquerie d'en haut, que la plus fameuse des aventures stériles, qu'un avortement dans la nuit de l'histoire!

Ainsi pensait le peuple, et il disait : « Me voici, je suis préparé à tout! »

Ainsi pensait Danton, et il disait : « Osons tout! »

Ainsi pensaient les Girondins; mais, plus timides, ils disaient : « Portons dans le Midi la statue de la Liberté[1]. »

Un jour, au plus fort de cette grande crise, Roland, Servan, Clavière, Lebrun et Danton se rassemblent chez le ministre des affaires étrangères. Pétion et Fabre d'Eglantine s'y trouvaient. Une espèce de conseil est tenu au bout du jardin. Le premier, Roland prit la parole : « Les nouvelles sont très-alarmantes, dit-il, il faut partir. — Et où comptez-vous aller? demande brusquement Danton. — A Blois. Et il faut que nous emmenions avec nous le trésor et le roi. » Clavière et Servan appuyèrent la proposition. Kersaint, qui arrivait de Sédan, avait été admis dans cette conférence : « Oui, dit-il, il faut absolument partir; car *il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas à Paris, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus.* » Danton parla de nouveau contre le projet de départ, et avec tant de force, que l'on convint de ne prendre aucune détermination avant d'avoir reçu des détails plus positifs[2].

Le bruit de ce qui venait de se passer circula bientôt dans tout Paris; on sut, ainsi que Vergniaud l'avoua plus tard, qu'au comité girondin des Vingt-et-un, on était très-alarmé[3]. Ce mot de Danton à Roland :

[1] Ce sont les propres expressions dont se sert Barbaroux. Voy. ses *Mémoires*, p. 37.

[2] Déposition de Fabre d'Eglantine, dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 84 et 85.

[3] Déclaration de Vergniaud, dans le procès des Girondins, *ubi supra*.

« *Garde-toi de parler de fuite, et crains que le peuple ne t'écoute*[1], » vola de bouche en bouche : l'émotion publique devint immense.

Et comme pour faire tourner cette émotion à la rage, la trahison semblait avoir levé son masque. Déjà, le compas à la main, les royalistes mesuraient sur la carte la distance qui sépare Verdun de Paris[2]; déjà leurs femmes se préparaient à agiter leurs mouchoirs blancs — qu'on se rappelle 1815! — sur le passage des profanateurs de Paris. Que les conspirateurs pour le compte du trône et de l'autel fussent enregistrés, soldés, divisés par brigades, et soumis à la direction d'un comité central, nul n'en pouvait douter, depuis que le procès de Collot d'Angremont était venu jeter sur toutes ces trames une lumière sinistre[3]. Et contre les perfidies soupçonnées, que dis-je? contre les perfidies connues, quel refuge? Les tribunaux paraissaient de connivence avec les accusés conduits devant eux. La haute cour d'Orléans ne jugeait pas, et le *Patriote français*, de Brissot, fit remarquer avec emportement qu'au lieu d'être l'effroi des conspirateurs, elle en était devenue la sauvegarde. Il n'était pas jusqu'à ce tribunal criminel du 10 août, un moment si sévère, qui ne se fût mis tout à coup à déployer une indulgence évidemment systématique. Le 30 août, Montmorin, gouverneur de Fontainebleau[4], avait été acquitté par un arrêt dont les *considérants* étaient ceux-ci : « Attendu que Louis-Victoire-Hippolyte-Luce Montmorin est convaincu d'avoir coopéré au complot qui a amené les crimes commis dans la journée du 10 août; qu'il est convaincu d'avoir écrit de sa main un projet de conspiration, lequel a été trouvé dans ses papiers, mais qu'il n'est pas convaincu de l'avoir *fait méchamment et à dessein de nuire*... etc.[5] » C'était la seconde

[1] *Fastes de la Révolution*, p. 344.
[2] C'est ce que faisait, par exemple, Durand de Maillane, qui l'avoue dans ses *Mémoires*, p. 47, 49.
[3] Voy. le rapport de Bazire, du 6 novembre 1792.
[4] Ce n'est pas de Montmorin, l'ex-ministre, qu'il s'agit ici.
[5] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 8.

fois qu'on jetait au peuple l'insulte de ces conclusions moqueuses. L'indignation fut extrême. Au moment où l'arrêt fut prononcé, une voix cria : « Vous l'acquittez aujourd'hui, et dans quinze jours il nous fera égorger. » Et tous de réclamer, au milieu d'un violent tumulte, la révision par un autre jury. Le président Osselin parvint à ramener le calme, en invoquant la majesté de la loi, mais non sans se charger de reconduire lui-même Montmorin en prison. Il fallut aussi, chose singulière, emprisonner l'accusateur public, complice imprudent de ceux que sa mission était de poursuivre[1].

Ces scandales judiciaires. ô fatalité vraiment inconcevable! Marat se trouvait les avoir prédits, quelques jours auparavant, de sorte que, pour les esprits à la fois faibles et cruels, ils semblaient donner raison à son apostolat sanguinaire. « Quelle folie, s'était-il écrié, de leur faire leur procès! » Et il avait conseillé au peuple « de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les Suisses et leur complices, et de les passer au fil de l'épée[2]. »

Le 1er septembre, Gorsas, le Girondin Gorsas, traçait en ces termes, dans un numéro de son journal qui parut le lendemain, le PLAN DES FORCES COALISÉES CONTRE LA FRANCE, — plan reçu, assurait-il, d'Allemagne, et de main sûre :

« Ne point perdre de vue que plus de deux cents chefs, répartis dans divers cantons de la France, ont des pointsde réunion, et tiennent des signatures nombreuses de personnes prêtes à se joindre aux armées des princes, dès qu'elles se présenteront. — Les armées combinées marcheront sur les places comme pour en faire le siége, mais on ne s'emparera que de celles qui ouvriront leurs portes. — Tandis que le duc de Brunswick contiendra les forces patriotes, le roi de Prusse s'avancera avec son armée, grossie des contre-révolutionnaires de l'intérieur. — Le roi de

[1] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 8.
[2] *Ami du Peuple*, n° du 19 août 1792.

Prusse marchera sur Paris, qu'on réduira d'abord par la famine. Alors, aucune considération, pas même le danger de la famille royale, ne pourra rien changer à ces dispositions : Les habitants de Paris seront réduits en rase campagne, où on fera le triage. Les révolutionnaires seront suppliciés, les autres... (voile jeté sur leur sort); peut-être suivra-t-on le système de l'empereur de n'épargner que les femmes et les enfants. — En cas d'inégalité des forces, on mettra le feu aux villes; CAR (c'est l'expression des rois ligués) DES DÉSERTS SONT PRÉFÉRABLES A DES PEUPLES DE RÉVOLTÉS [1].

Ce n'est pas tout; une proclamation signée des *ministres* fut affichée sur les murs de Paris; on y lisait : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah! sans eux le combat serait bientôt fini [2]. » Le même jour, 1er septembre, un homme condamné aux galères et attaché au carcan avait crié : *Vivent les Autrichiens! vivent nos libérateurs! vive le roi! vive la reine!* Ramené devant les juges et condamné à mort, on l'entendit déclarer, du haut de l'échafaud, qu'il serait bientôt vengé; qu'il y avait une conspiration dans les prisons ; que, la nuit suivante, les prisonniers devaient sortir armés, égorger les sentinelles, incendier Paris [3]. Ce misérable était un charretier de Vaugirard, il se nommait Jean Julien [4].

Le peuple, que hantaient depuis si longtemps les plus noirs soupçons, le peuple crut à des menaces lancées par un homme qui était sous la hache ; il se rappela les bravades auxquelles de téméraires captifs s'étaient emportés; il se rappela qu'on fabriquait de faux billets de la Maison de secours dans toutes les prisons, qu'au Châtelet on avait découvert une énorme quantité de faux assignats et les planches pour les fabriquer [5].

[1] *Courrier des départements.*
[2] *Fastes de la Révolution*, p. 346.
[3] *Ibid.*, p. 348.
[4] Moore, cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. XI, p. 28.
[5] *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936. 7. — British Museum.

Et maintenant, si l'on récapitule, en les rassemblant, tous les traits du tableau qui vient d'être tracé : la frontière franchie par l'ennemi ; les généraux chargés de la défendre, traîtres ou déserteurs ; pour couvrir Paris, une armée trop faible, désorganisée, divisée, tombant en poussière ; Longwy livré et les envahisseurs à quelques marches de la capitale ; le gouvernement réduit à ne plus agiter que des projets de fuite ; la trahison partout ; la justice sans glaive ; Marat ; des excitations effroyables ; des proclamations ministérielles d'un vague à donner le frisson ; des journalistes sonnant, pour ainsi dire, dans leurs articles, la trompette du jugement dernier, et l'égorgement de la population tout entière annoncé, affirmé par de sinistres orateurs ayant pour tribune la guillotine... on en comprendra mieux, peut-être, comment Paris finit par tomber dans cette espèce d'ivresse satanique qui allait épouvanter la terre, et qui restera le deuil éternel des cœurs véritablement dignes d'appartenir au culte de la liberté.

Ce qui est certain, c'est que des rumeurs sanguinaires circulaient depuis quelque temps autour des prisons. Et il s'y passait des scènes étranges : « Le 27 août, raconte un des prisonniers de l'Abbaye, nous entendîmes le bruit d'un coup de pistolet qu'on tira dans l'intérieur de la prison ; aussitôt on court précipitamment dans les escaliers et les corridors ; on ouvre et on ferme avec vivacité des serrures et des verrous ; on entre dans notre chambre, où un de nos guichetiers, après nous avoir comptés, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé. Voilà tout ce qu'a voulu nous dire sur cet événement ce brusque et taciturne personnage[1]. » Cinq jours avant, au moment où les prisonniers allaient se mettre à table, de Chantereine, inspecteur du Garde-Meuble de la couronne, s'était frappé de trois coups de couteau, et était mort en disant : « Nous sommes tous des-

[1] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 18, des *Mémoires sur les journées de septembre.*

tinés à être massacrés... Mon Dieu ! je vais à vous [1]. »

Ainsi, rien qui ne concourût, soit à présager, soit à faire présager quelque chose de terrible. Et cela, en dehors de tout calcul de parti, de toute préméditation ; car, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui prouve combien il est faux que la Commune ait *machiné* les massacres, c'est que, le 1er septembre, le terme légal de quarante-huit heures se trouvant expiré, elle décréta l'ouverture des barrières et la liberté de circuler sans passe-port dans toute l'étendue du département : mesure absolument inconciliable avec le dessein de plonger Paris dans la terreur [2]. Ce jour-là Pétion lui-même occupait le fauteuil, où, à cinq heures du soir, Huguenin le remplaça [3]. Or, vainement chercherait-on dans le compte rendu de la séance un mot, un seul mot de nature à indiquer cette préméditation, dont les calomnies royalistes ont fait tant de bruit.

Robespierre prit la parole ; et pourquoi ? pour demander :

Que les membres du conseil se retirassent dans les assemblées primaires, de manière à hâter la nomination des électeurs ;

Que le corps municipal fût converti en administration municipale ;

Que, parmi les membres du conseil, ceux-là seuls fussent chargés de l'administration, qui n'avaient point perdu la confiance publique ;

Qu'on produisît, dès le lendemain, la liste de l'ancien corps municipal, afin de voir quels étaient ceux d'entre eux qu'on pouvait conserver [4].

De ces propositions, il résulte évidemment que Robespierre ne trouvait pas tout à fait satisfaisante la composition de la Commune, et que, d'accord en ceci

[1] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 18, des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[2] C'est ce que fait observer M. Dupont (de Bussac), dans son excellent travail sur les journées de septembre. Voy. les *Fastes de la Révolution*, p. 348.

[3] Procès-verbaux de la Commune, séance du 1er septembre 1792.

[4] *Ibid.*

avec l'Assemblée, il y voulait des modifications. On n'en sera pas surpris, si l'on se rappelle que la Commune obéissait à deux influences, révolutionnaires l'une et l'autre, mais l'une dans le sens de la vigilance et de la fermeté, l'autre dans le sens de la fureur.

Quoi qu'il en soit, Robespierre, tout en récapitulant ce que le conseil général avait fait pour se rendre digne de la confiance publique, mit en relief les manœuvres employées pour la lui ravir, et termina par cette phrase, qui en était la conclusion naturelle : « Remettre au peuple le pouvoir que le conseil général a reçu de lui[1]. »

Manuel combattit cette motion avec succès, et la Commune se contenta d'ordonner l'impression du discours de Robespierre[2].

Dans le courant de la journée, une sombre nouvelle était parvenue à l'Assemblée nationale : l'ennemi assiégeait Verdun ! Le soleil sanglant du 2 septembre se leva : c'était un dimanche.

L'ennemi à Verdun !... Ce ne fut, dans tout Paris, qu'un cri d'élan militaire associé à un cri de rage. La Commune se rassemble, et Manuel se levant aussitôt : « Verdun est assiégé. Avant huit jours, cette ville, la seule place forte qui existe entre Paris et l'ennemi, sera forcée de se rendre. » Puis il propose que sans délai tous les citoyens se réunissent, qu'ils campent le soir au champ de Mars, et que le lendemain ils courent à Verdun purger le sol français de la présence des ennemis ou périr en défendant la liberté. Cette motion est unanimement adoptée[3]. On arrête ensuite que tous les chevaux pouvant servir aux citoyens qui se rendent à la frontière seront retirés des maisons où ils se trouvent[4], et la proclamation suivante est rédigée :

[1] Procès-verbaux de la Commune, séance du 1er septembre 1792.
[2] *Ibid.* Voy. sur ces circonstances, qui ont donné lieu aux interprétations les plus extraordinaires et les plus fausses, la note placée à la suite de ce chapitre.
[3] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre 1792.
[4] *Ibid.*

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de les défendre. — Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux ; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans retard, et marchons à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres[1]. »

La Commune décide ensuite :

Que les sections donneront l'état des hommes prêts à partir ;

Que le comité militaire sera permanent ;

Que le canon d'alarme sera tiré, le tocsin sonné, la générale battue ;

Que deux commissaires iront à l'instant rendre compte de ces mesures à l'Assemblée nationale.

Une fièvre sans exemple s'était emparée des esprits. A midi — dans ce moment même la garnison de Verdun capitulait, et l'héroïque Beaurepaire, saisi d'un désespoir sublime, se brûlait la cervelle — le canon d'alarme tonne dans la capitale. Cet appel de guerre, les lamentations du tocsin, le bruit de la générale, font tressaillir tout Paris. Chacun prend ou cherche une épée. — Volons à l'ennemi ! Mais... l'ennemi n'est-il qu'à Verdun ? Et ceux qui l'ont appelé, ceux qui nous menacent de sa victoire, ceux dont elle doit assurer les vengeances et rétablir la domination insolente, les laisserons-nous derrière nous, pour qu'ils égorgent, si nous périssons, nos femmes et nos enfants ? Frappons avant de partir... Courons aux prisons... — Oui, voilà ce qui se dit dans la ville des nobles pensées, dans la cité des arts, au foyer même des lumières, tant il est vrai que, comme le monde physique, le

[1] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre 1792.

monde moral a ses épidémies! Et personne qui réponde d'une voix indignée que l'assassinat n'est point pour servir de prologue au drame du dévouement militaire! Et le cri déplorable, effroyable, insensé : *Courons aux prisons!* retentit, selon des témoignages contemporains qui ne sont que trop décisifs, « d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements, dans l'Assemblée nationale elle-même[1] !

Prudhomme raconte qu'au premier bruit du tocsin, il courut, effrayé, chez Danton, qui lui dit : « Soyez tranquille, vieil ami de la liberté ; c'est le tocsin de la victoire. — Mais, répondit Prudhomme, on parle d'égorger... — Oui, répliqua le ministre, nous devions tous être égorgés cette nuit. On avait procuré à ces coquins d'aristocrates, qui sont dans les prisons, des armes à feu et des poignards. — Mais enfin, quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un pareil complot? — Quels moyens? Le peuple, instruit à temps et irrité, veut faire justice lui-même... » Camille entra, et se tournant vers lui : « Tiens, lui dit-il, Prudhomme vient me demander ce qu'on va faire. » Alors, Camille : « Tu ne lui as donc pas dit qu'on ne confondrait pas les innocents avec les coupables, et que tous ceux que leurs sections réclameraient seraient rendus? » Prudhomme s'élevant contre la barbarie d'un tel procédé, Danton ajouta : « Toute espèce de mesure modérée est inutile. La colère du peuple est à son comble ; il y aurait du danger à l'arrêter. Sa première fureur assouvie, on pourra lui faire entendre raison. — Mais, fit observer Prudhomme, si le corps législatif, si les autorités constituées se répandaient dans Paris? — Non, non,

[1] *La Vérité tout entière*, de Felhemesi (anagramme de Méhée fils), récit reproduit *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 156, 180.

Nul n'était mieux placé que Méhée pour bien connaître les événements, et son langage est celui d'un homme complétement hostile aux septembriseurs.

Au surplus, pour la discussion d'un point si important et obscurci avec tant d'art, nous renvoyons le lecteur à la note placée à la suite de ce chapitre.

s'écria Camille. Le peuple, dans son courroux, pourrait faire des victimes dans la personne de ses plus chers amis. » Prudhomme se retira, le cœur oppressé. En passant dans la salle à manger, il aperçut, parmi les convives qui s'y trouvaient réunis, la femme de Camille Desmoulins, celle de Danton, celle de Robert, il revint chez lui tout pensif[1].

Cependant, les deux commissaires de la Commune ont été introduits à la barre de l'Assemblée. Ils lui annoncent les arrêtés rendus par l'hôtel de ville, y compris ceux qui ordonnent de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme. Ils lisent la proclamation. Vifs applaudissements. Et aussitôt, prenant la parole, le président de l'Assemblée dit aux députés de la Commune : *Les représentants de la nation, prêts à mourir comme vous, rendent justice à votre patriotisme. Ils vous remercient au nom de la France entière*[2]. »

Un instant avant l'arrivée des commissaires, l'Assemblée avait décidé, sur la proposition de Thuriot, que le nombre des membres du conseil général à élire serait porté à deux cent quatre-vingt-huit, mais en maintenant ceux qui, depuis le 10 août, étaient en exercice[3]. Ainsi, devant l'image de la patrie en danger, les deux pouvoirs naguère rivaux venaient de se rapprocher et marchaient de concert.

Vergniaud se leva : « C'est aujourd'hui que Paris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur ; je reconnais son courage à la démarche qu'il vient de faire, et maintenant, on peut dire que la patrie est sauvée. » Il loua les citoyens de se montrer moins occupés de faire des motions que de repousser l'ennemi ; il parla vivement des moyens employés par les envahisseurs pour répandre des terreurs paniques ; de l'or qu'ils semaient, de leurs émissaires ; il appela

[1] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, t. IV, p. 91, 93. — Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] Compte rendu de la séance du 2 septembre 1792, *Histoire parlementaire* t. XVII, p. 342.

[3] *Ibid.*, p. 337 et 341.

Longwy « la ville des lâches ; » il flétrit d'un éloquent anathème les âmes pusillanimes qui prenaient pour des bataillons armés la poussière soulevée devant une compagnie de houlans ; il s'étonna que les retranchements du camp qui était sous les remparts de Paris ne fussent pas plus avancés. On avait assez chanté la liberté, il fallait la défendre, et ce n'était plus de renverser les rois de bronze qu'il s'agissait ! Il termina en ces termes : « Je demande que l'Assemblée, qui dans ce moment-ci est plutôt un grand comité militaire qu'un Corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour, douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes ; car, il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou à chaque pas qu'ils font en avant ils piochent la nôtre [1]. »

Le vote immédiat de l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, répondit à ce discours ; mais, sur le massacre des prisonniers, dont il n'était que trop question, et pour le maudire d'avance, pour le prévenir, pour dégager l'enthousiasme militaire qui emportait la population, de la pensée farouche qui s'y était associée, pas un mot, pas un seul mot n'était tombé des lèvres du véhément orateur. Il avait dit : « Creusons la fosse de nos ennemis ; » mais il restait toujours debout, le cruel sophisme : « Nos ennemis sont devant et derrière nous. »

Et, comme s'il eût été écrit que, dans ces heures sombres, la Gironde elle-même fournirait à la violence ses plus forts excitants, Roland fit savoir à l'Assemblée qu'une vaste conspiration venait d'être découverte dans la Vendée, et Lebrun, ministre des affaires étrangères, vint annoncer que vingt mille Russes devaient traverser la Pologne et l'Allemagne, pour nous combattre ; qu'une flotte russe avait paru dans la mer Noire, qui, par les Dardanelles, se diri-

[1] Compte rendu de la seance du 2 septembre 1792, *Histoire parlementaire*, XVII, p. 340, 341.

geait vers la Méditerranée ; qu'enfin, onze vaisseaux, chargés de munitions, étaient partis d'Archangel pour Copenhague, et devaient gagner Cronstadt[1].

Ces discours enflammés, ces exhortations, ces craintes, ces nouvelles sinistres publiées coup sur coup, mille échos les portaient d'une extrémité de Paris à l'autre ! Le vent soufflait sur l'incendie.

Soudain Danton paraît à la tribune, et d'une voix de tonnerre : « Tout s'émeut, dit-il, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est pas encore au pouvoir de l'ennemi ; vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va courir aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple. Que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. — Le tocsin qu'on va sonner — il avait sonné déjà — n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée[2]. »

Des applaudissements universels saluent cet appel brûlant, et l'Assemblée rend un décret qui prononce « la peine de mort contre ceux qui refuseront, ou de servir personnellement ou de remettre leurs armes, et contre ceux qui, soit directement, soit indirectement, refuseraient d'exécuter, ou, de quelque manière que ce soit, entraveraient les ordres donnés, les mesures prises par le pouvoir exécutif[3]. »

Il était une heure et demie, et c'était à midi qu'avait retenti, avec le premier coup de tocsin, le premier coup du canon d'alarme[4].

[1] *Fastes de la Révolution*, p. 350.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 346 et 347.
[3] *Ibid.*, p. 347 et 348.
[4] Méhée fils, *La vérité tout entière*, p. 166, *ubi supra*. — Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, p. 90.

On a vu que, le 1er septembre, la Commune avait ordonné l'ouverture des barrières : quand elle apprit que l'Assemblée approuvait les mesures décrétées sur la proposition de Manuel, et même venait de rendre un décret qui en surpassait la rigueur, elle vota sur-le-champ, pour faire exécuter ce décret, l'arrêté qui suit :

« Les barrières seront à l'instant fermées ;

« Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront saisis ;

« Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal ;

« Ceux qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher, déposeront leurs armes à leurs sections, et on armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destineront à voler aux frontières [1]. »

Vers deux heures, cet arrêté était crié dans les rues. Aussitôt les barrières se ferment ; un immense drapeau noir flotte sur l'hôtel de ville ; tous les chevaux de luxe sont pris et toutes les armes requises pour le combat ; le son des cloches, le retentissement des tambours, la succession de plus en plus rapide des coups de canon, les clameurs des femmes, la vue des volontaires qui partent pour mourir, plongent Paris dans un délire funèbre : Eh bien ! s'écrie-t-on partout avec un redoublement de fureur, puisqu'il faut périr, puisque la liberté n'a plus de quartier à attendre, puisque la force écrase la justice, puisque la fin du monde est venue, qu'il ne reste pas derrière nous un seul de nos ennemis vivant pour frapper nos familles et triompher de ce grand désastre. Suivant le témoignage d'un auteur contemporain, la section Poissonnière mit en délibération, elle vota la mort des prisonniers [2] ; il en fut de même de la section du Luxembourg [3], et, quant à beaucoup d'autres sections, il existe de leur participation à ce mouvement fréné-

1 *Moniteur*, no 247.
2 Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 310.
3 *Ibid.*

tique une preuve d'autant plus saisissante qu'on a cherché à la faire disparaître : les feuillets des 2 et 3 septembre qu'on trouve arrachés de leurs registres [1]!

Un semblable mouvement ne se pouvait produire dans Paris, sans arriver jusqu'aux prisons. De très-grand matin, le concierge de l'Abbaye avait fait sortir sa femme et ses enfants [2], ce qui prouverait que les clameurs de la ville lui étaient parvenues, — chose bien naturelle, — et non pas, comme les écrivains royalistes l'ont prétendu, que le massacre avait son comité directeur et son mot d'ordre. De la même manière s'expliquent ces deux faits : d'une part, qu'on avança, ce jour-là, l'heure du repas des prisonniers, et d'autre part, qu'on emporta les couteaux [3]; car, pour que cette double circonstance accusât la barbarie systématique dont tant d'écrivains se sont complu à construire le hideux roman, il faudrait qu'un ordre identique eût été donné dans toutes les prisons. Or, rien de pareil n'eut lieu [4]. Et ce qui montre bien que les guichetiers ne reçurent d'autres avis que ceux qui leur furent, à divers intervalles, apportés par la rumeur publique, c'est qu'à la Force, le concierge Joinville n'apprit qu'à deux heures [5] la grande menace dont la ville était comme enveloppée, tandis qu'au Châtelet, chose plus remarquable encore, le concierge ne fut informé des massacres qu'à quatre heures [6], c'est-à-dire quand ils étaient déjà commencés. Non, elle n'exista pas, cette préméditation froide, systématique, infernale, qui centuplerait l'horreur d'événements déjà bien assez horribles, non :

[1] Voy. à cet égard la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] Madame Paysac de Fausse-Lendry. *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution*, p. 72 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[3] Ainsi que le raconte madame de Fausse-Lendry. *Ibid*.

[4] Voy. ce qui se passa à l'hôtel de la Force dans *Ma résurrection*, par Maton de la Varenne et ce qui se passa au Châtelet, dans la relation intitulée *Nuit du 2 au 3 septembre*.

[5] Voy. le récit de Maton de la Varenne, p. 146 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

[6] *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-37 — British Museum.

défaut absolu d'ensemble, soudaineté d'entraînement, alternatives de rage et de pitié, chaos de sentiments contradictoires, tout ce qui exclut l'idée d'une direction quelconque, tout ce qui peut sortir au hasard des profondeurs d'un peuple tombé en démence, voilà ce qui marqua les 2 et 3 septembre, voilà ce que mettra en lumière la suite de ce récit.

Un décret du 19 août avait prononcé la déportation contre tout ecclésiastique qui refuserait le serment. Tous les jours on arrêtait des prêtres insermentés, que l'on conduisait à la Commune, et de là, après les avoir interrogés, soit aux Carmes, soit au couvent de Saint-Firmin, soit à l'Abbaye. Le 2 septembre, vers deux heures et demie, au plus fort du délire populaire, quelques voitures, les uns disent six [1], les autres quatre [2], d'autres trois seulement [3], transportaient à l'Abbaye vingt-quatre prêtres, au nombre desquels l'abbé Sicard. Ces voitures étaient-elles escortées par des hommes qu'on pût croire tirés des bas-fonds de la société pour recevoir et gagner le salaire du crime ? Non : là figuraient plusieurs des combattants du 10 août, les fédérés d'Avignon, ceux de Marseille [4], et, comme le fit plus tard remarquer Desmoulins [5], des soldats de l'armée de Barbaroux. Suivait une grande multitude qui, à mesure qu'on avançait, « grossissait d'une manière effrayante [6]. » Des cris de mort étaient poussés. Tout à coup, soit colère, très-concevable mais aveugle, soit accès d'aliénation mentale [7], un des prêtres passe son bras à travers la portière et frappe à la tête d'un coup de canne un des fédérés qui accompagnaient [8] : celui-ci, furieux,

[1] L'abbé Sicard, dans sa *Relation*. Voy. p. 100 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[2] Méhee fils. Voy. son récit, p. 147 de l'*Histoire parlementaire*, p. 167.

[3] Voy. le récit de Peltier, t. II, p. 241.

[4] Relation de l'abbe Sicard, *ubi supra*, p. 100.

[5] Dans son *Histoire des Brissotins*.

[6] L'abbe Sicard, p. 101.

[7] C'est ce que suppose Méhée fils, dans son récit, p. 167, *ubi supra*.

[8] *Ibid.* Mehee rapporte cette circonstance pour l'avoir *vue*. Il suivait les voitures. L'abbé Sicard, qui était dans la première et ne pouvait savoir ce

tire son sabre, monte sur le marchepied de la voiture, et immole son agresseur [1]. Les fédérés mettent l'épée à la main; les compagnons de la victime sont égorgés à leur tour; et, quand on arriva à l'Abbaye, la dernière voiture ne conduisait plus que des cadavres!

C'était dans la première que se trouvait l'abbé Sicard. Au moment où elle atteignait la cour de la prison, que remplissait une foule immense [2], un prêtre croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière, et s'élance au milieu de la multitude : il tombe aussitôt, mortellement frappé. Deux autres, pour avoir fait le même essai, éprouvent le même sort [3]. L'abbé Sicard et deux de ses compagnons, qui n'essayèrent pas de fuir, furent épargnés, et purent se réfugier, quelques instants après, au comité de la section des Quatre-Nations qui siégeait à l'Abbaye. Ainsi, d'un prêtre vint la première provocation, et c'est à une tentative d'évasion que se rapportent les premiers meurtres [4].

Sur les circonstances qui marquèrent le massacre des autres prêtres, les divers récits ne présentent qu'incertitudes et contradictions; mais ce qui est certain, c'est que, dans l'ivresse d'un patriotisme stupide et barbare, les égorgeurs n'entendaient tuer que des ennemis de la Révolution, et mariaient du moins à leur frénésie sanguinaire le respect des services rendus à l'humanité. Aussi, lorsque, au sein du comité, l'abbé Sicard, poursuivi par des forcenés, allait périr, il ne fallut qu'un mot pour le sauver. « *Arrêtez!* s'écria un horloger, nommé Monnot, *c'est l'instituteur des sourds-muets, c'est le successeur de l'abbé de l'Epée.* » Et les sabres s'abaissèrent. Sortant alors du comité, et du haut d'une croisée, s'adressant à la foule qui encombrait les cours, l'abbé Sicard dit : « J'instruis les sourds et muets de naissance ; et comme le

qui se passait derrière lui, n'en parle pas. Voy., au surplus, sur cette scène, la note placée à la suite de ce chapitre.

[1] *Ibid.*

[2] Relation de l'abbé Sicard, *ubi supra*, p. 102.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

nombre de ces infortunés est plus grand chez les pauvres que chez les riches, je suis plus à vous qu'aux riches. » Il est interrompu par une voix qui s'écrie : « *Il faut sauver l'abbé Sicard, c'est un homme trop utile pour qu'on le fasse périr.* » Et tous de crier à l'envi les uns des autres : « Il faut le sauver ! il faut le sauver ! » Ils le prirent dans leurs bras[1], et voulurent le conduire chez lui en triomphe.

O nature de l'homme, quels sont donc tes abîmes? Ce même peuple, qui mettait tant d'enthousiasme à sauver la vie d'un conspirateur présumé, parce que c'était un être utile à l'humanité souffrante, le voilà qui, aussitôt après, se baigne dans le sang de pauvres prisonniers sans défense ! Et ce n'étaient point, comme on l'a prétendu, des assassins à gages, enrégimentés, organisés par un pouvoir occulte[2] : non, non. D'une enquête faite plus tard contre les septembriseurs, il résulte que, parmi les égorgeurs, à la prison de l'Abbaye, étaient des gens du voisinage, des personnes établies, charcutiers, fruitiers, limonadiers, boulangers, etc., et, de leurs fureurs, quand on les interrogea, ils ne donnèrent d'autres motifs que les provocations des prisonniers, que l'annonce prochaine de l'arrivée des Prussiens, lancée à travers les grilles comme menace et comme insulte[3].

De là, le désintéressement de leur cruauté. Les bijoux, les portefeuilles, les mouchoirs tachés de sang, qu'on trouvait dans les poches des morts, on courait les porter sur la table du comité des Quatre-Nations[4]. Ce que quelques-uns des meurtriers prirent aux victimes, ce fut leurs souliers; et cela, après en avoir obtenu du comité l'autorisation formelle, demandée en

[1] Relation de l'abbé Sicard, p. 105 et 106.
[2] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[3] Nous empruntons ce détail caractéristique à M Michelet, qui l'a tiré d'une pièce des archives de la police, à lui communiquée par M. Labat. Malheureusement, M. Michelet n'a pas vu dans cette circonstance la conclusion qui y est naturellement renfermée. Nous renvoyons, sur ce point, le lecteur à la note qui termine ce chapitre.
[4] Relation de l'abbé Sicard, p. 100 des *Mémoires sur les journées de septembre.*

ces termes par un d'eux : « Nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour la frontière[1]. »

A l'Abbaye, on tua jusqu'à cinq heures du soir. A ces exécutions présidait un profond silence, qui n'était interrompu que par les lamentations des mourants. D'intervalle en intervalle, un cri s'élevait, un seul cri : *Vive la nation*[2]*!*

A cinq heures, plusieurs voix appelèrent fortement Cazotte[3].

Affilié à la fraction contre-révolutionnaire des disciples de Saint-Martin. Cazotte s'était mis à la tête des conspirateurs mystiques. Les trente lettres de lui qui furent saisies et publiées, accusent, mêlée à toute l'exaltation de l'illuminisme, la haine la plus violente contre les idées nouvelles. Dans sa correspondance qu'il avait confiée, disait-il, *à la surveillance des anges*, il développait un projet d'enrôlement pour la guerre civile, et on y lisait cette phrase meurtrière : « *Que Louis XVI se garde bien de céder à un de ses penchants, la clémence*[4]*?* » Lorsque, à vingt jours de là, on le traduisit devant le tribunal du 10 août, il reconnut lui-même, après avoir entendu son arrêt, « que la loi était sévère mais juste, et qu'il méritait la mort[5]. »

A l'Abbaye, il dut la vie à un acte de dévouement filial. Au moment où il sortait du guichet, sa fille s'étant précipitée à son cou, et le couvrant de son corps, les égorgeurs, attendris, s'arrêtèrent. Eperdue, échevelée, plus belle encore de son désordre et de ses larmes, elle criait : « *Pour arriver jusqu'à mon père, il faut que vous me perciez le cœur.* » Le mot grâce retentit; Cazotte fut rendu à la liberté et à sa famille[6].

[1] Relation de l'abbé Sicard, p. 100 des *Mémoires sur les journées de septembre.*

[2] Jourgniac de Saint-Meard, *Mon agonie de trente-huit heures*, *ubi supra*, p. 24.

[3] *Ibid.*

[4] *Bulletin du tribunal criminel du* 10 *août*, nº 15.

[5] *Ibid.*

[6] *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 25, *ubi supra.*

Cependant une voix s'élève : « *Il n'y a plus rien à faire ici; allons aux Carmes*[1] ! » Or, il y avait si peu de préméditation dans l'horrible fait de ces massacres, et ils s'accomplissaient au sein d'une si grand confusion, que, quoique l'Abbaye contînt encore beaucoup de prisonniers, parmi lesquels plusieurs prêtres, la foule se porta tumultueusement aux Carmes.

Cette prison renfermait cent quatre-vingt-six ecclésiastiques, et seulement trois laïques : Régis de Valfonse, officier du régiment de Champagne, un officier de marine nommé de la Vieuville et le libraire Joseph Duplain[2]. Ce dernier parvint à se sauver en s'emparant d'une paire de pistolets déposés sur le rebord d'une fenêtre, et en se faisant passer pour un des égorgeurs[3]. On commença par demander aux prêtres s'ils voulaient prêter le serment : ils firent, selon Peltier[4], cette réponse qui, en un tel moment, était héroïque : « *Potius mori quam fœdari.* » Et, traînés dans le jardin du couvent, ils y furent tués pour la plupart à coups de fusil. Contre les dernières victimes, ce fut le sabre qu'on employa, « sur l'observation d'une multitude de femmes que l'autre manière était trop bruyante[5]. » De cent quatre-vingt-six prêtres, détenus aux Carmes, quatorze s'échappèrent pardessus les murs; cent soixante et douze périrent[6].

Chose navrante, mais caractéristique, et qui prouve combien était générale la funèbre démence d'où sortirent ces exécutions! A deux cents pas des Carmes, dans le jardin du Luxembourg, une compagnie de gardes nationaux faisait tranquillement l'exercice[7].

[1] Méhée fils, *La vérité tout entière sur les journées de septembre*, p. 169, *ubi supra*.

[2] Voy. la liste nominative des victimes, publiée par Prudhomme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.

[3] *Ibid.*, p. 109.

[4] T. II, p. 249.

[5] Roch Marcandier, *Histoire des hommes de proie*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 191. — Ce qui contredit formellement le récit de Peltier, p. 248 du t. II.

[6] Cent soixante et douze, voilà le chiffre vrai. A cet égard, la liste nominative publiée par Prudhomme est décisive.

[7] Roch Marcandier, *ubi supra*, p. 195.

Ah! pour intervenir, ils n'auraient certes pas eu besoin d'en recevoir l'ordre de Santerre, si à voir passer devant eux des événements semblables ils eussent ressenti la dixième partie de l'horreur que nous éprouvons à les rappeler.

Et dans cet intervalle, que faisait Paris? Que faisait la Commune? Que faisait l'Assemblée?

Sur tous les points où le sang ne ruisselait pas, Paris déployait un élan sublime. Les citoyens de la section de l'Observatoire, formés en compagnie franche, demandaient leur prompt équipement; la gendarmerie nationale pétitionnait pour que les boutons d'argent qui décoraient son uniforme fussent remplacés par un signe plus conforme à l'égalité; deux simples citoyens, Louis Rutteau et Louis Dumont, s'engageaient à lever chacun une compagnie de quatre cents hussards; un vieillard se présentait à la barre, après avoir armé et envoyé à la frontière deux de ses fils, pour solliciter en faveur du troisième un fusil qu'il n'était pas en état de lui procurer; des cochers de place partaient pour l'armée avec leurs chevaux, leur unique propriété; les dons patriotiques affluaient sur le bureau des représentants du peuple; celui-ci offrait de l'argent, celui-là faisait de son domestique un soldat, et se chargeait de son entretien à la frontière; un commis des bureaux de l'Assemblée fit don d'un habillement complet pour un volontaire; les habitants d'une petite ville de la Seine-Inférieure envoyèrent, dans la soirée du 2 septembre, vingt-deux mille livres, montant de leur cotisation patriotique, au même moment où la commune d'Aumale abandonnait à la patrie sont quart de réserve sur la vente des biens nationaux[1]. Et au roulement des tambours, au bruit de *la Marseillaise*, dont les échos de la grande cité se renvoyaient le mâle refrain, les citoyens de

[1] Pas un de ces faits qui ne sait officiellement constaté. Voy. la séance de l'Assemblée du 2 septembre 1792.

tout âge couraient aux places publiques, où ils s'enrôlaient par milliers [1].

Mais malheureusement, à l'exaltation qui fait les héros se mêlait un vertige qui fit des assassins. En rendant compte à l'hôtel de ville de l'état des choses, nn membre de la municipalité déclara « que les citoyens enrôlés, craignant de laisser Paris au pouvoir des malveillants, ne voulaient point partir que tous les scélérats du 10 août ne fussent exterminés [2].

A quatre heures du soir, le conseil général de la Commune avait repris sa séance, un instant suspendue : vers six heures, un officier de la garde nationale entra, apportant la nouvelle que le sang coulait à l'Abbaye et que le peuple commençait à pénétrer dans les prisons. Bien qu'il fût dominé par des passions moins violentes que le comité de surveillance, avec lequel il ne faut pas le confondre, et qui se composait alors de Paris, Sergent, Marat, Deforgues, Leclerc, Celly, J. Duplain, Durfort, Lenfant, le conseil général de la Commune n'en renfermait pas moins un grand nombre de révolutionnaires emportés. On ne pouvait donc s'attendre à le trouver seul calme au milieu de Paris frémissant. Il n'avait en aucune façon organisé les massacres, il n'entendait pas les sanctionner formellement, il comptait dans son sein quelques hommes auxquels ils inspiraient une secrète horreur [3]; mais, pris dans son ensemble, nul doute qu'il ne partageât l'ivresse générale. Eût-il voulu, d'ailleurs, couper court à l'entraînement populaire, deux circonstances qu'on trouvera notées plus loin démontrent que là eût été le terme de son pouvoir. Ces deux raisons combinées expliquent, sans le justifier, l'espèce de système de *laissez-faire* dont, ainsi que les ministres, ainsi que les Girondins, ainsi que l'Assemblée nationale, la Commune se chargea et reste chargée aux yeux de l'histoire.

[1] Voy. l'arrêté de la Commune cité plus bas.
[2] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre au soir.
[3] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

Elle ne s'abstint pas complétement toutefois, et nomma des commissaires qui eurent mission « d'aller aux différentes prisons protéger les prisonniers renfermés pour dettes, ou pour mois de nourrice, ou pour des causes civiles [1]. » Mesure très-louable en soi, très-nécessaire, mais qui, par cela même qu'elle protégeait une catégorie déterminée de prisonniers, semblait abandonner les autres au couteau ! Une autre mesure à laquelle les circonstances ne pouvaient que donner une couleur sinistre fut celle qui interdisait l'émigration par la rivière [2].

Parut le ministre de la guerre, le Girondin Servan. Il se rendait au conseil général de la Commune, sur une invitation qui, adressée à Danton, lui avait été remise, comme il l'apprit alors, par erreur [3]. Il se félicita de cette erreur qui « l'appelait au milieu de ses citoyens, » les assura de son dévouement à la chose publique, et promit d'être, à huit heures du soir, à la mairie, pour y concerter les opérations relatives à l'armée, avec Pétion, le commandant général Santerre, et un certain nombre de commissaires désignés, parmi lesquels Hébert et Billaud-Varenne [4]. Cette conférence eut lieu. Servan ne put donc ignorer, ce soir-là, des événements que, du reste, tout Paris connaissait déjà. Et comment croire qu'il ne courut pas en instruire Roland et Clavière, ses collègues, Roland surtout, ministre de l'intérieur ? Pourtant, nul ordre, soit préventif, soit répressif, ne fut donné ; que dis-je ? Les dépositaires du pouvoir exécutif osèrent prétendre, plus tard, qu'ils n'avaient appris les meurtres du 2 que dans la matinée du 3 !

Pendant ce temps, Paris restait livré à tout ce qui peut exalter la âmes : la terreur, l'enthousiasme, le soupçon. Mille rumeurs fantastiques circulaient. De livides fantômes semblaient passer et repasser dans

[1] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 sept. 1792. — Séance du soir.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

les airs. Une députation des citoyens de la section de L'Isle allait demander à l'Assemblée s'il était vrai que les ministres essent perdu la confiance de la nation[1]. Les esprits ombrageux se croyaient environnés de traîtres. Ils se demandaient si l'article récemment publié par Carra en faveur de ce même duc de Brunswick, maintenant sous les murs de Verdun, ne se liait pas à quelque noir complot. Billaud-Varenne et Robespierre, au sein du conseil général, peignirent vivement la douleur qu'ils éprouvaient de l'état de la France, et dénoncèrent l'existence d'une conspiration, dont Carra n'avait que trop bien fait apparaître le spectre, lorsque, dans son journal, il avait osé parler d'asseoir le duc de Brunswick sur le trône d'où venait de tomber Louis XVI[2].

L'arrestation de madame de Staël, le 2 septembre, montre jusqu'où allaient les défiances. « J'avais, écrit-elle, des passe-ports très en règle, et je me figurais que le mieux serait de sortir en berline à six chevaux, avec mes gens en grande livrée. Il me semblait qu'en me voyant dans cet apparat, on me croirait le droit de partir, et qu'on me laisserait passer. C'était très-mal combiné ; car ce qu'il faut, avant tout, dans de tels moments, c'est de ne pas frapper l'imagination du peuple, et la plus mauvaise chaise de poste m'aurait conduite plus sûrement. A peine ma voiture avait-elle fait quatre pas, qu'au bruit des fouets des postillons, un essaim de vieilles femmes sorties de l'enfer se jettent sur mes chevaux, et crient qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, et que je vais rejoindre les ennemis[3]... » La fille de Necker fut effectivement arrêtée et conduite, à travers des flots de peuple, jusqu'à l'hôtel de ville, où elle eut à comparaître devant la redoutable Commune. Survint Manuel. Il la prit sous sa protection,

[1] Séance du 2 septembre, six heures du soir. — Voy. *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 348.
[2] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[3] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. x.

et la fit entrer avec sa femme de chambre dans un cabinet qu'elle occupa jusqu'au soir. « A la nuit, Manuel me ramena chez moi dans ma voiture ; il aurait craint de se dépopulariser en me reconduisant le jour. Les réverbères n'étaient point allumés dans les rues, mais on rencontrait beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causait plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent, on arrêtait Manuel, pour lui demander qui il était ; mais quand il répondait : *le Procureur de la Commune*, cette dignité révolutionnaire était respectueusement saluée[1]. »

Tel était l'aspect de Paris dans la soirée du 2 septembre. Vers huit heures, la Commune envoya prier l'Assemblée de délibérer sur les rassemblements qui se formaient autour des prisons[2]. Car l'épidémie du meurtre allait se répandant. Déjà, à un premier appel de la Commune, l'Assemblée s'était montrée sourde[3], soit qu'elle fût emportée par le fatal courant, ou qu'elle se sentît impuissante à l'arrêter. Cette fois encore, elle demeura comme insensible, se bornant à nommer des commissaires « pour parler au peuple et rétablir le calme[4]. » Encore cette mesure fut-elle prise, sur la motion de Bazire[5], un Montagnard. Quant aux Girondins, pas un cri d'horreur ne s'échappa, en ce moment, de leurs lèvres, pas un mouvement ne trahit leur indignation. Et pourtant, sur ce qui se passait, nul doute n'était possible : Fauchet venait d'annoncer l'égorgement des prêtres renfermés dans la prison des Carmes[6] !

Les commissaires élus furent Bazire, Dussaulx, François de Neufchâteau, Isnard, Lequinio. Andein se joignit à eux volontairement[7]; et Chabot fit de même,

[1] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. x.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 350.
[3] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 47.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 350.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

sur la prière de Bazire[1]. Tous ils prirent le chemin de l'Abbaye.

La foule s'y était portée de nouveau ; et déjà un officier suisse, le malheureux Reding, avait été arraché de son lit par deux hommes que guida jusqu'à lui le guichetier. Les prisonniers qui survivaient au premier massacre aperçurent la lueur des torches, ils entendirent la voix de la victime que les meurtriers refusèrent de tuer dans son lit, chargèrent sur leurs épaules, et coururent immoler dans la cour[2].

Quel moyen d'arrêter ces transports sauvages? Ou, si rien ne devait être écouté, ni les conseils de la raison indignée, ni les plus saintes colères du cœur, ne pouvait-on, du moins, disputer à la mort quelques-unes des têtes menacées? Manuel en avait conçu l'espoir. Il se rend l'Abbaye, se présente à la multitude écumante, avec le livre des écrous à la main, il s'écrie : « Camarades, votre ressentiment est juste. Guerre ouverte aux ennemis du bien public; c'est un combat à mort; je sens, comme vous, qu'il faut qu'ils périssent; mais, si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne frémisse à l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang d'un innocent. — C'est vrai, répond le peuple. — Eh bien! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter, comme des tigres, sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable? » Manuel allait continuer, lorsque, fendant la foule, et agitant son sabre teint de sang, un des meurtriers l'interrompt d'une voix farouche : « Dites donc, monsieur le citoyen, si ces gueux de Prussiens et d'Autrichiens venaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables? Ne frapperaient-ils pas à tors et à travers comme les Suisses du 10 août? Moi, je ne suis pas

[1] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins, *ubi supra*.
[2] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 25 et 26 des *Mémoires sur les journées de septembre.*

orateur, je n'endors personne, et je vous dis que je suis père de famille, que j'ai une femme et cinq enfants, et que je n'entends pas qu'on les égorge, pendant que j'irai combattre l'ennemi[1]... » Un cri général d'approbation s'élève; on s'avance, on se pousse, Manuel[2] insistait. Arrive du sein du *Comité de surveillance* l'arrêté suivant:

« AU NOM DU PEUPLE. Camarades, il vous est enjoint de *juger* tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. A l'hôtel de ville, le 2 septembre,

« *Signé:* PANIS, SERGENT, administrateurs[3]. »

Cet arrêté avait un double but: celui d'ôter au massacre son caractère de férocité aveugle, ce qui fournissait à quelques prisonniers une chance de salut, et celui de protéger l'abbé Lenfant, dont le frère faisait partie du Comité de surveillance. De ces deux buts, le premier seul fut atteint. A peine l'ordre a-t-il été lu, qu'on l'approuve dans ce qu'il a de général. Une commission populaire est proposée; on la forme à l'instant même[4]. Un jury de douze citoyens est pris parmi le peuple. Qui présidera? Plusieurs voix désignent Maillard, le blême héros des 5 et 6 octobre. Maillard accepte, et aussitôt le tribunal entre en fonctions, « expéditif et sanglant tribunal, dit un de ceux qui eurent à le subir, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient fondées sur la vérité[5]. »

[1] *La Vérité tout entière*, t. XVIII, p. 170 et 171 de l'*Histoire parlementaire.*

[2] Méhée, auquel nous avons emprunté le récit de cette scène, ne donne pas le nom du commissaire de la Commune qu'il met en scène. Mais le récit de l'abbé Sicard, voy. p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*, et le rapport de Tallien, dans la nuit du 2 au 3, prouvent qu'il s'agit ici de Manuel.

[3] Maton de la Varenne, *Histoire parlementaire*, etc., p. 329.

[4] *Ibid.*

[5] Ce sont les propres termes qu'emploie Jourgniac de Saint-Méard. V.

Le président, en habit gris, le sabre au côté ; devant lui un écritoire, des papiers, des pipes, des bouteilles ; autour, dix hommes armés, dont deux en veste et en tablier ; d'autres étendus sur des bancs et assoupis ; à la porte du guichet, pour la garder, deux factionnaires revêtus d'une chemise ensanglantée, et, près d'eux, un vieux guichetier la main appuyée sur les verrous.... Voilà sous quel aspect se présentait la justice populaire, suivant le tableau qu'en a tracé un royaliste qui l'affronta sans périr[1].

Et, d'un autre côté, d'après une foule de témoignages qui défient toute contradiction, voici de quelle manière elle s'exerçait, cette justice qu'avait improvisée la vengeance et que servait la fureur :

Dès que le prisonnier paraissait, le président l'interrogeait sur son crime, et le sommait d'être fidèle à la vérité. Malheur à lui s'il mentait ! Le mensonge, c'était la mort ; et il y en eut qui furent sauvés, rien que pour avoir noblement répondu à cette question formidable : « Êtes-vous royaliste ? — Oui, je le suis[2]. » Aux yeux des juges, parler avec fermeté était un signe d'innocence[3]. En cas de condamnation, et comme pour épargner à la victime. jusqu'au dernier moment, la certitude de son sort, la formule adoptée était : *A la Force.* — Dans la prison de la Force, on adopta celle-ci : *Élargissez monsieur*[4]. — Alors, le prisonnier était conduit hors de la prison, où l'exécution se faisait au milieu du plus morne silence[5]. Y avait-il acquittement, au contraire? La joie éclatait sur tous les visages ; l'air retentissait des cris de *vive la nation !* On se précipitait sur le citoyen acquitté ; on l'embrassait avec enthousiasme ; les plus furieux

Mon agonie de trente-huit heures, p. 41 et 42 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[1] *Mon agonie*, etc., p. 40.

[2] C'est ce qui arriva notamment à Jourgniac de Saint-Méard. Voy. sa relation *ubi supra*, p. 49.

[3] *Ibid.*, p. 45.

[4] Méhée, *La Vérité tout entière*, etc., p. 175 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

[5] C'est ce que fit particulièrement remarquer Pétion, dans son discours du 29 octobre 1792.

parmi les égorgeurs l'enlevaient dans leurs bras sanglants, le portaient en triomphe jusqu'à sa demeure, et criaient le long de la route : « Chapeaux bas devant l'innocent qui passe[1] ! »

Il y avait à l'Abbaye trente-deux Suisses et vingt-deux gardes du corps de Louis XVI, qui avaient tiré sur le peuple dans la journée du 10 août. Leur mort, demandée violemment, fut décidée par ce mot tombé des lèvres de Maillard : *A la Force*. Mais l'attitude de la foule, en cet instant, donnait à l'homicide formule une signification si claire, qu'en l'entendant les Suisses tombèrent à genoux, les mains jointes, les regards suppliants. Un seul, parmi eux, marcha fièrement à la rencontre de sa destinée. Il lança son chapeau derrière lui, franchit le guichet d'un pas assuré, et, s'élançant lui-même sur la pointe des piques, mourut en soldat[2]. Tous ses camarades périrent, à l'exception d'un jeune homme qui n'avait point combattu au 10 août, et qu'un Marseillais attesta être seulement fils de Suisse. Celui-là, on ne se contenta pas de l'épargner, on le félicita, on l'embrassa, et on le reconduisit au milieu des plus vifs transports de joie[3].

Le tribunal condamna ensuite à mort Grandmaison, Maron, Vidant, accusés d'avoir fabriqué de faux assignats ; Vigné de Cusay, qui avait fait feu sur le peuple au Champ de Mars ; l'ex-ministre Montmorin ; Thierry, valet de chambre de Louis XVI ; Protot et Valvin, prévenus d'avoir volé la nation en émettant de faux billets de la caisse de secours[4].

On le voit, des crimes d'une nature incontestable furent poursuivis, qui se trouvèrent confondus avec les vengeances politiques ; mais, selon la remarque

[1] De tout ceci les preuves abondent, et sont absolument irrécusables. Voy. en les rapprochant, la relation de Jourgniac de Saint-Méard, p. 54 des *Mémoires sur les journées de septembre;* celle de Maton de la Varenne, p. 154 et 155, du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire;* celle de Toulongeon, racontant ce qui est arrivé à son frère, *ibid.*, p. 284 ; celle de Weber, racontant ce qui lui est arrivé à lui-même, t. II de ses *Mémoires*, p. 264 et 265.

[2] *La Vérité tout entière*, p. 172 et 173, *ubi supra.*

[3] *Ibid.*, p. 174.

[4] *Ibid.*, p. 174, 177.

très-juste de l'auteur contemporain qui rapporte ces divers arrêts, une justice qui s'exerce ainsi, en dehors des garanties et des lenteurs protectrices de l'innocence, une pareille justice laisse aux adhérents des victimes le droit de réclamer leur mémoire [1]. De quoi Thierry était-il coupable? D'avoir aimé son maître. Et on le tuait entre un faussaire et un voleur! Quant à Montmorin, bien que sa participation à tous les complots de la contre-révolution fût certaine, il puisait dans ses convictions royalistes une si grande confiance, que lorsqu'on lui annonça qu'il allait être transféré à la Force, il se crut sauvé, et dit ironiquement à Maillard : *Monsieur le président, puisqu'on vous appelle ainsi, je vous prie de me faire avoir une voiture* [2]. Un moment après, on vint le prévenir que la voiture l'attendait. Ce qui l'attendait, c'était la mort.

Il était à peine neuf heures du soir, que déjà dans la grande rue du jardin de l'Abbaye, toute resplendissante de la lueur des flambeaux, on comptait une centaine de cadavres [3]. Et ce qu'il y avait de plus horrible, c'est qu'ils gisaient autour de tables que couvraient des bouteilles de vin et des verres teints de sang. [4] Là étaient deux Anglais qui, la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, jouissaient avec délices de ce spectacle, et poussaient au massacre par des libations abominables. Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les vit, à la clarté des torches, offrir à boire aux massacreurs, les presser même en leur portant le verre à la bouche [5]. Ah! si ces étrangers abhorraient la France, ils ne pouvaient lui donner une plus funeste preuve de leur haine, ni fournir un meilleur appendice au livre de Burke contre la révolution française...

[1] *La Vérité tout entière*, p. 176.
[2] *Ibid.*, p. 175.
[3] Déclaration du citoyen Jourdan, p. 145, des *Mémoires sur les journées de septembre*.
[4] *Icid.*, p. 146.
[5] *Ibid*, p. 147, 148.

L'horloge de l'Abbaye ne marquait pas encore dix heures, lorsque les commissaires envoyés par l'Assemblée arrivèrent. Après une courte harangue, qu'interrompirent de tumultueuses clameurs, Dussaulx se hâta de dire à ses collègues : « Retirons-nous[1] ! » Et ils se retirèrent ! Et Isnard, qui était là, garda le silence ; Isnard qui, plus que tout autre, était tenu de mourir, s'il le fallait, en protestant ; Isnard qui, du haut de la tribune, avait lancé, le 31 octobre 1791, ces paroles imprudentes et fatales : « La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois[2] ; » Isnard qui, le 6 novembre de la même année, s'était écrié en parlant des prêtres : IL NE FAUT PAS DE PREUVES[3] !

De retour à l'Assemblée, Dussaulx rendit compte très-froidement de l'inutilité de sa mission, ajoutant « que les ténèbres ne lui avaient point permis de voir ce qui se passait[4]. » Sur quoi l'Assemblée, passant à l'ordre du jour, se remit à expédier les affaires courantes : et à onze heures du soir, elle suspendit sa séance[5], comme si rien d'extraordinaire n'avait eu lieu !

Au même moment, les ministres sortaient du Conseil. Grandpré qui, par sa place, avait à rendre compte de l'état des prisons dans la capitale, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe ; mais celui-ci, d'un ton d'impatience qu'accompagnait un geste violent : *Je me f..s bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront*[6] *!*

Les massacres continuèrent donc, et cela en s'étendant de l'Abbaye aux autres prisons. Maton de la Va-

[1] Déposition de Chabot dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 48.

[2] Voy. le VI[e] volume de cet ouvrage, p. 169.

[3] *Ibid.*, p. 187.

[4] Cela ne l'empêcha pas, comme le fait très-bien remarquer l'auteur des *Fastes de la Révolution*, p. 358, de publier plus tard, à la tête de sa traduction de Juvénal, une préface où il fait un tableau effrayant de ce qu'il prétend avoir vu à l'Abbaye.

[5] Voy. la séance du 2 septembre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 352.

[6] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 36.

renne était renfermé à la Force. « Vers minuit, écrit-il, un nommé Burat appela Gérard, mon camarade de chambre, et lui dit ceci, que je n'oublierai jamais : « Mon ami, nous sommes morts ; on assassine les pri-« sonniers à mesure qu'ils comparaissent; j'entends « leurs cris[1]. »

Ailleurs, au Châtelet, les commissionnaires de la prison étaient venus, dès quatre heures du soir, dire à l'oreille des prisonniers que quelque chose d'effrayant semblait se préparer. L'inquiétude semée par cet avertissement mystérieux redoubla, quand le guichetier annonça qu'on allait bientôt fermer. Quelques-uns regardaient, le visage collé contre une grille donnant sur le guichet. Tout à coup, ils aperçurent deux hommes à moustaches qui parlaient bas au concierge, et celui-ci qui levait les mains au ciel. On essaya de souper; mais en vain : le trouble était dans l'âme des pâles convives. Vers minuit, les chiens aboyèrent; la lueur des torches illumina les corridors ; et le cri de *Vive la nation !* poussé par des voix terribles, fit retentir les voûtes[2]...

L'Assemblée était rentrée en séance ; mais une invincible torpeur semblait l'avoir saisie. On a vu que son intervention s'était bornée à l'envoi de quelques commissaires; informée par une lettre de l'abbé Sicard des dangers qu'il avait courus, elle avait décrété : « L'horloger Monnot a bien mérité de la patrie[3] » et rien de plus; enfin, après le compte rendu de Dussaulx, elle avait tout simplement passé à l'ordre du jour ; au milieu de la nuit, trois des commissaires que la Commune de son côté avait envoyé aux prisons, parurent à la barre. C'étaient Truchot, Tallien et Guiraud. Ils dirent :

Que la plupart des prisons étaient vides;

[1] *Ma résurrection*, p. 148 du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire.*
[2] Voy. la *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-7 — British Museum.
[3] Relation de l'abbé Sicard, t. CIX des *Mémoires sur le 2 septembre.*

Qu'à la Force et à Sainte-Pélagie, ils avaient fait sortir toutes les personnes détenues pour dettes;

Qu'ils avaient mis en liberté vingt-quatre femmes détenues à la Force, entre autres mademoiselle de Tourzelles et madame de Sainte-Brice ;

Que, néanmoins, ils avaient dû finir par se retirer, étant menacés à leur tour ;

Qu'à l'Abbaye, où il s'était transporté pour s'opposer au désordre, le procureur de la Commune avait couru risque de la vie ;

Que quatre cents prisonniers environ avaient péri, parmi lesquels les fabricateurs de faux assignats ;

Que l'ordre était donné au commandant général d'envoyer des détachements aux prisons, mais que l'exécution de cet ordre avait pour obstacle le grand nombre d'hommes qu'exigeait le service des barrières ;

Que le peuple marchait sur Bicêtre avec sept pièces de canon ;

Que les prisons du Palais étaient absolument vides, et que fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort[1] ;

On écouta cela en silence.

La journée du 3 septembre ne fut, sous tous les rapports, que la continuation de celle du 2. Même élan d'enthousiasme patriotique et militaire, même cruauté fanatique.

Le bruit s'étant répandu de grand matin que Verdun avait répondu aux sommations de l'ennemi : « La ville se rendra quand il n'existera plus un seul homme pour la défendre[2], » l'amour de la patrie menacée se déploya de la manière la plus noble et la plus touchante. On vit de pauvres marchandes s'offrir pour monter la garde[3]. Les jeunes citoyens attachés aux

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 353 et 354.
Le fait que « fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort » était inexact, comme on le verra plus loin.

[2] Séance du 3 septembre 1792. — Séance du matin. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 369.

[3] *Ibid.*

contributions publiques demandaient à se former en compagnie franche, et les élèves en chirurgie à marcher comme chirurgiens[1]. A côté de la mère qui faisait don de la croix d'or pendue à son cou, la fille donnait sa timbale d'argent[2]. Un citoyen de la section de Beaubourg fournit, comme sa part aux contributions de la guerre, son cocher, un char et deux chevaux[3]. Un autre y engagea la moitié de ses propriétés mobilières et foncières. Les élèves d'un collége envoyèrent le produit du montant de leurs prix[4]. Les acteurs de la rue Richelieu prirent, à la barre, l'engagement de se faire soldats, dès que l'imminence du danger réclamerait la clôture des spectacles[5].

En même temps arrivaient de toutes les villes circonvoisines, de toutes les communes environnantes, des lettres où on lisait que l'entraînement guerrier des populations était prodigieux; que, dans tel village, quiconque avait la force de tenir une épée était déjà parti ou partait; que les routes se trouvaient littéralement couvertes de volontaires en marche; que pour les équiper, on avait eu les bijoux abandonnés sans regret par les femmes, les billets souscrits par ceux qui attendaient de l'argent, et jusqu'aux habits dont s'étaient dépouillés ceux qui n'avaient pas autre chose à offrir[6].

Et, pour ce qui est de la ferveur qui animait tous ces croisés de la religion nouvelle dans leur course haletante vers la mort, l'Assemblée en put juger par ses propres yeux, lorsque, le 3 septembre, les volontaires du district de Bourg-la-Reine, traversant Paris, obtinrent de défiler devant elle, le havre-sac sur le

1 Séance du 3 septembre 1792. — Séance du matin. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 369.
3 *Ibid.*
3 *Ibid.*, p. 376.
4 *Ibid.*
5 *Ibid.*
6 Lettre du département de l'Aube, lue à l'Assemblée par Regnault-Beaucaron, dans la séance du 3 septembre 1792. — Lettre des commissaires nationaux envoyés dans le département de Seine-et-Marne et départements voisins. — Lettre des commissaires envoyés dans les départements de Seine-et-Oise, Eure, Calvados, Seine-Inférieure.

dos[1]. Chez quel peuple du monde, à quelle époque de l'histoire, l'autorité fut-elle obligée de prendre un arrêté tel que celui-ci :

« Le conseil général, considérant que l'ardeur du patriotisme entraîne en ce moment au-devant de l'ennemi tous les citoyens français; que les ouvriers de toutes les professions s'empressent à l'envi de marcher, pour aller anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité; applaudissant à leur zèle..., observe néanmoins qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins de nos braves défenseurs; arrête que les serruriers, cordonniers, taillandiers, charrons et autres ouvriers des professions de nécessité première, sont invités à rester à Paris[2]!... »

Et en effet, les places d'enrôlement étaient encombrées; si bien que, pendant toute cette semaine, il partit chaque jour, des murs de Paris, près de deux mille volontaires, armés et équipés[3]!

Mais, dans les prisons, pendant ce temps, quel autre spectacle!

« A dix heures du matin, l'abbé Lenfant et l'abbé de Rastignac parurent dans la tribune de la chapelle qui, à l'Abbaye, nous servait de prison. Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, et nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. Un mouvement électrique nous précipita tous à genoux, et, les mains jointes, nous la reçûmes... A la veille de paraître devant l'Etre suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable... Une demi-heure après, les deux prêtres furent massacrés. Nous entendîmes leurs cris[4]! » — « Qui lira les détails suivants, sans que ses yeux se remplissent de larmes?... Nous envoyions de temps à autres quelques-uns de nos camarades à la

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 376.
[2] Procès-verbaux de la Commune. Séance du 8 septembre.
[3] *Fastes de la Révolution*, p. 378.
[4] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, dens les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 28 et 29.

fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de la position que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient les mains souffraient plus longtemps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant d'atteindre la tête. Eh bien, c'était sur ces horribles détails que nous délibérions [1]. »

La Force, où un tribunal s'était improvisé sur le modèle de celui de l'Abbaye, avait fourni, dans la nuit du 2 au 3, son contingent de victimes, au nombre desquelles figura, à côté de Lachesnaye, organisateur de la défense des Tuileries, au 10 août, l'abbé Louis de Bardy, accusé d'avoir, de concert avec sa concubine, assassiné et coupé en morceaux son frère [2]. Mais, vers sept heures du matin, Maton de la Varenne entendit plusieurs meurtriers, répandus sur sa galerie, dire qu'on avait fait justice des traîtres, et qu'il *fallait lâcher les autres* [3]. Un cri de *Vive la nation !* fut la réponse des prisonniers qui restaient; et aussitôt, le premier qui l'avait poussé fut rendu libre ; un second, reconnu innocent, fut sur l'heure « emmené en triomphe [4]; » on relâcha Guillaume l'aîné, frère de l'auteur de la pétition des vingt mille, et un frère du ministre Bertrand de Moleville.

Ce dernier n'eut pas été plutôt acquitté, que les tueurs, dont le bras était déjà levé sur lui, l'enlevèrent « avec les transports de joie les plus immodérés [5]. » A deux de ces hommes terribles, chargés de le reconduire, il offrit une poignée d'assignats : « Non, répondirent-ils en les repoussant, *le bonheur de vous avoir sauvé vaut mieux que ça* [6]. » Ils insistèrent pour l'accompagner jusque chez sa belle-sœur, auprès de laquelle il avait déclaré vouloir se rendre; car,

1 *Ibid.*, p. 30.
2 Maton de la Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 149 de l'*Histoire parlementaire*.
3 *Ibid.*, p. 152.
4 *Ibid.*
5 *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. XXIX, p. 216.
6 *Ibid.*, p. 217.

dirent-ils, *ça nous ferait bien plaisir de vous voir contents l'un et l'autre* [1].

Des circonstances tout à fait analogues marquèrent la délivrance de Maton de la Varenne. Amené devant le formidable tribunal, il se jugeait perdu, ceux qui l'entouraient paraissant avides de son sang, et l'étrange insulte *Monsieur de la peau fine* ayant retenti à son oreille [2]. Mais à peine le président eut-il dit, les yeux fixés sur le registre d'écrou : « Je ne vois absolument rien contre lui, » que tous passèrent comme par enchantement d'une férocité impatiente à des accès de tendresse. » Toutes les figures se déridèrent... et je fus enlevé sur-le-champ par des hommes qui me soutinrent sous les aisselles, en m'assurant que je n'avais rien à craindre, que j'étais sous la sauvegarde du peuple. Je traversai la rue des Ballets, couverte d'une triple haie de gens des deux sexes. Chacun se pressait autour de ma voiture pour me voir, et l'on m'embrassait sans cesse par les portières. » Il gagna ainsi la maison paternelle, où « ceux qui l'y avaient conduit ne voulurent accepter qu'un simple rafraîchissement [3]. »

Noirs, noirs abîmes de la nature humaine, quel œil de philosophe vous sondera sans épouvante? Oui, au même lieu, à la même heure où ces choses se passaient, et parmi les mêmes hommes, vous eussiez vu se dérouler la plus abominable des tragédies.

Quel est, sur cette masse de corps étendus sans vie, ce pauvre corps tout nu, ce corps de femme? Au bout de cette pique affreuse qui passe, quelle est cette tête jeune, effrayante et charmante, dont les cheveux blonds, encore bouclés, flottent autour du bois sanglant, mais dont les yeux sont fermés, dont les lèvres pâles ne souriront plus, et dont les joues apparaissent rougies par le fard et le sang?... Oubliée dans la pri-

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. XXIX, p. 217.
[2] Maton de la Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 154 de l'*Histoire parlementaire*.
[3] *Ibid.*, p. 154 et 156.

son de la *Petite Force* pendant la nuit du 2 au 3, madame de Lamballe avait reçu le 3, vers sept heures du matin, la lugubre visite de deux gardes nationaux qui lui signifièrent qu'on allait la transférer à l'Abbaye. Trois lettres trouvées dans son bonnet lors de son premier interrogatoire, dont une de la reine, étaient malheureusement de telle nature, qu'au dire de Weber, « elles rendaient sa perte presque certaine [1]. » Mais elle croyait si peu mourir, l'infortunée, qu'elle répondit aux deux gardes nationaux : « Prison pour prison, j'aime autant celle-ci [2]. » Eux insistant, elle s'habilla et descendit.

Sur ce qui eut lieu ensuite, sur le juge qui interrogea la princesse, sur son attitude devant le tribunal, sur ses réponses, sur les dispositions de la foule à son égard, sur la question de savoir si elle ne périt pas sous les coups de sicaires envoyés tout exprès par le duc d'Orléans, les auteurs de mémoires et de brochures contemporains ne présentent plus qu'assertions contradictoires ou affirmations dont les documents officiels démontrent la fausseté. Il résulte, par exemple, des procès-verbaux de la Commune, qu'Hébert se trouvait au conseil général au moment où Peltier le représente interrogeant madame de Lamballe. Selon le même auteur, qui, du reste, se tenait caché ce jour-là et ne parle que d'après des ouï-dire, la princesse aurait été sommée de jurer la liberté, l'égalité, la haine de la royauté; à quoi elle aurait répondu : « Je ferai volontiers les deux premiers serments : je ne puis faire le dernier, il n'est pas dans mon cœur. » Alors un assistant lui aurait dit tout bas : « Jurez donc! sinon vous êtes morte. » Mais elle n'aurait rien répondu, et comme elle faisait un pas vers le guichet, après avoir élevé les deux mains à la hauteur de ses yeux, le juge aurait prononcé le mot fatal : *Elar-*

[1] *Mémoires de Weber*, t. II, aux *éclaircissements historiques*, p. 349. Nul historien ne parle de ce fait, si ce n'est M. Dupont (de Bussac), dans les *Fastes de la Révolution*, p. 364.

[2] Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, p. 396.

gissez madame[1]. D'autres assurent que la princesse ne répondit pas un seul mot. D'autres enfin racontent qu'elle réfuta toutes les charges élevées contre elle : qu'elle intéressa plusieurs des spectateurs; que des cris de grâce retentirent, et que les meurtriers s'arrêtèrent quelque temps indécis [2].

Est-il vrai que ce fut le duc d'Orléans qui fit assassiner madame de Lamballe, pour s'affranchir d'une rente qu'il lui payait? C'est ce qu'ont prétendu beaucoup de pamphlétaires royalistes[3]. Pure calomnie! Cette rente ne grevait que les biens de la duchesse d'Orléans, et, à cette époque, il y avait entre les deux époux séparation juridique.

Quant aux infamies sans nom, qu'à l'occasion de la mort de madame de Lamballe, tant d'écrivains ont pris plaisir à décrire, les divers récits, dans presque tous leurs détails, se servent mutuellement de réfutation et de démenti. Ce qui est certain — et il n'était pas besoin, hélas! que les inventions de la haine vinssent enchérir sur ces exécrables circonstances — le voici :

Le 15 floréal an IV, le fils d'un marchand papetier, nommé Petit-Manin, comparut devant le tribunal criminel, sous la prévention d'avoir assassiné madame de Lamballe et de lui avoir arraché le cœur. Il fut acquitté ; mais il resta prouvé que le crime avait été commis par un tambour nommé Charlat; que ce misérable s'était rendu à l'armée, pour se soustraire à toute poursuite, et que là ses camarades, saisis d'horreur, l'avaient massacré [4].

[1] Peltier, t. II, p. 306. — C'est aussi la version de Maton de la Varenne, qui ne pouvait rien savoir à cet égard, puisqu'il avait déjà quitté la prison, et qui ne fait ici que copier Peltier. Voy. *Histoire particulière des événements*, etc., p. 396-399.

[2] Roch Marcandier, *Histoire des hommes de proie*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 197.

[3] Roch Marcandier donne ceci comme un ouï-dire. *Ibid.* — Quant aux *Deux Amis*, ils n'hésitent pas à présenter les meurtriers de madame de Lamballe comme ayant été particulièrement payés par le duc d'Orléans. Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. III, note K.

[4] Voy. la lettre de Lebègue, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-7 — British Museum.

Un autre fait, non moins certain, c'est celui de la tête de madame de Lamballe coupée, plantée au bout d'une pique, et portée sous les fenêtres du Temple !

« Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée... C'était la tête de madame de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée... Je courus vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut. « Pourquoi n'allez-vous pas dîner? » me dit-elle. — « Madame, » répondis-je, « je suis indisposé. » Dans ce moment un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collègues... Les cris du dehors augmentaient... Un autre municipal survint accompagné de quatre hommes, dont un, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre. Les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la reine : « On veut vous cacher « la tête de la Lamballe, qu'on vous apportait pour « vous faire voir comment le peuple se venge de ses « tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne « voulez pas que le peuple monte ici. » La reine tomba évanouie[1]... »

La foule se pressait aux portes, et ne s'écoula que sur une harangue habilement violente de l'abbé Danjou, ancien prêtre de l'Oratoire, homme d'une stature colossale, très-connu dans Paris sous le nom de l'abbé Six-Pieds[2].

A cette nouvelle, la Commune, pour protéger le Temple, fit attacher un ruban tricolore à travers la principale porte d'entrée[3] ; et cette fragile barrière, on la respecta religieusement.

Le trophée livide fut aussi promené sous les fenêtres du Palais-Royal. Forcé de paraître au balcon, le duc d'Orléans se rejeta aussitôt en arrière dans l'ap-

[1] *Journal de Cléry*, p. 18 et 19.
[2] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 202.
[3] *Journal de Cléry*, p. 21.

partement, comme saisi d'horreur, et madame de Buffon, sa maîtresse, alors près de lui, s'écria : « Grand Dieu ! voilà donc comment on portera ma tête [1]! »

Beaucoup d'acquittements eurent lieu, à la Force, après le meurtre de madame de Lamballe. On mit successivement en liberté madame de Septeuil, madame de Navarre, Chamilly, valet de chambre du roi, et le frère de lait de Marie-Antoinette, l'Autrichien Weber, un des plus fanatiques ennemis de la Révolution. La délivrance de ce dernier mit vivement en relief cet élan patriotique qui, associé à des accès de rage, est le signe caractéristique des journées de septembre : « Vous êtes libre, dit le président à Weber; mais la patrie est en danger; il faut vous enrôler, et partir sous trois jours pour la frontière. » Weber hésitait, alléguant qu'il avait une mère, une sœur, qui avaient besoin de lui : « La patrie, crient deux fédérés placés derrière lui, la patrie a besoin de soldats ; nous avons bien oublié, nous, que nous sommes époux et père ! » Il dut prononcer le serment d'être fidèle à la nation et de mourir en défendant la liberté [2]. » Son acquittement alors devint un vrai triomphe. Les gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine l'accompagnaient au cri mille fois répété de *vive la nation!* Ils faisaient tourner leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, en signe de joie, et, le long de la route, on « applaudissait à outrance [3]. » Des femmes le voyant en bas de soie blancs, arrêtèrent avec violence les deux gardes qui lui donnaient le bras, pour leur dire : *Prenez donc garde ! vous faites marcher monsieur dans le ruisseau* [4]. Et ces mêmes femmes, s'il eût été déclaré traître, eussent prononcé son arrêt en ces termes : *Monsieur de la peau fine !* Non, ils n'ont point écrit l'histoire des

[1] Maton de la Varenne dit que la pique qui soutenait la tête de la princesse de Lamballe resta plantée sous les fenêtres du Palais-Royal. Voy. *Histoire particulière des événements*, etc., 395-398.
[2] *Memoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 263-265.
[3] *Memoires de Weber*, aux *Eclaircissements historiques*, p. 348.
[4] *Ibid.*

journées de septembre, ceux qui ont omis ces rapprochements extraordinaires.

Ajoutons que le nombre des prisonniers que poursuivirent les vengeances politiques fut très-petit, comparé au nombre de ceux qu'on frappa pour des actes criminels dans tous les temps et dans toutes les sociétés. Les soixante et douze détenus qui furent tués, à la prison des Bernardins, étaient tous sans exception des malfaiteurs déjà flétris par la justice civile et condamnés aux fers [1]. Le grand Châtelet où, sur deux cent seize détenus [2], trente seulement furent acquittés [3], ne renfermait que des criminels ordinaires. A Bicêtre, où les condamnés pour crimes firent une résistance désespérée, les prisonniers par jugement de police correctionnelle furent élargis, et beaucoup de citoyens que la misère avait relégués là ne coururent aucun danger [4]. A Sainte-Pélagie, les commissaires de la Commune firent mettre en liberté tous les débiteurs. Enfin, à la Conciergerie, le peuple relâcha les femmes, et suivant Maton de la Varenne, soixante et treize malfaiteurs y furent mis à mort [5]. Cette prison, du reste, était devenue l'atelier où se forgeaient les armes les plus dangereuses pour la Révolution ; si bien que Durfort, membre du comité de surveillance, ayant été chargé de l'apposition des scellés à la Conciergerie, en rapporta une malle pleine de planches destinées à la fabrication des faux assignats, et une serviette remplie de faux assignats fabriqués [6] !

C'est de la Conciergerie que quelques libellistes du temps firent le théâtre d'un supplice monstrueux et obscène, infligé, disent-ils, à une femme qu'ils nomment la belle bouquetière [7]. Or, loin que le supplice de

[1] Voy. la liste nominative de Prudhomme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.

[2] *Ibid.*

[3] *Coup d'œil sur Paris, suivi de la nuit du 2 au 3 septembre.*

[4] *Révolutions de Paris.*

[5] *Histoire particulière des événements*, etc., p. 401.

[6] *Moniteur*, n° 321.

[7] On peut voir les immondes détails de ce prétendu supplice, dans le pamphlet, trop complaisamment reproduit par des historiens graves, de Roch Marcandier, p. 198 du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.

cette femme soit prouvé, le fait même de son incarcération ne l'est pas[1].

Pendant ce temps, la cour de l'Abbaye présentait un spectacle à faire frémir.

Dans la nuit du 2 au 3, Panis et Sergent, comme administrateurs de police, avaient signé l'ordre tragique que voici :

« Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et emporté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé de vos frais sur vos états. A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection.

« PANIS, SERGENT[2]. »

La cour de l'Abbaye était en effet jonchée de cadavres. Conformément à l'ordre reçu de la municipalité, on fit venir des charretiers, on chargea les morts sur des voitures, et on alla les enterrer hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, au pied de la première croix de fer[3].

A ces fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, à ces ouvriers qui avaient charge d'enlever les corps, de laver les cours, de retirer les effets trouvés sur les victimes, un salaire avait été promis. Vingt-quatre livres, tel était le prix

[1] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] C'est cet ordre important, omis par tous les historiens, excepté par un des auteurs des *Fastes de la Révolution*, M. Dupont (de Bussac), qui explique la nature du salaire payé dans les journées de septembre, salaire qui ne fut pas du tout, comme on l'a dit et répété, celui du meurtre. Voy. du reste, à cet égard, la note placée à la suite de ce chapitre.

[3] Relation de l'abbé Sicard, p. 116 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

convenu[1]. Mais s'ils n'avaient point le fanatisme barbare des massacreurs, les hommes employés à effacer les vestiges de meurtre n'avaient pas non plus le désintéressement de ce fanatisme. Un personnage en habit puce et en perruque noire — c'était Billaud-Varenne[2] — les vint sommer de ne rien distraire des effets qu'ils avaient sous la main et dont ils devaient compte à l'autorité municipale[3]. En leur parlant, il se servit, comme c'était naturel, du mot *ouvriers*, et leur dit de se contenter du *prix convenu* de vingt-quatre livres, lequel leur serait payé fidèlement. De là ce qui a donné lieu à l'assertion — mensonge des uns, erreur des autres — que la Commune, en septembre, avait régulièrement salarié l'assassinat ; que ses représentants avaient essayé de déshonorer la langue française en appelant le massacre un *travail* et les massacreurs des *ouvriers;* que septembre, enfin, au lieu d'être un immense accès de fièvre chaude, était le crime d'une poignée de misérables gagnant leur vie à donner la mort.

Continuait à siéger, avec un calme inexorable et une autorité souveraine, l'huissier Maillard. Un des prisonniers, Jourgniac de Saint-Méard, ayant gagné le cœur d'un Provençal, qui était du nombre des tueurs, en lui adressant la parole dans le patois du Midi, il s'engagea entre eux cette conversation caractéristique :

« LE PROVENÇAL. Voilà le vin que tu m'as demandé : bois... Mais rappelle-toi ce que je te dis. Si tu es un prêtre, ou un conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé ; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur, je te réponds de ta vie.

« JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD. Eh ! mon ami, je suis bien sûr de n'être pas accusé de tout cela ; mais je passe pour être un peu aristocrate.

[1] Voy. les *Comptes de la Commune*. « A Mazoyer, guichetier, qui a été chargé, etc... 24 livres. »

[2] Méhée, *La Vérité tout entière*, p. 178 du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*. — Relation de l'abbé Sicard, p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*. — Déclaration du citoyen Jourdan. *Ibid.*, p. 149.

[3] Voy., sur le langage de Billaud-Varennes et le sens de ses paroles, la discussion des divers récits dans la note placée à la suite de ce chapitre.

« LE PROVENÇAL. *Ce n'est rien que cela; les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens partout.* Le président est un honnête homme qui n'est pas un sot.

« JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD. Faites-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter : je ne leur demande que cela.

« LE PROVENÇAL. Tu le seras, je t'en réponds. Or çà, adieu, mon ami. Du courage! Je vas retourner à mon poste. Embrasse-moi, je suis à toi de bon cœur[1]. »

Lorsque, la nuit suivante, Jourgniac de Saint-Méard fut, à son tour, appelé devant Maillard, bien lui en prit de se souvenir des paroles du Provençal, et d'avouer, avec une franchise qui toucha les juges, qu'il était royaliste; car aussitôt Maillard dit : « *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, mais pour en juger les résultats*[2]. » Et il déclara l'accusé libre, après avoir ôté son chapeau[3], en signe d'hommage rendu à l'innocence.

La vérité est que, tout odieux qu'il reste aux yeux de la postérité, Maillard fut l'homme de je ne sais quel étrange compromis entre la vengeance et la justice, la pitié et la fureur. Un prisonnier aux cheveux blanchis par les années ayant été amené devant lui, dans la matinée du 3 septembre. « Innocent ou coupable, dit-il, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard[4]. » Or, à l'instant même où Maillard parlait ainsi, le fils de ce veillard, comme un écrivain royaliste lui en fait honneur, figurait parmi les envahisseurs de la patrie, et recevait l'ordre du Mérite militaire, dans les plaines de la Champagne, *de la main du roi de Prusse*[5].

Et le nom de l'accusé? Il rappelle à la fois, ce nom,

[1] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 35 et 36 des *Mémoires sur les journées de septembre.*
[2] *Ibid.*, p. 50.
[3] *Ibid.*, p. 53.
[4] *Patriote français.*
[5] Peltier, t. II, p. 284.

et un acte touchant de pitié filiale, et une grande calomnie historique. Qui n'a présent à la mémoire le trait de mademoiselle de Sombreuil enlaçant son père, le disputant à la mort, désarmant les meurtriers à force de courage, de beauté, de dévouement et de larmes? Mais ce qu'on ignore, c'est qu'au sein d'une aussi noble victoire, mademoiselle de Sombreuil paraissant sur le point de s'évanouir, un de ces hommes barbares, saisi d'une soudaine émotion, courut à elle, et lui offrit un verre d'eau, dans lequel tomba, au moment où elle l'approchait de ses lèvres, une goutte du sang que l'égorgeur avait à ses mains[1]. Et telle est l'origine de la fable hideuse où l'on nous montre mademoiselle de Sombreuil forcée, comme condition du salut de son père, de boire un verre plein de sang[2]!

Cependant, que faisaient les hommes investis d'une puissance populaire, le maire de Paris, les journalistes, les ministres, l'Assemblée? Chose lamentable à dire! Ils s'abstenaient ou approuvaient.

Robespierre se contentait de gémir en secret sur des excès que son désir eût été de combattre au risque de sa popularité, au péril de sa vie[3].

Danton était rentré si avant dans les fureurs de Paris, qu'il se tenait prêt, comme on va le voir, à les répandre sur la France entière.

Pétion pouvait si peu être opposé au massacre, dans

[1] Je tiens ce fait d'une dame qui elle-même le tenait de mademoiselle de Sombreuil, dont elle avait été l'amie. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que mademoiselle de Sombreuil racontait la chose pour prouver que les hommes de septembre, tout cruels qu'ils furent, n'étaient point absolument inaccessibles à la pitié.

[2] Il est à remarquer que ni Peltier, ni Maton de la Varenne ne parlent de ce conte atroce, eux si ardents à tout exagérer, à tout noircir, et dont la rage contre-révolutionnaire ne recule devant aucun mensonge. Les *Révolutions de Paris* disent expressément que mademoiselle de Sombreuil « fut portée entre les bras rougis de sang de la multitude avec tous les égards dus à son sexe et à l'innocence. » Et ce qui confirme la version que nous avons donnée ci-dessus, d'après une autorité en qui nous avons une confiance absolue, c'est cette phrase qu'on lit dans la déclaration du citoyen Jourdan : « Les verres dégouttaient le sang dont étaient fumantes les mains des cannibales qui buvaient dedans. » — Voy. p. 146 des *Mémoires sur septembre.*

[3] Voy. plus loin.

journée du 3, que dans celle du 5, ayant à dîner Brissot, Gensonné, Duhem, il dit à des coupe-têtes qui vinrent tout sanglants, au milieu du repas, lui demander ses ordres sur quatre-vingts prisonniers de la Force : « Faites pour le mieux !... » et il leur offrit à boire[1].

Brissot fut, depuis, accusé publiquement par Camille dans un pamphlet fameux[2], par Fabre d'Eglantine en pleine séance des Jacobins[3], par Chabot dans une brochure d'abord[4] et ensuite devant le tribunal révolutionnaire[5], de s'être écrié, le 3 septembre, en présence de Danton, à propos des victimes épargnées : *Ils ont oublié Morande!* accusation suspecte, il est vrai, lancée qu'elle fut par des ennemis, mais que Brissot eût sans doute relevée, si elle eût été calomnieuse !

Gorsas, que Roland avait nommé bibliothécaire national, écrivait dans son journal, une des feuilles dont le même Roland envoyait en province un certain nombre d'exemplaires[6] : « *Cette journée est terrible, mais juste ; elle est l'effet inévitable de la colère du peuple*[7].

Dans le *Moniteur*, qu'il dirigeait sous l'influence du ministre de l'intérieur, Rabaut Saint-Etienne justifiait ou laissait justifier les exécutions, présentées comme nécessaires[8].

Tandis qu'on égorgeait aux prisons, Anarcharsis

[1] Dans le procès des Girondins, ce fait fut articulé une première fois par Chabot, sans rencontrer de contradiction. Chabot y étant revenu dans une seconde déposition, Brissot nia cette fois. Mais Fabre d'Eglantine vint, à son tour, certifier le fait comme le tenant de Duhem, un des convives. Duhem, dont la probité ne fut jamais soupçonnée, dut comparaître, et affirma que tout s'était passé comme Chabot et Fabre l'avaient dit, et cela en présence de Brissot qui, pour le coup, garda le silence. Voy. le procès des Girondins, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, aux p. 49, 71, 88 et 106.

[2] *Histoire des Brissotins*, p. 41.

[3] Séance du 7 novembre 1792.

[4] *François Chabot à Jean-Pierre Brissot.*

[5] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 49.

[6] Comme il résulte du compte qu'il rendit des 10,000 francs à lui confiés par l'Assemblée législative, le 18 août, pour répandre des *écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'Etat.*

[7] Voy. le *Courrier des départements*, à cette date.

[8] Voy. le *Moniteur*, à cette date.

Clootz, admis au dîner ministériel qui avait lieu chez Roland tous les lundis, y discourait longuement, au sujet des massacres, sur les droits des peuples, sur la justice de leur vengeance, sur l'utilité dont elle est pour le bonheur de l'espèce ; et madame Roland, qui mentionne cette circonstance, ne nous apprend pas qu'aucun des convives ait protesté avec indignation. « Il *ennuya* plus d'un auditeur, » dit-elle [1].

Et la commission girondine des *vingt et un*, que fit-elle ? Rien.

Et que fit, jusqu'à huit heures du soir, l'Assemblée ? Rien, sinon qu'elle rendit un décret pour réclamer Jouneau, un de ses membres, qui se trouvait enfermé à l'Abbaye. Et lorsque Jouneau, le décret libérateur attaché sur sa poitrine, reparut au milieu de ses collègues et leur dit : « Je suis sorti de ma prison aux acclamations du peuple. Ces braves citoyens m'ont accompagné avec le plus grand empressement ; leur zèle atteste le respect qu'on a partout pour vos décrets [2], » l'Assemblée ne fut pas arrachée à son inertie, même par ces paroles, si propres à précipiter son intervention, en lui rappelant son influence !

Elle n'intervint que vers huit heures du soir, et encore d'une façon telle, qu'il reste douteux si ce fut par respect pour cette grande cause de l'humanité, ou seulement dans un intérêt de parti.

Le comité de surveillance, que Marat dominait, avait eu l'audace d'ordonner, ce jour-là, une descente chez Brissot, dont les papiers furent visités avec une absurde insolence, et le bruit de cette atteinte portée à la représentation nationale s'était répandu [3]. Le décret qui, voté dans la soirée du 3, sur la motion du Girondin Gensonné, sommait le conseil général de la Commune et le commandant de la garde nationale de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés [4],

1 *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 39.
2 Voy. la séance du 3 septembre, t. XVII, de l'*Histoire parlementaire*, p. 373 et 374.
3 Voy. l'*Extrait du procès-verbal des recherches*, etc., dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 450.
4 *Ibid.*, p. 380.

ce décret fut-il inspiré par le désir de couper court aux attentats d'un pouvoir qui semblait braver celui de l'Assemblée, et par la crainte des poignards dont la Gironde sentait la pointe arriver jusqu'à son cœur? Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que jamais plus étrange langage ne fut tenu en face d'une situation plus terrible. Dans les considérants du décret, on parlait de *haines particulières substituées à l'action de la loi,* mais non pas d'égorgements commis en violation des saints droits de l'humanité; de *l'esprit des factions*, mais non pas de la tête de femme promenée dans les rues au bout d'une pique ; de la nécessité de se rallier autour de *l'autorité déléguée par la nation entière*, mais non pas de la nécessité, bien autrement pressante, de relever et de remettre sur son piédestal la statue de la Justice, renversée dans des flots de sang ! On mettait au conditionnel la peinture des excès à réprimer : « L'instant où la sûreté des personnes *serait* méconnue, etc... » On rappelait en termes d'une vague calculé le peuple de la capitale à sa dignité, à ses devoirs, et on ne le prononçait même pas, ce mot *prisons*, ce mot de la situation qu'il eût fallu prononcer à tout prix, et courageusement, et bien haut[1] !

A son tour, Roland écrivit. Et pourquoi ? Principalement, pour se plaindre de la continuation du pouvoir de la Commune, tout en rendant hommage à ses services ; pour recommander qu'on respectât les limites respectives des autorités ; pour expliquer que le conseil général devait se borner à délibérer, et que l'action n'était point de son ressort ; pour protester contre certaines dénonciations qui, à l'hôtel de ville, avaient été à mots couverts dirigées contre les ministres... Mais des horribles scènes de l'Abbaye et de la Force, que disait la lettre ? « Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires ; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait doit *bientôt* se

[1] Voy. les considérants de ce décret du 3 septembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 379.

ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple est comparable à l'action d'un torrent qui renverse des *obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis*, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. » Et après avoir déclaré en propres termes que, sans la journée du 10 août, la France était perdue ; qu'il était dans la nature des choses comme dans celle du cœur humain que la victoire entraînât quelques excès ; et que la mer, agitée par un violent orage, mugissait encore longtemps après la tempête, le ministre, arrivant aux massacres, ajoutait : « Hier.... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur, il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter[1]. »

Ainsi, c'était à 8 huit heures du soir, le 3 septembre, que Roland, ministre de l'intérieur, parlait d'arrêter des égorgements commencés le 2 septembre, à quatre heures, et cela dans un langage qui semblait moins propre à les flétrir qu'à les excuser, et cela noyé au milieu d'une longue sortie contre « les hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesure, qui prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche, et qui, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur et soutenue par un plus grand parlage, répandent la défiance, sèment les dénonciations, etc.[2]... » O misères de l'esprit de parti ! Dans des moments semblables, ce qui

[1] Voy. cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 382-386.
[2] *Histoire parlementaire*, p. 383.

préoccupait avant tout Roland, c'était la popularité du soupçonneux Robespierre !

Et Robespierre? Ah! ce qui l'obsédait, lui aussi, c'était la Gironde, c'était Brissot! Car, à cette heure-là même, voici ce qui se passait dans le grand salon du ministre de la justice :

Tous les ministres, à l'exception de Roland, s'y trouvaient rassemblés, et, avec eux, Pétion, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, Manuel, Robespierre. La délibération roulait sur les périls de la France, sur la nouvelle de la prise de Verdun qui venait d'arriver. Danton présidait. Il était vêtu d'un habit de drap écarlate, et la fermeté de son attitude contrastait avec l'anxiété qu'exprimaient autour de lui tous les visages. Théophile Mandar, vice-président de la section du Temple, entra tout à coup, et s'adressant à Danton : « Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises ? — Oui. — Occupons-nous donc de l'intérieur. » Il fit alors la proposition d'envoyer à chaque prison un groupe de citoyens influents, pour tâcher de couper court à une frénésie qui, dit-il, souillerait à jamais la gloire du nom français. Mais, le regardant froidement, Danton lui cria : « Sieds-toi, c'était *nécessaire.* » A ces mots, Mandar se retire dans une seconde pièce où, prenant à part Robespierre et Pétion, qui l'y avaient suivi : « Si demain, leur dit-il, vous consentez à m'accompagner à l'Assemblée, je lui propose d'imiter les Romains dans ces temps de crises, et, pour arrêter les massacres, de créer un dictateur. » Et Robespierre de s'écrier aussitôt : « Garde-t'en bien ! Brissot serait dictateur ! — O Robespierre, lui dit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu crains, ce n'est pas la patrie que tu aimes : c'est Brissot que tu détestes. — Je déteste la dictature et je déteste Brissot. » Pétion ne proféra pas une parole[1].

[1] Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, etc., IV, p. 123-129. — Prud'homme raconte le fait comme le tenant de Mandar lui-même, qui l'autorisa à le nommer.

Il y a quelques années, nous apprîmes qu'il existait à Paris un vieillard qui avait traversé la Révolution, en avait connu familièrement les principaux personnages, et en racontait les divers épisodes avec une chaleur et une précision surprenantes dans un homme de son âge. Nous désirâmes le connaître, et nous nous fîmes introduire chez lui par un ami commun. Le jour de la visite, il était malade et gardait le lit. Quand nous entrâmes, il avait la figure tournée du côté du mur. Il ne se dérangea point en nous entendant, et, d'un ton brusque, demanda ce qu'on lui voulait. « Quelques renseignements sur Robespierre, » dit notre introducteur. A ce nom, et comme par l'effet d'une secousse électrique, le malade se dresse sur son séant et, sans répondre, sans nous regarder, les yeux fixés sur le fond de l'alcôve, les bras étendus, il se met à réciter la fin du dernier discours de Robespierre à la Convention ; puis, d'une voix entrecoupée de sanglots, d'une voix qu'il nous semble entendre encore : « Eh ! que pouvait-il dire de mieux, le pauvre diable ? » Ce transport soudain, ce violent retour d'un homme à tête chauve vers les impressions du passé, ces bras décharnés, ces larmes coulant dans les rides d'un visage flétri, cette expression même de *pauvre diable*[1], si affectueuse et si touchante dans sa vulgarité, tout cela formait une scène qui ne sortira jamais de notre mémoire. Quand il se fut un peu remis de son émotion, le docteur Souberbielle nous raconta, entre autres particularités qui trouveront place dans ce livre, que Robespierre ne lui avait jamais parlé des journées de septembre qu'avec horreur, et qu'un jour il s'était écrié devant lui, à propos de la barbarie de Ronsin : *Du sang ! toujours du sang ! Ah ! ils finiront par y noyer la Révolution, les malheureux !*

Oui, Robespierre était contre les journées de septembre, qu'il désavoua constamment, en ce qui le concernait, soit à la Convention, soit dans ses écrits.

[1] L'expression était encore plus énergique.

Et c'est précisément à cause de cela que l'histoire ici le condamne. Quoi ! il maudissait les massacres dans son cœur, et il ne fit rien pour les empêcher, lui la grande autorité populaire de l'époque ! Qu'était devenu le courage civil qu'il déploya dans la question de la guerre ? N'avait-il pas fait alors un triomphant essai de son influence? Et voilà que maintenant il manquait l'occasion de rendre cette influence à jamais tutélaire, ou... de s'immortaliser en la perdant ! Ignorait-il que puissance oblige ? Ignorait-il qu'il est des hauteurs où l'héroïsme est de devoir rigoureux? Danton donna dans le sophisme insolent qui a fait appeler *coup d'Etat* tout ce qui est *crime d'Etat:* eh bien ! entre Danton, concourant aux massacres parce qu'il les approuve, et Robespierre ne les empêchant pas quoiqu'il les déplore, je n'hésite pas à déclarer que le plus coupable, c'est Robespierre.

Le 4, l'Assemblée poussa un cri qui dut faire tressaillir les prisonniers du Temple. Sur la proposition de Chabot, elle cria : *Plus de roi !* Et il fut prêté par tous, le serment de haine éternelle à la royauté. Puis, pour qu'on ne pût soupçonner les Girondins de cette sympathie à l'égard de Brunswick, dont les imprudents appels de Carra les avaient fait croire capables à quelques imaginations défiantes, Aubert Dubayet pressa l'Assemblée de déclarer que jamais elle ne laisserait un étranger donner des lois à la France. Cette motion parlait au cœur de chacun : elle fut accueillie avec transport [1].

Le même jour arriva la nouvelle que, le 2 septembre, la ville de Verdun s'était rendue. N'ayant pu décider le conseil de défense à tenir ferme, le commandant Beaurepaire avait dit : « Messieurs, j'ai juré de ne me rendre que mort ; survivez à votre honte, puisque vous le pouvez; moi, fidèle à mes serments, je meurs libre. » Et il s'était fait sauter la cervelle [2].

[1] Voy. la séance du 4 septembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 437.
[2] *Ibid.*, t. XVIII, p. 55.

Ce trait d'héroïsme, qui valut aux cendres de Beaurepaire le glorieux refuge du Panthéon[1], excita dans la France entière une admiration passionnée. Et certes l'orgueil d'avoir de tels enfants était de nature à la consoler de la perte d'une ville. Mais, quoiqu'on ne connût pas immédiatement les détails de la capitulation, ils ne pouvaient qu'ajouter par le contraste à l'opprobre de ceux qui avaient passé sur ce noble cadavre pour aller tendre les clefs de la ville à l'ennemi. Ce fut donc une calamité de plus que la triste nouvelle jetée tout à coup au milieu de Paris embrasé. Elle tendait à ranimer des fureurs déjà lasses.

Aussi ce fut en vain que Roland écrivit à Santerre d'employer à garantir la sûreté des personnes les forces que la loi mettait entre ses mains[2] : cet effort, louable quoique tardif[3], n'arrêta rien ; il n'arrêta rien, malgré les bonnes dispositions dont témoignait la réponse de Santerre[4]. Le torrent descendit sa pente ; les exécutions durèrent encore deux jours, et elles produisirent des monstres tels que Charlat, le garçon boucher Allaigre et le nègre Delorme, lesquels tuèrent pour le seul plaisir de tuer, et sans relâche, abritant dans le délire public, les misérables, leur lâche férocité.

L'égorgement de trente-sept femmes[5] à la Salpêtrière, repaire de voleuses et de prostituées, mais où nulle conspiration n'était à poursuivre; le sac, on pourrait dire, de Bicêtre; *la Marseillaise* devenue l'hymne de l'assassinat dans la bouche de ceux qui, le soir, à la lueur des flambeaux, la faisaient servir d'accompagnement au bruit des chars funéraires sur le pavé des rues; le fait du jeune Maussabré montant,

[1] Décret du 14 septembre 1792.
[2] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430.
[3] La lettre porte la date du 4 septembre. Madame Roland manque donc, ou de sincérité, ou de mémoire, lorsque, dans son livre, t. II, p. 32, elle prétend que son mari écrivit à Santerre, « *aux premiers signes d'agitation.* »
[4] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430 et 431.
[5] Voy. la liste nominative dressée par Prud'homme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.

à l'Abbaye, le long d'une cheminée pour s'enfuir, se heurtant la tête à une grille qui lui barre le passage, et tombant à demi mort sur de la paille allumée en bas pour l'étouffer[1]; enfin, Marat écrivant, au nom du comité de surveillance, une circulaire destinée à plonger toute la France dans le gouffre sanglant où Paris se débattait, et Danton la faisant partir, cette circulaire, sous le couvert du ministère de la justice[2]... voilà le tableau complet! Je me trompe : il y avait des prisonniers à Orléans, l'ex-ministre Delessart, par exemple, et M. de Brissac, l'ex-commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. On les entassa sur des chariots que conduisaient le Polonais Lazouski et Fournier l'Américain, et on leur fit prendre la route de Paris. Parviendraient-ils jusque-là? Alquier, président du district du département de Seine-et-Oise, craignit que non, et courut à franc étrier prévenir Danton de veiller sur la vie de ces malheureux. Danton l'avertit brusquement de se mêler d'administrer. Les prisonniers d'Orléans arrivèrent donc, le 9 septembre, à Versailles, et n'allèrent pas plus loin que la grille de l'Orangerie... Quand les chariots entrèrent dans Paris, ils étaient vides[3]!

Peltier, qu'aucune exagération, aucun mensonge ne font hésiter quand il les juge de nature à servir ses ressentiments, s'est plu à rêver d'hommes jetés dans la Seine, de passants tués sur les ponts à coups de fusil, etc... et, avec une audace extraordinaire, il a porté à huit mille le nombre de ceux qui périrent. Eh bien! tout monstrueux qu'il était, ce chiffre n'a point paru assez frappant aux éditeurs des *Mémoires sur les journées de septembre*, qui lui ont substitué, d'un trait de plume, celui de douze mille huit cent cin-

[1] *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 48.

[2] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 45.

[3] Pour les détails du massacre des prisonniers d'Orléans, voy. dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 363 et suivants, le procès-verbal des événements du 9, dressé d'après le récit de M. le maire et de plusieurs officiers municipaux. — Voy. Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, t. IV, p. 180-184.

quante-deux. Heureusement, il existe deux tableaux *nominatifs* des victimes de septembre : l'un dressé par Maton de la Varenne, l'autre par Prudhomme ; et la liste de ce dernier, la plus complète des deux, donne pour résultat, — y compris les cinquante-sept prisonniers d'Orléans, — non pas douze mille huit cent cinquante-deux, mais quatorze cent quatre-vingts[1] !

Telle est la vérité sur les journées de septembre.

Il est faux que la Commune en ait tracé d'avance le plan hideux[2], et l'ait donné à exécuter, au milieu de Paris immobile et muet, à une poignée d'assassins à gages. Ah ! s'il était fondé, le système historique qui a prévalu jusqu'ici, parce qu'il fut soutenu, et par les Girondins en haine des Montagnards, et par les royalistes en haine de la Révolution, y aurait-il assez de mépris, assez d'exécration pour tous ces royalistes, pour tous ces Girondins, pour tous ces ministres, pour toute cette Assemblée, pour tout ce peuple, qui, saisis d'horreur mais tremblants de peur, auraient laissé boire tant de sang à une cinquantaine de vampires? Et à quelle époque de l'histoire faudrait-il donc remonter, juste ciel ! pour trouver un exemple d'universelle lâcheté, comparable à celle dont la France, patrie du courage, aurait alors donné le spectacle? Non, non, il n'en alla point ainsi. Les journées de septembre eurent le caractère d'emportement contagieux qui, au XIIIe siècle, avait marqué ces *Vêpres siciliennes*, où huit mille Français furent égorgés en deux heures. Mais quoi ! ces mêmes prisons de Paris, comme le remarque très-bien un historien anglais[3], n'avaient-elles pas déjà vu leurs dalles rougies du sang des Armagnacs, massacrés en masse par les Bourguignons? Et les Manuels d'alors n'avaient-ils pas entendu les tueurs leur dire : « Maudit soit qui aurait

[1] Voy. *Histoire générale et impartiale*, t. IV.
[2] Voy. dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, n° 385, la note de Sergent-Marceau, relative au 2 septembre.
[3] Carlyle. *The French Revolution*, vol. III, p. 52.

pitié de ces chiens d'Armagnacs! Ils ont ravagé le royaume de France et l'ont vendu à l'Anglais. » Les journées de septembre sortirent d'un semblable excès de délire, né lui-même de l'excès du péril et de la rage. Elles furent le vertige de Paris menacé de mort, elles furent la démence de la Révolution pantelante. Elles eurent ce qui serre le cœur, ce qui consterne, mais ce qui ne s'est que trop souvent rencontré dans les annales des peuples, un caractère d'irrésistible spontanéité, qui s'associa, chose lamentable et effroyable, aux plus fougueux élan de patriotisme qui fut jamais.

France, Révolution, Liberté, qu'il vous a coûté cher, cet accouplement contre nature! Le monde ne les a plus compris, mêlés aux gémissements venus de l'Abbaye, vos chants de fraternité et de délivrance. Entre vous et lui, un voile rouge venait d'être étendu, derrière lequel disparurent momentanément, et ce que vous aviez accompli d'héroïque, et ce que vous alliez accomplir encore. Vous étiez la vie, et les peuples la cherchaient; mais dès qu'on leur présenta le corps vivant lié à un cadavre, ils reculèrent d'effroi!

Et puis, quelle pitié de voir la philosophie devenue fanatique pour mieux décrier le fanatisme, et l'apostolat de l'humanité pratiqué à coups de lance! Les représailles s'éternisent de la sorte; la peine du talion passe du code de la barbarie dans celui du progrès, qu'il déshonore, et les siècles ne font plus que se venger les uns des autres. En septembre, on disait au prêtre qu'on égorgeait: « Souviens-toi de la Saint-Barthélemy!... »

Discuter la valeur historique des divers récits auxquels ont donné lieu les journées de septembre, est une tâche qui exigerait un ouvrage tout spécial. Il y a là une véritable montagne d'erreurs à soulever. Je me bornerai donc à analyser, page par page, le travail de M. Michelet et celui de M. de Lamartine. Nulle part, les journées de septembre n'ont été racontées avec autant de détails et d'une manière en apparence plus complète. On va voir quelles ténèbres restaient encore à dissiper, et combien se trompent ceux qui, comptant sur leurs doigts le nombre des historiens

de la Révolution française, s'imaginent que l'histoire de la Révolution est faite !

RÉCIT DE M. MICHELET.

Le rôle de Robespierre en septembre, nous l'avons dessiné dans le chapitre qui précède. Ce rôle — et là fut précisément le grand tort de Robespierre — se réduisit à gémir en secret et à laisser faire. Deux fois seulement, il apparaît sur la scène ; le soir du 1er septembre, pour demander, conformément à un décret récent de l'Assemblée, que le conseil général soit modifié par voie élective; que ceux-là seuls soient chargés de l'administration municipale qui n'ont point perdu la confiance publique ; qu'en un mot, le *pouvoir soit remis au peuple;* et le soir du 2 septembre, pour déplorer l'état de la France, en mettant au nombre de ses périls cette conspiration en faveur du duc de Brunswick dont Carra s'était fait le porte-voix téméraire. Eh bien! qui jamais aurait cru cela possible? C'est de ces deux circonstances que M. Michelet tire les matériaux de tout un laborieux échafaudage de *suppositions* tendant à établir la complicité directe de Robespierre dans des événements auxquels il ne prit aucune espèce de part, qu'il désavoua constamment pour son compte personnel, et au sujet desquels il put faire solennellement, du haut de la tribune nationale, sans rencontrer de contradicteur, la déclaration suivante : « Ceux qui ont dit que j'avais *eu la moindre part* aux événements de septembre sont des hommes, ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. » (Voy. la séance du 5 novembre 1792.)

Mais examinons comment M. Michelet procède ici : rien de plus curieux.

Page 117. D'abord, il *suppose* que, dans la bouche de Robespierre, ces mots *remettre le pouvoir au peuple* signifiaient « s'en rapporter à l'action révolutionnaire des masses, en appeler au peuple contre l'Assemblée. » Quoi ! c'était s'en rapporter à l'action révolutionnaire des masses, que de demander la réélection *parfaitement légale* des membres du conseil général! Quoi ! il était extraordinaire de conclure un discours sur les *élections* par ces mots qui sont synonymes de l'appel électoral au peuple : *remettre le pouvoir au peuple !* Quoi ! Robespierre en appelait à ce même peuple contre l'Assemblée, en pressant une réélection que l'Assemblée venait d'ordonner par décret, c'est-à-dire en provoquant ce que l'Assemblée voulait avec ardeur ! Quoi ! Robespierre fut l'auteur des journées de septembre pour avoir manifesté le désir de voir modifier, à la veille des massacres, ce pouvoir de la Commune auquel, très-injustement d'ailleurs, M. Michelet les attribue ! En vérité, c'est à n'y pas croire. Comment ! parce que, le soir du 1er septembre, Robespierre a dit, à propos des *élections* à faire, qu'*il fallait remettre le pouvoir au peuple*, et à cause de cela seulement, M. Michelet nous déclare que « Robespierre atteignit et dépassa les plus violents ; » que « s'il ne fit rien en actes, il fit beaucoup en paroles, et que ce jour-là les paroles étaient des actes, » qu'il « ne reparut plus, l'AFFAIRE UNE FOIS LANCÉE ! » (Voy. p. 125.)

Page 122. M. Michelet commet une erreur de fait lorsque, après avoir dit que la proposition de Robespierre de *remettre le pouvoir au peuple* ne passa pas, mais que, néanmoins, la Commune imprima, répandit son discours, il ajoute : « Grave circonstance qu'attestent les originaux, archives de la Seine, et que ni Barrière ni Buchez n'ont conservée dans

leurs extraits. » J'en demande bien pardon à M. Michelet ; mais cette circonstance a été parfaitement conservée par Buchez, car voici ce qu'on lit dans son *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 357 et 358 : « MM. Bernard et Lépine sont nommés commissaires, à l'effet de hâter et de surveiller l'impression du discours et de l'adresse de Robespierre, chez Duplain, imprimeur, aux frais de la Commune. »

Pages 124 et 125. De ce que Panis fit entrer au *Comité de surveillance* l'exterminateur Marat, M. Michelet conclut que Robespierre est responsable de tout ce que Marat fit en septembre ! Et pourquoi ? Parce que Panis, dit-il, était l'homme de Robespierre ; parce qu'un jour, devant Barbaroux et Rebecqui, il l'avait proposé comme dictateur. Mais d'abord, il est au moins douteux que Panis ait jamais proposé Robespierre pour dictateur. Lorsque, à la Convention, dans la séance fameuse du 25 septembre 1792, Barbaroux parla de ce fait, Panis lui donna, du haut de la tribune, le démenti le plus formel, et ce démenti, Barbaroux ne le releva point. C'est ce qu'en tout cas M. Michelet aurait dû ne pas omettre ! Et puis, comment concevoir que Robespierre ait vu avec plaisir l'introduction de Marat au Comité de surveillance ? Est-ce que Robespierre ne regardait pas comme funestes à la Révolution les fureurs de Marat ? Est-ce qu'il ne le lui avait pas dit à lui-même, dans une entrevue célèbre que celui-ci a rapportée ? Et n'est-ce pas justement parce que Robespierre réprouvait « l'exterminateur » Marat, que le second avait déclaré le premier dépourvu des qualités d'un homme d'État ?

Autre crime de Robespierre, selon M. Michelet : le soir du 2 septembre, il dénonça une conspiration en faveur du duc de Brunswick ! Et pourquoi donc ne l'aurait-il pas fait, alors qu'il parlait sur les dangers de la France ? Est-ce que c'était là un vain fantôme de son imagination ? Est-ce que cette conspiration, que Billaud-Varenne dénonça lui aussi, n'existait pas ? Est-ce que Carra, dans sa feuille, n'avait pas tout récemment proposé le duc pour successeur à Louis XVI ? Est-ce qu'on ignore aujourd'hui que Brunswick avait un parti en France, et que sa répugnance à pousser l'invasion sur Paris vint du secret espoir dont on l'avait flatté ? Il est vrai que Carra était Girondin ; mais cette considération devait-elle empêcher Robespierre de signaler, lui, sentinelle avancée de la Révolution, ce qu'il croyait un danger public ?

Page 148. « Avait-il nommé, dit M. Michelet, Roland et les autres ? On ne le sait. » On sait le contraire ; car, s'il les avait nommés, le procès-verbal de la Commune n'aurait point manqué de le constater. « Il les désignait si bien, ajoute M. Michelet, que tout le monde les nommait. » Et la preuve qu'il en donne, c'est que « le 2, le 3 et le 4, toute la question débattue dans la Commune fut de savoir si elle allait lancer un mandat d'arrêt contre le ministre de l'intérieur. » Or, ceci est une erreur grave, une erreur matérielle. J'ai sous les yeux les comptes rendus des séances de la Commune du 2 septembre, de la nuit du 2 au 3, du 3 au 4, comptes rendus qu'on peut lire dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 355-368, p. 388-396, et t. XVIII, p. 249-258. Eh bien, non-seulement la question d'arrêter le ministre n'est pas *débattue*, mais il n'est pas dit un seul mot qui le concerne. Le 4, mais le 4 seulement (voy. le discours de Pétion du 29 octobre), Marat fit lancer contre Roland, non par la Commune, mais, ce qui n'est pas la même chose, par le Comité de surveillance (voy. les *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 35), un mandat d'arrêt que la Commune ne ratifia point, que Danton fit annuler aussitôt, et dont celui qui aurait pu s'en effrayer n'eut pas même alors connaissance (*ibid*). Donc, si, dans sa lettre du 3 à l'Assemblée, Roland n'osa pas condamner avec toute la vigueur d'une âme honnête les attentats de septembre, ce ne fut

pas du tout, comme M. Michelet l'explique, parce qu'il était placé « sous le poignard » (p. 187).

Page 149. Avec tout aussi peu de fondement, M. Michelet écrit : *Pour mieux paralyser Roland le 2 septembre*, deux cents hommes entourèrent le ministère de l'intérieur, criant, demandant des armes. » D'abord, cette scène n'eut pas lieu le 2 septembre, mais seulement le 4. Car madame Roland, qui la raconte dans ses *Mémoires*, t. II, p. 33 et 24, se trompe évidemment elle-même en lui assignant la date du 2 septembre. Elle suppose en effet que les deux cents hommes étaient envoyés par les auteurs du mandat d'arrêt, dont elle parle comme ayant été lancé préalablement. Or, le mandat lui-même ne fut lancé que le 4 septembre, selon le témoignage formel de Pétion. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares chez madame Roland, qui écrivit ses *Mémoires* de souvenir; mais un historien grave est tenu de les rectifier, surtout quand elles sont de nature à consacrer de faux jugements sur les hommes et sur les choses. Quant à attribuer la démarche de ces fougueux visiteurs au parti-pris de « *terrifier* » Roland, de le « paralyser, » rien de moins vraisemblable. Est-ce qu'on n était pas alors dans un moment de fièvre patriotique et militaire ? Est-ce qu'il n'y avait pas des milliers de citoyens s'armant ou cherchant à s'armer pour courir à la frontière ? — Mais pourquoi ces hommes s'adressaient-ils au *ministre de l'intérieur* ? — Roland lui-même l'explique, en mentionnant le fait dans sa lettre du 13 septembre aux Parisiens (Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 29) : Parce que « *ils avaient été chez le ministre de la guerre, absent pour le moment.* » Aussi bien, que dit madame Roland, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 34 ? Elle avoue que l'anecdote, racontée par elle, immédiatement après, à un cercle nombreux de ministres et de députés, « *fut prise par la plupart comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.* » Roland était ministre de l'intérieur : empêcher les égorgements au péril de sa vie, ou donner sa démission avec éclat, tels étaient les devoirs de sa charge. Et ce n'est point en donnant une extension arbitraire à une dénonciation parfaitement fondée en elle-même, et où il n'était nommé en aucune sorte, qu'on l'absoudra de ne les avoir pas remplis.

Page 151. Étrange système d'absolution générale, aux dépens d'un homme ! Pour justifier autant que possible l'inaction des ministres girondins, et montrer qu'ils ne pouvaient rien, « ayant été atteints la veille, percés, et de part en part, des traits mortels de Robespierre, » — on sait à quoi cela se rapporte. — M. Michelet assure que, par le seul fait de la conspiration de Brunswick dénoncée, le peu de pouvoir moral que conservait encore le ministère se trouva anéanti. En effet, dit-il « on crut, on répéta *que la Commune déclarait le pouvoir exécutif déchu de la confiance nationale.* » Mais sur quelles bases s'appuie cette assertion, écrite par l'historien en lettre italiques, et présentée comme la constatation d'un bruit universellement répandu ? M. Michelet cite une section de l'île Saint-Louis qui alla demander à l'Assemblée ce qui en était. Mais de ce simple fait, de ce fait particulier qui montre que, parmi l'immense quantité de rumeurs diverses en circulation dans ces heures de trouble, une de ce genre était parvenue à la section de l'île Saint-Louis, est-on autorisé à conclure que tout Paris croyait le pouvoir exécutif déchu de la confiance nationale, de par la Commune ? Cependant, que fait l'Assemblée interrogée à cet égard ! Elle répond unanimement : « Non ! non ! » Sur quoi, *les pétitionnaires promettent la plus entière soumission à toutes les décisions de l'Assemblée.* Et c'est avec ce texte sous les yeux que M. Michelet écrit : « *Cette négation n'eut aucun effet sur l'opinion. Les ministres restèrent brisés.* » Mais allons plus loin. A quel moment se rapporte cette

dénonciation de la conspiration de Brunswick sur laquelle M. Michelet revient sans cesse, à tout propos, avec un acharnement si extraordinaire, et de laquelle serait né le bruit semé dans tout Paris que le pouvoir exécutif était indigne de la confiance publique aux yeux de la Commune, bruit qui aurait provoqué la démarche de la section de l'île Saint-Louis ? Quand cette députation parut à la barre de l'Assemblée (voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 348), il était six heures du soir. Or, le discours de Robespierre à la Commune ne fut prononcé qu'à la fin d'une longue séance dont les procès-verbaux fixent le *commencement* à quatre heures du soir. De sorte que, lorsque la section de l'île Saint-Louis se présenta à l'Assemblée, Robespierre n'avait pas encore, selon toute apparence, pris la parole à l'hôtel de ville.

Page 132. M. Michelet dit que, le 2 septembre, « les furieux bavards qui prêchaient la théorie de Marat coururent les assemblées de sections à peu près désertes, et que, quant aux mesures générales, il semble que leurs paroles n'aient pas trouvé assez d'écho ; qu'il n'y eut que deux sections, celle du Luxembourg et la section Poissonnière, où la proposition d'un massacre ait été accueillie : *deux sur quarante-huit.* » Ce qui est vrai, c'est que ces deux sections sont en effet les seules dont on ait les arrêtés. Mais le discours de Pétion, du 29 octobre, prouve que ces dispositions à la vengeance étaient générales, et cite une section qui, dès le 23 août, était venue en députation au conseil de la Commune, déclarer « que les citoyens, indignés des retards apportés dans les jugements, forceraient les portes des prisons et immoleraient à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés. » A la section des Thermes, la proposition du massacre fut faite formellement. Maton de la Varenne dit (*Histoire particulière*, p. 310) que « à la section des Postes, le commissaire de la Commune désigna tous les prisonniers comme émissaires du roi de Prusse et provoqua contre eux la fureur du peuple. » Méhée, dans sa *Vérité tout entière*, écrit: « Courons aux prisons ! Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements. » Or, cette brochure, publiée en haine des journées de septembre, a un grand poids dans la question de la spontanéité et de l'unanimité populaires, comme le fait très-bien observer M. Dupont (de Bussac), p. 353 des *Fastes de la Révolution.* Enfin, dans son *Histoire de la Révolution*, M. Villiaumé assure *de visu*, p. 239 du t. II, qu'une foule de registres des sections sont *lacérés* à l'endroit des 2 et 3 septembre, ces sections ayant voulu, après le massacre, faire disparaître la trace de la part qu'elles y avaient prise.

Page 134. Le discours de Vergniaud du 2 septembre que M. Michelet cite comme hardi, était au contraire en harmonie avec les passions du moment, et de nature à les enflammer. Il est bien hasardé de prétendre que « le grand orateur voulait perdre dans l'élan militaire la panique et la terreur ! » Singulier moyen d'empêcher la panique et la terreur, que de montrer les ennemis marchant sur Paris en laissant derrière eux les places fortes, et de rappeler par quelles trahisons les terreurs paniques étaient semées ! Pour ce qui est de l'élan militaire, il n'avait nul besoin d'être excité. Il fut immense et parallèle au mouvement du massacre. Les places d'enrôlements étaient encombrées. A compter de ce moment, dix-huit à vingt mille volontaires sortirent tous les jours des murs de Paris. L'enthousiasme militaire était si grand que, le 8 octobre, le conseil général dut faire observer aux citoyens « qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également et au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins des défenseurs de la patrie. » Parler enthousiasme

militaire devant l'enthousiasme militaire, ce n'était pas hardi, c'était habile. Ce qui eût été hardi, c'eût été de crier bien fort que la victoire devait s'honorer par l'humanité, et c'est ce que Vergniaud ne dit pas !

Page 139. De ce qu'au moment où le canon se fit entendre, des hommes armés, et non une masse de peuple, des soldats, des fédérés de Marseille ou d'Avignon pénétrèrent dans la prison de la mairie, et dirent aux prisonniers qu'il fallait aller à la mairie, M. Michelet conclut que « le Comité, par une autorisation au moins verbale, livra les prisonniers à la mort. » Mais est-ce que les fédérés n'étaient pas une masse du peuple? Est-ce qu'ils formaient la milice du Comité ?

Pages 139 et 140. M. Michelet présente le premier acte du massacre sous de très-fausses couleurs. Suivant lui, il y aurait eu dessein machiavélique par le Comité et par les massacreurs à ses ordres, de faire paraître l'égorgement des prêtres un acte spontané du peuple. Pour cela, pendant le trajet des voitures, ils auraient cherché à irriter la foule, à provoquer les prêtres de l'autre; enfin, près de la prison, ils auraient lancé des coups de sabre et de pique au travers des voitures, d'où le coup de canne donné par un des prisonniers, prétexte attendu, etc... Tout ceci, sauf l'affaire du coup de canne, est calqué sur le récit de l'abbé Sicard. Mais il faut remarquer que l'abbé Sicard était dans la première voiture, et n'a pu voir conséquemment ce qui se passait dans la dernière. Son témoignage ici a donc beaucoup moins de poids que celui de Méhée qui affirme avoir suivi les voitures, et qui certes ne saurait être accusé de partialité à l'égard des meurtriers de septembre. Or, voici le récit de Méhée : « Un des prisonniers, *sans doute aliéné*, passe son bras à travers la portière et donne un coup de canne sur la tête d'un des fédérés qui accompagnaient; celui-ci furieux tire son sabre, etc... » (*La Vérité tout entière*, par Méhée.) Maton de la Varenne atteste le même fait. Encore si M. Michelet avait suivi l'abbé Sicard jusqu'au bout, puisqu'il le choisissait pour guide ! Mais non. L'abbé Sicard écrit : « La cour était pleine d'une foule immense. On entoure nos voitures; un de nos camarades *croit pouvoir s'échapper;* il s'élance au milieu de la foule; il est aussitôt égorgé. Un second fait le même essai; *il fend la presse et allait se sauver;* mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime. » Pourquoi l'abbé Sicard et deux autres prêtres qui se trouvaient dans la même voiture furent-ils épargnés alors ? Probablement parce qu'ils n'essayèrent pas de fuir. De tout cela, M. Michelet ne dit pas un mot; il ne dit pas que les premières victimes durent leur malheur à une tentative de fuite. On sent l'importance d'une telle omission !

Pages 142 et 143. M. Michelet reconnaît que l'enquête qu'on fit plus tard contre les septembriseurs ne mentionne ni les fédérés du Midi, ni la tourbe populaire, que nous avons vue d'abord figurer sur la scène sanglante de l'Abbaye. Les gens désignés par l'enquête sont des personnes du voisinage, tous marchands de la rue Sainte-Marguerite et des rues voisines : fruitiers, savetiers, horlogers, limonadiers, etc., etc... Mais comment ne voit-il pas que ceci ruine de fond en comble le système qui consiste à attribuer le massacre à un plan concerté d'avance par le comité de surveillance et exécuté par des *soldats*, comme il le dit p. 139, fédérés de Marseille ou d'Avignon, lesquels auraient reçu de ce comité « l'autorisation, au moins verbale, » de tuer les prisonniers ?

Page 153. M. Michelet se demande ce que dit Danton dans la nuit du 2, et il répond : « Je ne peux pas croire qu'il ait déjà accepté la pleine responsabilité du crime. Le succès était encore trop douteux. » M. Michelet a sans doute ignoré le mot de Danton à Grandpré, le 2 au soir, à onze heures : « Je me f..s bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. » (Voy. les *Mémoires de madame Roland*, t. II, page 36.)

Pages 168 et 169. Pour indiquer comment le vol en vint à se mêler au massacre, M. Michelet écrit : « Le commencement fut modeste. Dans la soirée du 2, ou la nuit du 2 au 3, plusieurs de ceux qui tuaient à l'Abbaye, n'ayant ni bas ni souliers, regardèrent avec envie les chaussures des aristocrates. Ils ne voulurent pas les prendre sans être autorisés ; ils montèrent à la section, demandèrent la permission de mettre à leurs pieds les souliers des morts. La chose ayant été obtenue facilement, l'appétit leur vint, etc... » Ce fait, M. Michelet l'a emprunté, sans le dire, à la relation de l'abbé Sicard, qui le présente ainsi (p. 110 des *Mémoires sur les journées de septembre*) : « Un de ces bourreaux... entre dans l'enceinte où délibérait le comité : « Je viens vous demander pour nos braves frères d'armes qui « égorgent ces aristocrates, s'écrie-t-il, les souliers que ceux-ci ont à leurs « pieds. Nos braves frères sont nu-pieds, et *ils* partent demain pour les « frontières. » Ces mots *et ils partent demain pour les frontières;* ces mots prononcés par les mêmes hommes que l'abbé Sicard montre, dans la page qui précède, venant déposer sur la table du comité les bijoux, les portefeuilles, et jusqu'aux mouchoirs trouvés sur les morts ; ces mots qui donnent à la demande un caractère si complétement exclusif de l'idée de vol... voilà ce que, dans l'emprunt fait au récit de l'abbé Sicard, M. Michelet oublie.

Page 170. Il est vivement à regretter que, adoptant la version royaliste qui représente le massacre comme ayant été *salarié*, M. Michelet ait écrit : « A l'Abbaye, Billaud-Varenne insista seulement pour qu'on sauvât les dépouilles. Toutefois, comme toute peine mérite récompense, il promit aux *ouvriers* un salaire régulier. Cette mesure, très-odieuse, et qui impliquait une approbation, n'en eut pas moins un bon effet ; du moment qu'ils furent payés régulièrement, ils travaillèrent beaucoup moins, se donnèrent du bon temps et se ralentirent. » C'est évidemment dans *la Vérité tout entière* de Méhée, et dans l'*Histoire particulière* de Maton de la Varenne, que M. Michelet a puisé une partie de son récit. Mais un rapprochement plus attentif des documents divers et une plus sévère analyse des données historiques lui eussent épargné le malheur d'appuyer de son nom une imputation aussi fausse qu'odieuse. Suivant Méhée et Maton de la Varenne, Billaud-Varenne, arrivant à l'Abbaye, aurait dit aux exécuteurs : « Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats et de sauver la patrie. La France toute entière vous est redevable. La municipalité ne sait comment s'acquitter avec vous. Sans doute le butin et la dépouille appartiennent à ceux qui nous ont délivrés des traîtres. Mais sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de faire payer sur-le-champ vingt-quatre livres à chacun de vous. » Remarquons d'abord que, dans sa relation, l'abbé Sicard prête à Billaud-Varenne un tout autre langage. D'après l'abbé Sicard, Billaud-Varenne aurait dit *à ses ouvriers* : « Mes amis, mes bons amis, la Commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous déshonorez *cette belle journée*. On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates, après en avoir fait justice. Laissez, laissez tous les bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux, pour les frais du grand acte de justice que vous exercez. On aura soin de vous payer, comme on en est convenu avec vous. » (Voy. la *Relation de l'abbé Sicard*, p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Si, dans un récit où l'on ne doit pas naturellement s'attendre à trouver beaucoup d'impartialité et de serenité, l'abbé Sicard n'a pas à son tour exagéré ou altéré les paroles de Billaud-Varenne, c'est ce que nous n'examinerons pas ici ; qu'il nous suffise de faire observer combien sa version diffère de celles de Méhée et de Maton de la Varenne. Il ne s'agit plus, dans la version de l'abbé Sicard, de ceux

qui exécutent les prisonniers, mais bien de ceux qui *dépouillent les morts*, besogne dont la Commune avait effectivement chargé certains *ouvriers*, au prix convenu de vingt-quatre livres, mentionné par Billaud-Varenne. Et de ceci la preuve officielle se trouve écrite dans les COMPTES DE LA COMMUNE, où on lit : « A Mazoyer, guichetier, qui a été chargé de retirer les divers effets trouvés sur les individus morts... vingt-quatre livres. » (Voy. les *Comptes de la Commune*, p. 312 des *Mémoires sur les journées de septembre.*) Peltier, Maton de la Varenne, l'abbé Sicard, s'accordent à raconter comme quoi les corps furent enlevés dans la matinée du 3 septembre; et cet enlèvement eut lieu en vertu de l'ordre suivant de la municipalité : « Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et porté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. *Vous serez remboursé de vos frais sur vos états.* A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. *Employez des hommes au fait*, *tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu*, afin de prévenir l'infection. — LES ADMINISTRATEURS DE POLICE, PANIS, SERGENT. » Ces *hommes au fait*, ces *fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu*, les *ouvriers* chargés d'aller prendre des voitures, d'enlever les cadavres, de laver les cours, de retirer les effets qui se trouvaient sur les individus morts pour les remettre au conseil général, voilà ceux qu'on était *convenu* de payer, et ceux à qui Billaud-Varenne vint le rappeler afin de les empêcher de rien garder pour eux dans les effets des morts qu'ils avaient charge de dépouiller. C'est, du reste, ce qui résulte positivement de la déclaration du citoyen Jourdan, qu'on n'accusera certes pas d'avoir voulu diminuer l'horreur des journées de septembre. Il raconte (p. 148 et 149 des *Mémoires sur les journées de septembre*) que, dans la matinée du 3, sept ou huit massacreurs vinrent lui demander (il présidait la *Section des Quatre-Nations*) leur salaire. « Quel salaire ? » leur dit-il. Le ton d'indignation avec lequel il leur fit cette demande les déconcerta. Mais, soit qu'ils fussent, comme Jourdan le crut, du nombre des massacreurs ou non, c'était si peu au fait du massacre qu'était promis un salaire, que, selon le récit du même Jourdan, ces hommes ajoutèrent aussitôt : « *Nous avons passé notre journée à dépouiller les morts.* » L'auteur, faisant alors intervenir Billaud-Varenne, lui met dans la bouche le langage que voici : « Il nous fit un grand discours pour nous prouver l'utilité et la nécessité de ce qui s'était passé. Il finit par nous dire qu'en venant à notre comité, il avait rencontré plusieurs des ouvriers (ce sont ses expressions) qui avaient travaillé dans cette journée, lesquels lui avaient demandé leur salaire; qu'il leur avait promis que nous leur donnerions à chacun un louis. » (Voy. la *Déclaration du citoyen Jourdan*, p. 149 des *Mémoires sur les journées de septembre.*) Maintenant, qu'on lise et qu'on relise les COMPTES DE LA COMMUNE, où toutes les dépenses de ces fatales journées sont détaillées avec tant de minutie, on n'y découvrira pas un article qui se rapporte à un salaire quelconque donné aux exécuteurs. Certes, jamais démonstration ne fut plus complète. Mais veut-on encore une preuve ? Nous l'empruntons à la dissertation lumineuse de M. Dupont (de Bussac) sur les journées de septembre : « Divisez, dit-il, 1463 — total des prétendus salaires payés aux exécuteurs — par 24, vous aurez le salaire de soixante personnes, plus une fraction de 23 livres. Comme on a exécuté chaque jour dans cinq ou six prisons, il suivrait de là que les soixante exécuteurs auraient dû se partager entre toutes les prisons, c'est-à-dire qu'il n'y aurait eu qu'une dizaine d'hommes à chaque prison, ce qui est démenti par tous les documents. » (Voy. les *Fastes de la Révolution*, p. 377.)

De tout ce qui précède, il résulte invinciblement que, si le sang des victimes de septembre fut versé dans les transports d'un abominable délire, il ne fut pas du moins payé aux forcenés qui le versèrent; il en résulte invinciblement qu'il n'y eut de *salariés* que les hommes de peine employés à faire disparaître les traces du meurtre ; qu'il était conséquemment tout simple que Billaud-Varenne, en parlant d'eux, les appelât des *ouvriers;* qu'on l'a calomnié en prétendant qu'il désignait ainsi les massacreurs, ce qui eût été en effet déshonorer la langue française ; qu'il fut coupable de croire de tels égorgements utiles ou nécessaires, mais qu'il fut coupable de cela seulement. Hélas ! c'est bien assez !

Pages 171 et 172. M. Michelet reconnaît en note que le fait du supplice infligé à la bouquetière « *n'est pas très-sûr.* » Et il ajoute que M. Labat a cherché inutilement son nom sur le registre d'écrou de la Conciergerie, où cependant on a prétendu qu'elle était. Pourquoi donc alors, dans le texte, donne-t-il ce fait, *qui n'est pas sûr*, et ses épouvantables détails comme une révélation de la « tendance monstrueuse » qu'il caractérise en ces termes : « Plusieurs, on le voyait trop, jouissaient à tuer ? » De pareils événements n'ont besoin, ce me semble, ni d'être dramatisés, ni d'être enlaidis !

Page 173. « La Commune, dit M. Michelet, n'avait plus aucune raison de désirer qu'on tuât... Elle tenait terrassés l'Assemblée, la presse, Paris. » Nous démontrerons et surabondamment, dans notre critique du récit de M. de Lamartine, combien est faux le point de vue qui fait des massacres de septembre l'exécution d'un *système* froidement conçu par la Commune.

Page 189. Quelle que soit la tendresse de M. Michelet pour Danton, c'est, hâtons-nous de le dire, avec la plus haute et la plus généreuse éloquence qu'il lui reproche d'avoir envoyé aux départements la circulaire de Marat. « Danton, écrit-il, eut peur devant Marat. » Cette parole est mieux que dure, elle est belle. Seulement, l'explication n'est pas admissible. Trop de faits — nous les avons mis en lumière — démontrent que Danton considérait le massacre des prisonniers comme un coup d'Etat nécessaire; et ces faits, pour avoir été omis par M. Michelet, n'en restent pas moins acquis à l'histoire.

En résumé, ce qui est à reprendre dans le récit de M. Michelet, c'est : 1° D'avoir très-injustement, tranchons le mot, étendu à Robespierre la responsabilité d'un attentat qui lui fit horreur ; 2° d'avoir essayé, par toutes sortes d'omissions et d'hypothèses, de laver la mémoire de Danton de ce sang dont il reste souillé, d'après ses propres aveux, aux yeux de la postérité; 3° d'avoir jeté sur la conduite des Girondins dans ces journées un voile complaisant ; 4° d'avoir, transgressant les lois de la certitude historique, chargé les couleurs de l'affreux tableau ; 5° d'avoir noirci la Commune outre mesure ; 6° d'avoir fait salarier les massacreurs ; 7° d'avoir présenté ce qui fut un accès d'effroyable délire comme le fruit d'une préméditation infernale.

RÉCIT DE M. DE LAMARTINE.

Ce qui frappe tout d'abord dans le récit de M. de Lamartine, c'est l'omission de toutes les causes générales qui amenèrent et rendirent possible la sanglante catastrophe. La trahison et les prodigieuses terreurs semées par les calculs de la trahison même, la reddition infâme de Longwy aggravée par la désertion en masse de Royal-Allemand et des hussards de Lauzun, la soudaine nouvelle des révoltes de la Vendée au souffle des prêtres, le scandale de certains acquittements, la déclaration

du plus noir des complots sortie du fond même des prisons, les renseignements funèbres publiés par Gorsas comme pour mieux appuyer les sauvages prédications de Marat, le discours enflammé de Vergniaud, l'annonce de l'arrivée des Russes par le ministre Lebrun, la proclamation signée de tous les ministres et affichée sur tous les murs où se lisaient ces mots sinistres : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah ! sans eux le combat serait bientôt fini... » Voilà les circonstances qui, rassemblées, groupées dans nos souvenirs comme elles le furent dans la réalité, expliquent le fatal délire dans lequel Paris fut précipité. Pour peu qu'on les rejette dans l'ombre comme a fait M. de Lamartine, l'horreur des journées de septembre se trouve naturellement centuplée. Et maintenant, supposez que tous ces meurtres vous soient racontés les uns à la suite des autres, sans intermittence, sans point d'arrêt, sans la moindre indication des choses héroïques qui se passèrent dans le même temps, et qui viennent reposer un peu l'âme oppressée; supposez qu'on oublie une foule de détails touchants comme ceux qui marquèrent l'acquittement de Jourgniac de Saint-Méard et la délivrance du frère de Toulongeon; supposez qu'on oublie cette remarquable parole de Maillard : « *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, c'est pour en juger les résultats;* » supposez que, tout en reconnaissant dans un endroit, que ce Maillard « épargna tous ceux qui lui fournirent un prétexte de les sauver, » on dise de lui ailleurs : « qu'il aimait le sang, qu'il portait les têtes, qu'il arborait les cœurs, qu'il dépeçait les cadavres... » de quel inexprimable mélange de dégoût et d'effroi le lecteur ne restera-t-il pas saisi à jamais ! Eh bien, tel a été le système suivi par M. de Lamartine. Tout le long de 123 pages — édition de Bruxelles, Wouters frères — on ne voit que cadavres tombant sur des cadavres, on n'entend que le râle de victimes agonisantes, si bien qu'on se demande, à la fin, s'il ne faut pas rayer du livre des humains le peuple dont la vie a pu contenir ces scènes de l'enfer. Et, pour les décrire, le procédé de M. de Lamartine a été bien simple. Sans vérifier les allégations diverses, sans comparer les documents contradictoires, sans éclairer enfin l'histoire par l'analyse, il n'a fait que mettre en faisceau tous les hideux détails épars dans les pamphlets des plus violents royalistes, depuis Peltier jusqu'à Georges Duval.

S'agit-il, par exemple, de l'égorgement des prêtres conduits à l'Abbaye ? M. de Lamartine n'examine pas s'il est vrai, comme Méhée, qui était présent, l'affirme, que cet égorgement fut la suite d'un coup de canne asséné par un prêtre sur la tête d'un fédéré; il n'examine pas s'il est vrai, comme l'abbé Sicard en convient, que les premiers prêtres massacrés le furent pour avoir essayé de s'enfuir : non; il ouvre les *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 216, et de ce livre où le fiel déborde, de ce livre qui n'est qu'un épanchement de rage contre-révolutionnaire, il tire la scène qu'on lit dans la page 194 de son *Histoire des Girondins*, sans oublier les *hurlements de joie des bourreaux* dont parle Georges Duval, et qu'il traduit, lui, par les *éclats de rire* de la populace ! Or, on sait qu'un des traits les plus frappants de cette tragédie de septembre est la joie que la foule témoignait à chaque acquittement et le silence morne avec lequel chaque sentence de mort était accueillie. Il existe à cet égard des documents décisifs, que nous avons déjà cités, et qu'opposer aux témoignages réunis de Jourgniac de Saint-Méard, de l'abbé Sicard, de Maton de la Varenne, qui tous s'accordent à déclarer qu'après leur acquittement, ils furent *portés en triomphe* par les égorgeurs eux-mêmes ?

Autre exemple : M. de Lamartine ne manque pas, comme l'a fait M. Michelet, de s'appesantir, p. 218, sur le supplice de la *belle bouquetière*, supplice sans exemple peut-être dans les fastes de la barbarie humaine.

Mais M. Michelet, du moins, prend la peine de nous avertir par une note que *le fait n'est pas très-sûr*, et que le nom de la victime ne se trouve pas sur le registre d'écrou de la prison où on a prétendu qu'elle était renfermée. De plus, dans la liste nominale, très-détaillée, que Prudhomme dressa et publia, — nous l'avons sous les yeux — on chercherait en vain ce nom. Prudhomme dit bien, d'après la légende, que la *bouquetière* fut la seule femme qui périt à la Conciergerie; mais elle ne figure pas dans sa liste. Sans compter que, selon l'affirmation de Tallien, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il ne serait mort dans tous les massacres qu'une seule femme, madame de Lamballe: assertion parfaitement confirmée par la liste de Prudhomme, à part ce qui eut lieu à la Salpêtrière, dont Tallien sans doute n'entendait point parler.

Nous avons raconté l'histoire vraie du prétendu verre de sang offert à mademoiselle de Sombreuil; voici la version de M. de Lamartine, p. 254 : « On accorde à la fille la vie de son père, mais à un horrible prix; on veut qu'en signe d'abjuration de l'aristocratie, elle trempe ses lèvres dans un verre rempli du sang des aristocrates. Mademoiselle de Sombreuil saisit le verre d'une main intrépide, le porte à sa bouche et boit au salut de son père. Ce geste la sauve. » Et, de la sorte, l'acte de compassion auquel cette fille généreuse dut la vie de son père, se trouve transformé en un acte de cannibalisme !

Mais ce qui rend le récit de M. de Lamartine complétement inexact au point de vue de l'impression vraie à produire sur l'âme du lecteur, c'est le procédé qui lui a fait rassembler en un seul coin du tableau, et raconter, sans solution de continuité, des horreurs auxquelles une foule de faits admirables, qu'il omet, firent diversion. Entre le premier et le dernier acte, n'y a-t-il donc eu, pour les unir, que des égorgements, encore des égorgements, et toujours des égorgements? Quoi! on ne nous fait grâce ni d'une tête coupée, ni d'une goutte de sang répandue, ni d'un cri féroce, ni d'un coup de pique; et la prodigieuse affluence des volontaires demandant à partir pour le camp, et les actes par où la Commune s'égala presque au Sénat romain menacé par l'ennemi, et les dons de toutes parts déposés sur l'autel de la patrie, et les élèves des écoles se formant en compagnies franches, et les femmes s'offrant pour monter la garde, et les citoyens vendant leurs maisons, jusqu'à leurs meubles, pour fournir aux frais de la guerre, toutes ces grandes choses qui se passèrent *pendant le massacre même*, toutes ces choses héroïques qui n'ont rien du roman, elles, et dont le souvenir nous a été conservé, non par des *pamphlets*, mais par des *procès-verbaux*, voilà ce qu'on oublie de dire, juste à l'endroit où il fallait le dire de toute nécessité pour l'honneur de la France, plus encore, pour l'honneur de la nature humaine! Nous ne saurions trop le répéter : en matière d'histoire, il est des omissions, ou même de simples déplacements de faits, dont la portée est pire que celles des affirmations les plus erronées.

Du moins si, chez M. de Lamartine, les principales affirmations étaient exactes! Mais non. Le suivre pas à pas nous mènerait trop loin; nous n'examinerons donc pas ici s'il n'a pas enflé outre mesure le rôle de Danton, amoindri outre mesure celui de la Commune, effacé celui de la Gironde, de cette même Gironde dont il écrivait spécialement l'histoire : l'erreur que nous avons à cœur surtout de détruire, parce qu'elle est très-sérieuse de sa nature, et qu'elle domine tout le récit de M. de Lamartine, c'est celle qui se produit si carrément dans la phrase suivante de la page 184 : « Des actes et des pièces irrécusables attestent que, pour cette convulsion populaire, prédite et acceptée, sinon provoquée par Danton, tout fut prémédité et préparé d'avance, exécuteurs, victimes, et jusqu'aux tombeaux. »

Voyons, en suivant page par page le livre de M. de Lamartine, quels sont ces actes et ces pièces, qu'il affirme *irrécusables*, sans du reste indiquer ses sources, sans nommer ses autorités. Dans les *Fastes de la Révolution*, ouvrage qui malheureusement est resté inachevé, M. Dupont (de Bussac) publia il y a quelques années, sur les journées de septembre, un lumineux travail qui confirme de tout point nos propres recherches et dont nous nous aiderons ici.

Page 184. Quel est le conciliabule que M. de Lamartine amène sur la scène dans cette page de son livre? Quel est ce conciliabule dont le « mystère aurait couvert les délibérations, » et où cependant on saurait que « Danton, faisant un geste horizontal, » s'écria d'une voix âpre et saccadée : « Il faut faire peur aux royalistes. » L'auteur place ce conciliabule avant la fameuse mesure des visites domiciliaires, celle qui fut exécutée dans la nuit du 29 au 30 août ; et, dans son récit, les visites domiciliaires figurent comme le résultat des délibérations mystérieuses en question et le premier acte du drame des massacres. Il y a là deux erreurs. 1º La mesure des visites domiciliaires fut, comme nous l'avons raconté au long dans le chapitre qui précède, votée *par l'Assemblée elle-même*, sur la motion de Danton il est vrai, mais très-volontairement, très-ouvertement, et sans la moindre prévision du massacre des prisonniers ; 2º le fait des visites domiciliaires ne se peut en aucune façon lier à l'hypothêse que les journées de septembre furent préméditées soit par la Commune en masse, soit par son comité de surveillance. Car, dans ce cas, le comite de surveillance ou la Commune auraient maintenu la fermeture des barrières, ce qui n'eut pas lieu. Fermées pendant les visites domiciliaires, elles furent rouvertes après, et ne furent fermées de nouveau que le 2 septembre, lorsque la nouvelle du siége de Verdun fut venue mettre tout en fermentation, et pour faciliter l'exécution du décret de l'Assemblée, qui prononçait peine de mort contre quiconque refuserait de servir de sa personne ou de remettre ses armes. Les visites domiciliaires opérées dans la nuit du 29 au 30 août se rattachent si peu au prétendu complot du massacre des prisons, que, dans la séance du 30 au matin, le conseil général de la Commune se déchargea sur les diverses sections du soin d'examiner les citoyens pendant la nuit, et qu'il alla même jusqu'à décider que « tous les citoyens qui avaient signé la pétition des vingt mille seraient désarmés et *mis en liberté.* » Mais nous reviendrons sur ce point.

Page 184. M. de Lamartine rappelle l'aveu que, plus tard, Danton fit de sa participation aux journées de septembre. De sa participation, oui. Mais le débat ne porte pas là-dessus, il porte sur le fait de la *préméditation*, ce qui est bien différent. Danton ne fit-il que s'associer à un mouvement vertigineux de la colère publique, ou bien prépara-t-il l'assassinat au sein d'un *conciliabule*, directeur systématique de meurtres? Voilà le point en question. Or, jamais ce fait de la préméditation ne fut avoué par personne, pas même par Marat. Que dis-je? Ce Marat qui, loin de se défendre de ses appels au meurtre, aimait à s'en vanter, traite d'*insinuation perfide* et d'*imposture*, dans son *Journal de la République*, l'hypothèse qui rejette sur le comité de surveillance de la mairie ce qu'il appelle les exécutions populaires de septembre. (Voy. le nº 12 du *Journal de la République*, octobre 1792.)

Page 185. Quelques jours avant le massacre, s'il en faut croire M. de Lamartine, Maillard aurait été chargé de retenir « les tombereaux nécessaires pour charrier les cadavres. » Il y a plus : dès le 28 août, à six heures du matin, « DEUX AGENTS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE » se seraient présentés chez le fossoyeur de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, lui auraient enjoint de prendre sa bêche et de les suivre, auraient déplié

une carte, marqué la place d'une fosse profonde, remis la somme nécessaire au salaire des ouvriers, et recommandé que l'ouvrage fût achevé le quatrième jour. Rien de plus dramatique, de plus fantastique même. Mais où M. de Lamartine a-t-il pris tout cela ? Puisqu'il s'est abstenu de le dire, nous le dirons, nous. Cette scène, si bien arrangée, se trouve, presque mot pour mot, dans les *Souvenirs de la Terreur*, de Georges Duval, t. II, chapitre XXI, p. 223 et 224. Or, le libelliste Georges Duval, qui prétend avoir retracé tout simplement dans son livre ce qu'il a vu ou entendu, donne-t-il le fait dont il s'agit comme étant à sa connaissance personnelle? Nullement. A-t-il été présent à l'entrevue du fossoyeur et des deux émissaires ? Point du tout. Indique-t-il du moins de qui il tient ces étranges détails ? Non. « Or, dit-il, il arriva que le vingt-huit août 1792, à six heures du matin, etc...» Malheureusement pour l'auteur, il existe dans les COMPTES DE LA COMMUNE un article qui donne à une partie essentielle de l'anecdote un démenti assez formel. Cet article porte : « Ordonnance du 1er octobre, au profit de Char..., entrepreneur des carrières, pour journées des ouvriers employés tant à dépouiller les cadavres qui ont été apportés dans le lieu appelé le Tombissoire, au petit Mont-Rouge, que pour les descendre par un puits de service sous la carrière existante sous cet emplacement...» Ce ne fut donc pas au fossoyeur que fut remise la somme destinée au salaire des ouvriers, et il n'est pas vrai qu'on paya cette somme d'*avance*. Qu'après ou pendant le massacre, la municipalité ait ordonné des fouilles au petit Mont-Rouge pour l'inhumation des corps que ne pouvaient recevoir les cimetières de Clamart et de Vaugirard, c'est là une mesure de police administrative qui s'explique du reste par la nécessité d'éviter l'entassement des cadavres et de prévenir l'infection. Donc, ce qu'il faudrait prouver ici, pour établir la *préméditation*, c'est que les fouilles furent effectivement commandées le 28 août. La simple assertion de M. Georges Duval, fausse sur les deux points qui viennent d'être indiqués, suffit-elle à cet égard ? On va juger de l'exactitude de cet écrivain en matière de dates. On sait que le décret relatif aux visites domiciliaires fut exécuté dans la nuit du 29 au 30 août. Eh bien, M. Georges Duval, qui fut pourtant au nombre des personnes arrêtées, place ces mêmes visites dans la nuit du 28 au 29, p. 199, chap. XX, t. II de ses *Souvenirs de la Terreur*. Un mot encore. Les deux personnes qu'il introduit auprès du fossoyeur, il les qualifie, chap. XXI, p. 223, DEUX INCONNUS, et M. de Lamartine traduit DEUX AGENTS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE !

Pages 185 et 186. A l'exemple de plusieurs de ses devanciers, M. de Lamartine présente un certain nombre de mises en liberté qui eurent lieu aux approches du 2 septembre comme une preuve de la préméditation. Comment! c'est là une preuve ? Est-ce qu'il n'y eut de prisonniers relâchés qu'à ce moment? Est-ce que les prisonniers, comme on en voit un exemple dans le récit de Maton de la Varenne intitulé: *Ma résurrection*, n'avaient pas l'habitude de faire agir en leur faveur leurs amis du dehors? Est-ce qu'il n'existe aucun témoignage montrant que beaucoup de ces mises en liberté furent le résultat de démarches faites, soit par des Feuillants, soit par des Girondins ? Est-ce que madame de Staël n'obtint pas la liberté de M. de Jaucourt, et Condorcet celle de Lally-Tollendal. (Voy. *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. X.) Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, ainsi que M. Dupont (de Bussac) le fait remarquer dans les *Fastes*, p. 351, que déjà, plusieurs fois, le peuple avait menacé les prisons ; que le 23, une section avait demandé la mort des malheureux qui y étaient renfermés. Les bruits sinistres qui pénétrèrent jusqu'au fond des cachots ; le mot de Sergent à madame de Fausse-Lendry, qui, le 29 août, voulait se constituer prisonnière, pour secourir son oncle : « Vous com-

mettez une imprudence, les prisons ne sont pas sûres; » les paroles que Maton de la Varenne met dans la bouche d'un gendarme : » Il y a environ huit jours que les prisonniers ont manqué de la sauter, gare que ça n'arrive! » Tout cela, loin de prouver que les massacres naquirent d'un complot, prouve exactement le contraire. Il était tout simple, dès que la fureur populaire menaçait les prisons, que le bruit en courût. La préméditation eût été discrète : la fureur ne pouvait l'être.

Page 186. M. de Lamartine ne croit pas possible que « les demi-mots, les confidences équivoques, les signes d'intelligence entre des conjurés qui siégent, qui délibèrent, qui agissent presque à découvert en face les uns des autres, dans un conseil de cent quatre-vingts membres, aient échappé à Pétion. » Fort bien! Écoutez donc ce que Pétion vous déclare solennellement, dans son discours du 29 octobre 1792. « Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits : si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire: Voilà le coupable! »

Pages 191 et 192. M. de Lamartine dit que le peuple a besoin « qu'on lui rédige sa colère; » que le cri de Paris, le 2 septembre, sortit d'un mot d'ordre de Marat et de Danton; que le plan de massacre fut concerté comme un plan de campagne; que les « hasards mêmes en étaient prévus et combinés!...» Et il va jusqu'à ranger au nombre des mesures « calculées pour souffler la fièvre à la ville... » Quoi? « *Les nouvelles désastreuses des frontières!* » Comme si la ville de Longwy s'était rendue, comme si celle de Verdun était assiégée, comme si les Prussiens marchaient sur la capitale, juste pour servir le machiavélisme de la Commune de Paris? Qu'il nous suffise de rappeler ici ce qu'écrit, dans *la Vérité tout entière*, Méhée, témoin oculaire, et fort hostile aux septembriseurs : « Courons aux prisons! Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, *retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements.* »

Page 201. M. de Lamartine raconte la mort de l'abbé Lenfant, mais sans mentionner aucune des circonstances caractéristiques qui font de cette mort un des plus forts arguments contre l'hypothèse de la *préméditation.* On a vu, dans le chapitre qui précède, que l'abbé Lenfant était le frère de Lenfant, membre du comité de surveillance : que celui-ci voulant sauver son frère, Panis et Sergent s'associèrent à ce projet; que pour cela, ils signèrent la proclamation qui ordonnait de juger tous les prisonniers, *à l'exception de l'abbé Lenfant*; que le peuple se refusa à cette exception, sans le moindre égard pour le prétendu *comité directeur des massacres*, et passa outre. Comment expliquer, dans l'hypothèse de la préméditation, que le membre du comité de surveillance, avec l'ardent désir de sauver son frère, l'eût laissé emprisonner le 30 août, et n'eût songé à lui que lorsqu'il était déjà sous le couteau? Et d'autre part, si les tueurs nétaient que des *salariés* aux ordres du *comité directeur des massacres*, d'où vient que les recommandations de ce formidable pouvoir à ses séides furent à ce point méprisées? Jourgniac de Saint-Méard raconte que, le 3 septembre, on fit une proclamation que le peuple eut l'air d'écouter avec défaveur, et que, dans la nuit du 3 au 4, on fit une nouvelle proclamation qui fut généralement huée. (Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 31 et 38 des *Mémoires sur les journées de septembre.*) La fureur des massacreurs n'était donc pas une affaire de discipline! Ils n'étaient dont pas là comme des gens que l'on a salariés pour donner la mort! Ainsi que M. Dupont (de Bussac) le dit avec beaucoup de raison, p. 370 des *Fastes:* « La prétendue direction du comité de surveillance est un mensonge historique. Ce comité

n'avait d'influence, de même que tous les pouvoirs révolutionnaires d'alors, qu'à la condition de marcher dans le sens des nécessités ou des passions du moment. »

Page 209. Les égorgeurs des prêtres renfermés dans la prison des Carmes s'étant trouvés être des hommes bien vêtus, armés de fusils de chasse, et appartenant sans aucun doute aux classes aisées de la société, il était difficile de les comprendre dans la nomenclature des bourreaux à gages. Que fait M. de Lamartine? Il suppose que « les *directeurs du massacre* craignirent l'ascendant des prêtres sur le bas peuple, » et recrutèrent conséquemment dans les écoles, dans les clubs, dans les lieux de débauche, en vue de la prison des Carmes, une bande plus raffinée d'assassins, des « exécuteurs volontaires, » des hommes que « la haine de la superstition poussait d'eux-mêmes à l'assassinat des prêtres. » Mais si la présence de ces forcenés aux Carmes s'explique tout naturellement par l'excès d'une fureur *volontaire* et par la *haine de la superstition*, qu'est-il besoin de l'expliquer par je ne sais quel choix hideux, arbitrairement attribué aux prétendus *directeurs du massacre?* Et pourquoi, d'un autre côté, ces *directeurs du massacre* ne craignirent-ils *l'ascendant des prêtres sur le bas peuple* qu'à propos de la prison des Carmes? Est-ce qu'il n'y avait pas aussi des prêtres à l'Abbaye, à Saint-Firmin, à la Force?

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse; nous ne relèverons pas toutes les erreurs de détails que M. de Lamartine a commises, comme lorsqu'il met au nombre des épisodes du massacre le suicide de M. de Chantereine, lequel suicide, selon Jourgniac de Saint-Méard qui le raconte, avait eu lieu le 22 août, c'est-à-dire dix jours avant. (Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, chap. II.) L'espace nous manque. Mais puisque nous avons entrepris l'examen approfondi de la question si importante qui se rattache au fait de la préméditation, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques observations qui lèveront tous les doutes sur la solution historique à donner à ce problème.

L'existence de listes de victimes dressées à l'avance, de ces listes dont on a tant parlé sans les avoir jamais produites, est une fable si ridicule, si victorieusement démentie et par l'ensemble des faits et par chacun de ces faits pris à part, qu'elle vaut à peine l'honneur du débat. O merveille! les prisonniers doivent être mis à mort par des exécuteurs payés, sur des listes dressées *ad hoc*, où chaque victime est désignée à l'avance, marquée d'un signe fatal, condamnée d'une manière irrévocable, et voilà que l'égorgement a lieu, non sur ces listes, mais sur les registres d'écrou; et voilà que les meurtriers, aux gages des Sylla de l'hôtel de ville, se mettent à faire le triage des prisonniers, les interrogent, les jugent, et d'après leurs réponses, selon la diversité des cas, les déclarent coupables ou les renvoient absous! Il est bien vrai que Louvet, dans une brochure publiée au mois de novembre, accusa Danton de lui avoir dit: « Je me suis fait donner les listes des prisons et l'on a effacé ceux qu'il convenait de mettre dehors. » Mais alors même que Danton aurait dit que les listes des prisons lui faisaient croire qu'elles ne renfermaient pas d'innocents, parce qu'en effet les sections avaient dû mettre en liberté ceux qui avaient été reconnus tels, est-ce qu'il résulterait de là que des listes avaient été dressées précisément en vue d'un massacre projeté à la Commune? Si tel avait été le sens des paroles de Danton, d'où vient que Louvet ne les lui jeta pas à la face, lorsque tonnant, à la tribune, contre les journées de septembre, il fut interrompu par ce cri de Danton: *Je suis inattaquable!*

Veut-on, du reste, savoir à quoi s'en tenir sur la bonne foi de Louvet? Que le lecteur médite le passage suivant que nous empruntons au judicieux auteur des *Fastes de la Révolution*, p. 377: « Dans sa brochure du

5 novembre 1792, Louvet prétend que, pendant une des journées de septembre, des individus se présentèrent chez Roland pour demander leur salaire. Ils étaient porteurs d'un mandat à peu près conçu en ces termes : « Il est ordonné à M. Vallet-de-Villeneuve, trésorier de la ville, de payer « à... (ici quatre noms), la somme de douze livres chaque, *pour l'expédi-* « *tion des prêtres de Saint-Firmin.* » Louvet a bien soin de tronquer cette pièce, parce que les derniers mots sont le démenti de l'interprétation qu'il donne à ce mandat. Voici la fin textuelle de la pièce en question : « Pour prix du temps qu'ils ont mis à l'expédition des prêtres de Saint-Firmin, *pendant deux jours*, suivant la *réquisition* qui est faite aux commissaires de la Commune par *la section de Sans-Culottes qui les a mis en ouvrage*, *ci*... 48 *l.* » L'omission de ces mots *pendant deux jours* était très-importante pour Louvet. Comme tout le monde savait que les exécutions de Saint-Firmin furent terminées presque aussitôt que celles des Carmes, c'est-à-dire dans la soirée du 2 septembre, il eût été clair que ce salaire ne s'appliquait pas au massacre des prisonniers, mais à l'enlèvement des cadavres, ainsi qu'au lavage des cours et des bâtiments du couvent. Tel est ici le sens du mot *expédition*. Enfin, comme aucun autre mandat relatif à *l'expédition des prêtres de Saint-Firmin* ne se trouve dans les comptes, il en faudrait donc conclure que ces *quatre* hommes avaient seuls tué les quatre-vingt-douze prêtres de Saint-Firmin et absous les quinze autres! »

Il faut s'arrêter. Le système d'analyse historique que nous venons de suivre, appliqué à Peltier, à Weber, à Maton de la Varenne, à l'abbé Sicard, etc... nous mènerait trop loin. Comme nous le disions en commençant, c'est une montagne d'erreurs à soulever. D'ailleurs, ce qui précède suffit pour montrer s'il est vrai que l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EST FAITE, ainsi que tant de gens se l'imaginent!

CHAPITRE III.

LES THERMOPYLES DE LA FRANCE.

Paris, le lendemain des journées de septembre. — Apparition de bandits.— Vol des diamants du Garde-Meuble.—Calomnies réciproques.—La vérité sur l'agate de Sergent. — Duport sauvé par Danton. — Dénonciations furieuses de Marat. — Lettre de Roland. — Tardive attaque de Vergniaud contre les septembriseurs. — Prodigieux élan militaire des Français. — La forêt d'Argonne.— Plan de campagne de Dumouriez. — Attitude du roi de Prusse, du duc de Brunswick, des émigrés. — Le cheval de bois de Thionville. — Déplorable situation des Prussiens. — Aspect du camp des Français. — Mouvements militaires. — Dumouriez, ses fautes, son génie. — Kellermann. — Gœthe dans l'armée des Prussiens. — Combat de Valmy.

Tout assassinat est un suicide. Dans la victime, le corps seul est tué ; mais ce qui est tué dans le meurtrier, c'est l'âme !

Après le massacre, Paris tomba dans une stupeur profonde, comme un homme qui, recouvrant tout à coup sa raison, se souvient de l'avoir perdue. Les passants se regardaient d'un air hébété. Le meurtre avait fini par se faire horreur à lui-même. Parmi les égorgeurs, quelques-uns donnèrent des signes de folie, à faire supposer qu'au vin qu'ils avaient bu s'était trouvée mêlée quelque drogue mystérieuse et terrible[1]. Un portefaix, connu depuis vingt ans dans la rue Saint-Jean de Beauvais pour son irréprochable probité, mais que l'effroyable contagion avait enveloppé, fut rencontré, six jours après, à son poste ordinaire, dans un état de démence vraiment lugubre. Le malheureux tremblait de tous ses membres,

[1] *Les Deux Amis*, dans leur relation des 2 et 3 septembre, présentent le fait comme certain.

et d'une bouche écumante demandait sans cesse à boire sans pouvoir jamais se désaltérer. « J'ai bien travaillé, disait-il ; j'ai tué pour ma part plus de vingt prêtres. » Et il se répandait en discours dont chaque phrase était interrompue par ces mots : « J'ai soif[1]. »

Puis vint le tour de l'anarchie, qui n'est qu'une forme de la tyrannie, et la pire de toutes. Profitant du prestige de terreur qui entourait la dictature de l'hôtel de ville, des tyrans de rencontre se paraient hardiment de l'écharpe municipale, et mettaient au service de leurs passions un pouvoir qu'ils calomniaient en l'usurpant. C'est ainsi que furent lancés, au nom de la Commune, nombre de mandats d'arrêts dont elle n'avait jamais eu connaissance[2]. Il y eut d'étranges scènes de désordre ; et, par exemple, au Carrousel, à travers les décombres de quelques maisons démolies, l'ouverture d'une cave ayant été aperçue, les assistants y descendirent et s'y enivrèrent, ces vins étant considérés comme de bonne prise parce qu'on avait persuadé au peuple qu'ils étaient destinés aux Suisses[3].

De leur côté, les malfaiteurs sortaient de leurs tanières. Des bandits groupés dans différents quartiers voulurent contraindre des citoyens à leur remettre chaînes de montre et boucles de souliers, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie[4]. Pour faire croire qu'ils étaient officiers municipaux, quelques-uns de ces misérables se présentaient décorés d'un ruban tricolore, tandis que d'autres les accompagnaient avec des balances, prêts à peser les bijoux et à donner reçu, le tout au nom de la France[5]. Averti à temps, Santerre envoya des patrouilles parcourir la ville ; et Roland, comme ministre de l'intérieur, Pétion, comme maire de Paris, dénoncèrent à l'Assem-

[1] *Les Deux Amis de la liberté*, dans leur relation des 2 et 3 septembre.
[2] Déclaration de Pétion dans l'Assemblée nationale, séance du 17 septembre, six heures du soir.
[3] Lettre du maire de Paris, lue dans la séance du 17 septembre 1792.
[4] Lettre du maire de Paris, lue dans la séance du 14.
[5] *Moniteur* du 15 septembre 1792.

blée l'audacieux brigandage. Mais déjà le peuple, indigné, en avait purgé la capitale, au moyen de cette justice sommaire à l'usage des temps de trouble. Trois des prétendus officiers municipaux eurent la tête coupée, et un quatrième périt, sur le Pont-Neuf, d'un coup de couteau parti de la main d'une femme[1].

Sur ces entrefaites, le bruit courut que les diamants du Garde-Meuble venaient d'être volés. Et en effet, dans les nuits des 15, 16, et plus particulièrement, dans celle du 16 au 17 septembre, tandis que de fausses patrouilles circulaient autour du Garde-Meuble pour faciliter le vol, des hommes armés escaladèrent le rez-de-chaussée et le premier étage, forcèrent les croisées, enfoncèrent les portes, et fracturant les armoires, en enlevèrent tout ce qu'elles contenaient en diamants, pierres fines et bijoux[2]. Dans les poches des deux premiers voleurs qu'on arrêta furent trouvés, entre autres bijoux d'une valeur immense, deux Renommées en or massif, un petit Bacchus à cheval sur un baril, le hochet du prince royal, tout garni de diamants avec grelots d'or, et les pierres précieuses que les Indiens étaient venus offrir en présent à Louis XVI, de la part de Tippoo-Saïb[3].

Les deux malfaiteurs arrêtés se nommaient Chambon et Douligny[4]. Condamnés à mort, il obtinrent un sursis, au prix de révélations qui amenèrent la découverte, d'abord de plusieurs cachettes où étaient enfouies des valeurs considérables, et ensuite celle d'un grand nombre de coupables, qui tous furent successivement jugés et exécutés[5].

Aucun nom politique ne fut compromis dans la procédure. Et cependant, avec leur mauvaise foi ordinaire, les partis adverses cherchèrent à se renvoyer l'un à l'autre la responsabilité de ce crime hardi.

[1] *Moniteur* du 15 septembre 1792.
[2] Bulletin du tribunal criminel du 10 août, n° 15.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Voy. la série des nos du bulletin du tribunal criminel du 10 août, *passim.*

Lors du procès des Girondins, après avoir raconté comment Lemoine-Crécy, garde général du Garde-Meuble, avait été remplacé dans ce poste, presque à la veille du vol, par Restou, créature de Roland, Fabre d'Eglantine n'eut pas honte de dire : « J'appelle sur ce vol la responsabilité de Roland et de toute la coalition dont il faisait partie [1], » insinuation odieuse que Vergniaud pulvérisa par ces paroles, où éclatait la méprisante indignation d'un cœur honnête : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol [2]. »

Malheureusement, la Commune n'avait été traitée à son tour par ses ennemis ni avec plus de ménagement ni avec plus de justice. Les membres du Comité de surveillance furent, surtout, en butte à la malignité. On les accusa, dans l'ombre d'abord et à voix sourde, puis ouvertement quand la calomnie cessa d'être retenue par la peur, d'avoir détourné à leur profit les effets trouvés sur les victimes de septembre [3]. On imputa le vol d'un camée antique à Sergent, à ce Sergent qui, presque centenaire, écrivait : « J'ai voulu être digne de posséder à jamais le cœur grand et noble d'une femme que j'ai adorée seule pendant plus de soixante ans. C'était la sœur consanguine de Marceau, devenu à l'âge de cinq ans son élève chéri. Sa sœur, qui l'adopta, a fait de lui un héros... Eussé-je pu, avec une telle amie, avoir des sentiments de basse cupidité [4] ? » La vérité est que pour un besoin public, les membres du Comité imaginèrent de vendre aux enchères les dépouilles déposées entre leurs mains: déplorable vente assurément, mais qui fut publique du moins, et n'enrichit pas ceux qui la firent ! Quant

[1] Voy. le procès des Girondins, dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 88.

[2] *Ibid*.

[3] C'est principalement au venimeux libelle publié par Roch Marcandier, sous le titre de *Histoire des Hommes de proie*, qu'il faut recourir, si on veut avoir une idée de la violence de ces accusations, que n'appuie, bien entendu, aucune preuve.

[4] Voy. aux *pièces justificatives* de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, p. 376, une lettre de Sergent-Marceau à l'auteur.

au camée de Sergent, voici l'histoire : « Lorsque les membres, dit-il, renouvelés deux fois, décidèrent sans moi (ils étaient seize), la vente des bijoux, j'achetai une agate, assez mal montée en or ; c'était un camée signée M., nom d'un graveur français établi à Londres. Les bijoutiers-priseurs l'avaient estimé deux louis. Le conseil général de la Commune ayant désapprouvé cette vente, ainsi que toutes les autres, j'ai remis ma bague, comme tous les autres acheteurs[1]. » Mais n'était-ce point déjà un tort assez grave que d'acheter, en vente publique, un de ces bijoux qui, selon l'énergique expression d'un historien moderne, « sentaient le sang[2]? » Ah! ce tort, Sergent eut à l'expier d'une manière bien cruelle ! Le flétrissant soupçon le suivit, étape par étape, le long d'une vie qui dura près d'un siècle ; des preuves de désintéressement, le dépôt d'un million de fonds secrets noblement refusé par lui, le souvenir de la modeste indemnité dont il se contenta dans son heure de toute-puissance, l'honneur d'avoir été l'époux librement choisi et saintement aimé de celle qui forma l'âme héroïque de Marceau, rien ne put sauver l'ancien membre du Comité de surveillance de l'ombre que jetait sur sa carrière la bague fatale, et le surnom de *Sergent l'agate* descendit avec lui dans son tombeau !

C'est surtout quand la liberté passe à l'état de délire, que l'ordre apparaît comme un besoin : une confédération générale entre toutes les sections fut proposée, dans le but déterminé de garantir à chacun ses biens et sa vie ; et, chose digne de remarque, l'idée vint de cette même section de l'Abbaye, qui avait fourni tant de recrues au massacre.

Aussi bien, la réaction contre le mouvement des premiers jours de septembre devenait de plus en plus manifeste. Danton commençait à être embarrassé de son coup d'Etat, et laissait aller son cœur à la pitié.

[1] Voy. aux *pièces justificatives* de *l'Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, p. 376, la lettre de Sergent-Marceau à l'auteur.
[2] M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 222.

Il sauva Duport, un des initiateurs de la Révolution, Duport suspect maintenant, et qui venait d'être arbitrairement arrêté près de Nemours, au retour d'une promenade, ayant sa femme à son bras. Si la chaleureuse intervention de Danton, en cette circonstance, naquit de la crainte d'être compromis par quelque révélation du prisonnier, c'est ce que rien ne prouve. Il y avait chez Danton un fonds de générosité naturelle que même ses ennemis n'ont pu s'empêcher de reconnaître; et certes, cette générosité n'avait pas attendu la fin des égorgements pour se faire jour. Il est certain que plusieurs des prisonniers de septembre avaient dû la vie à une *carte de délivrance* envoyée du ministère de la justice, et ce fut au moyen d'une de ces cartes, à lui remise par une main inconnue, que l'abbé Bérardier put sortir de sa prison, l'abbé Bérardier qui avait été le professeur de Camille Desmoulins à Louis-le-Grand qui, depuis, l'avait marié, et dont il se souvint sans nul doute à l'heure du péril[1].

Mais à la disposition nouvelle des esprits, un homme résistait, un seul, et cet homme ne s'était montré jamais aussi implacable. On l'a déjà nommé, c'était Marat. Oui, tandis que, poursuivies de tant d'images blêmes, fatiguées de tant d'émotions poignantes, les âmes imploraient un peu de repos, Marat, dont on avait si longtemps ignoré la retraite, que quelques-uns prenaient pour un effroyable mythe[2], et dont Camille Desmoulins n'avait trouvé moyen de peindre la ténébreuse existence qu'en lui faisant sortir un bras de terre[3], Marat prêchait à pleins poumons l'éternité de la fureur; il couvrait les murs de Paris d'affiches homicides ; il transformait en un complot royaliste le vol des boucles de souliers et des chaînes d'or[4]; il demandait impérieusement au ministre de l'intérieur

[1] *Etudes révolutionnaires*, par Ed. Fleury. — Camille Desmoulins, t. I, p. 278.

[2] « J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant. » Madame Roland. Voy. ses *Mémoires*, t. II, p. 49.

[3] *Courrier des départements*, du 6 septembre 1792.

[4] Voy. *l'Ami du Peuple*, n° DCLXXXII.

quinze mille livres pour sa propagande[1]; il écrivait à Danton, protecteur de Duport, qu'il le traînerait dans la boue[2], et Danton consentant à s'expliquer, il lui faisait dans un baiser l'outrageante aumône de son pardon; il criait à madame Roland : « Femme Roland, vous êtes priée de ne plus dilapider les biens de la nation[3]; » il déclarait que le cabinet de Roland était le foyer d'une conspiration dont le but était d'exterminer les patriotes[4]; il sommait le peuple de dépouiller ses représentants du « talisman funeste de l'inviolabilité[5], » et il saluait la convocation prochaine de l'Assemblée qu'on attendait, par ces mots : « Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, pour qu'on puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs[6]. »

Or, c'était à travers une atmosphère encore toute chargée de l'odeur du sang, que ces dénonciations volaient, comme autant de flèches empoisonnées D'ailleurs, ce que les uns rapportaient, dans Marat, à un état habituel de démence, les autres l'attribuaient aux calculs d'une politique profonde; en lui, à les entendre, la Révolution avait trouvé son Machiavel. Au club des Jacobins, Chabot ne craignait pas d'avancer, en recommandant la candidature de Marat, que « c'était peut-être le *seul homme politique* qu'on aurait à la Convention[7]. » De son côté, en réponse à Pétion qui, au sein du conseil général, avait traité l'*Ami du peuple* d'insensé, Panis comparait Marat à un prophète, à un autre saint Siméon Stylite. Sur quoi, les *Révolutions de Paris*, qui racontent le fait, ajoutent : « MM. Pétion et Panis ne sont pas autant divisés d'opinion qu'on le croit bien au sujet de cet homme. *Prophète* n'était-il pas jadis synonyme de *fou*[8]? »

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 49.
[2] M. Michelet, t. IV, p. 218.
[3] *L'Ami du Peuple*, nº DCLXXXIII.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Journal du Club*, nº CCLXI.
[8] *Révolutions de Paris*, nº CLXVII.

Ce qui est certain, c'est que Marat exerçait une influence avec laquelle il fallait compter, et le résultat des élections, qui avaient lieu alors, le prouva de reste : Robespierre, dont le nom était à la tête de toutes les listes, avait été élu le premier; puis était venu Danton, puis Manuel, puis Camille Desmoulins : le cinquième député de Paris, ce fut Marat.

Comment, dès lors, ne se serait-on pas ému de ses attaques? Roland, qu'il déchirait dans ses affiches, ne dédaigna point de se défendre publiquement, et fit paraître, le 13 septembre, sa *Lettre aux Parisiens*. Il y rappelait ses services, se plaignait d'un ton calme et noble de l'injustice de ses ennemis, mais laissait tomber de sa plume une phrase, trop oubliée de ses apologistes : « J'ai admiré le 10 août, j'ai frémi sur les *suites* du 2 septembre ; j'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple et *ce que la justice avaient dû produire; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement;* j'ai cru qu'il fallait *éviter sa continuité*[1]. »

Quatre jours après, Vergniaud répondit à son tour, et avec son éloquence ordinaire, du haut de la tribune. Les prisonniers de Sainte-Pélagie avaient écrit à l'Assemblée pour la supplier de pourvoir à leur sûreté. Vergniaud, profitant de cette occasion, prit à partie le comité de surveillance, dont il accusa en termes violents la cruauté systématique et la tyrannie. Quant aux dangers que lui-même il pouvait courir, « Que m'importent, dit-il, des poignards et des sicaires? qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut! Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : « Périssent mon nom et ma mémoire, pourvu que la « Suisse soit libre[2] ! »

C'étaient là de belles paroles : elles remuèrent tous

[1] Voy. le texte de cette lettre, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 29.
[2] Voy. ce discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 49.

les cœurs, et les applaudissements réitérés des tribunes montrèrent bien quelle réaction d'humanité s'était opérée dans les esprits. Mais si Vergniaud croyait réellement, comme il l'insinua le premier et comme les Girondins ne le répétèrent que trop depuis, s'il croyait réellement que les massacres avaient été l'œuvre des *satellites de Coblentz* et de quelques *scélérats soudoyés*, pourquoi ne l'avait-il pas dit plus tôt? Pourquoi, au moment même où ces « scélérats soudoyés » étaient en train de gagner leur sanglant salaire, Vergniaud n'avait-il pas saisi la flèche de Tell? Ah! ce n'était pas le 17 septembre, devant des tombes fermées, c'était le 2, c'était le 3, devant des tombes ouvertes, qu'il aurait fallu monter à la tribune, et crier d'une voix que la terre entière eût entendue : « Je demande que les membres de la Commune répondent sur leurs têtes de la sûreté de tous les prisonniers[1]. »

Malheureusement, l'esprit de parti mêlait déjà aux protestations les plus généreuses son imperceptible venin. Déjà, la Gironde, vaincue dans les élections de Paris et profondément humiliée, songeait à se faire une arme des journées de septembre contre ses ennemis et ses rivaux, elle qui avait voilé d'une main si complaisante les horreurs de la Glacière, elle qui allait compter dans ses rangs l'un des Duprat et les Mainvielle!

Disons tout : le bruit s'était vaguement répandu qu'un nouveau massacre devait avoir lieu dans les prisons; mais ce bruit correspondait si peu aux sentiments de la Commune, que le conseil général prit texte de là pour casser, dans la soirée du 18 septembre, le comité de surveillance, et déclarer qu'à l'avenir nul membre étranger au conseil ne pourrait faire partie de ce comité[2]. C'était exclure Marat.

Puis, pour qu'aucun nuage ne restât sur sa véri-

[1] Ce fut la conclusion du discours prononcé par Vergniaud le 17 septembre. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 468.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 42 et 43.

table pensée, ce même conseil général de la Commune, que les historiens ont toujours et si mal à propos confondu avec le comité de surveillance, publia une proclamation terminée en ces termes : « Jurons tous, et n'oublions jamais ce serment sacré, jurons de maintenir la liberté et l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés ; jurons de protéger de tout notre pouvoir les personnes détenues maintenant en prison, ou de mourir à notre poste ; jurons de respecter et faire respecter le cours et l'activité de la loi [1]. »

A son tour, l'Assemblée, dans une adresse solennelle aux Français, défendit, contre Marat et ses menaces, l'inviolabilité des représentants du peuple [2] ; et, le lendemain, encouragée par l'attitude de la Commune, elle décréta une série de mesures vigoureuses pour le rétablissement de l'ordre et la sûreté individuelle des citoyens dans Paris [3].

Cependant, l'élan militaire multipliait ses prodiges. A la voix de la Commune [4], les églises s'étaient remplies de femmes venues là pour travailler aux effets de campement. On eût dit que les ouvriers songeaient moins à faire vivre la patrie qu'à l'empêcher de mourir, tant ils mettaient d'ardeur à courir vers le champ de bataille, en laissant l'atelier vide ! Un arrêté de la Commune [5], que nous avons déjà cité, constate ce fait sans exemple qu'il y eut un moment où Paris fut à la veille d'être abandonné par tous ceux sur qui reposait son existence de chaque jour : boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, serruriers, charrons, etc..., tous cherchant une épée, tous voulant aller défendre la frontière. Pour mieux protéger la poussière sacrée qu'ils contenaient, on prit jusqu'au fer, jusqu'au plomb qui garnissaient les cercueils, et l'on ne crut pas manquer au culte des aïeux, en les

[1] Commune de Paris. — Proclamation du 19 septembre 1792.
[2] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 9-12.
[3] *Ibid.*, p. 44-49.
[4] La Commune de Paris aux bonnes citoyennes. Affiche du 5 septembre 1792.
[5] Procès-verbaux de la Commune, 8 septembre 1792.

appelant à contribuer, du sein de la mort, au salut de la France! Ah! plus que les efforts du génie, cet irrésistible enthousiasme la sauva.

Nous avons laissé Dumouriez à Sedan, résistant au timide conseil de repasser la Marne, et, le doigt sur la carte, disant à un de ses officiers : « Vous voyez cette forêt? Voilà les Thermopyles de la France. » Il disait vrai.

La forêt d'Argonne se prolonge entre Sedan et Sainte-Menehould; c'est une ramification des Ardennes qui s'étend dans une longueur de treize lieues sur une largeur inégale. Elle sépare la riche et fertile province des Trois-Evêchés de la Champagne pouilleuse, affreux pays dépourvu d'eau, d'arbres et de pâturages. Coupée par des montagnes, des rivières, des étangs, des marais, la forêt d'Argonne ne présente d'accessibles au passage d'une armée que cinq clairières ; le Chêne-Populeux, la Croix-au-Bois, Grand-Pré, la Chalade et les Islettes. Le premier de ces débouchés va de Sedan à Rethel; le cinquième, de Verdun à Paris par Sainte-Menehould [1].

Voilà les passages qu'il s'agissait d'occuper d'abord, puis de garder. Dumouriez décida que le général Dillon occuperait avec cinq mille hommes la position des Islettes; que celle de la Croix-au-Bois serait confiée à un corps détaché, sous les ordres du général Chazot. Lui-même se réservait le poste de Grand-Pré. Quant au Chêne-Populeux, force était de le laisser ouvert momentanément, faute de troupes suffisantes; mais on attendait des renforts : le général Duval devait amener cinq mille hommes ; le général Beurnonville avait reçu ordre de faire avancer les troupes du camp de Maulde, et enfin la ville de Reims se tenait prête à envoyer, en même temps que quatre pièces de canon, dix-huit cents soldats, parfaitement équipés et armés [2].

[1] Voy., pour une description plus détaillée, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. VI, p. 392 et 393.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 58.

Le plan était hardi, l'exécution difficile. Car le général autrichien Clairfayt ayant son avant-garde sur la rive gauche de la Meuse, les positions à occuper se trouvaient plus près de l'ennemi que de l'armée française. Il fallait donc parvenir à lui dérober le secret de la marche qu'on projetait, et le devancer. Ici Dumouriez fut admirable de promptitude, de coup d'œil, de précision et d'audace. Sachant que Clairfayt n'avait avec lui qu'une médiocre avant-garde, et ne doutant pas que si l'armée française faisait mine de lui passer sur le corps, il ne se hâtât de mettre la rivière entre lui et les assaillants, Dumouriez le fait vivement attaquer, le 31 août, par Dillon, à la tête de six mille hommes. Ce qui avait été prévu arrive. Clairfayt prend le change, il se rejette précipitamment sur l'autre rive de la Meuse, dont Dillon redescend alors le cours, tandis que, parti de Sedan le 1er septembre, Dumouriez allait, avec douze mille hommes, occuper le camp de Grand-Pré. Il y arriva le 4 septembre, et, le 7, la possession de tous les défilés de l'Argonne par nos troupes fermait, pour ainsi dire, sur l'ennemi les portes de l'invasion [1].

Deux jours auparavant, toute l'armée des alliés avait franchi la Meuse, et, marchant sur trois colonnes, était venue couvrir lentement les hauteurs de Fromerville, à une demi-lieue de Verdun. Elle ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt mille combattants, auxquels Dumouriez, en attendant la jonction, encore incertaine, de Beurnonville, n'avait pas à opposer plus de vingt-cinq mille hommes [2].

Aussi le roi de Prusse se montrait-il plein de confiance et comme assuré de la victoire.

Le duc de Brunswick, au contraire, laissait éclater sur son front le trouble de son cœur. Il y avait longtemps que la France l'avait enlacé de ses séductions, et il ressemblait à un amant auquel on demanderait

[1] Voy. pour le détail des divers mouvements militaires, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. VI, et t. III, liv. V, chap. VII.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I. p. 459.

de tuer sa maîtresse. Tant qu'il avait pu se flatter de l'espoir qu'une *promenade militaire* le conduirait à Paris, il s'était soumis de bonne grâce ; mais maintenant, l'idée d'y marcher sur des cadavres le glaçait. « Le baron de Salis, raconte Mallet du Pan, m'a assuré que lorsqu'on apprit à Trèves la prise de Sierck et quelques coups de fusil tirés des fenêtres sur les alliés, le duc fut déconcerté, et lui parla avec la plus grande inquiétude de ces coups de fusil. M. de Salis lui dit qu'il suffisait de faire punir les tireurs et raser leurs maisons... Le duc, frappé, n'en revenait pas, hésita sur l'exemple, et fut totalement troublé [1].

A Fromerville, par un hasard singulier, il advint que le roi de Prusse prit son quartier général à *Glorieux*, tandis que le duc prenait le sien à *Regret :* circonstance qu'on trouva piquante, parce qu'elle exprimait à merveille la disposition d'esprit du monarque et celle de son généralissime [2].

Quant aux émigrés, ils avaient établi leur quartier général à Hettange, où, du reste, on donnait moins de temps aux préoccupations militaires qu'aux intrigues. Monsieur aspirait violemment au titre de régent du royaume ; mais ce titre, que la Prusse n'eût pas fait difficulté de lui accorder, l'Autriche le lui refusait, cette dernière cour n'ignorant pas quelles étaient, à l'égard de Monsieur, les répugnances et les craintes de Marie-Antoinette. D'un autre côté, l'idée d'une régence se trouvait combattue avec beaucoup de vivacité par le baron de Breteuil, représentant de Louis XVI auprès des cabinets. Pour le gagner, les princes lui sacrifièrent Calonne, son rival, et ils lui envoyèrent à Luxembourg, où il était alors, un agent chargé de le convaincre [3].

Mais à quoi pouvait-il servir que Monsieur fût déclaré régent ? Sur le véritable esprit de la France, l'illusion n'était déjà plus permise à personne, pas

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 324.
[2] *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 452.
[3] *Ibid*, p. 453-457.

même aux émigrés. Ils avaient annoncé à leurs alliés d'outre-Rhin qu'on les recevrait à bras ouverts ; et voilà que la résistance était partout. Dans chaque village, dans chaque hameau, on entendait un cri perçant poussé par les femmes : Mort aux étrangers ! et les hommes s'armaient de leurs faucilles. Les alliés n'eurent pas plutôt franchi la frontière, traînant l'ancien régime dans leurs bagages, qn'ils eurent contre eux : le bourgeois, fier de son importance nouvelle : le propriétaire campagnard, enrichi par l'achat des domaines nationaux ; le paysan, délivré de la dîme.

Il est vrai que la peur de quelques marchands aidant à la trahison de quelques royalistes, les envahisseurs avaient vu Longwy et Verdun ouvrir leurs portes ; mais le magnanime suicide de Beaurepaire leur prédisait ce qu'allait être en France le culte de la France, et quand le roi de Prusse avait demandé son nom au jeune officier qu'on força de porter la capitulation de Verdun, celui-ci avait répondu : « Marceau, » avec un regard et des larmes, désormais impossibles à oublier. L'attitude de Mézières, d'ailleurs, et celle de Sedan, prouvaient assez qu'il n'y avait de contagieux chez nous que la colère. A Thionville, que Wimpfen, d'un cœur indomptable, défendait contre des forces supérieures, les habitants avaient installé sur le rempart un cheval de bois, portant une botte de foin attachée à son cou, et cette inscription : *Les Prussiens prendront Thionville quand ce cheval mangera du foin*[1].

Dumouriez, qui écrivit ses mémoires beaucoup moins en patriote qu'en soldat, s'est trop plu à dissimuler, dans son livre, ce qu'il dut à l'élan des citoyens[2]. Il va jusqu'à prétendre, en rappelant ses proclamations aux paysans, que l'effet en fut combattu, non sans accès, par l'influence des gentilshommes verriers répandus dans le voisinage[3]. Mais il y a un

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 177.
[2] C'est ce que M. Michelet fait observer avec beaucoup de raison. Voy. son *Histoire de la Révolution française*, t. IV, chap. VIII, p. 238.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 7.

fait qui parle plus haut que les réticences intéressées ou les atténuations de Dumouriez, c'est la détresse où tomba l'ennemi. Du bois vert, qui ne donnait que de la fumée ; des raisins verts, qui produisirent la dyssenterie, voilà tout ce que lui laissa l'hostilité du paysan ; et les cultivateurs apportèrent à serrer leurs grains un empressement si implacable, que bientôt les alliés eurent à compter avec la famine[1].

Pour comble, la pluie vint, une pluie horrible et obstinée, qui fit de tout pays environnant un bourbier où les Prussiens s'enfonçaient jusqu'aux genoux. « Il ne restait plus qu'une bataille à gagner, écrit Bertrand de Moleville, bataille que le mauvais temps empêchait de livrer ; mais je n'avais pas le moindre doute que, le jour où la pluie cesserait, l'armée de Dumouriez ne fût taillée en pièces. *L'impatience de voir arriver ce beau jour* me réveillait, et me faisait lever plusieurs fois dans la nuit pour aller voir le temps qu'il faisait, et je quittais toujours ma fenêtre en maudissant cette pluie fatale, qui semblait ne devoir jamais finir[2]. »

Mais le ciel fut sourd à ces sacriléges vœux des royalistes, et la faux du villageois resta suspendue sur la tête des traînards. On prit quelques paysans, on les pendit : rigueur inutile ! Que de pâles visages de Hulans ou de Hessois furent aperçus endormis pour jamais dans le lit agité des torrents[3] !

Ce n'est pas qu'on n'eût à souffrir aussi dans le camp de Dumouriez. Mais l'amour de la patrie était là, et les soldats supportaient tout avec la plus grande gaiété[4]. Seuls, les officiers supérieurs trouvaient dur de ne manger que du mauvais mouton ou des légumes, d'être réduits à boire de la bière en Champagne, et,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XIII, p. 249.
[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. XXXI, p. 224 et 225.
[3] « Swoln torrents boil angrily round the foot of rocks, floating pale carcasses of men. » Carlyle, *the French Revolution*, vol. III, p. 62 et 63.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 12.

quand le général les invitait à sa table, de n'y pas avoir toujours du pain blanc[1].

Il faut avouer, d'autre part, que les fédérés amenés au camp pour l'enthousiasme se montraient quelquefois peu maniables : témoin ceux qui, à peine arrivés de Châlons, annoncèrent qu'ils ne souffriraient ni épaulettes, ni croix de Saint-Louis, ni habits brodés, et qu'ils allaient mettre les généraux à la raison. Mais Dumouriez n'était pas homme à se laisser conduire ou étonner ; il avait d'ailleurs ce regard audacieux, ce geste décisif, cette parole ferme et vive qui plaisent tant aux Français. Informé de la mutinerie des volontaires de Châlons, il pousse droit à eux, suivi d'une escorte de cent hussards, et la main étendue vers quelques pièces de canon : « Vous autres, dit-il ; car je ne peux vous appeler ni citoyens, ni soldats, ni mes enfants, vous voyez devant vous cette artillerie, derrière vous cette cavalerie ?... Eh bien, je vous fais tailler en pièces à la moindre mutinerie. Si vous vous corrigez ; si vous vous conduisez comme cette brave armée dans laquelle vous avez l'honneur d'être admis, vous trouverez en moi un bon père[2]. » On le crut sur parole. Un autre jour, il dit aux soldats, à propos du pain, qui manquait : « Vous avez du lard, du riz, de la farine : faites des galettes, la liberté les assaisonnera[3]. » Il menaçait ceux qui seraient « assez lâches pour ne pas supporter la faim, » de les dépouiller de leurs armes, et de les chasser[4]. C'était bien connaître le soldat français. Tous se firent un point d'honneur de se passer de pain en riant. On avait si peur d'être privé du plaisir de se battre !

On était au 12 septembre, et le duc de Brunswick hésitait encore dans le choix de son point d'attaque. Il était plus que temps d'agir, cependant ; car, tandis que le général Beurnonville s'avançait de Rethel avec

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 12.
[2] *Ibid.*, p. 55.
[3] *Ibid.*, p. 54.
[4] *Ibid.*

onze mille hommes, Kellermann, d'un autre côté, partait du camp de Frascati à la tête de vingt mille combattants ; sans compter que des renforts partiels accouraient de toutes parts derrière la Marne à la défense commune [1]. Si les Prussiens laissaient s'opérer la jonction de toutes ces troupes, ils allaient avoir devant eux une armée égale à la leur.

Le duc de Brunswick se mit donc en mouvement ; mais étant venu reconnaître, du haut de la montagne, appelée le Pas-des-Vaches, près Clermont, la position des Islettes, il désespéra, chose étrange, de forcer, avec soixante mille hommes d'excellentes troupes, un poste que gardaient seulement cinq mille soldats ; et laissant devant ce poste un corps de Hessois, il alla camper à Landres avec le gros de son armée [2].

Mais pendant que les Prussiens opéraient ce mouvement sur la droite, Dumouriez commit une faute qui, selon le noble aveu qu'il en fait lui-même, « mit la France à deux doigts de sa perte [3]. » Trop confiant dans les rapports d'un subalterne, il avait négligé le passage de la Croix-au-Bois, où cent hommes seulement figuraient une défense : averti par ses espions, le général Clairfayt, dès le matin du 13, envoie le prince Charles de Ligne attaquer les abatis. Ils ne consistaient que dans quelques arbres coupés et jetés, sans aucune liaison, en travers du chemin : les Impériaux n'eurent pas de peine à s'ouvrir un passage, et les cent hommes, trop faibles pour résister longtemps, s'enfoncèrent dans les bois. A cette nouvelle, Dumouriez se hâte d'envoyer deux brigades sous les ordres du général Chazot, pour reprendre le poste, qui est effectivement enlevé. Mais faisant soutenir ses premières troupes, Clairfayt tourne le flanc droit des Français, s'empare une seconde fois du défilé, après un combat où le jeune prince de Ligne perdit la vie,

[1] *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 459 et 460.
[2] *Ibid.*, p. 460 et 463.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VIII, p. 19.

et forçant Chazot à passer l'Aisne à Vouziers, le sépare entièrement du gros de l'armée française.

En même temps, une colonne d'émigrés assaillait le Chêne-Populeux, dont les défenseurs, coupés à leur our du corps principal, se retiraient sur Châlons[1].

Réduit par cette double retraite à une armée de quinze mille hommes, ayant quarante mille Prussiens devant lui, et derrière lui Clairfayt avec vingt-cinq mille combattants; enfermé par les rivières de l'Aire et de l'Aisne et par la forêt; dépourvu de vivres, presque sans munitions, dominé par sa gauche, Dumouriez se trouvait dans une position désespérée : il en sortit par un coup de génie : « Je serai plus heureux que Léonidas[2], » avait-il mandé fièrement à l'Assemblée. La prédiction se réalisa.

Sur-le-champ, avec cette rapidité de conception qui est le propre des grands capitaines, Dumouriez résolut de gagner le camp de Sainte-Menehould par une marche nocturne, d'y rassembler ses forces éparses, et de se maintenir de la sorte dans les défilés de l'Argonne, même avec les coalisés sur ses derrières. Il perdait ainsi la route de Châlons, la route de Paris, mais il conservait celles de Vitry et de Metz, ce qui assurait sa jonction avec le corps de Kellermann.

Il était en train de donner ses ordres et de faire ses dispositions pour l'exécution de ce plan, lorsque, dans la nuit du 14 au 15 septembre, traversant à cheval la rivière d'Aire, un parlementaire, parti du corps du prince de Hohenlohe, se présenta aux avant-postes. C'était le major Massenbach qui venait, de la part du duc de Brunswick, tenter la voie des négociations avec Dumouriez, au moment même où, pour le général français, tout semblait perdu[3]! On banda les yeux au major, et six dragons le conduisirent au commandant d'avant-garde. Dumouriez était trop fin pour se

[1] Voy., pour les détails militaires, les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VIII, p. 21-23, et les *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 463-464.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 2.

[3] *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 465.

prêter à une entrevue qu'on aurait pu si aisément lui imputer à trahison [1] : il fit recevoir le parlementaire par le vieux général Duval, lequel eut soin d'affecter, sur le résultat de la campagne, une confiance à laquelle donnaient beaucoup d'autorité son air vénérable, sa haute taille et sa chevelure blanche [2].

Le major Massenbach y fut trompé, et tandis qu'il retournait faire un rapport dont la présomption du roi de Prusse devait s'indigner, Dumouriez, laissant ses feux allumés, levait le camp de Grand-Pré, se mettait en marche à la faveur d'une nuit orageuse, passait l'Aisne à Senuque, et allait se mettre en bataille sur les hauteurs d'Autry. Le 17 septembre, il franchit la Bionne, et, par une marche sur trois colonnes, entra dans son camp de Sainte-Menehould. L'armée était sauvée.

Elle venait, au reste, dans ce mouvement furtif à la fois et hardi, d'échapper à deux grands périls, d'abord à celui d'une panique produite par une charge inattendue de quinze cents hussards prussiens, et ensuite à celui d'une très-vive alerte causée par des traîtres, qui se mirent à courir, jusqu'à trente ou quarante lieues, par Rethel, Reims, Châlons, Vitry, publiant partout que l'armée avait été trahie, qu'elle était anéantie, que Dumouriez et ses généraux étaient passés aux Prussiens. C'était là le cri des fuyards, et « ils soutenaient au général lui-même qu'il avait déserté, pendant qu'il les accablait de coups de plat de sabre [3]. »

En ces circonstances critiques, Dillon, Stengel et Miranda déployèrent beaucoup de présence d'esprit et de fermeté. Quant à Dumouriez, il était resté lui-même. A son camp de Sainte-Menehould, vingt-huit fuyards lui ayant été amenés, il leur fit raser les cheveux et les sourcils, leur ôta leurs uniformes, et les renvoya comme des lâches [4].

[1] *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 466.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 27.
[3] *Ibid.*, p. 33.
[4] *Ibid.*, p. 32.

Pendant ce temps, le duc de Brunswick entrait à Grand-Pré, débouchait par Vouziers et Autry, et faisait avancer son aile gauche en échelons comme pour envelopper Dumouriez.

Le 19, à la hauteur de Montrémoi, un grand mouvement fut remarqué dans le camp de ce dernier, par quelques soldats prussiens engagés dans une affaire d'avant-poste : les cavaliers étaient en selle, les fantassins allaient çà et là, l'aile droite détendait ses tentes, la gauche seule restait immobile. Sur le rapport qu'on lui en fit, le roi de Prusse crut que Dumouriez cherchait encore une fois à lui échapper, et, sans consulter Brunswick, il donna l'ordre de mettre toutes ses troupes en marche, de manière à achever de tourner l'armée française [1]. Il ne doutait point qu'il ne trouvât devant lui des colonnes en retraite ; mais il ne tarda pas à être détrompé : le mouvement aperçu dans le camp de Sainte-Menehould provenait, d'une part de la jonction de Beurnonville, et d'autre part de celle de Kellermann, ce qui portait l'armée française à cinquante-trois mille hommes [2].

Le camp de Dumouriez, ayant l'Aisne à sa droite, et à sa gauche des prairies marécageuses, occupait un plateau qu'une vallée étroite sépare de la hauteur de la Lune, restée fameuse dans l'histoire de ces temps : ce fut là que, le 20 septembre, à trois heures du matin, les Austro-Prussiens vinrent se déployer. En face d'eux, sur la hauteur du moulin de Valmy, était l'armée de Kellermann, qu'un épais brouillard leur déroba jusqu'à sept heures. Il y avait cela d'extraordinaire dans les positions respectives, que les Français faisaient face à la France, tandis que l'ennemi se trouvait avoir derrière lui le pays qu'il venait envahir [3].

Il semble que les lieux aient leurs destinées comme les hommes : une première fois déjà, ce même en-

[1] *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 473.
[2] *Mémoires, etc.— Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 66.
[3] *Ibid.*, p. 66.

droit avait vu une invasion formidable vaillamment repoussée ; oui, c'était dans ces mêmes *champs catalauniens* qu'en 441 Attila, vaincu par Aétius, Théodoric et Mérovée, avait perdu le quart des cinq cent mille barbares qu'il traînait au sac des Gaules.

Brunswick avait fait avancer cinquante-huit bouches à feu. Kellerman, de son côté, avait mis en ligne ses batteries. Parmi les jeunes guerriers qui se pressaient autour du vieux général, figurait le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe. Il avait alors le grade de lieutenant général, et le duc de Montpensier, son frère lui servait d'aide de camp [1].

Bientôt l'air s'ébranla, les échos de la vallée mugirent, et le front des deux armées parut tout en feu. Gœthe était là, étudiant les effets de la canonnade : « C'est un bruit singulier, écrivait-il au retour, un bruit qu'on dirait composé du bourdonnement de la toupie, du murmure des ondes et du sifflement des oiseaux. Par degrés, vous arrivez à éprouver une sensation extraordinaire, qui ne saurait être exprimée que par comparaison. C'est comme si vous étiez dans un endroit excessivement chaud, et dont la chaleur vous pénétrerait de toutes parts, de manière à vous faire sentir que vous vous trouvez parfaitement en harmonie avec l'élément qui vous entoure. La vue ne perd rien de sa force et de sa netteté ; mais il semble que chaque objet devient d'un rouge foncé, ce qui en rend l'impression plus vive [2]. »

Or, tandis que, la bride sur le cou de son cheval, Gœthe se laissait ainsi distraire, par le bruit du canon, de son *Faust* que précisément alors il méditait, les jeunes volontaires de l'armée de Kellermann déployaient, sous le feu, la fermeté de vieux soldats. Dumouriez, qui parle avec une violence où percent ses rancunes, de l'esprit d'insubordination [3] qu'appor-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 45. (*Note des nouveaux éditeurs*).
[2] Gœthe, *Campagne in Frankreich*, cité par Carlyle. *the French Revolution*, vol. III, p. 67.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 39.

taient avec eux les fédérés, ne va pas, du moins, jusqu'à nier ce que leur attitude eut d'héroïque. Elle fut telle, que Brunswick en resta comme saisi de stupeur. Au plus fort de la canonnade, ayant aperçu la cavalerie française à pied, et dont les chevaux non bridés mangeaient encore le foin, il se retourna vers ses officiers et leur dit : *Voyez, messieurs, à quelles troupes nous avons affaire, qui attendent avec sang-froid que nous soyons sur elles pour monter à cheval et nous charger* [1].

Vers dix heures, cependant, deux obus partis des batteries prussiennes causèrent un peu de confusion dans l'armée française, en faisant sauter des caissons près du moulin, et Kellermann eut son cheval tué sous lui. Le roi de Prusse croit le moment favorable pour l'attaque ; lui-même il ordonne à son infanterie de se former sur trois colonnes, et de marcher en avant. De son côté, après avoir tout préparé en vue d'un choc décisif, Kellermann, le visage rayonnant d'enthousiasme, s'écrie : *Vive la patrie! allons vaincre pour elle!* Ce cri, qui remporta depuis tant de victoires, retentit aussitôt sur toute la ligne d'une manière formidable. Les colonnes ennemies, qui s'avançaient en bon ordre, s'étonnent et commencent à flotter. Brunswick, son télescope à la main, examinait attentivement, du haut de sa position, la contenance des Français ; découragé, il laisse tomber ces mots : *Nous ne nous battrons point ici.* Deux fois, le roi de Prusse, qui frémissait de colère, voulut pousser ses soldats à l'attaque ; deux fois ils durent se replier. Vers sept heures, la canonnade cessa. La perte, de chaque côté, s'était élevée à environ neuf cents hommes tués ou blessés [2].

[1] Mallet du Pan ne doute pas, en bon royaliste qu'il est, que cette cavalerie ne fût décidée à se rendre aux Prussiens, et il ose citer à cet égard le témoignage oral de Dumouriez lui-même. Mais Dumouriez ne dit pas un mot de cela dans ses *Mémoires*, et l'événement ici pulvérise le commentaire. — Voy. les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. I, p. 323 et 324.

[2] Voy. sur ce combat, en les rapprochant, les *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 477-480. — Les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 40-44. — Et enfin le récit composé, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 66-68,

L'affaire de Valmy, sans être précisément une victoire, eut toute l'importance d'une grande bataille gagnée. Là venaient d'apparaître, la face éclairée par la lueur des canons, ces hommes au cœur indomptable, aux muscles d'airain, qu'on allait voir parcourir l'Europe au pas de charge, et chasser devant eux, comme autant de faibles troupeaux, les plus puissantes armées.

Dans la nuit même, Kellermann, craignant d'être tourné par sa droite, repassa la rivière d'Aure, de façon à couvrir le front de son armée, dont la droite, par cette conversion, se trouva appuyée au camp de Dumouriez ; et deux jours après, les Prussiens prirent position sur l'Hyron, Clairfayt s'établissant, de son côté, sur les hauteurs de Valmy, et le prince de Hohenlohe, avec l'avant-garde, sur celles de Gizaucourt et de la Lune.

L'ennemi gardait ainsi la route de Châlons, et Frédéric-Guillaume insistait pour qu'on marchât sur cette ville sans plus de délai[1].

Mais le combat de Valmy n'avait fait que confirmer le duc de Brunswick dans ses dispositions pacifiques : il représenta vivement au roi de Prusse combien il serait dangereux de s'enfoncer davantage en France, lorsqu'on laissait derrière soi une nombreuse et vaillante armée. La voie des négociations s'était, selon lui, la meilleure à suivre, et c'est celle qu'il parvint à faire prévaloir[2].

Danton, instruit de ce qui se passait dans le camp prussien, ne demandait pas mieux, à son tour, que de traiter sur la base d'une prompte évacuation du territoire. Il avait déjà placé, auprès de Dumouriez, Westermann, un des héros du 10 août : apprenant qu'entre Dumouriez et Kellermann il existait une mésintelligence née de la jalousie du commandement, il envoya aux deux généraux, sous prétexte de les ré-

sur le *Tableau historique de la guerre de la Révolution*, par Servan, et sur l'*Histoire de la Révolution*, par Toulongeon.

[1] *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. I, p. 480, 492 et 493.

[2] *Ibid.*, p. 493-496.

concilier, son confident Fabre d'Eglantine. En réalité, Fabre avait mission de régler la marche à suivre pour amener, sans coup férir, la retraite de l'ennemi. Il y eut donc entre les deux camps des pourparlers, qu'on eut soin de voiler par certains arrangements convenus d'avance, tant on savait l'esprit de la Révolution soupçonneux !

Le 23 septembre, Manstein, envoyé par le roi de Prusse comme pour traiter d'un simple cartel d'échange, venait s'asseoir à la table de Dumouriez. Il était chargé de déclarer que le roi de Prusse et ses alliés désiraient un représentant de la nation française dans la personne de son roi, pour traiter avec lui : qu'il s'agissait, non de remettre les choses sur l'ancien pied, mais de donner à la France un gouvernement propre au bien du royaume; qu'il fallait, en outre, que toute propagande cessât, et que Louis XVI fût rendu à la liberté. Moyennant ces conditions, le monarque prussien offrait d'évacuer immédiatement le territoire[1].

Voilà en quels termes était conçue la note que Manstein remit à Dumouriez. Mais en cet instant même, celui-ci recevait un bulletin qu'il tendit à Manstein, pour toute réponse. Le négociateur prussien y jeta les yeux et lut : Décret de la Convention nationale qui abolit la royauté et proclame la République !

[1] *Points essentiels pour trouver le moyen d'accommoder à l'amiable tout malentendu entre les deux royaumes de France et de Prusse.*

CHAPITRE IV.

MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE.

Revue de la Convention. — Personnages divers. — La Montagne. — Les crapauds du Marais. — Deux doctrines et deux partis en présence. — Injustice des deux côtés. — Première séance de la Convention. — Stratégie de Danton. — La République proclamée. — Effet de cette nouvelle dans Paris. — Scène d'intérieur, dans la prison du Temple.— Les légistes. — La Gironde commence le combat. — Modération des Montagnards.— Violence des Girondins. — Inutiles conseils de Garat. — Avances de la Montagne injurieusement repoussées par la Gironde. — Triple dictature dénoncée. — Absurdité de cette accusation, en ce qui touchait Danton et Robespierre.— Profession de foi politique de ce dernier. — Buzot demande une garde départementale pour la Convention. — Défense de Danton. — Défense de Robespierre.—Vive sortie de Barbaroux.— Réponse de Panis. — Apparition de Marat à la tribune. — Horreur qu'il inspire. — Son attitude. — Son triomphe.

La République venait effectivement d'être proclamée dans la première séance de la Convention.

Des sept cent quarante-neuf[1] hommes qui, le 21 septembre 1792, se rassemblèrent dans cette petite salle des Tuileries où allaient être votées tant de funérailles, combien peu devaient rentrer dans la maison natale ! Ah ! on le sait aujourd'hui, et ils le pressentaient bien eux-mêmes : ils se réunissaient sous la présidence de la Mort ! Mais — et c'est le grand caractère de cette époque étrange — pour personne, alors, la conservation de la vie n'était le but de la vie.

Aussi la Convention se déchira-t-elle les flancs de ses propres mains avec une fureur qui ne pouvait être et ne fut égalée que par la majesté sauvage de son attitude aux yeux de l'Europe.

[1] Y compris les quatre députés envoyés par la ville d'Avignon, devenue française.

Et, comme la Législative, la Convention n'excita point, à son entrée en scène, la risée des royalistes : non ; ce qu'elle contenait de terrible, elle le portait en quelque sorte écrit sur le front. Dans l'Assemblée précédente, les élections n'avaient guère envoyé que des jeunes gens, que des inconnus ; mais ces jeunes gens, membres de l'Assemblée nouvelle, se trouvaient avoir vécu maintenant des milliers d'heures actives ; mais ces inconnus, la Révolution n'avait eu besoin que de quelques mois pour les faire monter au haut de l'histoire, et ils s'appelaient pour le monde entier : Vergniaud, Condorcet, Guadet, Gensonné, La Source, Isnard... Ce parti de la Gironde, si brillant déjà dans la Législative, de quel éclat ne semblait-il pas rayonner dans la Convention, grossi qu'il était de tant d'illustres recrues, les Lanjuinais, les Buzot, les Rabaud Saint-Etienne, les Barbaroux ?

Seulement la Révolution ayant poursuivi son invincible cours, on remarquait ici ce qui avait été déjà remarqué, dès le premier jour, dans la Législative : le côté gauche de la veille était devenu le côté droit du lendemain ; et les Girondins, si ardents naguère à frapper les nobles, à proscrire les prêtres, à défier les rois, voyaient se dresser devant eux, prêts à les maudire pour un seul instant de lassitude ou d'inconséquence, d'autres révolutionnaires qu'animait un fanatisme absolument indomptable et dont la logique fut d'acier.

Ceux-ci, qu'on nomma les Montagnards, comptaient dans leurs rangs les deux Robespierre, Danton, Manuel, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Billaud-Varenne, le comédien Collot d'Herbois, le boucher Legendre, les journalistes Robert et Fréron, l'avocat Panis, l'artiste Sergent, le peintre David, tous députés de Paris ; et enfin le duc d'Orléans, élu aussi par la capitale, sous le nom de L. P. Joseph Egalité, à la suite d'une lettre adressée à la Commune et conçue en ces termes :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la Commune de Paris vient de me donner : elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et ne m'en écarterai jamais.

« Je suis votre concitoyen,

« L. P. Joseph EGALITÉ[1]. »

Un autre député de Paris à la Convention, c'était Marat. Appartenait-il réellement à la Montagne ? Il est certain que même les plus audacieux n'osaient l'avouer pour un des leurs, bien qu'ils ne répugnassent pas à se servir de lui, au besoin, et « à le porter en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse[2] ; » tandis que lui, le sourire du mépris sur les lèvres, il jouissait avec orgueil de ce pouvoir qu'il avait conquis de faire peur et de faire horreur.

Aux Montagnards élus par la capitale, et déjà en possession de la renommée, la province avait envoyé d'ardents auxiliaires, hommes nouveaux qui, peu de jours après, allaient cesser de l'être : Philippe Le Bas, mort plus tard de son attachement aux principes représentés par son compatriote Robespierre ; Joseph Lebon, que les habitants du Pas-de-Calais avaient connu curé à Nieuville, et qu'ils devaient retrouver exerçant à Arras, un sabre à la main et le bonnet rouge sur la tête, les fonctions sanglantes de proconsul de la Terreur ; le procureur Carrier d'Aurillac, qu'attendait une célébrité maudite ; le grand chimiste Fourcroy ; Chénier, le poëte ; le juriconsulte Merlin de Douai, qui mérita le surnom de *Papinien moderne ;* le futur prince de l'Empire Cambacérès ; et, au-dessus de tous ceux-là, dans une sphère à part, un pâle, un beau jeune homme de vingt-trois ans, au front bas et presque entièrement couvert par de lui-

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 246 (note des édit.).
[2] *Mémoires de Garat*, t. XVIII p. 349 de l'*Histoire prrlementaire.*

sants cheveux noirs, au maintien roide, au langage sentencieux, au regard fixe, à la physionomie pensive et morne. Il était fils d'un chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avait été nommé membre de la Convention par le département de l'Aisne, et se nommait Antoine-Louis-Léon Florelle de Saint-Just.

Une sorte d'attraction mystérieuse qui survécut à la défaite et s'avoua jusque sur l'échafaud, l'ayant irrésistiblement gagné à Robespierre, il lui avait écrit, lorsqu'il ne savait encore de lui que sa renommée : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue ; vous que je ne connais que comme Dieu, par des merveilles, je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer, le bruit en court ici, les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les priviléges des campagnes ? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts ? Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent une adresse dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilége sans lequel il faut qu'il meure de faim. Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes pas seulement député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. » Dans une autre lettre à un certain Daubigny, il avait tracé ces lignes extraordinaires : « Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête.... Depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier à votre frère ma deuxième lettre. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnons de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections ; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais ; que j'estime son patriotisme, mais

que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a pas l'audace d'une vertu magnanime. Adieu ; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout, mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être... infâmes que vous êtes ! Je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur et mangez-le : vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands ! — O Dieu ! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome ! Mon parti est pris, cependant : si Brutus ne tue pas les autres, il se tuera lui-même. Adieu. Venez.

« SAINT-JUST [1]. »

Dans cette rapide revue de la Convention, il ne faut oublier ni Lepelletier de Saint-Fargeau, Tallien, ni le paralytique Couthon, ni l'abbé Grégoire et l'abbé Sieyès, vivants souvenirs de la Constituante ; ni Romme, poussé déjà par son austère génie à la recherche d'un nouveau calendrier républicain ; ni Féraud, quoiqu'il ne doive être immortalisé que par sa mort ; ni Barras, le comte de Barras, qui, après une vie de lointains voyages, de combats livrés dans les Indes, de plaisirs demandés à l'intrigue ou à l'amour, vient d'être appelé par les électeurs du Var à courir la plus sérieuse de ses aventures.

Notons aussi que le département de l'Orne ayant élu Priestley, celui du Pas-de-Calais Thomas Paine, et celui de l'Oise Clootz, le premier seul a refusé, faute de savoir parler français [2] : de sorte qu'il y a place

[1] Ces deux lettres se trouvent en entier dans les *Etudes révolutionnaires*, de M. Edouard Fleury, biographe de Saint-Just... si l'on peut nommer biographie un vrai libelle, écrit sous l'empire de la haine la plus violente, la plus aveugle, et plein d'assertions tantôt lancées au hasard, tantôt manifestement erronées, comme nous le prouverons à mesure que l'occasion s'en présentera.

[2] *Lettre de Robespierre à ses commettants*, n° 3.

dans la Convention pour cette idée de cosmopolitisme que la Révolution a si noblement adoptée dès son début : *Déclaration des droits de l'*HOMME.

Mais quels sont ces inconnus qui, au centre, pressés sur les bancs inférieurs, se montrent l'un à l'autre, d'un air terrifié, le fameux Danton, l'immuable Robespierre, et n'osent lever les yeux vers le sommet de la Montagne, de peur d'y apercevoir Marat ! Ce sont ceux qui, enveloppés dans leur prudence ou accroupis dans leur lâcheté, feront l'appoint de toutes les majorités meurtrières, et seront, contre chaque parti, tour à tour les auxiliaires du bourreau. Au plus épais de leurs rangs se cache Barère, que la peur ne tardera pas à pousser sur la Montagne[1]. Dans les luttes où la patrie va convulsivement se débattre, des cris rauques et confus annonceront seuls leur présence, ce qui leur vaudra le nom flétrissant de *crapauds du Marais ;* mais protégés jusqu'au bout par le mépris même, ils se retrouveront debout sur la Révolution renversée ! En attendant, c'est du côté de la Gironde qu'ils penchent, et c'est grâce à eux qu'autour de Pétion, nommé président, se groupent, comme secrétaires, Brissot, Vergniaud, La Source, Rabaud Saint-Etienne et Camus[2].

Tel se présentait donc le prétoire où deux partis, égarés dans le délire du soupçon, vinrent s'accuser réciproquement de trahir ce que tous les deux ils aimaient d'un violent amour : la République !

Suivant Garat, observateur impartial, la Gironde, quand la lutte se fut décidément engagée, disait à la Montagne :

« Ce n'est pas à vous qu'il appartient de gouverner la France, à vous, couverts de tout le sang de septembre. Les législateurs d'un riche et industrieux empire doivent regarder la propriété comme une des bases les plus sacrées de l'ordre social ; et la mission

[1] *Mémoires de René Levasseur*, chap. I, p. 81. Edités par Achille Roche. Bruxelles, 1830.
[2] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 7.

donnée aux législateurs de la France ne peut être remplie par vous qui prêchez l'anarchie, qui patronnez les pillages, qui épouvantez les propriétaires... Toujours d'une longue anarchie on vit la tyrannie sortir et s'élever ; et c'est vous qui fomentez l'anarchie... Parce que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne puissiez pas être des perfides? De tous les animaux le tigre est à la fois le plus sanguinaire et le plus souple... Vous aiguisez sans cesse des poignards, et quand on veut tuer des républicains, c'est pour tuer la république. Vous appelez contre nous tous les sicaires de Paris : nous appelons contre vous tous les honnêtes gens de France. »

De son côté, la Montagne disait à la Gironde :

« Nous vous accusons de vouloir faire servir vos talents à votre élévation, et non pas au triomphe de l'ÉGALITÉ... Tant que le roi vous a laissés gouverner par les ministres que vous lui donniez, il vous paru assez fidèle : vous n'avez commencé à le trouver traître que lorsqu'il a trompé votre ambition. Votre vœu secret ne fut jamais d'élever la France aux magnifiques destinées d'une république, mais de lui laisser un roi dont vous auriez été les maires du palais. Par vous, le roi aurait eu un fantôme de trône, la nation un fantôme de liberté, et il n'y eût eu de réel que votre tyrannie. Hommes lâches, qui croyez que des artifices sont la science des *hommes d'Etat*, apprenez que les vrais républicains ne sont pas ceux qui choisissent les voies obliques... Hommes d'Etat, dignes de Borgia et de son précepteur, en nous faisant abhorrer comme des barbares, en vous faisant adorer comme les justes par excellence, votre but est d'appeler la guerre civile, et de diviser la France en Etats fédérés, dont vous seriez les uniques législateurs, les consuls, les éphores ou les archontes. Vous le plaignez peu, le sang des républicains, versé par torrents dans cette guerre contre l'Europe, que désira le château et qu'allumèrent vos motions ; mais le sang que la colère du peuple a fait couler dans les prisons, vous voulez à

tout prix le venger : c'était le sang des aristocrates !...? Vous délibérez sous le couteau, dites-vous? Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il poignarda ses mules et lui-même, et le lendemain, entouré de gardes, il fut le tyran de sa patrie. Vous voulez la liberté sans l'égalité; et nous voulons l'égalité, nous, parce que, sans elle, nous ne pouvons concevoir la liberté. Hommes d'Etat, vous voulez organiser la république pour les riches; et nous, qui ne sommes point des hommes d'Etat, mais les hommes de la nature, nous qui n'avons aucun art, mais l'énergie de toutes les vertus, nous cherchons des lois qui tirent le pauvre de sa misère, et fassent de tous les hommes, dans une aisance universelle, les citoyens heureux et les défenseurs ardents d'une république universellement adorée[1]. »

Dans ces reproches mutuels, que la lutte électorale venait de mettre vivement en lumière, il y avait beaucoup d'exagération et d'injustice.

Quoi! parce que les Montagnards soupiraient après l'affranchissement graduel et légal du pauvre, ils étaient les apôtres du pillage et les théoriciens de la spoliation! Quoi! parce que leur âme, violemment émue, ne fléchissait pas sous la tourmente, et qu'ils ne craignaient pas de marcher dans l'orage, leur dessein était d'aller par l'anarchie à la dictature! Quoi! l'inaction de Vergniaud, pendant les journées de septembre, avait des comptes à demander à l'inaction de Robespierre! Et lorsqu'ils évoquaient contre leurs rivaux les livides fantômes des royalistes égorgés, les Girondins affectaient d'ignorer que le massacre était sorti d'un élan de fureur populaire; ils ne se demandaient pas ce qu'eux-mêmes ils avaient fait pour l'empêcher ou l'arrêter; ils ne se rappelaient point les abominations de la Glacière amnistiées par eux; ils oubliaient que c'était Roland, un des leurs, qui avait

[1] Voy. les *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlementaire*. t. XVIII, p. 329-333.

défini le 3 septembre *un jour sur les événements duquel il faut peut-être jeter un voile!*

A leur tour, les Montagnards tombaient dans tout l'aveuglement des passions de parti, quand ils reprochaient à la Gironde de nourrir des sentiments monarchiques, comme si elle n'avait pas porté d'assez rudes coups, et à ses deux appuis naturels, l'aristocratie et le clergé! Plus tard, sous la main du bourreau, les Girondins crièrent : *Vive la République!* Ce cri, le dernier qu'ils poussèrent, ne se perdit pas dans le retentissement du couteau, et rend de leur sincérité un témoignage immortel!

Mais leur vrai tort, celui dont la Montagne put s'armer contre eux avec autorité, ce fut d'avoir eu pour doctrine sociale *la liberté sans l'égalité*, et d'avoir adopté pour politique le *fédéralisme.*

Encore est-il juste de noter que, de leur part, le fédéralisme fut bien moins un système qu'un expédient. Jamais leur cœur ne s'ouvrit au sacrilége désir de démembrer la patrie. Ils tournèrent les yeux vers la province, pour se défendre contre la capitale. En se donnant à leurs adversaires, Paris les avait humiliés ; Paris leur faisait peur : là fut tout leur fédéralisme.

La première séance de la Convention mit au jour d'une manière très-marquée, quoique indirecte, ces préoccupations des deux partis. Prompt à repousser cette accusation de tendance vers la distature, qu'il savait peser sur ses amis, et notamment sur Robespierre, Couthon s'écria : « Jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière, et vouons une exécration égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat[1]. »

Le mot de triumvirat se rapportait au dessein formé, disait-on, par Robespierre, Danton et Marat, de s'emparer conjointement de la puissance publique. Rien n'était plus absurde ; mais les haines de parti sont si crédules!

1 Séance du 21 septembre 1792.

Danton commença par déclarer qu'il se démettait du ministère de la justice[1]. Puis, pour couper court à toute hypothèse calomnieuse, il demanda qu'on ne reconnût de constitution que celle qui aurait été acceptée par le peuple : sûr moyen, selon lui, de faire disparaître « les vains fantômes de dictature, l'idée extravagante de triumvirat. » Il se hâta d'ajouter : « Abjurons ici toute exagération ; déclarons que *toutes* les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront *éternellement* respectées[2]. »

Danton, le révolutionnaire Danton, ignorait-il d'aventure que la notion de propriété n'a cessé de varier selon les temps et les pays ? Ignorait-il qu'il est absolument contraire aux lois du progrès de planter dans ce champ de l'esprit humain, qui va s'élargissant toujours, des bornes *éternelles ?* Ignorait-il que *toutes* les propriétés peuvent bien n'être pas légitimes ; que lui-même avait concouru à en détruire certaines qui ne lui avaient point paru dignes d'être *éternellement* respectées ; et que la Révolution, pour ne pas remonter plus haut, ne s'était fait nul scrupule de toucher et à la propriété industrielle des jurandes et à la propriété territoriale du clergé ?...

Mais Danton n'était ni un réformateur, ni un philosophe : c'était un politique. Peu lui importait, à lui, que Jean-Jacques eût écrit, à l'adresse de générations encore plongées dans la nuit de l'avenir : « Les fruits sont à tous, et la terre n'est à personne. » Ce que Danton sentait fortement, c'est que la Révolution avait créé des intérêts nouveaux, devenus à leur tour égoïstes et ombrageux ; c'est que les acquéreurs de biens nationaux étaient entrés dans leur phase de conservateurs ; c'est qu'il fallait rassurer contre l'imprévu la masse des nouveaux propriétaires ; c'est qu'il fallait arracher à la Gironde le pouvoir de les attirer à elle en les alarmant sur les projets de la

[1] Toutefois, il en continua les fonctions pendant quelques jours encore, son successeur n'ayant point été nommé immédiatement.
[2] Séance du 21 septembre 1792.

Montagne. Et voilà comment la stratégie de parti, s'introduisant dans la Révolution, tendait à en altérer le caractère héroïque !

La Convention n'eut garde d'hésiter sur la première proposition de Danton, relative à la souveraineté du peuple ; mais, quant à la seconde, qui murait si tyranniquement l'avenir, elle lui fit subir, sur la motion de Couthon, une modification profonde ; et les deux premières mesures par où elle s'annonça au monde attentif, inquiet, furent celles-ci :

« La Convention nationale déclare qu'il n'y a pas de Constitution sans la ratification du peuple en personne. »

« La Convention nationale déclare que la sûreté des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de la nation[1]. »

L'hommage rendu à la souveraineté du peuple appelait les esprits à décider du sort de la royauté. Manuel, qui, fort imprudemment et sans succès, avait réclamé pour le président de l'Assemblée, et cela à l'ouverture même de la séance, les attributs extérieurs de la majesté royale, Manuel, soit empressement républicain, soit désir de racheter sa faute, proposa qu'avant toute chose on mît en question l'existence du trône. Collot d'Herbois se lève aussitôt pour presser la conclusion. La salle entière applaudit. Vainement Bazire, après avoir vanté cette explosion de haine contre les rois, paraît craindre la précipitation de l'enthousiasme : « Les rois, dit une voix solennelle, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique... L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » L'homme qui parla ainsi était un prêtre, l'abbé Grégoire. Il se fait alors un grand silence. La proposition de l'abbé Grégoire est mise aux voix en ces termes : *La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France.* L'Assemblée vote, et la République est proclamée, au milieu d'applaudisse-

[1] Séance du 21 septembre 1792.

ments qui, répétés par tous les spectateurs, se prolongent pendant plusieurs minutes [1]. Ils cessaient à peine, qu'on entend un son de trompettes militaires. De jeunes guerriers, en marche pour la frontière, sollicitent l'honneur de défiler devant l'Assemblée. On les introduit, et le président leur annonce que la royauté est abolie. Eux, saisis d'enthousiasme, ils offrent comme gage de dévouement deux journées de leur solde, et réitèrent le serment de défendre la liberté et l'égalité jusqu'à la mort [2].

Ils se répandirent dans tout Paris, que la grande nouvelle fit tressaillir.

Ce jour-là, vers quatre heures du soir, un municipal, entouré de gendarmes à cheval et d'une foule nombreuse, paraissait devant la tour du Temple. Les trompettes sonnèrent, chacun devint attentif. C'était la proclamation de la République qu'on venait crier officiellement sous les fenêtres de la famille royale, prisonnière. Hébert et Destournelles, qui, en ce moment, se trouvaient de garde auprès de Louis XVI, jetèrent sur lui un regard qu'accompagnait un cruel sourire. Louis XVI s'en aperçut, continua de lire dans un livre qu'il tenait alors à la main, et ne laissa paraître aucune altération sur son visage. Aux approches de la nuit, le Dauphin ayant besoin de rideaux et de couvertures pour son lit, à cause du froid qui commençait à se faire sentir, Cléry, valet de chambre du jeune prince, en écrivit la demande en ces termes : *Le roi demande pour son fils*, etc... Mais Destournelles lui notifia qu'il ne devait plus se servir d'un titre aboli par la volonté du peuple ; et, le lendemain, le fidèle serviteur reçut l'ordre de Madame Elisabeth d'écrire à l'avenir, pour les objets qu'il aurait à réclamer : *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI... de Marie-Antoinette... de Louis-Charles... de Marie-Thérèse... de Marie-Elisabeth...* etc. [3].

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 6. 19.
[2] *Ibid.*, p. 18 et 19.
[3] *Journal de Cléry*, p. 41-43.

Dès la seconde séance de la Convention, les Montagnards prouvèrent qu'ils voyaient beaucoup plus loin que leurs rivaux dans l'avenir des sociétés humaines. Les officiers municipaux d'Orléans ayant été accusés de tolérer l'accaparement des grains, et le peuple indigné les ayant provisoirement suspendus, pour ce fait, par vœu unanime des sections assemblées[1], l'affaire venait d'être portée à la Convention, qui, amenée de la sorte à examiner la conduite, d'abord des corps administratifs, puis des corps judiciaires, n'hésita point à en voter le renouvellement. A cet égard, le débat fut court : nul n'ignorait combien le royalisme était en force, soit dans les administrations, soit dans les tribunaux ; et puisque la République était proclamée, rien de plus naturel que de lui donner des républicains pour magistrats.

Mais ici se présentait une question qui fut, avec beaucoup de force et de hardiesse, soulevée par Billaud-Varenne : Des tribunaux sont-ils bons à autre chose qu'à perpétuer les divisions dans les familles et fournir des suppôts à la tyrannie? Quand un différend s'élève, pourquoi ne serait-il pas jugé tout simplement par des arbitres, au choix des parties? Suivant Billaud-Varenne, le renouvellement du personnel des tribunaux était une mesure vaine : suppression des tribunaux, voilà ce qu'il demandait.

La Convention fut étonnée; les Montagnards eux-mêmes parurent craindre d'aller si avant. Mais quand Tallien proposa que, sans supprimer les tribunaux, on les composât de juges choisis indistinctement parmi tous les citoyens, et non plus, comme on l'avait fait jusqu'alors, parmi les seuls gens de loi, la Montagne applaudit. Et cependant nombre de légistes figuraient dans ses rangs. Qu'étaient ses deux principaux chefs, Robespierre et Danton? Des avocats. Et l'Assemblée n'avait certes pas de jurisconsulte qui se pût comparer au Montagnard Merlin de Douai, ou au Montagnard Cambacérès. Ce fut donc par des considérations supé-

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 22.

rieures à l'esprit de caste et aux préjugés de profession, que se décidèrent ces pionniers de l'avenir, remplis d'enthousiasme, de foi et d'audace.

Danton lança des paroles décisives. Il alla droit au cœur de la question, lorsqu'il compara aux prêtres ceux *qui se font un état de juger*. Et en effet, chez les derniers, le privilége de disposer de nos fortunes et de nos vies produit à la longue ce que produit chez les premiers le privilége de disposer de nos âmes. C'est trop de pouvoir concentré dans une classe déterminée de citoyens; et ici la tyrannie, quand elle existe, est d'autant plus intolérable, que la société, au lieu de la porter sur sa tête, la porte dans ses flancs. Grave sujet de méditation, que Danton ne sut pas approfondir, mais qu'il eut, du moins, le mérite d'indiquer!

Aux arguments tirés par Chasset de la nécessité de bien connaître, pour les appliquer, des lois en général tres-obscures et des procédures presque toujours très-embrouillées, l'avocat d'Arcis-sur-Aube répliqua que telle était effectivement la nuit répandue sur l'effrayant amas des lois anciennes, et tel le chaos des procédures, que les vrais praticiens étaient fort rares. Quel esprit sensé pouvait appeler science ce jargon de la chicane parlé par tant de procureurs intéressés à épaissir les ténèbres auxquelles est due toute leur importance? Il ne s'agissait point, d'ailleurs, d'exclure les hommes de loi, mais de supprimer le privilége dont ils n'avaient que trop abusé.

Vergniaud voulut répondre, et fut d'une faiblesse extrême. « Les augures, dit Osselin, ne pouvaient se regarder l'un l'autre sans rire. Il en devrait être de même des hommes de loi : on peut m'en croire, car je l'ai été longtemps. »

Ce fut le dernier coup. L'Assemblée, consultée, déclara que désormais les juges seraient choisis indistinctement parmi tous les citoyens[1].

[1] Voy. sur cette séance l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 21, 34; et aussi les *Lettres de Robespierre à ses commettants*, nº 1.

N'ayant pu prévenir ce décret, la Gironde essaya de le rendre illusoire. Vergniaud assura que dans la décision qui venait d'être adoptée il y avait le principe et quelque chose qui n'était pas le principe; qu'il fallait conséquemment renvoyer au comité de législation pour ce qui concernait la pratique : « Opinion, écrivit amèrement Robespierre, dans son compte rendu de la séance, qui prévalut avec d'autant moins de difficulté qu'on ne la comprenait pas [1] ! »

Le débat qui marqua la séance du 22 septembre ne portait que sur les idées ; mais l'heure était venue, hélas ! où allait éclater, dans toute son aveugle fureur, la lutte des passions : lutte funeste, insensée, horrible, qui fut le suicide de la Révolution française.

Et sur qui en doit retomber la responsabilité ? Il faut bien le dire : sur les Girondins. Oui, — et c'est ce qui n'a point été assez remarqué jusqu'ici, — ce fut du parti qui se prétendait modéré que vint le signal des violences implacables !

Lorsque, dès la première séance de la Convention, Danton avait demandé pour toutes les propriétés un respect éternel, Kersaint, qui siégeait sur les bancs de la Gironde, s'était élancé de sa place, et courant à Danton, lui avait dit d'une voix émue : *Je me repens de vous avoir appelé ce matin un factieux* [2]. Il eût fallu suivre cet élan : que de maux les Girondins eussent de la sorte épargnés à la France et à eux-mêmes !

Les Montagnards, qu'on a peints si terribles et que le combat rendit tels, en effet, sentirent bien, eux, qu'en se divisant les républicains ne pouvaient que perdre la république; et ce sera leur gloire impérissable d'avoir tout fait, dans les commencements, pour éviter ce malheur; d'autant que l'adhésion de Paris leur promettait sur leurs adversaires une victoire aisée !

[1] *Première lettre de Robespierre à ses commettants.*
[2] *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 1.

On a vu combien Danton s'était étudié à rassurer la droite sur les projets subversifs attribués à ses amis : sa grande affaire, à cette époque, était « de prêcher la conciliation[1]. » Robespierre, de son côté, tenait un langage d'une modération qui allait jusqu'à la courtoisie. Dans sa *première lettre à ses commettants*, il disait, du compte rendu que Roland publia de son administration : *Ce compte rendu contient* en général des idées saines et exprime des sentimeuts patriotiques[2].

Inutiles avances ! Soit confiance illimitée dans les ressources du talent et le pouvoir du courage, soit désir immodéré de gouverner la Révolution sans partage, les Girondins voulurent la lutte, ils la voulurent éperdument, ils la commencèrent. A des ouvertures qui lui furent faites, Barbaroux répondit : *Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu*[3] : mot orgueilleux, et auquel il manquait, pour être magnanime, d'être équitable. Même inflexibilité dans Salles, aussi soupçonneux que Robespierre[4], avec moins de clairvoyance et d'élévation ; et dans Louvet, nature ardente, qui croyait que l'intrépidité, parce qu'elle ennoblit la présomption, la justifie ; et dans Buzot, homme d'un patriotisme dédaigneux à l'excès. Aux yeux de Buzot, de Louvet, de Salles, de Barbaroux, les Montagnards n'étaient autre chose que la faction d'Orléans, et ils se plaignaient de n'être pas secondés avec assez de vigueur, dans leur impatience de dénonciation, par Brissot, Guadet, Pétion et Vergniaud[5]. Mais ces derniers eux-mêmes, quoique plus sages, ne le furent point assez pour se résoudre à faire le sacrifice de leurs répugnances et de leurs passions personnelles.

[1] *Mémoires de René Levasseur*, chap. I, p. 96.
[2] *Lettres de Robespierre à ses commettants*, nº 1.
[3] Voy. Durand de Maillane, p. 36.
[4] Voy. les *Mémoires de Garat* (*Mémoires sur la Révolution ou Exposé de ma conduite dans les affaires et les fonctions publiques*, 1794), p. 333 et suivantes, t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.
[5] *Mémoires de Louvet*, p. 54 et 55. Collection des Mémoires sur la Révolution.

« Combien de fois, raconte Garat, j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force, de manière à irriter moins ses ennemis! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme[1]! » Il leur représentait que ces emportements du peuple, eux-mêmes les avaient excités; qu'à condamner tout à coup ce qu'ils avaient si longtemps excusé ou protégé, ils risquaient de passer pour traîtres; que ce n'est pas le fouet à la main qu'il faut approcher les coursiers fougueux qui doivent recevoir un frein. Il disait aussi à Gensonné, faisant appel à sa prudence : « Quoi! les Jacobins sont contre vous; quoi! la Commune est contre vous; et vous voulez, dans Paris, *ouvrir un combat* contre des ennemis puissants dans la commune et aux Jacobins!... Songez, mon cher Gensonné, que la république est née avant les vertus nécessaires à sa durée; songez que, si la guerre éclate entre les législateurs qui ont foudroyé le trône, et ceux qui ont une théorie plus profonde de la république, les quatre-vingt-dix-neuvièmes de la nation se tourneront vers ceux qui ont lancé la foudre. On vous donnera, peut-être, un jour des larmes et des statues; mais, *si vous ouvrez des combats qu'il dépend de vous, je le crois, d'éviter*, on peut vous faire monter sur l'échafaud[2] ! »

Les Girondins restèrent sourds à ces conseils, qui étaient la sagesse même, et ils se précipitèrent haletants, les malheureux, au-devant de leur destinée!

Brissot commença l'attaque, le 23 septembre, par un article où il accusait les Montagnards de vouloir *désorganiser la société, de flagorner le peuple*[3]; et, le lendemain, du haut de la tribune, Kersaint s'écria qu'il « était temps d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassi-

[1] *Mémoires de Garat, ubi supra*, p. 360.
[2] *Mémoires de Garat*, p. 363.
[3] *Patriote français*, n° 1140.

nat. » Puis, comme s'il eût craint de n'avoir pas été assez clair, il ajouta : « Il y a, peut-être, quelque courage à s'élever *ici* contre les assassins[1]. »

Les Montagnards ne pouvaient plus s'y méprendre: c'était la boue sanglante de septembre qu'on remuait, qu'on ramassait pour la leur jeter au visage. Première et criante injustice, si l'on se rappelle qu'aux 2 et 3 septembre, Marat seul avait joué un rôle actif, et que, si Danton avait commis le crime d'approuver, l'Assemblée comme la Commune, et Vergniaud comme Robespierre, avaient commis le crime de s'abstenir! Quoi! les Girondins oubliaient déjà ces paroles de Roland, leur ministre chéri : « Hier... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile, » et celles-ci : « La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis[2]?

Au fond, ce que Kersaint proposait, c'était une calomnie vague adressée à tout un parti, une calomnie sous forme de décret; et personne ne s'y trompa. Nul doute qu'on ne dût frapper inexorablement quiconque provoque à l'assassinat; mais, dans les circonstances, une modification au code pénal ressemblait trop à une allusion diffamatoire. Aussi Tallien, Fabre d'Eglantine, Sergent, Collot d'Herbois, se prononcèrent-ils non contre le principe, mais pour l'ajournement[3], tandis que ce fut contre tout ajournement que s'élevèrent Vergniaud et Lanjuinais. « Qui de vous, s'écria ce dernier, ignore que les citoyens de Paris sont dans la stupeur de l'effroi? » Et Tallien niant le fait, il ajouta avec passion : « A mon arrivée, j'ai frémi[4]! »

Alors Buzot se leva, et, après un discours menaçant, plein de violence, conclut à entourer la Conven-

[1] Voy. la séance du 24 septembre 1792.
[2] Voy. plus haut, dans le chapitre intitulé *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*, la lettre de Roland, lue dans la soirée du 3 septembre 1792.
[3] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 59, 61.
[4] *Ibid.*, p. 61.

tion d'une force propre à défendre les députés des départements... Et contre qui ? Il ne devint plus possible d'en douter, lorsque dans ce cri s'échappèrent les colères de son cœur : « Eh ! croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris ?... »

La Montagne, qui évidemment hésitait à entrer dans une arène où elle pressentait que la république trouverait son tombeau, la Montagne demeura silencieuse et calme ; elle sembla même prête à appuyer les mesures de précaution dont on entendait lui faire subir l'injure. De son côté, le centre qui, à cette vue, crut que la force était du côté où était la fougue, se joignit, dans le vote, aux Girondins. De sorte que ce fut, chose bien remarquable, *à la presque unanimité* [1], que la Convention décréta :

« Il sera nommé six commissaires, chargés : 1° de rendre compte de l'état actuel de la république et de celui de Paris ; 2° de présenter un projet de loi contre les provocateurs à l'assassinat ; 3° de rendre compte des moyens de donner à la Convention une force publique, à sa disposition, prise dans les 83 départements [2]. »

Une pareille victoire eût dû, ce semble, satisfaire les Girondins : elle ne servit qu'à les éblouir; et comme trois hommes, surtout, les gênaient : Robespierre, Danton et Marat, ils résolurent de les abattre tous trois du même coup, en les accusant d'aspirer de concert à la dictature.

Marat la voulait effectivement, et sanglante ; c'est certain : il s'en vantait ! Mais les deux autres ? Danton avait abdiqué le pouvoir ; et quant à Robespierre, il venait précisément de faire, de sa politique, un exposé de nature à défier les commentaires de la mauvaise foi la moins scrupuleuse.

Nous avons cet exposé sous les yeux : rien de plus frappant :

Robespierre se demande d'abord quel est le but d'un

[1] *Histoire parlementaire*, p. 63.
[2] *Ibid.*

véritable gouvernement républicain, et il répond : La liberté et l'égalité. Comment? « Par la protection accordée au plus faible contre le plus fort. » On le voit, Robespierre comprenait très-bien que la nature ayant créé de grandes inégalités parmi les hommes, la société a pour objet nécessaire et pour devoir suprême de désarmer l'oppression qui pourrait naître du jeu de ces inégalités naturelles. Empêcher la supériorité individuelle de quelques-uns de se transformer en tyrannie, et, pour cela, lui opposer la force qui résulte de l'association de tous, voilà le but à atteindre. Or, cette force sociale ne se pouvant exercer que selon certaines formes convenues, qu'à l'aide de certains instruments déterminés, l'idée de société implique celle de gouvernement. Ainsi, la raison d'être de la notion GOUVERNEMENT consiste dans la nécessité *d'assurer la liberté de tous* en donnant un contre-poids à *l'inégalité que la nature a établie au profit de quelques-uns*. D'où cette conséquence que LE FLÉAU DE LA LIBERTÉ c'est L'ANARCHIE ! Mais quoi ! s'il arrive que les dépositaires de la force sociale l'emploient, non pour les plus faibles, mais pour les plus forts ou pour eux-mêmes ; si Thésée se change en Procuste, le protecteur en tyran ?... Oh ! alors, la société n'est plus qu'une dérision infâme, et le gouvernement que l'organisation du mal. Il y a là un danger immense, un danger dont l'histoire tout entière n'atteste que trop la réalité, et dont la cause gît dans les parties malades du cœur humain : de sorte que la liberté, en faveur de laquelle le gouvernement doit être établi, se trouve avoir besoin d'être garantie contre la perversion, facile à prévoir, du gouvernement lui-même. Et c'est sur quoi, dans l'exposé dont nous parlons, Robespierre insiste avec une véritable anxiété. « Donner au gouvernement, dit-il, l'énergie nécessaire pour soumettre les individus à la volonté générale, *en lui ôtant les moyens de s'y soumettre lui-même*, tel est le problème à résoudre ; et la solution serait le chef-d'œuvre de la raison humaine. » Il va plus loin, et

sans prendre garde — tant la crainte de l'abus du pouvoir le préoccupe ! — qu'il n'y a qu'une distinction de forme à faire entre l'anarchie et la tyrannie, l'anarchie étant une tyrannie compliquée de désordre, la tyrannie du premier venu, lui l'homme d'ordre par excellence, il trace ces mots, si remarquables sous sa plume : *La maladie mortelle du corps politique, ce n'est point l'anarchie, c'est la tyrannie*[1].

Peut-on s'étonner assez que les Girondins aient eu l'imprudence, aient commis l'injustice de dénoncer Robespierre comme aspirant à une dictature d'airain, au moment même où publiquement, dogmatiquement, il en condamnait et flétrissait la théorie dans les termes qu'on vient de lire ? Car il est à noter que la publication de la première lettre de Robespierre à ses commettants coïncide avec l'ouverture de la Convention !

Le 25 septembre, Merlin qui, la veille, avait entendu dire à La Source qu'il existait un parti dictatorial dans l'Assemblée, provoqua une explication : *Je demande qu'on m'indique ceux que je dois poignarder*[2].

Aussitôt, s'élançant à la tribune, La Source déclare que ce n'est pas un seul homme, mais plusieurs qu'il voit tendre à la conquête d'un pouvoir dictatorial. Puis, après avoir montré la Convention entourée d'assassins, et forcée d'attendre de la province une garde qui la sauve des poignards, il s'écrie : « Je crains le despotisme de Paris... Je ne veux pas qu'il devienne ce que fut Rome dans l'empire romain. *Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence.* »

Ainsi, dans l'enivrement d'une colère insensée, la Gironde, par l'organe d'un de ses chefs, sommait les haines de parti d'être inexorables ; elle appelait autour du berceau de la République, pour le protéger, ces deux pâles déesses, la Défiance et la Peur ; elle opposait la France à Paris, comme si Paris était autre

[1] *Première lettre de Robespierre à ses commettants.*
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 75.

chose que le battement de cœur de la France ; et elle-même, oui, elle-même, elle se précipitait furieuse au-devant de cette accusation de fédéralisme qui la perdit !

Pour couper court, dès le point de départ, à des divisions mortelles, que ne fit point la Montagne ? Autant le langage de La Source avait été provocateur et emporté, autant celui de Danton fut conciliant et sage. Il fit appel à la concorde, au nom de la patrie, et demanda, au nom de la justice, qu'on n'étendît point à tous les députés de Paris la responsabilité des excès commis par tel ou tel républicain égaré. Séparant sa cause de celle de Marat, avec un touchant mélange de générosité et de franchise, il le présenta comme un homme dont la persécution et les habitudes d'une vie souterraine avaient ulcéré l'âme. Homme et citoyen, il se proclama le fils respectueux, le fils soumis de la France une et indivisible, non sans un souvenir du cœur envoyé aux lieux où son enfance s'était écoulée. Enfin, pour que désormais les Montagnards cessassent d'être accusés de tendances dictatoriales, et les Girondins de fédéralisme, il proposa à l'Assemblée de décréter peine de mort contre quiconque parlerait, soit d'établir la dictature, soit de détruire l'unité. Il terminait ce discours, vraiment admirable dans la circonstance, par un mot saisissant : « Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie. Alors, je vous jure, nos ennemis sont morts[1]. »

Robespierre, ce jour-là, déploya moins d'habileté que Danton, et aussi moins de grandeur. Appelé, à son tour, à la tribune par un défi violent de l'ami de Barbaroux, le Marseillais Rébecqui, il se mit à faire de ses services une longue énumération qui n'était ni opportune ni convenable, et lui valut des interruptions fréquentes, de la part de ses ennemis irrités. En outre, il eut le tort de paraître flatter le peuple, en se défendant de l'avoir jamais fait. « On flatte bien les

[1] *Histoire parlementaire*, p. 80

tyrans, dit-il ; mais la collection de vingt-cinq millions d'hommes, on ne la flatte pas plus que la divinité[1]. » Erreur ! Il est des royautés abstraites que poursuivent de leurs adulations les adorateurs du bruit; il est, au Forum, des trônes vides en apparence, des trônes sans nom, autour desquels fume l'encens des faux tribuns, et les courtisans ne se rencontrent pas seulement dans les palais!

Du reste, les conclusions de Robespierre furent celles de Danton : il se prononça fortement, et contre la dictature, et pour l'unité de la patrie[2].

Pendant ce temps, Barbaroux, sur son banc, frémissait d'impatience. Robespierre ayant, avec beaucoup de hauteur, sommé ses adversaires de signer leurs accusations, Barbaroux se présente, et d'une voix qui donne aux colères de la Gironde l'accent passionné du Midi, il rappelle qu'un jour Panis lui désigna Robespierre comme l'homme qui devait être le dictateur de la France. Puis, contre le pouvoir de la Commune, invoquant l'appui des patriotes de province, il annonce que Marseille vient de choisir huit cents hommes parmi les citoyens les plus patriotes *et les plus indépendants de tous besoins;* que ces hommes ont reçu chacun de leurs familles deux pistolets, un sabre, un fusil, un *assignat de cinq cents livres;* que deux cents cavaliers les accompagnent, armés et équipés à leurs frais[3].

Des applaudissements s'élevèrent... Mais Paris applaudirait-il, lui qu'on parlait si insolemment de mettre à la raison? Mais le peuple applaudirait-il à l'étrange nouvelle que ces mêmes Girondins, par qui la garde de Louis XVI avait été cassée, s'en donnaient une de huit cents hommes, assez riches pour s'armer et s'équiper à leurs frais ? Etait-ce de la sorte que la Gironde entendait ouvrir le règne de l'égalité ? En vé-

[1] *Histoire parlementaire*, p. 87.
[2] *Ibid.*, p. 88.
[3] *Ibid.*, p. 89.

rité, ce discours de Barbaroux était le comble de l'imprudence et de la folie.

Peut-être ne fut-il pas lui-même sans s'apercevoir qu'il s'était laissé emporter trop loin ; car tout en déclarant que si les députés devaient à Paris trouver la mort, il fallait désigner une ville où leurs suppléants pussent se réunir, il protesta contre l'idée d'abandonner la capitale, d'établir un gouvernement fédératif. Il fit plus : un cri sorti des profondeurs de sa conscience, un cri que lui seul entendit, l'avertissant qu'à l'égard de Robespierre il s'était montré injuste, il dit : « Je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais. Qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation [1]. »

O misères de l'esprit de parti! Barbaroux avait aimé Robespierre, il l'avait estimé... jusqu'au moment où Robespierre s'était élancé vers la dictature; et la preuve, l'unique preuve que Barbaroux apportât de ce prétendu crime, c'était un mot de Panis! Comme si un homme devait être jugé, condamné surtout, non d'après ses propres actes, mais d'après les paroles d'un autre homme! Comme si Panis n'eût pas pu vouloir pour Robespierre d'une dictature dont Robespierre lui-même ne voulait pas !

Aussi bien, Panis le nia, ce propos qui suffisait à la Gironde pour mettre la République en feu; il le nia péremptoirement, énergiquement, du haut de la tribune ; il le nia, et contre Barbaroux, et contre Rébecqui, auquel il cria : « Vous, vous êtes l'ami de Barbaroux, je vous récuse [2]. »

Un historien de nos jours écrit négligemment que Panis *expliqua plutôt qu'il ne démentit* le propos à à lui attribué relativement à la dictature de Robespierre [3]. On va juger de l'exactitude de cette assertion.

[1] *Histoire parlementaire*, p. 90.
[2] *Ibid.*, p. 95.
[3] Voy. l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante, t. II, liv. IV, p. 13, édit. Meline. — Nous ferons remarquer ici en passant que, comme M. Michelet, comme M. de Lamartine, M. de Barante a cru pouvoir se dispenser, dans son livre, de citer ses autorités et d'indiquer les sources.

Les propres paroles de Panis, lorsqu'il commença son discours, furent : « Je n'ai vu Barbaroux que deux fois, et J'ATTESTE que ni l'une ni l'autre je ne lui ai parlé de dictature. » Et, plus loin : « J'ATTESTE SUR MON SERMENT que je ne lui ai pas dit un seul mot qui ne fût relatif à la translation des Marseillais, et que je ne lui ai jamais parlé de dictature. » Le démenti ne pouvait être plus formel : Barbaroux garda le silence [1].

Dans le cours du débat, Cambon s'était plaint vivement du despotisme de la Commune de Paris ; il avait nommé Marat. Marat secoua ses sales vêtements, et se leva pour répondre. La tête de Méduse n'eût pas produit plus d'effet. A l'aspect de cette face couverte d'un jaune cuivré, de cette face qu'éclairaient des yeux pleins d'une froide audace; à l'aspect de ces lèvres qu'entr'ouvrait le sourire du mépris, et où tant de meurtrières paroles semblaient n'avoir pu passer sans y laisser du sang, l'Assemblée tout entière tressaillit. L'être douteux que les nouveaux députés n'avaient encore vu que comme à travers les hallucinations d'un mauvais rêve, il était donc là, bien réel, bien vivant ; et c'était lui qui, d'une marche convulsive, se dirigeait vers la tribune, semblable à un homme « sorti du seuil embrasé des enfers [2]. » Même parmi les moins étonnés, il y eut une sorte de frémissement. « Je le considérais, a raconté un Montagnard ardent, René Levasseur, avec cette curiosité inquiète qu'on éprouve en contemplant certains insectes hideux [3]. » Lui, d'un ton solennel : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels... » Une clameur terrible l'interrompit : « Tous! tous! » Et il reprend : « J'ai dans cette assemblée un grand

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 93, 106.
M. Michelet, après avoir, dans son IIIe vol., chap. x, p. 547, donné une très-grande importance au propos mis par Barbaroux dans la bouche de Panis, a cru devoir passer entièrement sous silence, dans son récit de la séance du 25 septembre 1792, cette dénégation de Panis, si catégorique pourtant et si éclatante !
[2] Mot de Garat. Voy. ses *Mémoires*.
[3] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, p. 95

nombre d'ennemis ; je les rappelle à la pudeur. » Il se fit un silence étrange, celui de la stupéfaction. Alors Marat déclara que l'idée d'une dictature n'était ni de Robespierre, ni de Danton : cette idée était sienne, il en revendiquait l'honneur. Oui, il aurait voulu qu'on nommât un citoyen, — dictateur ou tribun, qu'importait le titre? — un citoyen capable, ayant lui-même un boulet au pied, d'abattre, à la voix de *l'Ami du peuple*, cinq cents têtes de machinateurs. « Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de m'entendre, osa-t-il dire, tant pis pour vous! » Il rappela sa vie souterraine, montra le glaive des assassins cherchant sa poitrine, se vanta d'avoir prêché la vérité, la tête sur le billot. Il ajouta : « M'accuserez-vous de vues ambitieuses? Je ne descendrai pas à une justification ; voyez-moi et jugez-moi. » Le résumé de son discours était dans ces mots formidables venant de lui : *Si le peup le faiblit, l'anarchie n'aura pas de fin* [1].

D'après le récit que, dans son journal, Marat fit de cette séance mémorable, son arrestation aurait été chose convenue, à l'avance, entre les Girondins ; mais, désirant l'écraser sans avoir à se mesurer avec lui, ils auraient eu soin, dès la veille, de le consigner aux portes de la salle [2]. Si cette singulière et coupable consigne fut effectivement donnée, quelles circonstances en empêchèrent l'effet? C'est ce que Marat ne dit point. Ce qui est certain, c'est qu'avant de lui répondre, Vergniaud se crut obligé d'exprimer son dégoût d'avoir à lutter contre un pareil adversaire, d'avoir « à remplacer à la tribune un homme chargé de décrets de prise de corps [3]. » Mais quoi! ils avaient été lancés par le Châtelet, ces décrets! Etait-ce bien Vergniaud, le républicain Vergniaud, qui faisait un crime à Marat de persécutions encourues sous le gouvernement

1 Voy. le texte de ce discours, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 97, 99, soit dans le *Moniteur*, qui rend un compte très-détaillé de la séance.

2 *Journal de la République*, nº 4. — C'était le nouveau titre que Marat avait donné à sa feuille.

3 *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 99.

royal? Chabot et Tallien se récrièrent, et Vergniaud dénonçant Marat « comme un homme tout dégouttant de calomnie, de fiel et de sang, » il partit des tribunes un murmure que, sur la sommation de Lacroix, le président dut réprimer par un rappel à l'ordre[1].

Vergniaud lit alors l'affreuse circulaire où Marat n'avait pas craint de prêcher à la France entière l'imitation des massacres de septembre. Puis, arrivant à Robespierre, à l'égard duquel il déclarait n'avoir *jamais proféré que des paroles d'estime*, il lui reproche d'avoir, dans la nuit du 2 au 3, dénoncé Guadet, Condorcet, La Source, Brissot et lui-même Vergniaud, comme artisans d'une conspiration en faveur de Brunswick.

Vergniaud faisait allusion ici à une harangue qu'il n'avait point entendue ; Sergent, qui l'avait entendue, lui, cria rudement à l'orateur : « Cela est faux[2]! » Et ramené à plus de modération, Vergniaud reprit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. »

Est-il vrai qu'en ce moment Vergniaud fit une pause, interrogation muette mais significative adressée à Robespierre, et qu'il *attendit?* C'est ainsi qu'un historien de nos jours présente les choses[3] ! Rien de semblable n'eut lieu[4], et il n'y avait certes pas nécessité absolue pour Robespierre de relever *sur-le-champ* une imputation que Sergent venait de démentir avec tant d'énergie, tant d'autorité, et sans être récusé par celui qu'allait frapper le démenti[5].

Cependant, un autre député girondin s'est levé. Il se nomme Boileau. Il tient à la main le journal de

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 99 et 100.
[2] *Ibid.*, p. 100.
[3] Encore une de ses *suppositions* que dicte à M. Michelet sa prévention systématique contre Robespierre. Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 348.
[4] On peut s'en convaincre en consulant le *Moniteur*, séance du 25 septembre 1792.
[5] J'insiste sur ce point, parce que c'est là-dessus que M. Michelet se fonde pour s'écrier, qui le croirait ! « Robespierre ne repondit rien, accepta l'accusation, et GARDA LA TACHE ; IL LA GARDE POUR L'AVENIR ! » Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 348.

Marat ; il lit : « Ce qui m'accable, c'est que mes efforts pour le salut public n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés... » Sans achever la phrase, Boileau se tourne vers Marat, et s'écrie : « *Pour mon propre compte, Marat, je te dirai qu'il y a plus de vérité dans ce cœur que de folie dans ta tête.* » Il poursuivit la lecture... Non, jamais pareils transports d'indignation ne s'emparèrent d'une assemblée. Tous étaient debout; on montrait le poing à Marat ; on le vouait aux furies; on l'appelait monstre. De toutes parts : « *A l'Abbaye! à l'Abbaye !* » Quelques-uns hurlèrent « *A la guillotine*[1] *!* » Marat était souriant et calme. Levasseur, qui, du sommet de la Montagne, contemplait cette scène extraordinaire, avoue qu'en cet instant, Marat, par son impassible contenance, lui parut avoir une véritable supériorité sur ses brillants adversaires [2].

Une seconde fois il prit la parole, reconnut que l'écrit qu'on lui opposait était bien de lui en effet ; car, « le mensonge, ajouta-t-il, n'a jamais approché de mes lèvres, et la dissimulation est étrangère à mon cœur. » Seulement, il attesta que cet écrit était antérieur à la date marquée par l'imprimeur. En témoignage de sa modération, il mit sous les yeux de l'Assemblée un article où, dans un style sentimental, qui n'était que l'enveloppe d'une sinistre ironie, il promettait d'entendre désormais, sans se livrer aux mouvements de son âme indignée « le récit du massagre des vieillards et des enfants. » Sur le ton d'une compassion insultante, il gourmanda, lui l'homme de la fureur, ces puériles fureurs de ses ennemis. Il affirma ensuite qu'il « ne craignait rien sous le soleil, » et tirant tout à coup un pistolet de sa poche, il l'appliqua sur son front, bien résolu, dit-il, à mourir au pied de la tribune, pour peu que le décret d'accusation eût été adopté. Si ce fut charlatanisme, beaucoup le pensèrent. Le journal de Prudhomme, en rendant compte

[1] *Journal de la République*, n° 4.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 98.

de la séance, s'exprime ainsi : « Il a tiré de sa poche un pistolet, comme autrefois nos capucins en chaire tiraient un petit bon Dieu de leur manche... Marat, quittez vos gobelets[1] ! » D'autres furent vivement émus[2]. Ils crurent à cette fatalité d'exaltation que Marat lui-même avait proclamée dans ces paroles remarquables : « *Je ne puis changer mes pensées : elles sont ce que la nature des choses me suggère*[3]. »

Enfin, saisie de stupeur, atteinte de dégoût, lasse de sa propre violence, et peut-être aussi fléchissant sous la pression des tribunes, où les partisans du fanatisme avaient leur place, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. On décréta l'unité et l'indivisibilité de la République. Marat triomphait.

[1] *Révolution de Paris*, n° 168.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 98.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 105.

CHAPITRE V.

LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE.

Elan des peuples vers la Révolution et vers la France. — La Savoie se donne. — Le camp de Dumouriez. — Missions militaires servant de voile à des négociations secrètes. — Egoïsme profond des émigrés. — Le roi de Prusse fait décider la bataille. — Singulier expédient du duc de Brunswick pour faire revenir sur cette décision. — Dumouriez et Danton de concert pour ménager aux Prussiens une retraite tranquille. — Politique souterraine de Danton. — La retraite des Prussiens est décidée. — Tableau de cette retraite tracé par Gœthe. — Dumouriez laisse échapper Brunswick et se rend à Paris. — Siége de Lille. — Héroïsme des habitants. — Cet héroïsme sauve la ville. — L'Allemagne des hommes libres appelle la France. — Occupation de Mayence par Custine. — Les Français dans Francfort. — Evacuation de Longwy par les Prussiens. — La République victorieuse. — Dépêche remarquable du comte de Mercy-Argenteau au cabinet de Vienne.

O merveille ! O preuve immortelle de la vérité des principes pour lesquels nos pères combattirent ! Ces emportements sauvages, cette assemblée en délire, ces modérés poussant le cri : *A la guillotine !* cette blême figure de Marat,... les peuples qui nous entouraient virent passer tout cela sous leurs yeux, et rien ne les put soustraire au charme fascinateur de la Révolution française ! Ils savaient sans doute qu'il est des choses d'une beauté fatale; que Sémélé fut réduite en cendres pour avoir voulu contempler de près le dieu du tonnerre dans tout le formidable éclat de sa puissance... N'importe ! De chaque point de la Savoie montait vers nous le vœu brûlant qui déjà nous avait donné Avignon ; c'était avec larmes que les habitants de Chambéry appelaient notre drapeau tricolore [1], et ceux de Nice n'avaient qu'une pensée, celle que, plus

[1] Voy. à cet égard les *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I. Collection des Mémoires sur la Révolution.

tard, ils exprimèrent en ces termes, dans une touchante adresse à la Convention : « Que notre prière d'être Français soit accueillie !... Vous qui voulez le bonheur des peuples et la liberté du monde, nous vous déclarons, en présence de l'Eternel, que nous partagerons toutes vos peines... Si notre prière devait être rejetée... nous embraserions plutôt nos possessions dans cette terre de proscription, pour aller vivre dans la terre de liberté que vous habitez [1]. »

Aussi, lorsque, vers la fin de septembre 1792, les Français se présentèrent, « toute la Savoie les reçut et les embrassa avec transport [2]. » Ce fut le 24 septembre que le général Montesquiou fit son entrée à Chambéry [3] ; et la veille même Montesquiou, suspect de Fayettisme, avait été destitué en pleine séance de la Convention, sur la dénonciation de Tallien, affirmant que ce général « n'entrerait point en Savoie [4] ! » Eh ! comment cela eût-il été possible, lorsque, d'un élan passionné, et les bras ouverts pour nous serrer contre leur poitrine, les Savoisiens nous appelaient de toutes parts ? Ce fut une invasion vraiment sainte.

De leur côté les habitants de Nice couraient comme au-devant du général Anselme : la forteresse de Montalban se hâtait de capituler, et, sur une simple sommation, celle de Villefranche ouvrait ses portes [5].

Grande et noble fut la séance où, au bruit d'applaudissements unanimes, au milieu d'un attendrissement général, et sous l'impression d'un des plus beaux rapports qu'ait jamais faits l'abbé Grégoire, la Convention prononça ces paroles solennelles : « Au nom du peuple, la Convention nationale déclare la réunion de la ci-devant Savoie à la République française [6]. »

Mais les Savoisiens n'avaient pas attendu jusque-là

[1] Adresse à la Convention, séance du 21 octobre 1792.
[2] *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I, p. 68.
[3] *Ibid.*, p. 67.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 53.
[5] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 245.
[6] Voy. la séance du 27 novembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 384, 386.

pour prêter le serment de mourir en défendant la liberté, l'égalité, la France[1]. Et ils le tinrent, ce serment; ils « partagèrent nos peines » ; ils combattirent nos combats. Oh! qui de nous pourrait jamais oublier que ce furent les montagnes du *département du Mont-Blanc* qui fournirent aux batailles de la Révolution ces dragons *allobroges*, au nom et à la valeur desquels s'attachait une idée de fantastique épouvante, ces guerriers dont l'ennemi disait : « Leurs chevaux mordent[2] ! »

Et en Suisse aussi, à l'approche des troupes de la République, bien des cœurs battirent d'espoir et d'amour. Le pays de Vaud se sentait si vivement attiré vers la France, que le gouvernement bernois, pris d'inquiétude, envoya plusieurs bataillons surveiller la frontière française[3]. A Genève, tandis que Montesquiou s'y réfugiait, accompagné d'un seul aide de camp, et caché sous un habit bourgeois[4], on affecta une attitude menaçante, tant qu'y séjournèrent des confédérés suisses accourus de Nyon ; mais, après leur départ, l'entraînement révolutionnaire, qu'ils comprimaient, éclata ; et Mallet du Pan raconte, avec toute l'amertume de ses haines royalistes, que ce fut alors qu'il quitta la ville, ne doutant pas qu'elle ne « vînt tomber *dans les bras sympathiques de la République française*[5]. »

Pendant ce temps, vers Châlons, Dumouriez continuait de négocier la retraite des Prussiens, et ne négligeait rien pour l'obtenir, impatient qu'il était d'aller envahir les Pays-Bas, son plan favori[6]. Isoler l'Autriche de manière à pouvoir l'accabler, telle était alors la politique de cet homme extraordinaire en qui la subtilité du diplomate s'unissait à l'audace du soldat. Apprenant que le roi de Prusse manquait de café et

[1] *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I, p. 73.
[2] *Ibid.*, chap. II, p. 77.
[3] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XIII, p. 332.
[4] *Ibid.*, p. 334.
[5] *Ibid.*, p. 336.
[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p 503.

de sucre, il lui en envoya quelques livres, avec des fruits et du pain blanc[1]. Le présent fut reçu, mais le monarque prussien fit dire à son courtois adversaire de s'en tenir là. Une grande cordialité s'était établie entre les avants-postes des deux armées, et les Français partageaient généreusement leur pain avec l'ennemi, dont la détresse allait jusqu'à écorcher les chevaux et les manger[2].

D'un camp à l'autre, les officiers se visitaient, sous prétexte de missions militaires. C'est ainsi que le 23 septembre, le major Massenbach, allait s'asseoir à la table de Kellermann, entouré en ce momment des fils de Philippe *Égalité*, et des généraux Dillon, Shawbourg, Labarolière.

Or, il arriva qu'après le dîner, Dillon, s'entretenant avec Massenbach, insista sur la nécessité, pour la Prusse, de faire la paix et de reconnaître la République. Il ajouta, mais à voix basse, que la paix pousserait la Révolution à s'engloutir dans l'anarchie ; que si, au contraire, on s'obstinait à la guerre, il ne voyait de salut ni pour la monarchie, ni pour la noblesse, ni... pour lui-même. — Il apercevait dans le lointain, l'infortuné, l'échafaud sur lequel il devait pé[illegible] Jetant ensuite autour de lui un coup d'œil inq[illegible] s'assurant qu'il n'était pas observé, il ouvre la [illegible] et se penchant au dehors : « Voyez, dit-il à M[illegible]bach, la belle contrée ! » Le major comprend, se penche de même, et Dillon laisse tomber rapidement ces mots : « Avertissez le roi de Prusse qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes allemandes sur le Rhin[3]. »

Le fait était vrai, l'avis important ; mais le roi de Prusse n'accueillit le rapport qu'avec humeur et défiance. Que ne fit pas Dumouriez, pour détacher ce prince de l'alliance de l'Autriche ! Il alla jusqu'à lui

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 66.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 501 et 502.

adresser un mémoire où il appelait sa fidélité à tenir ses engagements politiques, l'*illusion du point d'honneur* [1]. Tout fut inutile. Le récent avénement de la République en France n'avait fait qu'enflammer chez Frédéric-Guillaume le désir de relever ou de venger en la personne de Louis XVI la cause des rois.

Et puis, les émigrés l'entouraient, le pressant, le suppliant d'en finir avec la Révolution par quelque grand coup d'épée. Ils avaient cru n'avoir qu'à tendre la main pour ressaisir cette France qu'ils disaient leur appartenir, et l'idée qu'elle allait leur échapper les rendait furieux.

Le sort des prisonniers renfermés au Temple, les dangers de Louis XVI, si on précipitait la Convention dans les colères du désespoir, ah! c'était bien de cela qu'il s'agissait, vraiment! Un de ces preux écrivait de Coblentz : « Le roi de France a appris, dit-on, *avec sa ladrerie ordinaire* qu'il n'était plus roi [2]. » Dans une lettre du comte de Lambertye à sa sœur, il est dit : « On ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec Dumouriez. On parle d'un accommodement; cela ne me paraît guère possible, à moins que l'on ne regarde le royaume pour rien du tout, *et qu'on n'ait le projet de conserver les jours du roi de France, et de nous sacrifier. Alors, adieu la noblesse, et le clergé, et les propriétés* [3]*!* »

Ce langage, d'un égoïsme si naïvement cruel, n'était pas, dans l'émigration, celui de quelques individus seulement; la responsabilité du sentiment qu'il exprime, le prince de Hardenberg l'étend à l'état-major des émigrés, au parti des princes [4].

Aussi, le roi de Prusse ayant convoqué, le 26 septembre, un grand conseil de guerre, les maréchaux de Broglie et de Castries furent les plus ardents à soutenir, de concert avec le général autrichien Clairfayt,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 508.
[2] *Correspondance originale des émigrés*, p. 119.
[3] *Ibid.*, p. 18.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 510.

qu'il fallait sans retard livrer bataille. C'est ce que voulait dans son cœur le roi de Prusse. Vainement le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et les autres généraux prussiens objectèrent-ils le mauvais état de l'armée, son affaiblissement par les maladies, la saison pluvieuse, l'immensité du désastre en cas de défaite, dans un pays ennemi : le combat fut fixé pour le 29, et la nouvelle s'en répandit aussitôt dans le camp des princes français, qu'elle fit tressaillir de joie[1].

La veille, le duc de Brunswick avait eu avec le colonel Thouvenot une entrevue dans laquelle ce dernier lui avait dit : « Des hommes libres sont des lions chez eux... Si, par une suite des hasards de la guerre vous avanciez sur Paris, alors Paris cesserait d'être Paris, au moment de votre arrivée, Paris serait à deux cents lieues de Paris[2]. »

D'autre part, l'idée avait été émise, dans cette conférence, d'une convention militaire secrète sur la base de l'évacuation immédiate du territoire, « Dumouriez s'engageant, dans ce cas, à ne point inquiéter la retraite des Prussiens jusqu'à la Meuse[3]. » Cela convenait fort au duc de Brunswick ; mais on vient de voir comment ce plan se trouvait écarté par la d[illegible] adoptée dans le conseil de guerre du 26 sept[illegible] D'ailleurs, Dumouriez n'avait osé prendre, bien qu'il en eût le désir, l'engagement formel de ménager les Prussiens en retraite, avant d'en avoir reçu de Paris l'autorisation, soit publique, soit secrète.

Pour le décider à prendre sans plus de retard cet engagement qui, en assurant la retraite paisible des Prussiens, pouvait faire revenir le roi de Prusse sur le projet de livrer bataille, le duc de Brunswick eut recours à un expédient singulier. Il connaissait l'extrême désir qu'avait Dumouriez de se porter à la conquête des Pays-Bas ; il espéra l'amener à brusquer

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 510 et 511.
[2] Relation de cette conférence écrite par Thouvenot lui-même, et citée par les éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 68 de ces Mémoires.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 506. — Dumouriez ne touche pas ce point dans ses Mémoires.

l'arrangement, en l'effrayant sur la durée des hostilités reprises avec vigueur par l'armée prussienne [1], et, le 28 septembre, il lui fit parvenir un manifeste où étaient rappelées, dans un style dur, impératif, menaçant, ces précédentes déclarations des 25 et 27 juillet qui avaient si fort irrité les révolutionnaires [2].

Dumouriez, qui ne pénétra pas d'abord les intentions du duc, lut deux fois cette pièce, tant il la trouva étrange, déplacée; et se tournant vers l'aide de camp qui venait de la lui remettre : « M. le duc de Brunswick, dit-il, me prend sans doute pour un bourgmestre d'Amsterdam. Dites-lui que, dès ce moment, la trêve cesse. » Et il donna ses ordres en conséquence, devant le messager du prince [3].

Mais une lettre de Heyman ne tarda pas à l'instruire du fond des choses; et, d'un autre côté, il reçut des ministres, sur ces entrefaites mêmes, l'autorisation secrète, si les Prussiens se décidaient à la retraite, de ne point inquiéter leur marche [4].

Chose curieuse! l'homme qui avait fait envoyer à Dumouriez cette autorisation si peu conforme au génie audacieux de la Révolution, c'était Danton [5]; soit que, pénétré des vues de Dumouriez, il voulût le laisser libre d'envahir les Pays-Bas; soit qu'il crût d'une sage politique de chercher à éloigner l'armée prussienne sans s'obstiner à la vouloir détruire. Toutefois, comme une pareille politique aurait pu paraître suspecte, et qu'il savait la Révolution soupçonneuse, Danton se garda bien de compromettre sa popularité dans des dépêches officielles. L'arrêté du Conseil, tel qu'il le fit adopter par ses collègues, portait, dans un langage tout romain : « ... *Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République française ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire* [6]. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 513.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 69.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t I, p. 514
[5] *Ibid.*, p. 517.
[6] *Ibid.*

Mais, en même temps, Danton faisait savoir à Dumouriez, par une lettre particulière, *qu'avant tout*, la République avait besoin de mettre hors de son territoire les armées étrangères ; qu'il ne s'agissait pas de viser à la destruction de l'armée prussienne, d'autant que la Prusse *n'était pas l'ennemie naturelle de la France;* que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en route pour le quartier général des deux armées ennemies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'il jugerait à propos de conclure[1].

Il faut en convenir, il y a quelque chose de louche dans cet épisode de la vie de Danton. Des trois commissaires dont il est question dans sa lettre à Dumouriez, le seul qui fût d'un patriotisme ardent et d'une inflexibilité républicaine reconnue, c'était Prieur de la Marne. Sillery n'avait jamais figuré que comme l'homme du duc d'Orléans, et Carra était précisément le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : quoi de plus singulier que de cacher au premier ce que l'on confiait aux deux autres ! Et quelles étaient donc ces instructions *plus particulières* données à des agents tels que Sillery et Carra ? C'est ce que ne disent ni les Mémoires du prince de Hardenberg, très-obscurs en ce qui regarde ces négociations, et évidemment pleins de réticences, ni les Mémoires, beaucoup moins explicites encore, de Dumouriez.

Il y a mieux : cet engagement de ne pas inquiéter l'armée prussienne, dont le prince de Hardenberg parle, en tout cas, d'une manière si positive, et dont les faits vont confirmer la réalité, non-seulement Dumouriez le passe sous silence, mais il ne veut pas qu'on attribue « le bonheur de la retraite des Prussiens à une connivence entre lui et le roi de Prusse[2]. »

Voyons, cependant, comment s'exprime à cet égard

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat,* t. I, p. 517.
[2] Voy. ses Mémoires, t. III, p. 71 et 73.

un homme d'Etat fort bien informé, et dont certes le témoignagne ici ne saurait être suspect.

Au moment de mentionner la lettre de Danton à Dumouriez, le prince de Hardenberg dit en termes exprès: « Dumouriez fit dire au duc de Brunswick qu'il regrettait d'autant plus d'avoir reçu son manifeste, *qu'il venait d'être suffisamment autorisé à ne pas inquiéter la retraite de l'armée prussienne, aux termes de la convention dont les bases avaient été provisoirement consenties avec le colonel Thouvenot*[1]. »

Et du récit du même prince de Hardenberg il résulte que cette assurance, vivement présentée par le duc de Brunswick, fut un des principaux motifs qui déterminèrent enfin le roi de Prusse à revenir sur la décision de son conseil de guerre, et à donner l'ordre de la retraite [2].

L'armée prussienne était dans un état déplorable. Horriblement ravagée par la dyssenterie, elle ne laissait derrière elle, pour marquer la place qu'elle avait occupée, que de vastes mares de sang [3] ; et, presque aussi malheureuse qu'autrefois l'armée de Pharaon, ce qu'elle avait à traverser, selon le mot énergique de Gœthe, c'était une *mer Rouge... de boue*[4].

Dumouriez, dans ses Mémoires, assure que « la retraite des Prussiens se fit avec le plus grand ordre[5] : » on va juger de la vérité de cette assertion par le tableau suivant qu'a tracé du désastre un homme qui s'y trouva enveloppé, l'illustre Gœthe :

« Lorsque, au point du jour, nous sortîmes de Verdun, le tumulte et la confusion furent sans mesure. Sur la grande esplanade qui s'étend devant la porte, se croisaient toutes sortes de voitures, peu de cavaliers, et des fantassins innombrables. Tournant à droite, vers Estaim, nous nous engageâmes dans une

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 514 et 515.
[2] *Iid.*, p. 518 et 519.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. XII, p. 73.
[4] *Campagne in Frankreich.* — Passage cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. III, chap. VIII, p. 74.
[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 83.

étroite route bordée de fossés. Si monstrueux était l'entassement, si ardente la précipitation, que le sentiment de la conservation personnelle faisait taire toute autre considération, étouffait toute pitié. Un cheval de fourgon étant tombé, non loin de moi, on coupa les courroies, pour le laisser mourir là sur le chemin; et comme ses trois compagnons devenaient incapables de traîner leur fardeau, on les détacha aussi, et l'on renversa le lourd fourgon dans le fossé. Il fallait avancer, et sans retard; nous eûmes à passer droit sur le corps du pauvre animal, qui allait précisément se relever, et je ne vis que trop bien ses jambes frémir et craquer sous les roues. Hommes et bêtes étouffés dans l'étroite route, cherchaient à s'échapper dans les terres environnantes. Mais la pluie les avait affreusement détrempées; elles apparaissaient couvertes de fossés pleins d'eau, et les sentiers y étaient partout coupés. Quatre soldats français bien vêtus, de bonne mine et d'une tournure distinguée, marchèrent quelque temps à côté de ma voiture; ils choisissaient leurs pas avec tant d'art, que c'était au-dessous de la cheville seulement que leur chaussure témoignait du fangeux pèlerinage où ces braves gens étaient aventurés. Qu'en de semblables circonstances on aperçût gisant de toutes parts, dans les prairies, dans les fossés, dans les champs, des tas de chevaux morts, rien de plus naturel; mais nous ne tardâmes pas à en rencontrer qu'on avait écorchés, et auxquels manquaient les parties charnues : triste symptôme de l'universelle détresse[1]. »

Gœthe, lorsqu'il écrivait ces lignes, ne se doutait certainement pas qu'elles serviraient un jour à excuser les défiances de Marat s'écriant avec sa violence accoutumée : « Dans le misérable état où sont réduits ces brigands mercenaires, il est impossible qu'ils échappent à nos troupes, si nos généraux ne sont pas des traîtres[2]. »

[1] Gœthe, cité par Carlyle, *ubi supra*, p. 75
[2] *Journal de la République*, nº 10.

Et pendant ce temps, que faisait Dumouriez? Il nous dit bien, dans ses Mémoires, qu'il entassa ordres sur ordres : ordre au lieutenant général d'Harville de s'avancer très-promptement de Pont-Favergues à Attigny; ordre au général Miaczinski de se porter du côté de Tannay; ordre au général Chazot d'aller prendre le commandement de Sedan, en passant par Rethel; ordre au général Dillon de pousser par Clermont jusqu'aux *Islettes*, etc..., etc...[1]. Mais ce que le général diplomate n'explique pas, c'est l'inconcevable fatalité qui paralysa l'effet de ces instructions, si multipliées et si savantes! Il se plaint beaucoup de l'indiscipline et de la mollesse de Kellermann; il accuse tantôt le trop de lenteur de Stengel, tantôt le trop de précipitation de Miaczinski, tantôt les hésitations de Valence; mais ce qui, bien mieux que tout cela, explique « le bonheur » de la retraite des Prussiens, c'est l'engagement secret que Dumouriez, d'accord en ceci avec Danton, avait pris de ne les pas inquiéter, engagement dont il n'a eu garde de se couvrir, mais à l'égard duquel les Mémoires du prince de Hardenberg lèvent tous les doutes.

Et une autre chose lève tous les doutes : l'étrange départ de Dumouriez pour Paris, au milieu même du mois d'octobre, c'est-à-dire au moment où les Prussiens sortaient en désordre de Verdun! Si sa présence au milieu de ses troupes fut jamais nécessaire, n'était-ce pas précisément lorsque ayant les ennemis à poursuivre, il croyait ne pouvoir pas se reposer sur une stricte exécution de ses ordres[2]?

Cependant la guerre continuait d'embraser le nord de la France, et tandis que, laissant échapper Brunswick, Dumouriez allait à Paris, où nous le retrouverons bientôt, courir les fêtes et les spectacles, Lille s'immortalisait par une défense héroïque.

[1] Voy. dans le IIIe tome des *Mémoires de Dumouriez*, chapitre intitulé *Retraite des Prussiens*.

[2] Tout ceci paraît avoir complétement échappé aux historiens qui m'ont précédé.

Le lecteur se souvient que, dans les premiers jours de septembre, Beurnonville avait dû quitter le camp de Maulde, pour joindre Dumouriez avec neuf mille hommes. Le camp de Maulde se trouvant réduit à cinq mille hommes, par suite de ce départ, et n'étant plus tenable, il avait fallu l'abandonner, et, au milieu du décampement, une soudaine attaque des Autrichiens avait produit parmi les Français une panique trop semblable à celles de Mons et de Tournai pour n'être pas attribuée à la trahison[1]. Mais si l'ennemi comptait sur cette ressource, l'indomptable patriotisme des Lillois dut bien vite le détromper.

Investie dès le 25 septembre par trente-quatre mille confédérés sous les ordres d'Albert de Saxe-Teschen, la place de Lille, que défendaient à peine huit mille hommes, dont trois seulement de troupes régulières[2], fut soumise, du 29 septembre au 8 octobre, à un bombardement presque sans exemple dans les annales de la fureur. D'après un bulletin que publièrent presque toutes les feuilles périodiques de l'époque, le nombre des boulets rouges et des bombes lancés dans Lille ne s'éleva pas à moins de soixante mille[3]. Les bombes autrichiennes contenaient de petites fioles pleines d'huile de térébenthine. Le feu prit à l'hôtel de ville, à l'hôpital militaire, à l'église Saint-Etienne, au quartier Saint-Sauveur; une foule de maisons furent détruites; jour par jour, heure par heure, les ruines s'entassant sur les ruines, la place en vint à présenter l'aspect d'une cité qu'aurait arrachée à ses fondements quelque épouvantable tremblement de terre.

Mais ce qui ne put être ébranlé, ce fut l'âme vaillante des habitants. Debout sur les décombres, ils ne cessèrent de faire monter le grand cri de *Vive la nation!* dans le bruit des décharges d'artillerie où se perdait la plainte des agonisants. Le commandant

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 186 et 187.
[2] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 247.
[3] Bulletin du bombardement de Lille, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 68.

supérieur Duhoux, le commandant d'armes Ruaut, le maire, qui se nommait André, le chef de la garde nationale, qui se nommait Bryan [1], tous firent leur devoir, portés qu'ils étaient par cet enthousiasme guerrier que pouvait seul inspirer l'âpre génie de la Révolution française. Un boulet étant tombé au milieu de la salle où la commune était assemblée, « Nous sommes en permanence, » dit froidement un des membres, et la délibération continue [2].

Les saillies de la gaieté nationale se mariant, comme toujours, au mépris de la mort, les uns jouaient à la boule avec des boulets, les autres en remplissaient des baquets en riant [3]. Un ouvrier s'étant mis à tirer à lui un boulet rouge avec son chapeau, le chapeau brûla, et aussitôt le boulet fut sans cérémonie coiffé du bonnet rouge [4]. Des enfants couraient aux bombes, et arrachaient la mèche. D'un éclat de ce formidable projectile, un perruquier fit son plat à barbe, et à la place même où la bombe venait de tomber, rasa quatorze personnes [5]. Il n'en fallait pas tant pour mettre à la mode en France le nouveau *plat à barbe* ; et, plusieurs années après, Mercier [6] écrivait qu'il n'était pas un patriote de bon ton qui ne se rasât dans un éclat de bombe venu de Lille.

Et il eut aussi son côté touchant, son côté philosophique, ce drame admirable. Oh ! comme le péril et le malheur effacent vite les distances ! La puissance qu'on se hâta d'invoquer, à Lille, contre la mort, ce fut l'Egalité. On vit alors les riches et les pauvres rapprochés par cet amour auguste et profond que l'Evangile donne pour loi fondamentale aux sociétés humaines. Les habitants du somptueux hôtel que les flammes venaient de dévorer recevaient l'hospitalité du pauvre qui offrait la moitié de son pain et l'abri de

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 217.
[2] Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.
[3] *Ibid.*
[4] Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*.
[5] *Ibid.*
[6] Cité par Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.

son humble toit, tandis que, de leur côté, les plus opulents citoyens ouvraient toutes grandes les portes de leurs palais à l'indigence étonnée. Le passant déchirait son linge, pour étancher le sang du blessé qu'il rencontrait étendu sur le pavé. Si quelqu'un disait : « Je n'ai pas telle chose, » il y avait là quelqu'un pour répondre : « La voici ! » Après avoir rappelé ces scènes, dont elle fut témoin, la femme aux mémoires de qui nous les empruntons, s'écrie avec une émotion bien naïve, penseront les esprits vulgaires : « Ah ! pourquoi le monde n'est-il pas toujours ainsi [1] ?

Inutile d'ajouter que de ce sentiment de fraternité naquit un ordre merveilleux. Dans chaque quartier, dans chaque rue, la défense se trouva organisée comme par enchantement. Des vases pleins d'eau étaient à toutes les portes ; pendant la nuit, toutes les maisons étaient gardées par des veilleurs. Un boulet rouge venait-il à pénétrer quelque part, un cri partait : *C'est chez un tel !* Et à l'instant, vingt citoyens, chacun un seau d'eau à la main, se réunissaient à l'endroit menacé [2].

Ces nobles et courageux efforts eurent leur récompense. Les Autrichiens durent lever le siége, laissant derrière eux une ville dévastée, mais rayonnante de gloire, deux mille hommes qu'ils avaient tués, deux mille hommes qu'ils avaient perdus [3], et un nom exécré.

L'archiduchesse Christine, la propre sœur de la reine de France, était venue assister à ce bombardement d'une ville française. Pour ajouter à l'intérêt du spectacle, les Autrichiens redoublèrent naturellement de furie, et elle put juger de l'effet des bombes du poids de 500 livres, deux mortiers qui éclatèrent ayant mis en pièces une trentaine d'hommes [4] ! Elle déjeuna au quartier général, ce qui fit appeler cette

[1] *Souvenirs d'une actrice*, par madame Louise Fusil, t. I, ch. xx, p. 249.
[2] Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*, p. 69.
[3] D'après l'évaluation de Servan.
[4] Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*, p. 69.

journée *le Déjeuner de l'archiduchesse*[1]. Dans une proclamation qui exprima la pensée de toute la France, les commissaires de la Convention dirent aux Lillois :

Vous êtes dignes d'être républicains[2].

Mais quoi ! aux Français, devenus républicains, il ne pouvait convenir de se confiner dans le courage de la défense : c'était la gloire de l'attaque qui les tentait, « Nous ne vaincrons les Romains que dans Rome, » avait dit le grand Annibal ; cette politique de l'audace fut, dès l'origine, celle de la République française.

Sur les rives du Rhin, et couvrant les limites des deux départements auxquels ce fleuve a donné son nom, une armée française, sous les ordres du général Biron, faisait alors face à l'ennemi, les lignes dites de Weissembourg étant occupées par le corps du général Custine.

Franchir la frontière, marcher sur Spire, voilà ce que ce dernier désirait et ce qu'il proposa. Mais, au moment où il en demanda l'autorisation à Biron, commandant en chef, les troupes allemandes assiégeaient Thionville, menaçaient notre frontière de la Meuse, et la fortune n'avait pas encore couronné les brillantes opérations de l'Argonne. Ce fut donc de ce côté que Biron ordonna à Custine de se porter, de manière à prêter main-forte à la défense de notre propre territoire[3].

Heureusement, il se trouva que les chemins, détrempés par les pluies, étaient impraticables. En attendant qu'ils se raffermissent, Custine obtient de pousser jusqu'à Spire. A peine arrivés, les Français courent aux portes, les enfoncent à coups de canon et à coups de hache, chassent devant eux l'ennemi de rue en rue, de maison en maison, et font prisonnier sur les

[1] *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx, p. 249.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 65.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 72. — Détails empruntés au travail de Servan.

bords du Rhin un corps de trois mille Allemands, que leur livre la fuite des bateliers saisis d'effroi[1].

Arrive à Spire un professeur de Worms, nommé Bœhmer. Il apprend à Custine que villes et campagnes attendent la France, l'appellent; il lui conseille d'aller en avant, répondant du succès; il le presse, il l'entraîne. Bœhmer n'était en ceci ni trompé, ni trompeur. Un détachenent de quatre mille cinq cents hommes, envoyé à Worms par Custine, y est reçu avec empressement. Toujours sur l'avis de Bœhmer, Custine lance une proclamation adressée aux populations des bords du Rhin, et là, comme à Avignon, comme à Chambéry, comme dans toute la Savoie, les cœurs vont au-devant de la Révolution et de la France. Allons, allons! que Custine se décide! Mayence brûle de se donner. Ainsi parlent le professeur Bœhmer, un autre professeur de Strasbourg, nommé Dosh, le jeune Stamm, un des plus fervents patriotes du pays, et enfin le correspondant de Stamm, un des hommes désignés pour la défense de Mayence, le lieutenant-colonel du génie Eickenmeyer[2]. Comment Custine aurait-il hésité? Le 19 octobre, il était devant Mayence; et, le 21, pressé par le vœu des habitants, dominé par Eickenmeyer, le baron de Gimmich, commandant de la place, capitulait[3].

Aussitôt le général Neuwinger avec quinze cents hommes, et Houchard avec un corps de cavalerie, reçoivent ordre de passer le Rhin, et de se diriger, par deux routes différentes, sur la ville de Francfort, où ils entrèrent sans coup férir, musique en tête, le 22 octobre, c'est-à-dire le jour même où les Prussiens évacuaient Longwy[4].

Voilà comment la République en France signala son avénement. Elle n'avait pas encore un mois d'existence, que déjà elle s'annonçait au monde étonné par

1 *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 73.
2 *Ibid.*, p. 74 et 75.
3 *Ibid.*, p. 76 et 77.
4 *Ibid.*, p. 77. — Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 248.

des victoires aussi rapides que l'éclair, par des victoires où, bien plus que la force matérielle de la Révolution française, éclatait le prodige de son ascendant moral[1].

Dans une dépêche que, vers ce temps, le comte de Mercy-Argenteau adressait au cabinet de Vienne, on lit:

« .... Il faut continuer la guerre, mais renoncer au fol espoir d'enchaîner une nation entière. Il faut abandonner et la *Contre-Révolution*, et les *Emigrés*, et... pour le moment, le projet de rétablir la *monarchie* en France

« La *monarchie*, parce qu'elle ne renaîtra qu'après que l'anarchie aura fatigué tous les partis, et ce temps sera précédé par d'incalculables événements;

« Les *Émigrés*, parce qu'ils sont la cause de nos fautes, de nos malheurs, de nos embarras;

« La *Contre-Révolution*, parce qu'une fois tentée sans succès, elle est impossible, même sur de nouveaux plans et par de nouveaux moyens[2]!!»

[1] Ceci a été on ne peut mieux exprimé par M. Michelet, dans le t. IV de son *Histoire de la Révolution*, liv. VIII, chap. I. Nous invitons le lecteur à lire ces pages, vraiment admirables du patriotique élan et de tendresse.

[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 351 et 352.

DOCUMENT

Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de la France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

« Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas ; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé aux même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

» Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant elle-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié ou ses coétats, et c'est sous ce double rapport qu'elle prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

« A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

« Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare :

« 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circontances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes.

« 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer la roi, la reine et la famille royale, de leur captivité, et procurer à Sa Majesté Très-Chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets suivant ses promesses, autant qu'il dépendra d'elle.

« 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

« 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés impériale et royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire, ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis et punis comme rebelles à leur roi et comme perturbateurs du repos public.

« 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi leur légitime souverain.

« 6° Que les membres des départements, des districts et des municipalités seront également responsables, sur leur tête et sur leurs biens, de tous les délits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

« 7° Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de leurs Majestés impériale et royale, et tirer sur elles, soit en rase compagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leur maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants, au contraire, desdites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets seront sous la protection des lois, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et de chacun d'eux.

8° La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains; Leurs Majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre Leursdites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conserva-

tion et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés, coupables d'attentats, aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés impériale et royale promettant au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour obtenir le pardon de leur torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leur biens, s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

« Enfin, Leurs Majestés ne pouvant reconnaître pour lois en France que celles qui émanent du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas réellement en sûreté ; à l'effet de quoi Leurs Majestés impériale et royale invitent et sollicitent Sa Majesté Très-Chrétienne de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières, dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée à cet effet, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

« Enfin je déclare et m'engage encore, en mon propre et privé nom, et en ma qualité susdite, de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

« C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

« Donné au quartier général de Coblentz, le 25 juillet 1792.

Signé: Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de
BRUNSWICK-LUNEBOURG. »

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SEPTIÈME.

(Suite.)

CHAPITRE X.

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR.

CHAPITRE XI.

LE SERRURIER GAMAIN.

CHAPITRE XII.

LE PEUPLE AUX TUILERIES.

CHAPITRE XIII.

LA PATRIE EST EN DANGER.

CHAPITRE XIV.

LA DÉCHÉANCE.

CHAPITRE XV.

RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LA COMMUNE DU 10 AOUT.

CHAPITRE II.

SOUVIENS-TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY!

CHAPITRE III.

LES THERMOPYLES DE LA FRANCE.

CHAPITRE IV.

MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE.

CHAPITRE V.

LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE.

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

Albums d'Armand Dayot

Inspecteur général des Beaux-Arts

Format in-4° oblong.

Le Moyen Age. — La Gaule romaine. — Les Invasions. — La France féodale. — La Royauté. D'après d'anciens documents. L'ouvrage broché . . . . . 15 »
Reliure toile . . . . . 60 »

La Renaissance en France, de Charles VIII à Louis XIII. D'après les documents du temps . . . . . L'ouvrage broché . 25 »
Reliure toile . . . . . 50 »

Louis XIV. 600 illustr., d'après les doc. de l'époque. L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . . 70 »

De la Régence à la Révolution (La vie française au XVIIIe siècle). Ouvrage illustré d'après les documents de l'époque. L'ouvrage reliure toile. . . . . 70 »

La Révolution française. Constituante, Législative, Convention, Directoire. Environ 2.000 planches, d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile. . . . . 100 »

Napoléon. Illustré d'après des peintures, sculptures, gravures, objets, etc... du temps . . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . . 70 »

La Restauration (Louis XVIII et Charles X). 534 figures d'après l'image du temps . . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . . 60 »

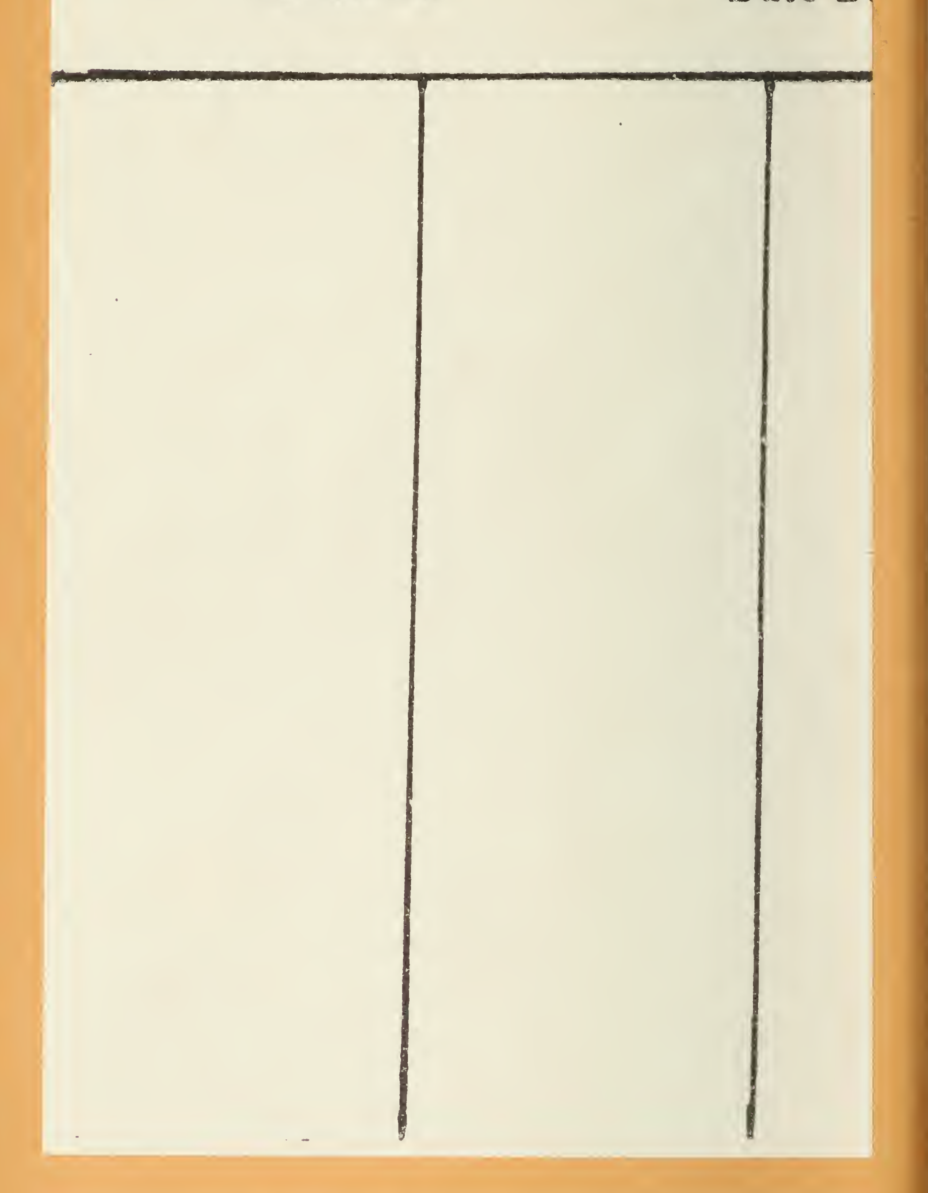
Journées révolutionnaires (1830-1848). D'après les peintures, gravures, sculptures, médailles, etc. . . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . . 60 »

Le Second Empire (1851-1870). Environ 1.000 gravures, d'après les documents de l'époque . . . . . L'ouvrage reliure toile 70 »

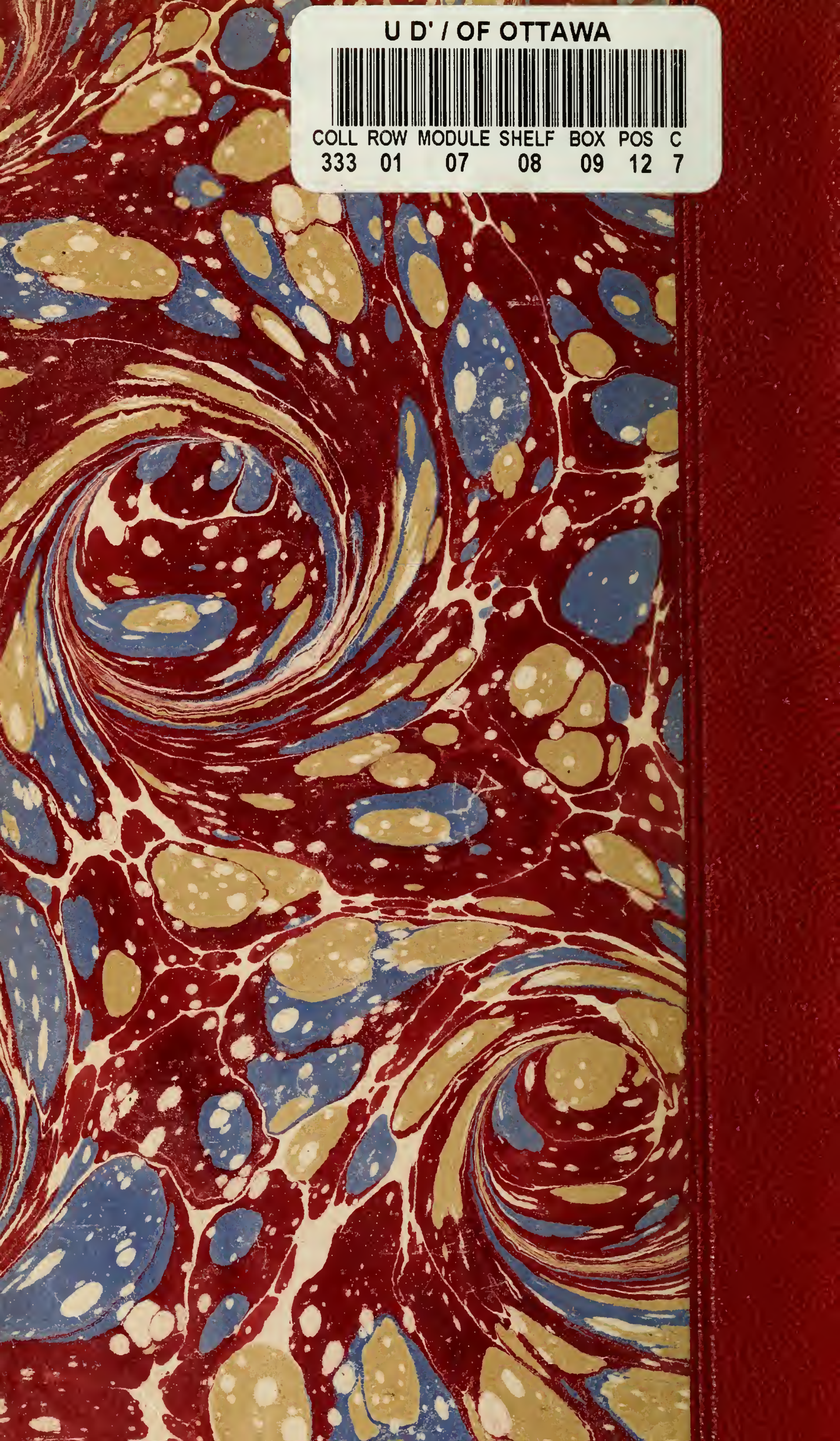
L'Invasion. — Le Siège — La Commune (Suite au **Second Empire**). Environ 1.000 gravures d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile . . . . . 70 »

Histoire contemporaine par l'image (1789-1872). Ouvrage illustré d'après les documents du temps . . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . . 70 »
Reliure amateur . . . . . 58 »

6875. — Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et Cie. 6-1926.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Lib
University
Date D


a39003 001363539b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 08 09 12 7